

Peut-on sauver l'Europe?

THOMAS PIKETTY

Peut-on sauver l'Europe ?

Chroniques 2004-2012

ÉDITIONS LES LIENS QUI LIBÈRENT

ISBN : 978-2-91859? -??-?
© Les Liens qui Libèrent, 2011

SOMMAIRE

Préface <i>Janvier 2012</i>	11
Vive Milton Friedman! <i>2004-2006</i>	
PS : enfin la clarification <i>20 septembre 2004</i>	23
Sarkozy à l'assaut des successions <i>18 octobre 2004</i>	26
Sarkozy : huit mois de brouillon à Bercy <i>15 novembre 2004</i>	29
Contrat de travail : Borloo s'emmêle les pinceaux <i>13 décembre 2004</i>	32
Un mauvais choix pour la recherche <i>10 janvier 2005</i>	35
Quotas, la mauvaise pioche <i>7 février 2005</i>	38
Le prix d'un enfant <i>7 mars 2005</i>	41
Vers une fiscalité internationale ? <i>4 avril 2005</i>	44
Bolkestein, pas Frankenstein <i>2 mai 2005</i>	47
Des Portos aux Polaks <i>30 mai 2005</i>	50
Sortir du piège blairiste <i>27 juin 2005</i>	53
Réforme de l'impôt : chiche ! <i>12 septembre 2005</i>	56

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

Blocages allemands <i>10 octobre 2005</i>	59
Un congrès du PS qui élude les questions qui fâchent <i>7 novembre 2005</i>	62
ZEP : la discrimination positive à la française <i>5 décembre 2005</i>	65
Faut-il taxer la valeur ajoutée ? <i>30 janvier 2006</i>	68
Successions, la liberté en taxant <i>27 février 2006</i>	71
Réfléchir à un nouveau CDI <i>27 mars 2006</i>	74
Le PS planche sur le fiscal <i>29 mai 2006</i>	77
Impôt affecté, terrain miné <i>26 juin 2006</i>	80
En finir avec l'impôt sur les successions ? <i>28 août 2006</i>	83
Du bon usage de la concurrence scolaire <i>25 septembre 2006</i>	86
La course à l'échalote du Smic <i>23 octobre 2006</i>	89
Vive Milton Friedman <i>20 novembre 2006</i>	92
Le pouvoir d'achat baisse-t-il ? <i>18 décembre 2006</i>	95

Mille milliards de dollars 2007-2009

Opposable... mais efficace ? <i>15 janvier 2007</i>	101
Impossible promesse fiscale <i>12 février 2007</i>	104
La présidentielle sur les bancs de l'école <i>12 mars 2007</i>	107
Le machisme économique <i>9 avril 2007</i>	110

Sommaire

Plus jamais ça <i>10 mai 2007</i>	113
Propriétaires : l'absurde subvention <i>4 juin 2007</i>	116
La TVA sociale, une fausse réponse <i>27 août 2007</i>	119
Dividendes : la boucle est bouclée <i>22 octobre 2007</i>	122
Retraites : bienvenue en 2008! <i>19 novembre 2007</i>	125
Le supplice des 35 heures <i>Lundi 17 décembre 2007</i>	128
Civilisation ou moral des ménages <i>14 janvier 2008</i>	131
Attali, plus blabla qu'Attila <i>11 février 2008</i>	134
Duel Clinton-Obama sur la santé, cette plaie américaine <i>10 mars 2008</i>	137
Rigueur ou réforme? <i>7 avril 2008</i>	140
Retraites : halte au rafistolage <i>6 mai 2008</i>	143
Royal-Delanoë : du contenu, vite! <i>3 juin 2008</i>	146
Revenu de solidarité active : l'imposture <i>2 septembre 2008</i>	149
Faut-il sauver les banquiers? <i>30 septembre 2008</i>	153
Mille milliards de dollars <i>28 octobre 2008</i>	156
Comment vote-t-on au Parti socialiste? <i>25 novembre 2008</i>	159
Faut-il baisser la TVA? <i>23 décembre 2008</i>	162
Obama-Roosevelt, une analogie trompeuse <i>20 janvier 2009</i>	165
Autonomie des universités : l'imposture <i>17 février 2009</i>	168

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

Profits, salaires et inégalités <i>17 mars 2009</i>	171
Le désastre irlandais <i>14 avril 2009</i>	174
Banques centrales à l'œuvre <i>12 mai 2009</i>	177
Inégalités oubliées <i>9 juin 2009</i>	180
Les mystères de la taxe carbone <i>7 juillet 2009</i>	183
Les leçons fiscales de l'affaire Bettencourt <i>8 septembre 2009</i>	186
Fini le PIB, retournons au revenu national <i>6 octobre 2009</i>	189
À bas les impôts imbéciles ! <i>3 novembre 2009</i>	192
Qui seront les gagnants de la crise ? <i>1^{er} décembre 2009</i>	195
Avec ou sans programme ? <i>29 décembre 2009</i>	198

Liliane Bettencourt paie-t-elle des impôts ? *2010-2012*

Le juge constitutionnel et l'impôt <i>26 janvier 2010</i>	203
Profits records des banques : une affaire politique <i>23 février 2010</i>	206
Non, les Grecs ne sont pas paresseux <i>23 mars 2010</i>	209
Retraites : remettons tout à plat <i>20 avril 2010</i>	212
L'Europe contre les marchés <i>18 mai 2010</i>	215
Repenser les banques centrales <i>15 juin 2010</i>	218
Liliane Bettencourt paie-t-elle des impôts ? <i>13 juillet 2010</i>	221

Sommaire

Retraites : vivement 2012! <i>14 septembre 2010</i>	224
Éléments pour un débat serein sur l'ISF <i>12 octobre 2010</i>	227
Faut-il avoir peur de la Fed? <i>9 novembre 2010</i>	230
Le scandale du sauvetage des banques irlandaises <i>7 décembre 2010</i>	233
Le faux débat des 35 heures <i>11 janvier 2011</i>	236
Les quatre clefs de la révolution fiscale <i>8 février 2011</i>	239
Réguler (enfin) les sondeurs <i>8 mars 2011</i>	242
Japon : richesse privée, dettes publiques <i>5 avril 2011</i>	245
ISF : halte aux mensonges d'État <i>3 mai 2011</i>	248
Une réforme fiscale pour revaloriser le travail <i>31 mai 2011</i>	251
Grèce : pour une taxe bancaire européenne <i>28 juin 2011</i>	254
Aubry-Hollande : encore un effort! <i>6 septembre 2011</i>	257
Quand Bercy manipule la presse <i>27 septembre 2011</i>	260
Pauvre comme Jobs <i>25 octobre 2011</i>	263
Repenser (vite) le projet européen <i>22 novembre 2011</i>	266
Le protectionnisme : une arme utile... faute de mieux <i>20 décembre 2011</i>	269

Préface

Janvier 2012

Ce livre rassemble l'ensemble de mes chroniques mensuelles publiées dans *Libération* de septembre 2004 à janvier 2012, sans aucune correction ou réécriture¹. Certains textes ont un peu vieilli, d'autres moins. Pris dans leur ensemble, ils témoignent d'une tentative d'un chercheur en sciences sociales de comprendre et d'analyser le monde au quotidien et de s'engager dans le débat public, en essayant de concilier la cohérence et la responsabilité du chercheur avec celle du citoyen.

La période 2004-2012 a été profondément marquée par la crise financière mondiale déclenchée en 2007-2008, et toujours en cours. Beaucoup des chroniques y sont consacrées. Je tente, à plusieurs reprises, de comprendre le nouveau rôle joué par les banques centrales pour éviter l'effondrement de l'économie mondiale, ou bien d'analyser les différences et les points communs entre les crises irlandaises et grecques. Sans oublier les sujets plus classiquement domestiques, mais toujours essentiels pour notre avenir commun : justice fiscale, réforme des retraites, avenir des universités. Toutes ces questions pèseront lourd lors du débat présidentiel de l'année qui s'ouvre. Vers la fin de la période, cependant, un sujet

1. Il fait suite au recueil publié en 2004 sous le titre *Vive la gauche américaine! Chroniques 1998-2004*, Éditions de l'Aube/Libération, 201 p.

se met à éclipser tous les autres : l'Union européenne sera-t-elle à la hauteur des espoirs que tant d'entre nous avons placés en elle? L'Europe parviendra-t-elle à devenir la puissance publique continentale et l'espace de souveraineté démocratique nous permettant de reprendre le contrôle d'un capitalisme mondialisé devenu fou? Ou bien ne sera-t-elle encore une fois que l'instrument technocratique de la dérégulation, de la mise en concurrence généralisée et de l'abaissement des États face aux marchés?

En première analyse, la crise financière ouverte à l'été 2007 avec le début de l'effondrement des *subprimes* aux États-Unis puis, en septembre 2008, avec la mise en faillite de Lehman Brothers, peut être comprise comme la première crise du capitalisme patrimonial globalisé du *xxi*^e siècle.

Résumons. À partir du début des années 1980, une nouvelle vague de dérégulation financière et de foi immodérée dans l'autodiscipline des marchés s'abat sur le monde. Le souvenir de la dépression des années 1930 et des cataclysmes qui ont suivi s'est estompé. La « stagflation » des années 1970 (mélange de stagnation économique et d'inflation) a montré les limites du consensus keynésien des années 1950-1960, bâti dans l'urgence, dans le contexte particulier de l'après-guerre. Avec la fin de la reconstruction et de la croissance élevée des Trente Glorieuses, le processus d'extension indéfinie du rôle de l'État et des prélèvements obligatoires qui était à l'œuvre dans les années 1950-1960 se retrouve assez naturellement remis en cause¹. Le mouvement de dérégulation commence en 1979-1980 aux États-Unis et au Royaume-Uni, où l'on supporte de plus en plus mal d'avoir été rattrapé – voire dépassé, dans le cas britannique – par le Japon, l'Allemagne et la France. Surfant sur ce mécontentement, Reagan et Thatcher expliquent que l'État est le problème et non la solution. Ils proposent de fuir cet État providence qui a ramolli les entrepreneurs anglo-saxons et d'en revenir à un capitalisme pur d'avant la première guerre mondiale. Le processus s'accélère et s'étend à l'Europe continentale à partir de 1990-1991. La

1. En France, le taux de croissance réel du revenu national passe de 5,2 % par an en moyenne entre 1949 et 1979 à 1,7 % en moyenne entre 1979 et 2009, soit une division par trois.

Préface

chute de l'Union soviétique laisse le capitalisme sans rival et ouvre une phase où l'on se prend à croire à la « fin de l'histoire » et à une « nouvelle croissance » s'appuyant sur une perpétuelle euphorie boursière.

Au début des années 2000, les capitalisations boursières et immobilières de l'Europe et des États-Unis retrouvent, puis dépassent, leurs précédents records historiques, qui dataient de 1913. En 2007, à la veille de la crise, la totalité des patrimoines financiers et immobiliers (nets des dettes) possédés par les ménages français atteint ainsi 9 500 milliards d'euros, soit près de 6 années de revenu national. La fortune des Français a légèrement baissé en 2008-2009, mais elle est repartie à la hausse dès 2010, et dépasse actuellement les 10 000 milliards. Si l'on remet ces chiffres en perspective historique, on se rend compte que les patrimoines ne se sont jamais aussi bien portés depuis un siècle. Le patrimoine net privé représente actuellement l'équivalent de près de six années de revenu national, contre moins de quatre années dans les années 1980, moins de trois années dans les années 1950. Il faut remonter à la Belle Époque (1900-1910) pour retrouver une telle prospérité des fortunes françaises, avec des ratios patrimoines/revenus de l'ordre de six-sept¹.

On voit au passage que l'actuelle prospérité patrimoniale n'est pas simplement la conséquence de la dérégulation. C'est aussi et surtout un phénomène de rattrapage de long terme, à la suite des chocs violents du premier vingtième siècle, et un phénomène lié à la croissance faible des dernières décennies, qui conduit mécaniquement à des ratios patrimoines/revenus extrêmement élevés. Le fait durable est que nous sommes dans une période historique pendant laquelle les patrimoines se portent très bien dans les pays riches, alors que la production et les revenus y croissent à des rythmes faibles. Lors des Trente Glorieuses, on s'était imaginé à tort que nous étions passés à un autre stade du capitalisme, un capitalisme sans capital en quelque sorte. Il ne s'agissait, en réalité, que d'une phase transitoire correspondant à un capitalisme de

1. Voir T. Piketty, « On the Long-Run Evolution of Inheritance : France 1820-2050 », École d'économie de Paris, 2010, et *Quarterly Journal of Economics*, 2011 (textes disponibles sur piketty.pse.ens.fr).

reconstruction. Dans le long terme, il ne peut exister de capitalisme autre que patrimonial.

Il reste que la dérégulation mise en place depuis les années 1980-1990 a créé une difficulté supplémentaire : elle a rendu le système financier et le capitalisme patrimonial de ce début du XXI^e siècle particulièrement fragile, volatile et imprévisible. Des pans entiers de l'industrie financière se sont développés sans aucun contrôle, sans régulation prudentielle, sans rendu des comptes digne de ce nom. Même les statistiques financières internationales les plus élémentaires sont entachées d'incohérences systématiques. Par exemple, au niveau mondial, les positions financières nettes sont globalement négatives, ce qui est logiquement impossible, sauf à supposer que nous serions en moyenne possédés par la planète Mars... Plus sûrement, comme l'a récemment montré Gabriel Zucman¹, cette incohérence indique qu'une part non négligeable des actifs financiers détenus dans des paradis fiscaux et par des non-résidents n'est pas correctement enregistrée comme telle. Cela affecte notamment la position nette extérieure de la zone euro, qui est beaucoup plus positive que ce que suggèrent les statistiques officielles. Pour une raison simple : les Européens fortunés ont tout intérêt à cacher une partie de leurs actifs, et l'Union européenne ne fait pour l'instant pas ce qu'elle devrait – et ce qu'elle pourrait -- pour les en dissuader.

Plus généralement, le morcellement politique de l'Europe et son incapacité à s'unir fragilisent particulièrement notre continent face à l'instabilité et à l'opacité du système financier. Pour imposer des règles fiscales et prudentielles appropriées à des institutions financières et des marchés globalisés, il est bien évident que l'État nation européen du XIX^e siècle n'est plus du tout le bon échelon.

L'Europe souffre d'une difficulté supplémentaire. Sa monnaie, l'euro, et sa banque centrale, la Banque centrale européenne (BCE), ont été conçues à la fin des années 1980 et au début des années 1990 (les billets en euros sont entrés en circulation en janvier 2002,

1. Voir G. Zucman, «The Missing Wealth of Nations : Are Europe and the U.S. net Debtors or net Creditors? », École d'économie de Paris, 2011, disponible sur www.parisshoolofeconomics.eu/zucman-gabriel/.

Préface

mais le traité de Maastricht a été ratifié par référendum en septembre 1992), à un moment où l'on s'imaginait que les banques centrales avaient pour seule fonction de regarder passer les trains, c'est-à-dire de s'assurer que l'inflation reste faible et que la masse monétaire augmente, *grosso modo*, au même rythme que l'activité économique. Après la « stagflation » des années 1970, les gouvernants comme les opinions publiques s'étaient laissé convaincre que les banques centrales devaient, avant tout, être indépendantes du pouvoir politique et avoir, pour unique objectif, une cible d'inflation faible. C'est ainsi que l'on en est arrivé à créer, pour la première fois de l'histoire, une monnaie sans État, et une banque centrale sans gouvernement.

On avait oublié au passage que, lors de crises économiques et financières majeures, les banques centrales constituent un outil indispensable pour stabiliser les marchés financiers et éviter autant les faillites en cascade que la dépression économique généralisée. Cette réhabilitation du rôle des banques centrales est la grande leçon de la crise financière de ces dernières années. Si les deux plus grandes banques centrales du monde, la *Federal Reserve* américaine et la BCE, n'avaient pas imprimé des masses considérables de billets (plusieurs dizaines de points de PIB chacune en 2008-2009) pour les prêter à bas taux – 0 %-1 % – aux banques privées, alors il est plus que probable que la dépression aurait eu une ampleur comparable à celle des années 1930, avec des taux de chômage supérieurs à 20 %. Fort heureusement, la *Fed* comme la BCE ont su éviter le pire et ne pas reproduire les erreurs « liquidationnistes » des années 1930, époque où l'on avait laissé les banques chuter les unes après les autres. Le pouvoir infini de création monétaire, que détiennent les banques centrales, doit, certes, être sérieusement encadré. Mais face à des crises majeures, se passer d'un tel outil et de ce rôle essentiel de prêteur en dernier recours serait suicidaire.

Malheureusement, si ce pragmatisme monétaire a permis d'éviter le pire en 2008-2009 et d'éteindre provisoirement l'incendie, il a également conduit à ne pas s'interroger suffisamment sur les raisons structurelles du désastre. La supervision financière n'a fait que de très timides progrès depuis 2008, et on a feint d'ignorer

les origines inégalitaires de la crise : la stagnation des revenus des classes populaires et moyennes et la hausse des inégalités, en particulier aux États-Unis (où près de 60 % de la croissance a été absorbé par les 1 % les plus riches entre 1977 et 2007), a de toute évidence contribué à l'explosion de l'endettement privé¹.

Surtout, ce sauvetage des banques privées par les banques centrales, intervenu en 2008-2009, n'a pas empêché la crise d'entrer dans une nouvelle phase en 2010-2011, avec la crise des dettes publiques de la zone euro. Le point important à noter ici est que cette seconde partie de la crise, qui nous préoccupe actuellement, ne concerne que la zone euro. Les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon sont plus endettés que nous (avec respectivement 100 %, 80 % et 200 % du PIB en dette publique, contre 80 % pour la zone euro), mais ne connaissent pas de crise de la dette. Pour une raison simple : la *Federal Reserve* américaine, la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon prêtent à leur gouvernement respectif à bas taux – moins de 2 % –, ce qui permet de calmer les marchés et de stabiliser les taux d'intérêt. Par comparaison, la BCE a très peu prêté aux États de la zone euro – d'où la crise actuelle.

Pour expliquer cette attitude spécifique de la BCE, il est d'usage d'évoquer les traumatismes ancestraux de l'Allemagne, qui aurait peur de retomber dans l'hyperinflation des années 1920. Cette piste ne me semble pas très convaincante. Tout le monde sait bien que le monde n'est pas guetté par l'hyperinflation. Ce qui nous menace aujourd'hui, c'est bien plutôt une longue récession déflationniste, avec une baisse, ou une stagnation, des prix, des salaires et de la production. De fait, l'énorme création monétaire de 2008-2009 n'a provoqué aucune inflation significative. Les Allemands le savent aussi bien que nous.

Une explication potentiellement plus satisfaisante tient au fait que, après plusieurs décennies de dénigrement de la puissance publique, on trouve finalement plus naturel de venir en aide aux banques privées qu'aux gouvernements. Hormis que, aux

1. Voir la «World Top Incomes Database» disponible sur www.parisschoolofeconomics.eu/topincomes/.

Préface

États-Unis et au Royaume-Uni, où ce dénigrement avait atteint son zénith, les banques centrales ont finalement su se montrer pragmatiques et n'ont pas hésité à acheter massivement de la dette publique.

En réalité, le problème spécifique que nous avons à affronter, et l'explication principale de nos difficultés, est tout simplement que la zone euro et la BCE ont été mal conçues dès l'origine ; il est donc difficile – mais pas impossible – de refonder les règles en pleine crise. L'erreur fondamentale a été d'imaginer que l'on pouvait avoir une monnaie sans État, une banque centrale sans gouvernement, et une politique monétaire commune sans politique budgétaire commune. Une monnaie commune sans dette commune, cela ne marche pas. Cela peut à la rigueur fonctionner par temps calme mais, par gros temps, cela nous mène à l'explosion.

En créant la monnaie unique, on a interdit la spéculation sur les 17 taux de change des monnaies la zone euro : il n'est désormais plus possible de parier sur la chute de la drachme par rapport au franc, ou sur la chute du franc par rapport au mark. Mais on n'avait pas anticipé que cette spéculation sur les taux de change serait remplacée par une spéculation sur les 17 taux d'intérêt des dettes publiques de la zone euro. Or, cette seconde spéculation est, dans une large mesure, encore pire que la première. Quand on est attaqué sur son taux de change, on peut toujours choisir de prendre les devants et de dévaluer sa monnaie, ce qui permet au moins de rendre son pays plus compétitif. Avec la monnaie unique, les pays de la zone euro ont perdu cette possibilité. En principe, ils auraient dû gagner en échange la stabilité financière ce qui, manifestement, n'est pas le cas.

La spéculation sur les taux d'intérêt, à laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés, a en outre ceci de particulièrement pervers qu'elle rend impossible d'organiser sereinement le rééquilibrage de nos finances publiques. Les masses en jeu sont en effet considérables. Avec une dette publique de l'ordre de 100 % du PIB, payer un taux d'intérêt de 5 %, plutôt que de 2 %, fait passer la charge annuelle des intérêts de la dette à 5 % du PIB plutôt que 2 %. Or, la différence, 3 % du PIB (60 milliards d'euros en France), représente

la totalité des budgets de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la justice, et de l'emploi! Donc, si l'on ne sait pas si le taux d'intérêt dans un an ou deux sera de 2 % ou 5 %, il est tout simplement impossible d'instaurer un débat démocratique serein sur les dépenses qui doivent être comprimées et les prélèvements qui doivent être augmentés.

C'est d'autant plus regrettable que les État-providence européens ont, évidemment, besoin d'être réformés, modernisés, rationalisés, non pas seulement pour rétablir l'équilibre budgétaire et en assurer la pérennité financière, mais d'abord et avant tout pour qu'ils assurent un meilleur service public, une plus grande réactivité aux situations individuelles, des droits mieux garantis. La gauche doit reprendre l'initiative sur ces questions, qu'il s'agisse de la modernisation de notre fiscalité (à la fois complexe et injuste, et qu'il faut refonder à partir du principe «à revenu égal, impôt égal», du prélèvement à la source et de l'impôt à assiette large et bas taux que constitue la CSG¹), de la refondation de notre système de retraite (actuellement morcelé en de multiples régimes, ce qui le rend aussi incompréhensible pour les citoyens qu'impossible à réformer dans le consensus et l'équité²), ou encore de l'autonomie de nos universités (troisième sujet clé qui, comme la réforme fiscale et la réforme des retraites, ne doit pas être abandonné à la droite).

Mais tant que nous serons à la merci d'énormes mouvements de spéculation sur les taux d'intérêt, comment mener sereinement ce type de débats? Soyons clairs : ce qui arrive actuellement à l'Espagne et à l'Italie, avec des taux d'intérêts dépassant les 5 %-6 %, peut parfaitement arriver à la France dans les mois qui viennent. Si l'on en vient à devoir payer durablement un taux d'intérêt de cet ordre, ou même simplement de 4 %, alors que le Royaume-Uni, avec le même endettement initial que le nôtre, ne paie que 2 %, grâce à sa banque centrale, alors il va devenir très vite très difficile

1. Voir par exemple C. Landais, T. Piketty, E. Saez, *Pour une révolution fiscale*, Éditions du Seuil, 2011, et disponible sur www.revolution-fiscale.fr.

2. Voir par exemple A. Bozio, T. Piketty, *Pour un nouveau système de retraite*, Éditions rue d'Ulm, 2008, disponible sur piketty.pse.ens.fr.

Préface

de défendre l'euro en France. Si une telle situation se prolonge, ne serait-ce qu'un an ou deux, alors la monnaie commune va devenir très rapidement extrêmement impopulaire.

Que faire? Pour mettre fin à la spéculation sur les 17 taux d'intérêt de la zone euro, la seule solution durable est de mutualiser notre dette, de créer une dette commune (les «eurobonds»). C'est également la seule réforme structurelle qui permettra à la Banque centrale européenne de jouer pleinement son rôle de prêteur de dernier recours. Certes, la BCE pourrait, d'ores et déjà, acheter davantage de dette souveraine sur les marchés, et cette solution d'urgence jouera probablement un rôle crucial dans les mois qui viennent. Mais, tant que la BCE fera face à 17 dettes souveraines différentes, elle aura un problème impossible à résoudre : quelle dette racheter, à quel taux? Si la *Fed* devait chaque matin choisir entre la dette du Wyoming, de la Californie et de New York, elle aurait bien du mal à mener une politique monétaire sereine.

Or, pour avoir une dette commune, il faut créer une autorité politique fédérale forte et légitime. On ne peut pas créer des eurobonds pour laisser ensuite chaque gouvernement national décider combien il émet de dette commune. Et cette autorité politique fédérale ne peut pas être le Conseil des chefs d'États ou le Conseil des ministres des finances. Il nous faut faire un immense pas en avant vers l'union politique et les États-Unis d'Europe – ou bien on s'orientera tôt ou tard vers un immense pas en arrière, à savoir le rejet de l'euro. La solution la plus simple serait de confier, enfin, un véritable pouvoir budgétaire au Parlement européen. Ce dernier comporte toutefois le défaut de rassembler les 27 pays de l'UE, donc très au-delà de la zone euro. Une autre solution, évoquée dans ma chronique du 22 novembre 2011, consisterait à créer une sorte de «Sénat budgétaire européen» rassemblant les députés des commissions des finances et des affaires sociales des Parlements nationaux des pays souhaitant mutualiser leur dette. Ce Sénat aurait la haute main sur les décisions d'émission de dette commune (ce qui n'empêcherait pas chaque pays d'émettre de la dette nationale s'il le souhaite, mais celle-ci ne sera pas garantie collective). Le point important est que ce Sénat prendrait ses décisions

à la majorité simple, comme tous les parlements, et que ses débats seraient publics, transparents et démocratiques.

C'est là toute la différence avec les Conseils de chefs d'États, qui tendent au *statu quo* et à l'inertie, puisqu'ils reposent sur l'unanimité (ou la quasi-unanimité) et qu'ils se réduisent pour l'essentiel à des conciliabules privés. Le plus souvent, aucune décision n'est prise et quand, par miracle, une décision unanime émerge, il est presque impossible de savoir pourquoi elle a été prise. C'est le contraire d'un débat démocratique dans une enceinte parlementaire. Aller aujourd'hui négocier un nouveau traité européen consistant à rester dans une logique intergouvernementale pure (avec pour simple modification de passer d'une règle de décision à 100 % à une règle à 85 % au sein des Conseils de chefs d'État) n'est pas à la hauteur des enjeux. Et ne permet évidemment pas de créer des eurobonds, qui exigent beaucoup plus d'audace sur le plan de l'union politique, audace à laquelle les Allemands sont de toute évidence beaucoup plus prêts que le président français (qui vient encore de vanter la logique intergouvernementale pure, alors que la CDU a proposé l'élection d'un président européen au suffrage universel). Il faudrait, à ce sujet, les prendre au mot en formulant des propositions précises. C'est tout l'enjeu de l'année 2012.

Vive Milton Friedman!

2004-2006

PS : enfin la clarification

20 septembre 2004

Face à la confrontation qui s'annonce au PS, on peut être sûr d'une chose : cela n'aura rien à voir avec le congrès de Rennes, où les socialistes s'étaient déchirés en 1990 pour la succession de François Mitterrand. Car si Rennes a fait tant de mal, c'est d'abord parce que personne n'a jamais compris quelles étaient les questions de fond qui opposaient les principaux protagonistes de l'époque (Jospin et Fabius, déjà...). Aujourd'hui, le motif de la brouille a le mérite d'être clair : faut-il oui ou non accepter d'aller de l'avant avec cette Constitution européenne imparfaite ? Et comme toutes les questions politiques importantes, celle-ci n'admet pas de réponse simple.

Tout le monde, à gauche, le reconnaît : en maintenant le principe de l'unanimité en matière fiscale, condamnant ainsi l'Europe au *dumping* permanent et à l'impuissance publique, le projet de Constitution est profondément décevant. Et, s'il est vrai qu'il n'existe aucun recul mais, plutôt, quelques avancées par rapport aux anciens textes, il n'est pas exclu que le fait de codifier ces règles dans une Constitution solennelle contribue à les pérenniser. La question est de savoir si un rejet des socialistes français aujourd'hui aurait des chances de faire progresser le dossier. À l'appui des partisans du non, on peut imaginer un scénario où le projet de Constitution serait de toute façon rejeté par d'autres grands pays, en

particulier par le Royaume-Uni (à qui on a pourtant presque tout cédé), auquel cas un non des socialistes français pourrait permettre de rebondir ensuite sur un traité plus intégrateur limité à un noyau dur autour de la France et l'Allemagne. Une telle hypothèse paraît cependant bien improbable, et la configuration inverse, où les autres grands pays adopteraient la Constitution et où la France la rejeterait à cause du non du PS (ou, pire encore, l'adopterait en dépit du non du PS), aurait des conséquences catastrophiques pour les socialistes français, qui se retrouveraient durablement placés sur la scène nationale et européenne dans le rôle des eurosceptiques moisis.

Sans compter que la volte-face hallucinante de Fabius donne une bien piètre image des socialistes français et de la sincérité de leurs convictions. Voici un ex-ministre des Finances qui non seulement n'a pris aucune initiative marquante pour lutter contre le *dumping* fiscal en Europe au cours de ses vingt-quatre mois passés à Bercy (avril 2000-avril 2002), mais qui a, au contraire, largement contribué à l'escalade sans fin de la concurrence fiscale, en entraînant le PS dans la baisse des impôts pour les hauts revenus (ce qui a ensuite conduit Chirac à promettre une nouvelle baisse de 30 %, histoire de remettre les pendules à l'heure et de se réappropriier le cœur des cadres). Et deux années plus tard, ce même ex-ministre vient nous expliquer qu'il ne peut approuver la Constitution, au motif qu'elle « ne permet pas de lutter contre les délocalisations et le *dumping* fiscal ». Que de chemin parcouru des actes aux paroles ! Prendre les gens pour des imbéciles à ce point est proprement stupéfiant. Ajoutons qu'en tentant de faire croire qu'il faut impérativement vingt ans de gouvernement derrière soi pour prétendre occuper la magistrature suprême (argument quasi unique de campagne), ce que toutes les expériences étrangères (Zapatero en Espagne, Blair au Royaume-Uni, Schröder en Allemagne, Prodi en Italie, etc.) démentent, Fabius et ses partisans rendent un bien mauvais service à la démocratie française et au nécessaire renouvellement de ses élites.

Il reste que la bataille annoncée va permettre un début de clarification au PS. La situation antérieure, dans laquelle aucun des présidentiables ne pouvait se permettre de prendre des positions

PS : enfin la clarification

précises sur les grands sujets du moment (retraites, universités, fiscalité, santé...), de peur de se faire canarder dès le lendemain matin par les autres camarades présidentiables, n'était plus guère tenable. Elle conduisait lesdits présidentiables à une surenchère rhétorique permanente, dans l'espoir de s'attirer les bonnes grâces de la gauche du parti, dont évidemment personne ne croyait mot. Un bel exemple est fourni par le programme du PS aux dernières élections européennes, qui en gros proposait d'appliquer au reste de l'Europe les 35 heures et le Smic à la française, sans aucune concertation avec les autres partis sociaux-démocrates européens, et dont tous les leaders socialistes disent en privé le plus grand mal, après l'avoir adopté en public. L'exemple est loin d'être anecdotique car, si au lieu de se poser en sauveur de l'Europe face à la déferlante libérale (en oubliant au passage que notre modèle social ne convainc pas tout le monde et que nous pouvons, nous aussi, apprendre des expériences étrangères), le PS avait patiemment conclu avec d'autres partis européens une plate-forme commune de propositions concrètes et ambitieuses sur l'harmonisation fiscale et la réorientation du budget européen, sa position sur le *dumping* et la Constitution serait aujourd'hui nettement plus crédible. Au moins peut-on espérer que quelle que soit l'issue de la confrontation en cours, le vainqueur pourra enfin se mettre au travail et préparer un programme digne de ce nom.

Sarkozy à l'assaut des successions

18 octobre 2004

En choisissant de s'attaquer à l'impôt sur les successions dans son budget d'adieu, Nicolas Sarkozy a trouvé un monument à sa mesure, que peu de ministres des Finances ont osé toucher. Institué en France par la loi du 25 février 1901, à l'issue de débats parlementaires épiques (le projet fut bloqué près de dix ans par le Sénat), l'impôt progressif sur les successions a été très rarement réformé depuis cette date, contrairement à l'impôt sur le revenu, qui fait l'objet de joutes budgétaires chaque automne depuis sa création en 1914.

De la Révolution française à 1901, l'impôt successoral fut strictement proportionnel : un taux unique modeste (1 % en ligne directe, c'est-à-dire entre parents et enfants) s'appliquait à toutes les transmissions, quel qu'en soit le montant. En pratique, seuls 50 % à 60 % des décès (d'âge adulte) donnaient lieu à imposition, compte tenu du nombre important de personnes décédant sans aucun patrimoine.

L'introduction d'un barème progressif par la loi de 1901, d'abord à dose homéopathique (avec un taux supérieur applicable aux successions les plus élevées de 2,5 % en 1901), puis de façon plus robuste après les bouleversements de la Première Guerre mondiale (avec un taux supérieur atteignant 40 % en ligne directe dès 1920),

ne changea rien à cet état de fait : toutes les successions positives (aussi petites soient-elles) restèrent soumises à l'impôt, et en pratique le pourcentage des décès donnant lieu à imposition demeura aux alentours de 50 %-60 %.

Ce n'est qu'en 1956 que fut introduit le principe d'un abattement forfaitaire (1 million d'anciens francs de l'époque) au-dessous duquel les patrimoines n'étaient pas soumis à l'impôt. La loi de 1959, concoctée par le jeune secrétaire d'État aux Finances Valéry Giscard d'Estaing, créa des abattements supplémentaires pour les conjoints et les enfants et réduisit le taux supérieur à 15 % en ligne directe. Le pourcentage de décès imposables tomba immédiatement de 50 % à 15 % à la suite de la réforme de 1956 mais, compte tenu de l'irrégularité des relèvements du niveau des abattements, il remonta ensuite à 30 % en 1970 et retrouva dans les années 1980-1990 le niveau de l'ordre de 50 %-60 % qui avait été le sien jusqu'aux années 1950. La dernière réforme de l'impôt successoral date de 1983 : le gouvernement Mauroy releva à 40 % le taux supérieur, applicable à la fraction des héritages (par héritier) supérieure à 11,2 millions de francs de l'époque. Le barème et les abattements n'ont pas été modifiés depuis lors. Aujourd'hui, le conjoint survivant bénéficie d'un abattement de 76 000 euros et chaque enfant d'un abattement de 46 000 euros, ce qui en pratique signifie qu'un patrimoine de l'ordre de 200 000 euros transmis à un conjoint et deux enfants n'est pas imposable (compte tenu de l'abattement de 20 % sur la résidence principale).

Remise dans cette perspective historique, la réforme Sarkozy 2004 apparaît comme une réforme fiscale médiocre, populiste et sans envergure. Sarko se garde bien de toucher au barème (trop risqué) et propose *grosso modo* de doubler les abattements, en instituant notamment un abattement général supplémentaire de 50 000 euros. Concrètement, le pourcentage de décès imposables devrait chuter d'environ 60 % aujourd'hui à guère plus de 20 % après la réforme, soit approximativement le niveau des années 1950.

La différence est que la réforme de 1956 pouvait se justifier par le fait que les patrimoines avaient été fortement amputés par les guerres et qu'il fallait leur donner de l'oxygène. Aujourd'hui, les

patrimoines se portent à merveille, la France regorge d'épargne et il n'existe aucune justification économique sérieuse pour de telles largesses sur les successions, d'autant plus que cet impôt ne pose pas de véritable problème de concurrence fiscale (les 600 millions d'euros de recettes perdues auraient par exemple permis de réduire de cinq élèves la taille des classes de primaire en ZEP).

Déjà fortement mitée par la multiplication des niches fiscales (suite notamment aux multiples dispositifs d'exonérations des donations mis en place depuis le début des années 1990), la base fiscale de l'impôt successoral sera durablement amputée par la réforme Sarkozy et ce prélèvement risque fort de devenir une caricature d'impôt progressif à base étroite et faible rendement (on peut déjà anticiper de nouveaux relèvements des abattements dans les années à venir), ouvrant ainsi la voie à sa suppression progressive, dans la lignée de ce que Bush et Berlusconi viennent de faire voter (si aucun nouveau vote n'intervient, l'impôt successoral américain aura disparu dans dix ans).

Cette non-réforme est d'autant plus regrettable qu'il existe de nombreux autres problèmes structurels des droits de succession (outre l'assiette mitée) qui auraient mérité un débat. Comparé aux autres pays, l'impôt successoral français a toujours été relativement léger en ligne directe (le taux effectif pour un patrimoine de 1 million d'euros, niveau atteint par moins de 0,3 % des décès, légué à un conjoint et deux enfants, est aujourd'hui de l'ordre de 15 %), mais objectivement lourd pour les transmissions en ligne familiale indirecte (frères et sœurs, etc.) et entre non-parents, avec un prélèvement au premier franc compris entre 35 % et 55 % suivant les cas. Sarkozy aurait pu rentrer dans l'histoire fiscale, il ressort par la petite porte de la démagogie.

Sarkozy : huit mois de brouillon à Bercy

15 novembre 2004

Les dernières statistiques viennent de le révéler : l'économie française n'a enregistré, au troisième trimestre, qu'une croissance symbolique de 0,1 %, très inférieure aux attentes. L'objectif d'une croissance de 2,5 % sur l'ensemble de l'année semble désormais fortement compromis. Ces chiffres signent à eux seuls l'échec de Sarkozy à Bercy. D'une certaine façon, ils confirment ce que tout le monde savait depuis longtemps. À l'Intérieur, il est possible de faire illusion en gesticulant dans les commissariats et en abreuvant les médias de formules chocs. Surtout, si de façon générale il est très difficile d'obtenir une baisse durable de la délinquance (le lien entre hausse des moyens policiers et carcéraux et baisse des crimes et délits est loin d'être établi dans le long terme, comme le montre par exemple la comparaison Europe/États-Unis), toutes les études internationales confirment qu'il existe une technique relativement simple (outre la manipulation des statistiques policières) permettant d'afficher des résultats dans le court terme : il suffit de remplir subitement les prisons, ce que fit Sarkozy de 2002 à 2004. Au ministère des Finances, c'est une autre paire de manches : les gesticulations médiatiques n'ont que peu d'importance, et il n'existe pas de solution miracle rapide permettant de réduire le déficit, relancer la croissance ou créer des emplois. Seule une action patiente

et continue sur plusieurs années, fondée sur un diagnostic et une politique économique appropriée, peut avoir un impact.

Certes, cela n'avait strictement aucun sens de contraindre l'ex-ministre de l'Intérieur à ne rester que huit mois à Bercy, au mépris de la longue tradition RPR de cumul de la présidence du parti avec un poste ministériel (Chirac en 1986-1988, Juppé en 1993-1995). Preuve que la droite la plus bête du monde, toujours prompte à se déchirer pour perdre les élections, a encore de la ressource! Il reste que cette période de huit mois, ridiculement courte pour toute action sérieuse, n'a guère été mise à profit par Sarkozy pour commencer à mettre en place une stratégie cohérente et adaptée. Les chiffres publiés dans le rapport économique et financier annexé au budget 2005 parlent d'eux-mêmes : les mesures nouvelles mises en place en 2004 aboutiront à une baisse de 6 milliards d'euros des impôts d'État, immédiatement compensée par une hausse de 6 milliards d'euros des prélèvements sociaux (notamment CSG et cotisations sociales). Stratégie d'autant plus incohérente que les prélèvements que l'on a choisi d'augmenter sont précisément ceux qui pèsent le plus lourdement sur la croissance et l'emploi! Et si Sarkozy a pris soin de préciser qu'il mettait fin aux promesses chiraquiennes de baisses d'impôt sur le revenu (jugées coûteuses et inutiles, ce qui est vrai), il n'en a pas moins été prompt à trouver d'autres impôts d'État tout aussi inutiles à baisser, et qu'il a baissés tout de même. A-t-on déjà vu des ménages relancer leur consommation ou des entreprises créer des emplois suite à une baisse de l'impôt sur les successions? Compte tenu des besoins de financement du système de santé et de retraites, ces baisses d'impôt inutiles ont conduit, depuis deux ans, à une hausse du taux global de CSG et de cotisations sociales de plus de deux points. À ce rythme-là, ce taux global de prélèvements pesant sur le travail, qui est actuellement de 65 % (en gros, un salaire brut de 100 correspond à un salaire net de 80 pour le salarié et à un coût du travail de 145 pour l'employeur), passera à 85 % en dix ans, ce qui n'est tout simplement pas tenable. Quel sens cela a-t-il de se répandre en discours sur la revalorisation du travail lorsque les faits sont aussi têtus et aussi évidemment contradictoires avec l'objectif proclamé?

Sarkozy : huit mois de brouillon à Bercy

Sans compter que le budget Sarkozy fourmille de chiffres douteux et de manipulations comptables qui sont autant de bombes à retardement pour son successeur. Outre la soulte de 7 milliards d'euros versée par EDF, qui par définition ne se reproduira pas, on relèvera la perle de l'impôt sur les successions : pour faire croire que sa baisse de 600 millions d'euros ne coûtera rien, Sarko n'a pas hésité à prendre pour référence les recettes exceptionnelles de 2004, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente, augmentation inhabituelle qui s'explique, d'après les services de Bercy, par les « conditions climatiques exceptionnelles de l'année 2003 » (c'est-à-dire par le nombre de décès exceptionnellement élevé, phénomène dont on peut espérer qu'il ne se reproduira pas!) Si l'on se rappelle que le ministre avait demandé à ses services lors de son arrivée à Bercy de lui trouver des opérations intéressantes et peu coûteuses, on peut d'ailleurs se demander si ce n'est pas la canicule qui lui a donné l'idée de s'en prendre à l'impôt sur les successions.

Sarkozy a au moins le mérite d'avoir un agenda libéral clair et assumé et il est prêt à prendre des risques pour assouvir ses ambitions. Il ne reste donc plus qu'à souhaiter que son séjour à la tête de l'UMP sera l'occasion de développer un programme fort qui fera oublier les huit mois à Bercy.

Contrat de travail : Borloo s'emmêle les pinceaux

13 décembre 2004

Étonnante simplification du droit du travail que vient de nous proposer Jean-Louis Borloo! On s'attendait à ce que le ministre du Travail s'inspire des propositions du rapport sur la Sécurité sociale professionnelle remis par Pierre Cahuc et Francis Kramarz, qui préconise, notamment, la fusion des deux principaux contrats de travail (CDD et CDI) en un unique contrat à durée indéterminée, ainsi que la mise en place d'un système de « guichet unique », rassemblant en un même lieu et un même interlocuteur les différents services de placement, de formation et d'indemnisation offerts aux chômeurs (actuellement dispersés entre l'ANPE, l'Afpa, l'Unedic, etc.). Or, voici que le ministre propose de créer un troisième type de contrat de travail (applicable pendant une période intermédiaire aux licenciés économiques), en plus des deux autres, et une cinquième agence de l'emploi (les « agences locales de l'emploi ») venant s'ajouter aux quatre premières.

Personne ne s'attendait, évidemment, à ce que les mesures drastiques prônées par Cahuc-Kramarz, déjà esquissées dans le rapport Blanchard-Tirole, soient appliquées immédiatement. Au moins mériteraient-elles de susciter un vrai débat. Les deux économistes partent d'un constat d'échec bien connu : en dépit de procédures de licenciement lourdes (relativement aux autres pays européens),

Contrat de travail : Borloo s'emmêle les pinceaux

la France est le pays industrialisé où le sentiment d'insécurité de l'emploi est le plus élevé. La raison en est simple : sur les 30 000 suppressions d'emplois quotidiennes en France (compensées par environ 30 000 embauches quotidiennes), moins de 5 % correspondent à des licenciements économiques, et l'immense majorité provient des fins de CDD. Le statut relativement protecteur des CDI a eu pour conséquence un recours massif aux CDD de la part des entreprises, avec à la prime un très fort sentiment de précarité parmi les salariés. D'où la proposition consistant à supprimer cette dualité perverse entre CDD et CDI et à créer un unique contrat de travail, plus protecteur que les actuels CDD puisqu'il serait à durée indéterminée (plus d'épée de Damoclès au-dessus de la tête des millions de CDD au bout de dix-huit mois), mais moins protecteur que les actuels CDI, dans le sens où les entreprises devraient s'acquitter d'une nouvelle taxe au moment du licenciement mais n'auraient plus d'obligation de reclassement.

C'est évidemment ce dernier aspect qui suscitera les plus fortes controverses, plusieurs syndicats dénonçant déjà dans ces « droits de licencier » (similaires aux « droits à polluer ») une déresponsabilisation sociale des entreprises. Ces réactions sont compréhensibles, mais elles oublient un fait essentiel : la fonction consistant à dresser des bilans de compétences, proposer des nouvelles formations aux salariés licenciés, puis les reclasser dans des nouveaux secteurs et des nouveaux emplois, est un métier en soi, qui exige des compétences et une organisation particulières et que les entreprises ne sont sans doute pas les mieux placées pour assurer. En outre, l'obligation de reclassement est souvent source d'incertitudes juridiques prolongées, et les juges ne disposent pas toujours des compétences nécessaires pour apprécier correctement la situation économique de l'entreprise et les efforts de reclassement accomplis. Il faut utiliser les entreprises pour ce qu'elles savent faire : produire des richesses et payer des taxes (éventuellement de lourdes taxes). Si ces taxes sont utilisées pour réorganiser et améliorer l'efficacité du service public de l'emploi, dans le cadre d'un système de « guichet unique » où l'État prendrait ses responsabilités pour offrir aux chômeurs un service de formation et de placement de grande

qualité, alors une telle réforme pourrait être dans l'avantage de tous, entreprises et salariés. Mais si l'on se contente de déresponsabiliser socialement les entreprises, sans les faire payer davantage et sans réorganiser profondément le service public de l'emploi, alors une telle réforme risque fort d'être un marché de dupes pour les salariés. Ce qui serait d'autant plus mal vécu que les Français sont sans doute très attachés à la protection relativement forte accordée actuellement par le CDI (même si l'on met longtemps à y accéder) et que le sentiment de précarité qu'ils éprouvent s'explique peut-être d'abord par un scepticisme général vis-à-vis du marché (les Français figurent, par exemple, parmi les plus inquiets face à la mondialisation) et non par l'échec de notre modèle de droit du travail en tant que tel.

La voie est donc étroite, mais elle mérite d'être tentée ou au moins débattue, et Borloo ne semble guère pressé. Il arrive certes que la simplification emprunte des voix complexes et on ne peut pas exclure que Borloo ait en tête une stratégie subtile permettant d'atteindre par étapes un objectif plus ambitieux (par exemple où les nouvelles agences locales finiraient par englober toutes les autres). À ce stade, on a surtout l'impression qu'il apporte sa contribution au processus d'empilement de couches administratives qui a conduit au système actuel.

Un mauvais choix pour la recherche

10 janvier 2005

Les vœux présidentiels aux forces vives, mardi dernier, viennent de nous le rappeler : l'avenir de la recherche est le grand sujet du moment. En reprenant immédiatement les conclusions du rapport Beffa (président de Saint-Gobain), Jacques Chirac entend montrer que 2005 sera placée sous le signe de la modernisation de notre système de recherche et que personne d'autre que lui ne se préoccupe davantage du retard européen dans ce domaine. Il a ainsi annoncé la création « d'ici à quatre mois » d'une Agence de l'innovation industrielle (AII), dotée, dès cette année, de 500 millions d'euros (et sur trois ans « d'au moins 2 milliards d'euros », soit l'équivalent de 20 % du budget de l'enseignement supérieur) et destinée à financer des programmes technologiques innovants rassemblant sous la houlette d'une grande entreprise des PME et des centres de recherches publics.

Le constat qui fonde le rapport est effrayant et mérite que l'on s'en préoccupe. Les investissements européens en recherche et développement sont équivalents aux investissements américains dans les secteurs traditionnels (chimie, automobile, etc.) ou dans ceux faisant l'objet de grands programmes publics (aérospatiale), mais ils sont plus de dix fois plus faibles dans les nouvelles technologies (biotechnologies, informatique, etc.). L'objectif de la nouvelle

agence sera donc de repérer les Ariane et les Airbus de demain et d'investir massivement dans ces programmes. L'hypothèse de base est que l'impulsion publique est nécessaire pour permettre aux acteurs privés de prendre des risques de très long terme, ce qui en théorie peut d'autant plus se justifier que plusieurs des projets envisagés (voiture propre, énergies renouvelables...) ont une valeur que les marchés ne peuvent internaliser complètement et que les innovations technologiques majeures ont souvent des retombées et des effets d'entraînement dans des domaines imprévus.

Avant de saluer la naissance d'une nouvelle forme de politique industrielle, un vrai débat s'impose. Tout d'abord, on ne peut qu'être frappé par la vision industrialiste qui anime le projet, en particulier par le rôle pivot accordé aux très grandes entreprises. Ce qui peut surprendre, dans la mesure où ces dernières ont souvent plus d'argent qu'elles ne savent en dépenser et que les contraintes sur le marché du crédit touchent plus fortement les nouvelles entreprises de petite taille, dont le dynamisme et le taux de survie sont notoirement insuffisants en Europe. Le projet repose également sur un acte de foi, à savoir la capacité des experts de la future agence à indiquer au reste du pays quels grands projets technologiques innovants doivent être poursuivis pour les dix ou quinze années suivantes. Dans le scénario le plus pessimiste, le projet peut facilement tourner au cauchemar soviéto-pompidolien, à l'image du « plan calcul » et autres désastres des années soixante-dix, avec en prime de gros effets d'aubaine pour quelques grandes entreprises.

Plus fondamentalement, et compte tenu du fait que les budgets publics ne sont pas illimités par les temps qui courent, cette façon d'envisager la modernisation de la recherche s'oppose largement à une stratégie fondée sur le renforcement des établissements d'enseignement supérieur et de recherche et joue plutôt la carte d'une atomisation des structures (avec de grandes entreprises mettant en réseau des équipes spécifiques pour un projet et une durée déterminés). C'est d'autant plus regrettable qu'au-delà des querelles compréhensibles mais contre-productives entre les différents types d'établissements (universités, écoles, organismes...), tous les acteurs universitaires s'accordent à penser que l'avenir passe par la

Un mauvais choix pour la recherche

constitution d'établissements autonomes et responsables, susceptibles de développer la crédibilité et l'efficacité nécessaires pour attirer les financements publics et privés dont ils ont tant besoin pour sortir de la misère collective actuelle. De grandes universités comme Harvard, Princeton ou le MIT ont bâti une identité et une réputation qui leur permet d'établir une relation de confiance avec les financeurs publics et privés. Par exemple, un bailleur de fonds qui investit dans ces universités sait que l'argent ne sera pas utilisé pour faire des recrutements localistes et scientifiquement douteux, ou bien pour soutenir des programmes de recherche inexistantes ou dépassés. En retour, les enseignants chercheurs de ces établissements savent que cette réputation collective est leur bien le plus précieux et que leurs ressources en dépendent, si bien qu'ils refusent les compromissions qui risqueraient d'y porter atteinte. De même que pour les entreprises privées, ce processus de constitution d'une marque peut prendre de nombreuses années, voire plusieurs décennies, et il ne peut se faire qu'au niveau d'établissements autonomes et renforcés. Un retard immense a été pris en France dans ce domaine (la plupart des universités ont une identité floue et une réputation douteuse); c'est là le premier frein au développement des indispensables investissements privés dans l'enseignement supérieur et la recherche. Sans doute davantage que l'absence d'une AII.

Quotas, la mauvaise pioche

7 février 2005

Le débat sur les quotas, relancé par Nicolas Sarkozy, suscite des réactions aussi variées que contradictoires. Certains y voient un moyen de rompre avec le dogme absurde de l'immigration zéro et de poser sur la place publique le fait qu'un pays comme la France a toujours besoin d'un flux régulier de migrants, pour des raisons aussi bien humanitaires qu'économiques, démocratiquement débattues. D'autres dénoncent au contraire le risque de voir s'instaurer un tri sélectif drastique des immigrés les mieux formés ou aux origines nationales les plus désirables, avec pour conséquence un *brain drain* néfaste pour les pays pauvres et un renoncement aux valeurs de justice et de solidarité, au seul bénéfice des agents recruteurs des entreprises et des racistes de tout poil.

Disons-le d'emblée : les quotas constituent probablement un des plus mauvais systèmes de régulation de l'immigration et il est paradoxal de voir de telles propositions resurgir alors que tous les spécialistes (George Borjas aux États-Unis, Patrick Weil en France...) ont montré à quel point il fonctionnait mal aux États-Unis.

Une des ambiguïtés du débat tient aux références souvent imprécises au cas américain, qui comme toujours sert alternativement de modèle et de repoussoir, sans que l'on se préoccupe de savoir ce qu'il est réellement. Par exemple, les quotas seront-ils définis sur

Quotas, la mauvaise pioche

la base de l'origine nationale (par pays ou zone géographique) ou bien en utilisant des catégories fonctionnelles correspondant aux types d'immigration (regroupement familial, travail, réfugiés, etc.)? Sur ce point, rappelons que les quotas définis sur une base nationale n'existent quasiment plus aux États-Unis depuis la loi de 1965, qui leur a substitué un système fondé sur des catégories fonctionnelles. Sur les 850 000 immigrants légaux entrés aux États-Unis en 2000, 350 000 relèvent ainsi du régime des conjoints et parents proches, 260 000 des autres catégories de regroupement familial, 110 000 de l'immigration de travail (dont 40 000 pour la procédure spéciale destinée aux travailleurs très qualifiés), 70 000 sont des réfugiés politiques et 50 000 seulement (6 % du total) relèvent de la procédure visant à promouvoir la « diversité » des origines nationales représentées outre-Atlantique, avec les fameux systèmes de loterie.

On imagine mal la France mettre en place un système de quotas nationaux abandonné aux États-Unis il y a quarante ans. En pratique, les catégories fonctionnelles pouvant toutefois se recouper largement avec les catégories nationales (les « réfugiés » viennent plus souvent d'Afrique et moins souvent de l'OCDE que les « travailleurs très qualifiés »...), on peut suspecter Sarkozy ou ses successeurs, une fois le système mis en place, de jouer sur le niveau des différents quotas pour obtenir le *racial mix* le plus en accord avec l'opinion publique. Les risques de manipulation démagogique d'un tel système sont d'autant plus grands que les chiffres en jeu sont difficiles à appréhender. S'imaginer que l'on peut faire voter sans risque les Français ou leurs députés sur le nombre de réfugiés ou de regroupement familiaux relève d'une certaine forme d'illusion démocratique.

L'autre danger est au contraire la sclérose et l'hyperrigidité. Les quotas constituent un objet politique tellement intimidant qu'il est très tentant, une fois les différents contingents fixés, de ne plus y toucher pendant des dizaines d'années. Aux États-Unis, les contingents n'ont pas été modifiés depuis la loi de 1990. Bien qu'ils soient sans cesse transgressés, le sujet est tellement explosif qu'il est quasiment impossible de réunir une majorité au Congrès pour

revoir les chiffres fixés en 1990. Les loteries, qui attirent chaque année 11 millions de candidats dans le monde (pour 50 000 places), ont quant à elles fortement contribué à nourrir les frustrations et les filières clandestines.

L'autre forme de rigidité introduite par les quotas est qu'il est impossible pour un gouvernement de prévoir précisément les qualifications pour lesquelles des besoins de main-d'œuvre se feront sentir et les flux correspondants, comme le montre l'échec du quota de 20 000 informaticiens étrangers institué en Allemagne en 2000. Un exemple bien plus souple et réactif d'intervention est l'arrêté Aubry de 1998 simplifiant les procédures suivies par un employeur souhaitant embaucher un salarié étranger. Le principe général, selon lequel l'employeur doit apporter la preuve que le poste ne peut être rempli par aucun chômeur inscrit à l'ANPE, est en effet appliqué de façon drastique en France, ce qui contribue à faire fuir vers d'autres cieux nombre de salariés qualifiés, originaires de l'OCDE ou du Sud. Cette mesure parmi d'autres a contribué à l'ouverture migratoire réelle menée sans tambour ni trompette, en France, de 1997 à 2001. Il suffit de se rappeler que l'arrêté Aubry a été abrogé en 2003 par Sarkozy pour mesurer les véritables intentions du président de l'UMP, et la candeur qu'il y aurait à tomber dans son piège.

Le prix d'un enfant

7 mars 2005

Au-delà du scandale, l'affaire du duplex de 600 mètres carrés à 14 000 euros par mois (168 000 euros par an!) des Gaymard a eu au moins le mérite de poser de façon concrète une des plus vieilles questions de la politique familiale. Chaque enfant vaut-il la même somme, dans le sens où la valeur des services et prestations alloués par la puissance publique doit être la même pour tous les enfants, quel que soit le revenu des parents? Ou bien l'État doit-il chercher à maintenir le niveau de vie des parents aisés choisissant d'avoir une famille nombreuse au même niveau que les couples sans enfant de même revenu, auquel cas le montant des compensations versées par l'État pour chaque enfant doit nécessairement croître avec le revenu des parents? Sans surprise, ce débat entre des logiques de solidarité verticale et d'équité horizontale a suscité de violents affrontements politiques depuis plus d'un siècle.

L'ex-ministre des Finances se situe sans détour dans la seconde logique : les Gaymard ont jugé que leurs 240 mètres carrés du boulevard Saint-Michel ne leur permettaient plus « d'avoir une vie familiale normale et de vivre avec [leurs] enfants » (sous-entendu : dans des conditions de confort conformes à leur nouveau statut et revenu), et puisqu'ils ne sont pas assez « grands bourgeois » pour posséder 600 mètres carrés dans le VIII^e, il leur a semblé justifié que

le contribuable les compense pour la perte de standing que leurs huit enfants risquaient d'occasionner. En l'occurrence, le petit coup de pouce du contribuable se montait tout de même à près de 2000 euros par mois et par enfant. Pour mettre ces chiffres en perspective, il est utile de les comparer à ceux de la politique familiale conventionnelle.

La première logique est notamment celle des allocations familiales. Actuellement, tous les ménages touchent zéro euro par mois pour le premier enfant, environ 115 euros par mois pour deux enfants, 260 euros par mois pour trois enfants, puis 145 euros par enfant supplémentaire. Avec huit enfants, les Gaymard touchent donc 985 euros par mois, soit environ 12 000 euros par an, le même montant que les Groseille. Il s'agit d'un complément de revenu substantiel pour ces derniers, mais pas pour les Gaymard (le salaire de l'ex-ministre était de 200 000 euros par an, compte tenu de la part non imposable, et son épouse doit gagner au moins autant, sans compter les revenus annexes).

La seconde logique est celle du quotient familial (QF), système unique au monde mis en place en France en 1945 pour conjurer le spectre de la défaite et de la dénatalité des familles aisées. Le principe est simple. Chaque ménage dispose d'un certain nombre de parts : 2 pour un couple marié sans enfant, 2,5 avec un enfant, 3 avec deux enfants, 4 avec trois enfants, puis une part supplémentaire par enfant. Jusqu'en 1953, les couples redescendaient de 2 à 1,5 part s'ils n'avaient toujours pas d'enfant au bout de trois ans de mariage, preuve de l'imagination du législateur fiscal en matière nataliste ! On divise ensuite le revenu par le nombre de parts, on calcule l'impôt dû, puis on remultiplie par le nombre de parts. La division par le nombre de parts permet d'échapper aux tranches les plus élevées de l'impôt et ce, d'autant plus que le revenu est important.

Concrètement, avec huit enfants (soit neuf parts), les Groseille sont non imposables, et l'étaient sans doute déjà avec deux parts, donc le QF leur rapporte zéro euro : ils doivent se contenter des allocations familiales. Avec un revenu annuel de 100 000 euros, un ménage de huit enfants bénéficie d'une réduction d'impôt

Le prix d'un enfant

d'environ 20 000 euros, ce qui est toujours bon à prendre. Quant aux Gaymard, avec un revenu annuel de l'ordre de 400 000 euros (pour fixer les idées), l'application stricte du QF leur rapporterait près de 70 000 euros, et plus de 80 000 euros si l'on ajoute les allocations. On est encore loin des 168 000 euros du duplex, mais on voit que les ordres de grandeur ne sont pas incomparables. L'appartement du ministre n'était finalement qu'un super QF.

Jugeant cette manne excessive, les socialistes ont décidé en 1981 que la réduction d'impôt serait plafonnée (mesure plus que compensée en 1986 par l'attribution de parts complètes au-delà du troisième enfant). La réduction ne peut dépasser actuellement 4 200 euros par part, si bien que les huit enfants des Gaymard rapportent seulement 30 000 euros (et non 70 000). La règle fixée par Raffarin pour sortir de la crise (chaque ministre a droit en plus de son salaire à 80 mètres carrés, plus 20 par enfant, soit 240 mètres carrés pour huit enfants) revient approximativement à déplafonner les effets du QF pour les seuls ménages de ministres. En instituant dans la hâte ce nouveau droit au logement familial des ministres (prévu par aucun texte), après avoir en 2002 doublé leurs salaires de façon peu transparente, Raffarin concourt une fois de plus à placer le gouvernement en dehors du droit commun.

Vers une fiscalité internationale ?

4 avril 2005

Pour financer les «objectifs du millénaire», visant à diviser par deux la pauvreté dans le monde d'ici à 2015, on estime que l'aide publique au développement doit passer de 50 à 100 milliards de dollars par an. Ce dernier chiffre peut sembler faible (moins de 0,3 % du produit intérieur brut mondial, soit 40 000 milliards de dollars), mais il est en réalité difficile à atteindre compte tenu de la pingrerie des pays riches, qui font face à leurs propres revendications sociales et où la démagogie anti-impôts bat son plein.

D'où les nombreuses réflexions actuelles sur la nécessité de créer de nouvelles ressources pérennes à l'aide d'une véritable fiscalité internationale. Taxe sur les transactions financières, les bénéfices des multinationales, les ventes d'armes, le transport aérien, etc. : la chasse aux idées est maintenant très officiellement lancée, comme le montre la réunion organisée jeudi dernier à Bercy par l'Agence française du développement (AFD) en présence de nombreux acteurs concernés. Une telle solution aurait en outre le mérite de stabiliser les ressources disponibles pour les pays pauvres (l'aide publique est très volatile). Surtout, une part importante des programmes prévus dans les «objectifs du millénaire» correspond à de véritables «biens publics mondiaux» (lutte contre les épidémies, contre la pollution, etc.) et il est logique que leur financement

Vers une fiscalité internationale ?

fasse appel à des impôts mondiaux. L'avenir du monde passera-t-il donc par la création d'une fiscalité internationale? Oui, sans doute, mais à condition de ne pas se tromper de cible.

Tout d'abord, quand bien même la création de telles taxes et les efforts des pays riches permettraient d'atteindre les 100 milliards évoqués, il serait illusoire de s'imaginer que cette nouvelle aide internationale pourrait à elle seule tenir lieu de politique sociale dans les pays pauvres. Dans tous les pays aujourd'hui développés, y compris bien sûr aux États-Unis, le processus de modernisation et de développement s'est appuyé sur la construction progressive d'une puissance publique capable de mobiliser efficacement et démocratiquement au moins 30 % ou 40 % du PIB pour financer les dépenses collectives indispensables pour la croissance économique : éducation, santé, infrastructures... Beaucoup de pays sous-développés, notamment en Afrique et en Asie du Sud, souffrent aujourd'hui d'un secteur public désespérément pauvre et inefficace, et le principal enjeu est de les aider à construire leur propre modèle de *welfare state*. Comme le notait récemment Jean-Marc Sévérino, il n'est ni possible ni souhaitable que les organisations internationales deviennent l'employeur effectif des dizaines de millions d'enseignants, infirmières et médecins nécessaires dans les pays pauvres, car cela minerait le fragile processus de construction de l'État dans ces pays. Une des priorités serait plutôt de les aider à développer une fiscalité adaptée et dynamique (les recettes fiscales représentent dans de nombreux pays pauvres à peine plus de 10-15 % du PIB, comme en Europe il y a deux siècles, ce qui permet tout juste de payer les soldats et les policiers), ce dont les organisations internationales se sont peu soucié ces quinze dernières années. Et force est de constater que les pays qui ont emprunté ce chemin (comme la Chine, où l'impôt sur le revenu rapportera plus de 5 % du PIB d'ici à quelques années, plus qu'en France!) l'ont fait sans notre aide.

Il reste que la création de rudiments de fiscalité internationale serait aujourd'hui utile. Mais l'histoire du développement dans les pays riches peut, là encore, permettre d'éviter les fausses pistes. L'évolution longue de la fiscalité révèle partout les mêmes

tendances : on commence par utiliser des bases fiscales simples (droits de douanes et autres taxes indirectes sur les échanges), et ce n'est que progressivement que les États développent la capacité administrative et la légitimité politique nécessaires pour lever des taxes plus complexes et plus intrusives, comme l'impôt sur le revenu ou les bénéfices. S'imaginer que l'on va démarrer l'histoire de la fiscalité internationale en créant un impôt mondial sur les bénéfices des entreprises relève de la pure illusion : il faudrait d'abord commencer par harmoniser les bases européennes de l'impôt sur les bénéfices, ce qui est loin d'être acquis. La taxe à 0,01 % sur les transactions de change (qui selon Attac pourrait rapporter 10 milliards de dollars) pose en partie les mêmes problèmes. Il s'agit d'une base fiscale largement manipulable dont il faudrait en outre exclure toutes les transactions à très court terme, rapportant moins de 0,01 %, qu'une telle taxe ferait disparaître immédiatement (soit la majorité des transactions de change d'après Jean-Pierre Landau, qui note que seule l'inclusion de l'ensemble des transactions de valeurs mobilières pourrait rapporter 10 milliards). À vouloir tout régler en même temps, cette fameuse «Tobin Tax» risque surtout de ne jamais voir le jour. Une solution moins sexy mais plus réaliste serait sans doute une taxe sur les échanges internationaux (le commerce mondial représentant 10 000 milliards par an, un taux de 0,1 % rapporterait les mêmes 10 milliards), qui en outre pourrait commencer à s'appliquer avant même l'adhésion de tous les pays.

Bolkestein, pas Frankenstein

2 mai 2005

À l'heure où le oui semble reprendre le dessus dans les sondages, il n'est pas inutile de revenir sur les débats soulevés par la directive Bolkestein, source de multiples malentendus durant la campagne. Car, si la fameuse directive n'a strictement rien à voir avec le projet de Constitution, elle a au moins le mérite d'illustrer clairement les enjeux et la complexité des politiques européennes de libéralisation.

Initialement, le texte du commissaire néerlandais prévoyait qu'une entreprise fournissant des services dans un autre pays de l'Union serait soumise au droit du pays d'origine et non du pays de destination. Précisons que la plupart des échanges de services ne sont pas touchés par cette disposition controversée. Quand le service est entièrement rendu à distance depuis l'étranger, par exemple dans le cas d'un service de maintenance informatique ou un centre d'appels basé en Pologne (ou en Inde), c'est évidemment le droit du pays étranger qui s'applique aux travailleurs concernés. Et quand le service est entièrement rendu sur place par des travailleurs immigrés dans le pays d'accueil, par exemple dans le cas d'un plombier polonais installé à Paris (à supposer qu'il ait obtenu les permis nécessaires, ce qui n'est pas aisé), c'est évidemment le droit du pays d'accueil qui s'applique. Le cas ambigu, le seul concerné

par la clause du pays d'origine, est celui d'une entreprise basée à l'étranger mais qui est amenée dans le cadre de sa prestation de services à envoyer des salariés en mission dans le pays de destination. Par exemple, une entreprise lettone répond à un appel d'offres et envoie ses salariés sur un chantier en Suède ; ces derniers, selon la directive Bolkestein, seraient soumis au droit letton et non suédois.

Aussi dérogatoire puisse-t-elle paraître, une telle règle peut se justifier par le fait que pour des missions à l'étranger suffisamment courtes et ponctuelles (huit jours dans la directive détachement de 1996), il serait absurde de réécrire entièrement tous les contrats de travail. Surtout, il existe dans de nombreux secteurs (taxis, commerce, travaux publics...) des procédures et réglementations constituant de véritables barrières à l'entrée et relevant davantage de la protection corporatiste de rentes acquises, voire de la corruption, que du progrès social. Comme le notait un entrepreneur polonais dépité : « Il est plus facile pour une entreprise occidentale d'ouvrir un cabinet d'avocats en Pologne que pour nous d'aller carreler des toilettes allemandes. »

Mais en prétendant résoudre les problèmes réels de discrimination rencontrés par les travailleurs et entreprises de l'Est (d'autant plus injustifiés qu'il existe dans beaucoup de ces secteurs une pénurie de main-d'œuvre nationale), Bolkestein adopte une solution tellement extrême qu'elle en revient à jeter le bébé avec l'eau du bain. Aucune limite claire sur la durée des missions n'est fixée et, surtout, c'est l'ensemble du droit et des réglementations du pays de destination qui passe soudainement à la trappe. La directive ouvre la voie à un *dumping* social et fiscal sans fin, où il suffirait pour une entreprise de domicilier formellement ses salariés dans le pays aux charges les plus faibles pour éviter, par exemple, de payer les cotisations sociales du pays où se déroule de manière récurrente l'activité en question !

Au motif de réformer certaines réglementations inadaptées, on finit ainsi par utiliser l'Europe pour remettre en cause l'ensemble de l'édifice social et fiscal sur lequel se sont construits les *welfare states* européens. Face à ce type d'offensive, la gauche européenne doit construire des coalitions sociales-démocrates offensives prêtes

Bolkestein, pas Frankenstein

à remettre en cause les réglementations existantes lorsqu'elles sont inadaptées, et inversement, à défendre fermement les principes essentiels lorsqu'ils sont menacés, notamment pour ce qui concerne le *dumping* fiscal. Les propositions des eurodéputés SPD de refonte de la directive vont dans ce sens, mais une telle attitude constructive et européenne est rare chez les socialistes français, notamment chez les partisans du non, qui s'en tiennent généralement soit au repli démagogique, soit à l'opportunisme le plus cru. Faut-il rappeler que le rapport Charzat proposait en 2001 d'exempter des impôts français les cadres étrangers implantés en France (mesure qui rappelle étrangement la directive Bolkestein) et que son commanditaire, Laurent Fabius, était tout prêt à l'appliquer, à un moment où un tel positionnement politique lui semblait porteur ?

En tout état de cause, il faut répéter avec force qu'un non au traité constitutionnel ne fera que diminuer les chances des grands pays (et singulièrement de la France) de peser sur ces choix. On peut certes regretter qu'un texte ne comportant que quelques timides avancées par rapport aux traités précédents (essentiellement les nouvelles règles définissant la majorité qualifiée : 55 % des États représentant 65 % de la population) prenne le nom de Constitution et fasse l'objet d'un référendum, ce qui inévitablement conduit de nombreux électeurs à exprimer un mécontentement général face à l'Europe. Mais à partir du moment où le processus est lancé, seul le oui peut permettre d'avancer dans la bonne direction.

Des Portos aux Polaks

30 mai 2005

Quelle qu'en fût l'issue, la campagne référendaire a laissé un goût amer chez les partisans de l'intégration européenne. La principale raison qui a convaincu tant de salariés français à voter non ne fait en effet aucun doute. C'est la peur des travailleurs des nouveaux pays membres, et l'idée selon laquelle la mise en concurrence avec eux, à grands coups de plombier polonais et de délocalisations en Roumanie, conduirait irrémédiablement à une détérioration des salaires et conditions d'emploi en France.

Il est certes légitime que ceux qui souffrent de la situation actuelle du marché du travail et de la stagnation des salaires depuis vingt ans expriment leur colère face à leur sort et au gouvernement en place, et on ne répétera jamais assez que le texte proposé en guise de Constitution ne comportait pas suffisamment d'avancées nouvelles pour éviter ce risque. Il reste que les élites qui ont accredité l'idée selon laquelle cette souffrance serait due à l'Europe et aux nouveaux entrants (ou, plus énorme encore, qu'un non atténuerait cette souffrance) portent une lourde responsabilité face à l'histoire. On a ainsi vu défiler pendant la campagne moult faits divers impliquant des maires (y compris de gauche) partis à la chasse aux travailleurs polonais implantés dans leur commune, comme aux pires heures des bulldozers anti-immigrés du PCF. Les

partisans du non, de droite comme de gauche, n'ont eu de cesse d'expliquer que l'intégration des nouveaux pays conduisait à la règle du « moins cher gagne » et à une détérioration globale de la situation des salariés.

Ces peurs ne correspondent en fait à aucune réalité économique sérieuse. Si les salaires réels ont progressé à des rythmes exceptionnels de l'ordre de 5-6 % dans les nouveaux pays membres ces dernières années, ce n'est pas parce que les salaires en France et en Allemagne auraient baissé d'autant (ils ont augmenté, trop peu il est vrai). C'est parce que ces pays se sont mis à produire plus, ce qui en retour dope leur pouvoir d'achat et les conduit à importer nos produits. C'est exactement ce qui s'est passé à la suite de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans l'Europe en 1986. Ces pays se sont enrichis et ont rejoint la moyenne européenne, et cela ne s'est pas fait aux dépens de la France, bien au contraire. Pourtant, à l'époque, une coalition hétéroclite s'opposait déjà à leur entrée, au motif que les salariés français allaient faire les frais de la concurrence des travailleurs espagnols et portugais (il est vrai beaucoup plus proches de la France que les Polonais, avec des écarts de salaires équivalents). Cette coalition regroupait, comme de coutume, l'extrême gauche, le PCF, la droite souverainiste et l'extrême droite. Qui peut sérieusement dire aujourd'hui que les travailleurs français ont pâti de cette concurrence de l'Espagne et du Portugal et que le taux de chômage en France serait plus faible si on les avait laissés dehors? Rien dans l'évolution du chômage depuis trente ans (5 % dans les années 1970, 10 % en 1986-1987, 8-9 % en 1989-1990, 12 % en 94-96, 8-9 % en 2000-2001, 10 % aujourd'hui) ou dans l'examen des taux de chômage régionaux ne permet de soutenir une telle thèse. Accréditer l'idée selon laquelle les souffrances des travailleurs français seraient maintenant dues aux nouveaux entrants polonais et roumains est une monstruosité. La vérité est que le chômage français est un problème complexe qui n'a pas grand-chose à voir avec tout cela et que le taux de chômage ne serait sans doute guère différent si l'intégration européenne s'était arrêtée il y a vingt ans.

Est-ce à dire que tout va bien à Bruxelles et que la Constitution proposée était parfaite? Évidemment non. Les capitaux sont

aujourd'hui sensiblement plus mobiles qu'en 1986 (contrairement aux travailleurs), et l'Europe a un rôle majeur à jouer pour lutter contre le *dumping* fiscal. Le traité constitutionnel offrait pour avancer dans cette direction des outils supérieurs à tous les traités précédents, mais les avancées sont clairement insuffisantes. Pour aller plus loin, il faudra convaincre nos partenaires que le *dumping* non seulement est collectivement nuisible, mais de surcroît n'est aucunement nécessaire pour assurer la croissance et le bon fonctionnement d'une économie de marché. S'imaginer que le mélange d'arrogance, de xénophobie et d'antilibéralisme systématique qui s'est exprimé en France ces derniers mois permettra d'avancer dans cette direction est une illusion. L'utilisation de l'Europe comme bouc émissaire pour tous nos maux nationaux est, certes, une tradition ancienne. En 1983 déjà, on expliquait le blocage des salaires comme une contrainte imposée par l'Europe, alors qu'en réalité ce tournant aurait eu lieu de toute façon, y compris si la France avait été seule au monde (les bas salaires avaient progressé trois fois plus vite que la production de 1968 à 1983, rythme qui n'est pas soutenable éternellement, dans une économie ouverte comme dans une économie fermée). Cette rhétorique de l'Europe bouc émissaire a été portée à son paroxysme lors de cette campagne, on en paie aujourd'hui le prix.

Sortir du piège blairiste

27 juin 2005

Comme prévu, Tony Blair s'est immédiatement saisi de l'opportunité fournie par le non français au référendum sur la Constitution européenne pour tenter de prendre le leadership au sein de l'Europe. La remise en cause du rabais sur la contribution britannique au budget européen obtenu par Margaret Thatcher en 1983 (après plusieurs années de blocage institutionnel) est envisageable, nous annonce le Premier ministre britannique. Mais à condition que l'on révisé profondément la structure du budget européen, et en particulier que l'on s'attaque radicalement à la Politique agricole commune (PAC), qui absorbe 40 % des ressources et empêche l'Europe d'investir dans l'avenir (formation, recherche, infrastructures). La ficelle est un peu grosse (il avait été convenu, en 2002, de ne plus retoucher à la PAC avant 2007), mais elle est quasiment imparable.

En choisissant d'adopter cette posture conquérante, Tony Blair tente de ringardiser la France et de la placer au rang des accusés. En mettant l'accent sur la Politique agricole commune, il caricature notre supposé modèle social comme un système corporatiste et passéiste, où la grande masse des transferts est accaparée par une petite minorité prête à sortir ses fourches pour défendre des avantages acquis dans les années cinquante. Il n'y a certes pas à rougir d'être devenu le premier exportateur mondial pour de nombreux

produits alimentaires haut de gamme et on connaît bien le caractère artificiel du fameux chiffre de 40 %, qui témoigne surtout de la faiblesse du budget global de l'Union européenne. Il reste qu'il est bien difficile de réconcilier les citoyens européens avec une Union dépensant 40 % de ses ressources actuelles pour le bénéfice de seulement 2 % de la population et que Tony Blair n'a pas tort lorsqu'il stigmatise l'impact négatif de la PAC sur le développement des pays du Sud, rendus incapables de développer comme ils le devraient leurs productions et exportations en matières premières agricoles. Si l'on ajoute à cela que le Royaume-Uni entend prendre la tête du combat pour la réforme de l'aide publique au développement avec, par exemple, son soutien à un mécanisme ingénieux de subvention à la production privée de nouveaux vaccins, la caricature est complète.

La France est présentée comme un pays sclérosé incapable de comprendre que le développement économique et social doit s'appuyer sur les forces de marché, défendant des politiques inadaptées pour ses propres citoyens comme pour le développement du Sud. La Grande-Bretagne est au contraire supposée portée par le discours positif et conquérant de Tony Blair sur la mondialisation. Au lieu de s'appesantir sur les mesures de défense et de protection face au marché, il annonce aux travailleurs qu'il va leur donner les armes nécessaires pour occuper les emplois les plus dynamiques de l'économie mondiale.

Il est d'autant plus urgent de sortir de ce piège que la France est en réalité beaucoup mieux armée que le Royaume-Uni pour incarner la marche vers « l'économie de la connaissance la plus productive du monde » annoncée par le sommet européen de Lisbonne. On ne le répétera jamais assez : la production par heure travaillée est aujourd'hui encore 25 % plus faible en Grande-Bretagne qu'en France ou en Allemagne. C'est uniquement parce que les Britanniques travaillent 25 % plus d'heures que nous qu'ils parviennent à se hisser au même niveau de PIB par habitant. Et le fait que les chômeurs (moins productifs en moyenne que les actifs) soient plus nombreux en France n'explique qu'une part minoritaire de cet écart (moins d'un tiers).

Sortir du piège blairiste

La vérité est que, vingt-cinq ans après l'arrivée au pouvoir de Margaret Thatcher et de ses réformes supposées salvatrices, le Royaume-Uni demeure un pays sous-formé et faiblement productif (l'écart de productivité n'a quasiment pas diminué), contraint d'adopter des méthodes de pays pauvre (*dumping* fiscal et longues heures de travail) pour se hisser au même niveau que les autres. La médiocrité persistante de la productivité de la main-d'œuvre britannique s'explique largement par l'existence d'un système de formation profondément sous-doté et marqué par de très fortes stratifications sociales, héritier d'un système aristocratique dont les Américains se gaussent depuis deux siècles et qui est à l'origine du déclin du Royaume-Uni.

Et, s'il est vrai que la modernisation de l'enseignement supérieur est plus avancée outre-Manche, il n'en reste pas moins que la France dispose avec son système d'enseignement primaire et secondaire d'un socle solide offrant une formation de masse de qualité enviable. Il est d'ailleurs frappant de constater qu'une des mesures phares proposées par Tony Blair lors des dernières élections consiste à instituer au Royaume-Uni un baccalauréat national «à la française».

De même, malgré les efforts réels entrepris depuis 1997, la main-d'œuvre britannique demeure nettement moins bien protégée qu'en France face au risque santé. Le modèle français repose sur des systèmes de scolarisation et d'assurance-maladie universelles de haute qualité, pas sur la PAC, et c'est ce modèle qu'il faut promouvoir en Europe. Cela passe sans doute par une renégociation des subventions PAC pour la période 2007-2013, qui en retour permettra d'occuper une place centrale dans la définition d'objectifs européens ambitieux en matière de formation et de recherche.

Réforme de l'impôt : chiche !

12 septembre 2005

Le 14 juillet, Jacques Chirac annonçait pour 2006 une pause dans la baisse de l'impôt sur le revenu (IR), « afin de consacrer tous les moyens disponibles à la lutte contre le chômage ». Et voici que Dominique de Villepin dévoile le 1^{er} septembre son intention de reprendre le mouvement de baisse dès 2007 ! S'agit-il d'une simple manœuvre permettant de recharger les batteries en 2006 pour mieux marquer les esprits des électeurs contribuables en 2007 ? Si l'on prend au sérieux la déclaration du Premier ministre, pas si sûr. En annonçant son objectif de supprimer les abattements de 10 % et 20 % et de revoir complètement le barème pour rendre l'impôt plus lisible, Villepin a ouvert la voie à une réforme enfin ambitieuse de l'IR, fort différente de ce qui a été fait ces dernières années (pendant lesquelles on s'est contenté de baisser les taux, exemple type de la non-réforme).

Rappelons les fondamentaux du problème. Au bout de quatre-vingt-dix années de joutes budgétaires, l'IR français a réussi le prodige consistant à peser moins lourd que dans tous les autres pays développés (à peine plus de 3 % du PIB, contre 5 % il y a vingt ans et au moins 7-8 % partout ailleurs), tout en affichant des taux incompréhensibles et en apparence très élevés pour des niveaux de revenus peu considérables : par exemple 28,26 % sur la tranche allant

Réforme de l'impôt : chiche!

de 15 004 € à 24 294 € ; 37,38 % de 24 294 € à 39 529 €, etc. et 48,09 % au-delà de 48 747 € (barème 2005). Ce tour de force est dû à l'application effective de ces taux non pas au revenu réel, mais au «revenu imposable par part» : on commence par déduire de la plupart des revenus les abattements de 10 % et de 20 % (cela donne le revenu imposable), puis on divise par le nombre de parts (2,5 parts pour un couple avec un enfant, 4 parts avec trois enfants, etc.). En outre, les taux s'appliquent non pas à la totalité du revenu, mais seulement à la fraction comprise dans chaque tranche : c'est le système obscur du barème dit «en taux marginal», source d'incompréhensions. Combien de fois entend-on des contribuables s'inquiéter (à tort) du fait qu'ils vont bientôt «sauter une tranche», et par là même subir une perte nette de revenu disponible... Si l'on ajoute à cela l'in vraisemblable accumulation de mécanismes de réductions d'impôt et de niches fiscales, on aboutit à un système illisible, où les citoyens sont incapables de se faire une idée simple de qui paie quoi. Résultat des courses : chacun considère qu'il fait les frais de ce système opaque (et suspecte son voisin de mieux tirer parti des dispositifs en vigueur), et l'IR est devenu l'objet de fantasmes polluant l'ensemble du débat fiscal français.

Pour sortir de ce marasme, il ne fait aucun doute qu'il faut supprimer les abattements de 10 % et de 20 % et les intégrer dans le barème tout en le simplifiant, comme l'envisage Villepin. Mais pour réconcilier les Français avec l'impôt sur le revenu, il ne suffira pas de «réduire le nombre de tranches de sept à quatre». Pour rendre l'IR enfin compréhensible, il apparaît nécessaire de sortir du système en taux marginal et d'exprimer le barème en termes de taux effectif directement applicable au revenu réel. Prenons l'exemple d'un couple avec un enfant gagnant 60 000 € par an. Son taux effectif est actuellement de 8 %, soit un peu moins de 5 000 € d'impôt. C'est ce taux qui doit figurer dans le barème pour ce niveau de revenu, et aucun autre. Avec 130 000 € de revenu annuel, le taux effectif est actuellement de 15 %, puis monte à 30 % pour 300 000 €, 40 % pour 1 000 000 €, et près de 50 % pour 5 000 000 €. Entre ces points, il suffit de tracer des lignes droites : par exemple, il suffit de dire que le taux effectif passe progressivement de 8 % à 15 % entre 60 000 €

et 130 000 €, soit 1 % en plus tous les 10 000 €. Si l'on exprime le barème de cette façon, chacun pourra se faire une idée de qui paie quoi et sera en mesure de constater qu'il faut atteindre des revenus de plusieurs centaines de milliers d'euros pour faire face à des taux effectifs de l'ordre de 25 % ou 30 %, contrairement à ce que le barème actuel laisse à penser.

Une telle réforme permettrait au débat démocratique de reprendre ses droits : certains jugeront que le taux effectif de 50 % appliqué aux revenus de 5 000 000 € doit être abaissé à 40 %, d'autres que le taux de 8 % appliqué aux revenus de 60 000 € doit être réduit à 7 %, et tous ces débats pourront être menés dans la transparence. Un tel système de barème exprimé directement en termes de taux effectif a déjà été appliqué dans plusieurs pays et, surtout, il a été appliqué en France de 1936 à 1942. Introduit par le Front populaire dans un souci de transparence démocratique, il fut supprimé sous Vichy, au motif qu'il était « trop transparent », au profit des barèmes en tranches de taux marginaux, à tel point que l'on a pratiquement oublié qu'il existait une autre façon de procéder, nettement plus satisfaisante d'un point de vue civique. Pour un Premier ministre épris de lyrisme qui a exprimé le souhait d'un IR enfin lisible par les citoyens, voici un précédent historique susceptible de donner un peu de sel à un exercice plutôt gris de réforme fiscale !

Blocages allemands

10 octobre 2005

Quelle que soit l'issue des négociations en cours sur la « grande coalition » CDU-SPD, les élections allemandes du 18 septembre auront au moins eu le mérite de nous informer précisément sur l'état de l'opinion en matière fiscale. En Allemagne, et sans doute aussi en France et dans d'autres pays européens, les électeurs ne sont pas prêts à accepter n'importe quoi au nom du pragmatisme et de la concurrence fiscale européenne. Tous les sondages et études d'opinions le confirment à loisir : alors qu'Angela Merkel disposait de 20 points d'avance dans les sondages, c'est bien l'irruption dans la campagne du juriste Paul Kirchhoff et de ses propositions radicales de réforme fiscale qui ont contribué de façon décisive à faire chuter la CDU. De fait, sitôt les résultats connus, Merkel s'est séparée de celui à qui elle entendait confier le ministère des Finances et qu'elle décrivait hier encore comme un « visionnaire ». Ledit juriste a annoncé qu'il retournait à sa chaire, et il est clair aujourd'hui que sa réforme ne verra jamais le jour.

Que proposait exactement Kirchhoff ? La mesure la plus spectaculaire consistait à instituer un impôt sur le revenu avec seulement deux tranches : une à 0 % pour les revenus les plus faibles et une à 25 % pour la quasi-totalité des revenus. Il s'agissait donc en gros de revenir aux impôts quasi proportionnels, qui s'appliquaient

au XIX^e siècle, et de tirer un trait sur la principale innovation du XX^e siècle en matière fiscale : la progressivité. Gerhard Schröder a eu beau jeu de stigmatiser ceux qui entendaient « taxer au même taux le président de société et sa femme de ménage », message qui a été repris par le SPD à longueur de débats télévisés et qui a visiblement porté. Manifestement, les Allemands demeurent attachés à une certaine forme de progressivité fiscale et de redistribution.

Aussi extrêmes qu'elles puissent paraître, il est toutefois important de réaliser que les propositions de Kirchoff constituent en quelque sorte le cadre naturel des débats fiscaux à venir en Europe. En Allemagne, en France et un peu partout ailleurs, la logique implacable de la concurrence fiscale a conduit au cours des vingt dernières années à abaisser à environ 25-30 % le taux de l'impôt sur les bénéficiaires des sociétés. Dans le même temps, la progressivité de l'impôt sur le revenu des personnes a été fortement réduite, avec des taux supérieurs aux alentours de 40 % dans la plupart des grands pays. Ce n'est pas par hasard si Kirchoff en est arrivé à proposer en 2005 de passer à un impôt quasi proportionnel avec un taux unique de l'ordre de 25 %. Il s'agit d'une certaine façon de l'étape suivante d'une progression logique, et tous les pays risquent d'y être confrontés (c'est déjà le cas en Europe de l'Est et aux États-Unis). Le fait que les électeurs allemands se soient si nettement opposés à cette nouvelle étape, à tel point qu'ils ont refusé de donner les pleins pouvoirs à la CDU, en dépit de l'impopularité et de l'usure de Schröder (cinq millions de chômeurs après sept années de gouvernement SPD-Verts), est riche d'implications pour l'avenir fiscal de l'Europe. Ce rejet annonce peut-être une pause durable dans le processus de course-poursuite à la baisse engagé il y a vingt ans. En particulier, en France, où la réforme annoncée par l'actuel gouvernement va conduire à un taux supérieur réduit à environ 40 % en 2007, il est fort possible qu'un candidat envisageant d'aller nettement plus loin dans cette direction et proposant une nouvelle baisse importante de la progressivité fiscale pour la législature 2007-2012 suscite la même réaction de rejet qu'en Allemagne.

En dépit de cet enseignement intéressant, il reste que les élections du 18 septembre débouchent sur un gouvernement instable

Blocages allemands

doté d'un mandat et d'une légitimité politique ambiguë. Sur les sujets majeurs comme la réforme des retraites, celle de l'assurance-maladie, de l'enseignement supérieur, il est probable que la grande coalition se retrouve moins à même d'avancer sereinement que ne l'auraient fait des gouvernements monocolores sous direction SPD ou CDU. Le sentiment de gâchis est d'autant plus net que ces élections ratées viennent après celles de 2002, où Schröder l'avait emporté *in extremis* en mettant en avant son activisme face aux inondations en Allemagne de l'Est et son opposition à la guerre en Irak, et non pas en annonçant les réformes douloureuses de la protection sociale qu'il s'apprêtait à mener, d'où les blocages des trois dernières années et finalement la dissolution de 2005. Certains incriminent déjà le système électoral allemand, qui ne serait plus adapté au paysage politique diversifié issu de l'unification (avec l'irruption de l'extrême gauche et dans une moindre mesure de l'extrême droite), et notent qu'avec un système de type majoritaire une coalition CDU-FDP attirant 45 % des suffrages (contre 42 % pour SPD-Verts) aurait largement obtenu la majorité des sièges. L'argument touche en partie juste, mais oublie qu'avec un autre système les électeurs auraient sans doute voté différemment : ils souhaitaient délivrer un résultat ambigu et l'auraient probablement fait en tout état de cause.

Un congrès du PS qui élude les questions qui fâchent

7 novembre 2005

Contrairement à une idée largement répandue, les motions soumises au vote des militants socialistes cette semaine ne sont pas des documents vides de sens. Par-delà les formules creuses et la phraséologie soporifique propre à ce type de prose, on y trouve même quelques propositions de première importance, enfouies il est vrai au milieu de plusieurs dizaines de pages insipides.

Plusieurs motions proposent par exemple de consacrer enfin de réels moyens supplémentaires aux zones d'éducation prioritaire (Zep). La motion Hollande, qui reconnaît explicitement que la création des Zep n'a en réalité jamais donné lieu à un véritable ciblage des moyens en faveur de ces écoles, va même jusqu'à formuler un objectif chiffré : « 15 élèves par classe en Zep ». Les quelques lignes consacrées à ce sujet ne constituent pas encore un engagement en bonne et due forme, mais on s'en approche.

Plusieurs motions proposent également la mise en place d'un grand impôt progressif, résultant de la « fusion entre l'IR (impôt sur le revenu) et la CSG (contribution sociale généralisée) ». Il s'agit là d'un vrai débat. On connaît les arguments contre, qui méritent d'être pris au sérieux : pour l'essentiel, la CSG est aujourd'hui un prélèvement affecté à l'assurance-maladie, et les partenaires sociaux verront d'un mauvais œil une réforme qui risquerait de

Un congrès du PS qui élude les questions qui fâchent

noyer l'argent de la Sécu au sein de recettes plus vastes. En même temps, si la logique actuelle de prélèvement affecté permet de sanctuariser l'assurance-maladie (aucun gouvernement ne peut réduire le taux de la CSG, sauf à expliquer comment il va réduire les dépenses santé), elle a également pour conséquence de laisser à l'IR un vaste lot de dépenses indistinctes à financer, d'où la tentation permanente des gouvernements successifs (y compris socialistes) de l'alléger. S'il est méritoire d'ouvrir ce débat complexe, qui met en jeu l'architecture globale de l'intervention de l'État et son articulation avec la protection sociale, on peut cependant douter que les quelques paragraphes que lui consacrent les motions soient de nature à le trancher. De même que la proposition d'étendre l'assiette des cotisations patronales à la valeur ajoutée, de nouveau formulée dans une belle unanimité, l'idée de la fusion IR-CSG avait également été évoquée avant 1997, mais rien ne s'était produit. Quant à l'idée selon laquelle la fusion IR-CSG permettrait d'alléger suffisamment l'imposition des bas salaires que l'on pourrait alors «supprimer la prime pour l'emploi» (PPE, pourtant créée par la gauche en 2000), elle est exprimée un peu trop vite pour que l'on puisse la prendre totalement au sérieux.

Plus généralement, le point commun de toutes les motions est qu'elles prennent soin de ne jamais évoquer les questions qui fâchent. Tous les grands sujets difficiles, qui exigeront des arbitrages douloureux au cours d'une éventuelle législature socialiste 2007-2012, sont soigneusement laissés dans l'ombre : avenir des retraites, réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche, modernisation des services publics, régulation des dépenses de santé, etc. On se contente par exemple d'annoncer l'abrogation de la loi Fillon, alors que tout le monde sait bien que cette loi ne suffira même pas à garantir l'équilibre des retraites. On évoque un nouveau plan «universités 2010», en feignant d'ignorer que la nécessaire augmentation des moyens doit impérativement s'accompagner de réformes de structures.

La raison de ce mutisme est simple : le PS est depuis trois ans dans une phase où aucun leader ne peut se permettre de prendre une position un tant soit peu précise sur les sujets qui fâchent, de

peur de se faire canarder le lendemain matin sur les ondes et dans la presse par ses petits camarades présidentiables. Et cela durera jusqu'à la désignation du candidat fin 2006, ce qui laissera bien peu de temps pour préparer un programme digne de ce nom. Ce sont les règles de gouvernance du PS qui sont responsables de ce gâchis collectif : dans de nombreux pays, une défaite électorale donne immédiatement lieu au choix transparent d'un nouveau leader, qui dispose ensuite de toute la légitimité nécessaire pour préparer les élections suivantes. Le chef du Parti *Tory* Michael Howard a démissionné sitôt après sa défaite face à Blair en mai 2005, et une procédure a immédiatement été lancée pour départager les sept candidats déclarés à sa succession (vote des députés du parti pour choisir les deux candidats soumis au vote des militants). Le vainqueur a toutes les chances d'être quadragénaire, de même que Blair quand il avait remporté une procédure similaire en 1994 pour devenir le leader du *Labour Party*. La procédure exacte retenue peut être discutée, mais le point important est que le leader ainsi choisi ne peut plus être contesté et peut enfin se consacrer aux choses importantes.

Au PS, on a fait le pari qu'en parlant du projet avant les questions de personnes on pourrait dépasser ces dernières, et bien évidemment c'est le contraire qui s'est produit. Il n'est pas trop tôt pour réfléchir dès maintenant sur la procédure qui s'appliquera après une éventuelle défaite en 2007, afin qu'un candidat battu et néanmoins tenace ne fasse pas revivre en 2007-2012 le climat délétère qu'aura connu le PS en 2002-2007.

ZEP : la discrimination positive à la française

5 décembre 2005

En quelques semaines, la flambée de violence dans les banlieues a remis le débat sur les zones d'éducation prioritaire (Zep) au centre de l'actualité. Pour certains, la cause est entendue : il est grand temps de prononcer le «dépôt de bilan» des Zep. Cette expression, propre à satisfaire tous ceux qui considèrent que l'on a déjà trop donné aux quartiers défavorisés, est d'autant plus malheureuse que le ministre de l'Intérieur a apparemment voulu dire dans le même discours que la faiblesse des moyens alloués aux Zep expliquait leur échec.

De fait, le problème posé par les Zep n'est pas leur existence, mais bien plutôt leur non-existence. Plus de vingt ans après leur création, la vérité est que les écoles classées en Zep n'ont jamais véritablement bénéficié de ressources supplémentaires. En primaire, la taille des classes en Zep est inférieure d'à peine plus d'un élève à ce qu'elle est hors Zep, et cet écart est encore plus faible dans les petites classes. À partir des fichiers du dernier panel d'élèves d'écoles primaires collecté par le ministère, on constate par exemple que la taille moyenne des classes de CP est de 21,7 en Zep (13 % des élèves), contre 22,4 hors Zep (87 % des élèves), pour une moyenne générale de 22,3. Dans le même temps, l'écart moyen enregistré au niveau des tests de compétence à l'entrée en CP est considérable entre les territoires Zep et non-Zep, de l'ordre de

10 points, soit sensiblement le même écart que celui séparant les deux extrémités de la pyramide sociale, les enfants de cadres supérieurs et ceux d'ouvriers.

Ces chiffres disent d'ailleurs assez clairement l'ampleur de la ségrégation territoriale en France et montrent que la procédure de classement en Zep, malgré toutes ses imperfections, permet bien d'identifier des zones effectivement défavorisées. Mais comment peut-on espérer corriger de tels handicaps initiaux avec 0,7 élève de moins par classe ? Si l'on ajoute à cela que les enseignants en Zep sont souvent moins expérimentés, plus précaires, etc. et que le simple fait de classer en Zep a souvent pour effet de stigmatiser une école et de faire fuir nombre de parents (surtout si aucun moyen réel ne vient compenser l'annonce du classement), difficile de s'étonner de l'échec des Zep.

Face à une telle situation, on peut avoir recours à plusieurs stratégies complémentaires. L'une consiste à développer pour les lycéens issus de Zep des dispositifs d'admission préférentielle dans les filières sélectives du supérieur, à la façon de ce que fait Sciences Po depuis quelques années, ou de la classe préparatoire réservée aux lycéens de Zep qui ouvrira à Henri-IV à la rentrée 2006. De tels dispositifs s'apparentent aux mécanismes de discrimination positive appliquée depuis longtemps à l'entrée des universités américaines, à la différence notable près que les catégories bénéficiant d'une admission préférentielle sont ici définies sur une base territoriale et non ethnique. Ils susciteront les mêmes débats qu'outre-Atlantique : ces politiques permettent de donner une chance à des jeunes découragés qui n'auraient jamais osé candidater dans ces filières, mais dans le même temps ceux qui auraient pu être admis de toute façon risquent de souffrir du regard qui sera porté sur eux à la suite de leur admission « truquée ». En l'espèce, il est probable que les effets positifs l'emportent, et augmenter le nombre de lycéens de Zep suivant avec succès ces filières élitistes (actuellement infinitésimal) pourrait avoir un impact psychologique important. Mais si de tels dispositifs étaient étendus à des effectifs autres que symboliques et devaient être généralisés à l'ensemble des grandes écoles et universités, ces débats ressurgiraient.

ZEP : la discrimination positive à la française

Surtout, cette stratégie seule ne permet pas de corriger les retards scolaires déjà considérables accumulés à l'adolescence. Il faut pour cela agir à un âge beaucoup plus jeune, dès les premières classes du primaire, où se forment des inégalités durables. D'après les dernières estimations disponibles à partir du panel du ministère, réduire la taille des classes à 18 élèves en CP et CE1 en Zep permettrait de réduire de près de 40 % les écarts aux tests de compétence à l'entrée en CE2 entre Zep et non-Zep. Aucune étude ne peut dire quel serait l'impact à l'âge adulte, mais tout laisse à penser qu'il pourrait être du même ordre. Que l'on ne s'y trompe pas : une telle politique représenterait des redéploiements considérables de moyens. Si l'on souhaitait la mettre en œuvre à moyens constants (le primaire est globalement bien doté en France), elle entraînerait une légère hausse des effectifs hors Zep, sans impact réel sur les enfants concernés, mais qui ferait bondir les parents en question. Notamment, elle exigerait une refonte complète des procédures d'affectation de moyens actuellement appliquées par l'administration. Plus difficile à mettre en œuvre, une telle politique aurait pourtant le mérite de dessiner une forme de discrimination positive à la française, fondée non sur la seule logique de l'admission préférentielle, mais sur l'allocation de réels moyens supplémentaires aux territoires qui font face aux plus lourds handicaps

Faut-il taxer la valeur ajoutée ?

30 janvier 2006

En annonçant sa volonté de réformer dès 2006 les cotisations patronales, Jacques Chirac a réussi à surprendre tout le monde et à en inquiéter certains, notamment dans sa propre majorité et au sein du Medef.

Sur le fond, les arguments avancés pour justifier l'élargissement à la valeur ajoutée de l'assiette des cotisations maladie et famille sont classiques et imparables. Ces cotisations financent des prestations (remboursement de soins, allocations familiales) qui sont depuis longtemps devenues universelles : elles concernent l'ensemble des citoyens et résidents français et n'ont plus rien à voir avec le « sursalaire » accordé aux salariés chefs de famille nombreuse de 1945. Cela n'a aucun sens de continuer de faire peser sur les seuls salaires le financement de telles prestations, qui devrait relever de la solidarité nationale, surtout à un moment où le travail est déjà surtaxé et où l'on cherche à favoriser les créations d'emplois. Comme l'ont noté Jacques Chirac et le ministre à la Sécurité sociale Philippe Bas, cette refonte des cotisations patronales en une « cotisation sur la valeur ajoutée » (CVA) est dans le prolongement direct de la CSG créée par Michel Rocard en 1991, qui avait étendu l'assiette des cotisations salariales maladie et famille des seuls salaires à l'ensemble des revenus. Cette filiation rocardienne soudainement revendiquée

Faut-il taxer la valeur ajoutée ?

peut surprendre : elle montre surtout que certaines évolutions longues finissent par l'emporter sur la manie de l'abrogation et de la rupture, ce qui est plutôt rassurant.

Malheureusement, dès que l'on envisage les questions pratiques posées par la CVA, les choses deviennent plus compliquées. Annoncée par Lionel Jospin en 1997, cette réforme fut vite enterrée, après que le rapport Malinvaud eut dénoncé les risques de pression fiscale accrue pour les entreprises. De fait, la valeur ajoutée d'une entreprise est définie comme la différence entre la valeur de ses ventes et la valeur des consommations intermédiaires achetées aux autres entreprises. Elle est par définition égale à la somme de la masse salariale et de l'« excédent brut d'exploitation », qui est le bénéfice brut restant à l'entreprise une fois les salaires payés. Le passage d'une cotisation patronale assise sur les seuls salaires à une cotisation assise sur la valeur ajoutée aboutit donc nécessairement à une hausse des prélèvements pesant sur les bénéficiaires des entreprises, et doit être assumé comme tel : de même que pour la CSG, il s'agit précisément d'étendre l'assiette des prélèvements sociaux afin d'enrayer (partiellement) l'effritement progressif des impôts directs pesant sur les revenus du capital. Encore ne faut-il pas exagérer les risques économiques liés à de tels transferts. En moyenne, la masse salariale (cotisations incluses) représente les deux tiers de la valeur ajoutée des entreprises. Si l'on remplace 1 point de cotisation assise sur les salaires par 0,6 ou 0,7 point de TVA (personne ne s'attend à ce que cette réforme, si elle voit le jour en 2006, ne porte sur plus d'un point), les entreprises gagnantes seront celles qui sont plus intensives en main-d'œuvre que la moyenne et les perdantes seront celles des secteurs les plus capitalistiques (comme l'énergie). En pratique, cette grille ne recoupe qu'imparfaitement le caractère plus ou moins innovant des entreprises : par exemple, il existe de nombreuses sociétés de services qui sont également intensives en (hauts) salaires. En tout état de cause, au-delà de cet effet revenu, toutes les entreprises verront le coût relatif du travail baisser et il est peu vraisemblable que l'effet emploi soit globalement négatif.

Une autre source de confusion tient au fait que les prélèvements sur la valeur ajoutée sont perçus fort différemment suivant

qu'ils sont prélevés directement sur la somme des salaires et des bénéfices (le Medef s'inquiète alors pour les entreprises) ou bien indirectement sur la différence entre la valeur des ventes et celle des consommations intermédiaires, comme le fait la CVA (la CGT s'inquiète alors pour les consommateurs). Pourtant, l'incidence finale de la CVA et de la TVA est bien évidemment la même : dans les deux cas, le prélèvement sera répercuté partiellement sur les prix (c'est ce qui permet de faire contribuer les retraités, ce qui est souhaitable), partiellement sur les facteurs de production capital et travail. La seule différence notoire est que la TVA permet de taxer les entreprises étrangères vendant en France, alors que la CVA taxe les entreprises françaises vendant à l'étranger. L'autre avantage de l'option TVA sociale est que l'assiette existe déjà. Si l'on abandonne cette piste, alors la seule autre solution viable consiste sans doute à introduire une CVA assise *grosso modo* sur la somme des salaires et des bénéfices nets soumis à l'impôt sur les sociétés. Car le principal risque qui menace une telle réforme serait d'inventer de toutes pièces une nouvelle assiette difficile à contrôler : cela conduirait à de fortes créations d'emplois chez les consultants fiscaux chargés de la contourner et à de piètres résultats partout ailleurs.

Successions, la liberté en taxant

27 février 2006

Passée presque inaperçue en cette période d'actualité chargée, la réforme des successions adoptée la semaine dernière est pourtant riche d'implications concrètes pour des millions de Français. L'objectif des députés est de «simplifier les successions». Il s'agit de mettre fin à des situations inextricables créées par les rigidités anciennes de notre système successoral, que les évolutions de la société n'ont fait qu'aggraver. La loi prévoit de faciliter les transmissions directes aux petits-enfants, d'adapter les donations au cas des familles recomposées ou encore de passer de la règle de l'unanimité à celle des deux tiers pour la gestion des indivisions.

On pourrait reprocher au texte d'être trop timoré et de ne proposer que des demi-mesures dans un domaine où un grand dépoussiérage s'impose depuis longtemps. En particulier, l'avancée sur le Pacs est bien timide. Le partenaire survivant disposera d'un droit temporaire de jouissance d'un an sur le logement commun, ce qui est peu par comparaison aux droits habituellement attribués au conjoint survivant, tout du moins lorsqu'il s'agit d'un conjoint légitime et de l'autre sexe. Et il n'est pas interdit de se demander si ce droit au rabais (qui, il est vrai, n'existait même pas lors de la création du Pacs) ne serait pas de nature à éloigner durablement les couples homosexuels du régime commun.

Il reste qu'en se focalisant sur la question de la simplification et des libertés nouvelles, et non pas sur le faux problème des taux d'imposition, cette loi peut contribuer à orienter le débat français dans la bonne direction. Contrairement à une idée fautive mais forcément populaire, le problème de l'impôt successoral n'est pas son niveau. Historiquement, les taux appliqués aux successions en ligne directe ont toujours été relativement légers en France, avec un taux supérieur de 40 % depuis 1983 (il était de 15-20 % dans les années 1960-1970), applicable seulement à la fraction des successions supérieure à environ 2 millions d'euros (par héritier). Concrètement, le jeu des abattements fait que le taux effectif pour un patrimoine d'un million d'euros, niveau atteint par moins de 0,3 % des décès, légué à un conjoint et deux enfants, est aujourd'hui d'à peine 15 %. Il s'agit là de taux relativement faibles en comparaison de ceux appliqués dans de nombreux pays.

Par exemple, on oublie souvent que le taux supérieur de l'impôt successoral américain était de 77 % des années quarante aux années soixante-dix, et qu'il est de 55 % depuis les années quarante-vingt, niveau qui n'a jamais été atteint en France. Et si Bush prévoit de réduire progressivement ce taux de 55 % pour le porter à 0 % d'ici à 2011 (suppression intégrale de la *death tax*), il est peu probable que cette loi pluriannuelle aille à son terme, tant les critiques sont vives aux États-Unis, notamment chez les self-made men qui ne veulent pas que leurs enfants se transforment en rentiers. En vérité, le principal problème du système français est son extrême rigidité.

Outre-Atlantique, le principe de liberté s'incarne fiscalement dans la liberté absolue laissée aux individus pour transmettre leur patrimoine comme ils l'entendent : quel que soit le lien entre le donataire et les héritiers, les taux de l'impôt sont les mêmes et, en l'occurrence, relativement élevés pour les gros patrimoines.

En France, c'est tout le contraire : si on a le bon goût de léguer son patrimoine à ses enfants légitimes, et en parts égales, alors l'impôt est léger. Mais si l'on tente de donner quelque chose à une charmante personne rencontrée quelques mois avant le décès, ou encore à un compagnon du même sexe, alors les foudres du fisc s'abattent sur l'impudent : les transmissions en ligne familiale

Successions, la liberté en taxant

indirecte (frères et sœurs, etc.) et entre non-parents sont taxées au premier franc, avec des taux compris entre 35 % et 55 % suivant les cas. Imprégné d'un mélange de tradition catholique et napoléonienne, notre système successoral n'a probablement jamais été un bon système. Avec l'évolution des mœurs, le vieillissement, etc., il est devenu franchement problématique.

Certes, nous sommes encore très loin d'un système satisfaisant, qui reste d'ailleurs à inventer (la liberté absolue mérite sans doute d'être contrainte quelque peu). Certaines dispositions votées la semaine dernière vont toutefois assez loin dans la direction de la liberté de tester. Par exemple, la possibilité donnée à un héritier de renoncer à sa part de réserve au profit d'un frère ou d'une sœur handicapé, si elle peut sembler anodine, remet assez profondément en cause le sacro-saint principe du partage en parts égales à l'intérieur des fratries et souligne le caractère liberticide du système antérieur.

Plus généralement, cette orientation permettra peut-être de faire progresser l'idée selon laquelle un bon impôt est un impôt qui rapporte à la puissance publique les moyens nécessaires pour financer les dépenses collectives, qui le fait de façon juste et progressive (éventuellement lourdement progressive) mais, surtout, qui remplit ces deux objectifs de la façon la moins intrusive possible pour les personnes comme pour les entreprises.

La liberté en taxant, en quelque sorte.

Réfléchir à un nouveau CDI

27 mars 2006

Faut-il brûler le CPE? Pour se faire une opinion, il n'est pas inutile de commencer par rappeler quelles sont les raisons pour lesquelles les contrats de travail doivent être strictement encadrés par la loi, et ne sauraient être laissés au libre jeu du marché. Tout d'abord, le marché du travail met en jeu des personnes, et les salariés doivent être protégés contre les éventuelles décisions discriminatoires prises par les employeurs (qui sont aussi des personnes, et sont parfois mus par des motivations autres qu'économiques : comme tout un chacun, ils peuvent être sexistes, racistes, homophobes, etc.).

Par ailleurs, d'un point de vue strictement économique, la particularité du marché du travail est qu'il met en jeu des relations durables entre deux parties, relations dans le cadre desquelles l'une et l'autre réalisent des investissements spécifiques. Par exemple, un salarié sera amené, pour bien remplir ses fonctions, à déménager, à acquérir des compétences et savoir-faire particuliers, à remettre en cause ses habitudes et son identité professionnelle, etc.

Ces investissements sont lourds et souvent propres au poste occupé, dans le sens où le salarié aurait du mal à les valoriser dans une autre entreprise. Dès lors, une fois ces investissements réalisés par l'employé, l'employeur se retrouve en position de force face au

Réfléchir à un nouveau CDI

salarié, qu'il peut menacer de perte de salaire ou de licenciement. Anticipant une telle précarité, le salarié investit moins, et tout le monde est perdant. C'est pourquoi il est dans l'intérêt du salarié et de l'employeur, et de l'efficacité économique en général, de régler strictement les contrats de travail, notamment les conditions de licenciement.

Fort de ce constat classique (mais souvent oublié par les tenants du tout-marché), le rapport Blanchard-Tirole proposait en 2003 une réforme globale des contrats de travail.

Première proposition : pour favoriser des investissements durables, le CDI doit devenir la norme, et le CDD (aujourd'hui 80 % des embauches) l'exception, éventuellement en supprimant les CDD et en instituant un contrat unique sous la forme d'un CDI renouvelé.

Seconde proposition : afin qu'elles y réfléchissent à deux fois et « internalisent » le coût social complet d'un licenciement, les entreprises doivent payer en cas de rupture du contrat unique non seulement le coût des allocations chômage mais également celui du reclassement et de la formation. Dans ce but, le rapport propose de moduler les cotisations patronales en fonction des licenciements passés.

Dans quelle mesure le CPE répond-il à ces objectifs? Aucunement, serait-on tenté de dire. La période d'essai de deux ans, pendant laquelle l'employeur peut rompre le contrat par lettre recommandée sans indiquer de motif, est ressentie comme encore plus précaire qu'un CDD, où le salarié est au moins sûr de toucher son salaire 6 ou 12 mois. L'effet psychologique est désastreux et contraire à l'objectif recherché, puisque le CPE est formellement à durée indéterminée. Chacun préfère certes les CPE aux stages (non rémunérés) mais, en l'absence de réglementation contraignante de ces derniers, personne n'est sûr que les premiers vont vraiment s'y substituer. Et si indemnités et allocations chômage à l'issue d'un CPE sont meilleures qu'après un CDD (et même qu'un CDI standard), la taxe de 2 % prévue pour financer les mesures d'accompagnement et de formation est bien modeste. Le cap des deux ans introduit en outre une forte discontinuité riche en effets pervers.

En annonçant aussi vite une telle mesure, le Premier ministre a pris le risque de brouiller la ligne « croissance sociale » précédemment affichée, qu'une réforme telle que l'élargissement des cotisations patronales aux bénéficiaires des entreprises (annoncée en janvier et soutenue par les syndicats) aurait beaucoup plus clairement permis d'incarner.

Un CPE amélioré peut-il néanmoins être une étape vers la généralisation d'un nouveau contrat unique à durée indéterminée, doublé d'une véritable sécurité sociale professionnelle ? Vu qu'un tel objectif est dans le fond partagé par tous les responsables politiques et syndicaux, personne ne sachant très bien comment le concrétiser, au moins peut-on se poser la question. Que l'on ne s'y trompe pas : quelle que soit la méthode retenue, une telle réforme se heurtera presque inévitablement à des ayatollahs qui y verront une flexibilisation de l'actuel CDI et l'avènement du « droit de licencier ».

Car, s'il est naturel de faire payer les entreprises pour financer une véritable sécurisation des parcours professionnels, dans le cadre d'un service public rénové de l'emploi et de la formation, il est également légitime de sécuriser juridiquement les employeurs en définissant à l'avance ce qu'ils auront à payer en cas de difficulté.

La fonction consistant à dresser des bilans de compétences et proposer de nouvelles formations est un métier en soi, que les entreprises ne sont pas les mieux placées pour assurer, de même que les juges ne sont guère outillés pour apprécier correctement la situation économique de l'entreprise.

Espérons que le gouvernement et les partenaires sociaux sauront se saisir des discussions en cours sur le CPE pour faire progresser ce débat.

Le PS planche sur le fiscal

29 mai 2006

Le parti socialiste est maintenant entré dans la phase finale de mise au point de son programme 2007-2012. Le projet doit être finalisé d'ici au 6 juin, puis adopté par les militants le 22 juin. En principe, le programme, une fois adopté, engagera le candidat socialiste à l'élection présidentielle, quel qu'il soit.

Il y a certes une dimension largement rhétorique dans ces documents programmatiques. L'objectif est souvent de donner l'impression de propositions riches et multiples, tout en se gardant bien de les formuler trop précisément, afin de se préserver le maximum de marges de manœuvre une fois au pouvoir. Sur les sujets qui fâchent, la guerre des chefs interdit toute prise de position précise : le programme se contentera sans doute d'indiquer que la loi Fillon sur les retraites doit être « revue », sans autre précision. Sur les sujets supposés consensuels, c'est l'occasion de réaffirmer les grands principes : l'école doit être laïque et favoriser l'intégration, la fiscalité doit être progressive et favoriser l'emploi, etc. L'engagement de réduction des tailles de classes à 18 élèves en ZEP, qui semblait, il y a peu, faire consensus, s'est apparemment transformé en une proposition visant à « concentrer les moyens sur les territoires cumulant toutes les difficultés », moins précise et donc moins contraignante. Sur la réforme des cotisations patronales,

la formulation actuellement évoquée («favoriser les entreprises qui embauchent en changeant le mode de calcul des cotisations patronales») brille également par son imprécision. Il est à craindre que la belle unanimité affichée sur ce sujet lors du congrès ne débouche, comme en 1997, sur aucune réforme d'envergure sauf si le gouvernement Villepin choisit de remettre sur la table les propositions de Jacques Chirac qui, lors de ses vœux 2006 s'était clairement prononcé pour une cotisation sur l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises (et non plus sur les seuls salaires). Remise à l'ordre du jour, cette mesure, soutenue par les syndicats mais clivante au sein de la droite comme de la gauche, pourrait fort bien devenir un des éléments phares du débat économique et social de 2007.

La proposition la plus audacieuse actuellement formulée par le PS concerne la fusion entre l'impôt sur le revenu (IR) et la contribution sociale généralisée (CSG). Que l'on ne s'y trompe pas : comme toutes les grandes réformes fiscales, une telle réforme est tout sauf technique. Sans doute souhaitable sur le fond, elle soulève des enjeux sociaux et politiques fondamentaux, et n'a aucune chance d'être adoptée si l'on n'en prend pas la mesure et si un vaste débat démocratique ne précède pas sa mise en place. Il y a tout d'abord un enjeu lié à la nature familiale ou individuelle de l'impôt. La CSG est un impôt strictement individuel : l'impôt dû ne dépend que du revenu de la personne concernée et non des revenus des autres membres du foyer ou du nombre d'enfants. C'est d'ailleurs cette absence de prise en compte de la situation familiale qui avait conduit le Conseil constitutionnel à invalider les abattements de CSG pour les bas salaires, ce qui avait amené le gouvernement Jospin à créer la prime pour l'emploi (PPE). L'IR est au contraire calculé au niveau des foyers, avec tout un florilège de dispositions législatives permettant de distinguer les couples mariés et les pacsés, les faux parents isolés et les vrais concubins, les enfants à charge et ceux qui ne le sont pas, etc. Pour fusionner ces deux impôts, il faudra choisir. Et si la voie la plus satisfaisante passe par une individualisation de l'IR (avec, à la clé, une réforme des allocations familiales), il ne fait aucun doute que cela ne pourra

Le PS planche sur le fiscal

pas se faire en un jour, comme le montre le précédent des réformes fiscales de 1948-1959.

Au final, il avait fallu plus de vingt ans pour fusionner la «taxe proportionnelle» (quasi individualisée) et la «surtaxe progressive» (familialisée) en un impôt sur le revenu unique.

Mais cette fusion IR-CSG soulève un enjeu plus fondamental encore. La CSG est un impôt affecté, dans le sens où ses recettes financent pour l'essentiel une dépense publique bien déterminée, à savoir l'assurance-maladie. Les syndicats y sont fortement attachés, car c'est cela qui garantit un bon niveau de financement de la santé des Français. De fait, son caractère affecté rend la CSG impossible à baisser : tout homme politique proposant une baisse de la CSG devrait immédiatement expliquer comment il compte s'y prendre pour réduire dans la même proportion les dépenses de santé (exercice périlleux s'il en est).

Le problème est que le prix à payer pour cette «sanctuarisation» des dépenses de santé est exorbitant : l'IR se retrouve de facto à financer un vaste ensemble indistinct de dépenses diverses, et est devenu au fil des ans un «impôt à baisser», alors qu'il ne rapporte qu'à peine plus de 3 % du PIB, soit entre deux et trois fois moins que dans tous les autres pays développés.

Une fusion progressive IR-CSG, avec mise en place du prélèvement à la source, est sans doute la seule façon de sortir de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement le débat fiscal français.

Impôt affecté, terrain miné

26 juin 2006

La question est vieille comme les finances publiques : les impôts doivent-ils être affectés au financement de dépenses publiques spécifiques, ou bien doivent-ils alimenter le budget général? En théorie, la doctrine traditionnelle est claire : les prélèvements affectés sont une porte ouverte à la démagogie et au populisme et doivent être exclus. En pratique, la réalité est plus complexe.

Les impôts alimentant le budget de l'État – impôt sur le revenu (IR), TVA, impôt sur les sociétés (IS), etc., soit 16 % du PIB – respectent certes le principe de non-affectation : les députés ne peuvent décider de consacrer l'IR aux écoles, la TVA aux armées, etc., et c'est sans doute mieux comme cela. De même, les impôts destinés aux collectivités locales (environ 5 % du PIB) ne sont généralement pas affectés à des dépenses particulières. Par contre, les prélèvements (notamment cotisations sociales et CSG) finançant la protection sociale relèvent clairement de la logique des prélèvements affectés : des cotisations spécifiques alimentent des caisses dédiées aux retraites, aux allocations chômage, à l'assurance-maladie, aux prestations familiales, etc. Les prélèvements ainsi affectés à la protection sociale représentent 21 % du PIB, soit autant que tous les budgets de l'État et des collectivités locales réunis.

Impôt affecté, terrain miné

Cette affectation se conçoit aisément pour les cotisations retraite et chômage, qui suivent une logique contributive : les droits à la retraite et aux allocations dépendent des contributions accumulées par les salariés, et ces comptes doivent être tenus séparément des autres prélèvements. Mais pour ce qui concerne les cotisations maladie et famille, qui financent des prestations (remboursement de soins et de médicaments, allocations familiales, allocation parent isolé, etc.) depuis longtemps universelles, la logique est moins évidente. Ces dépenses concernent l'ensemble des citoyens et résidents français (indépendamment des cotisations versées). Elles relèvent d'une logique de solidarité nationale et de droits fondamentaux, à l'image de nombreuses dépenses du budget général de l'État, par exemple dans le domaine de l'éducation.

Les partenaires sociaux sont pourtant fortement attachés à cette logique de prélèvement affecté, notant en particulier qu'elle seule permet aux Français de disposer d'une assurance-maladie de qualité. Autrement dit, si l'assurance santé était financée à partir du budget général, comme cela est le cas par exemple au Royaume-Uni, alors les Français finiraient avec le même système public au rabais que les Britanniques. L'argument a du poids et ne peut être aisément disqualifié. Par exemple, c'est clairement son caractère affecté qui rend la CSG impossible à baisser : tout homme politique proposant une baisse de la CSG devrait immédiatement expliquer comment il compte s'y prendre pour réduire les dépenses de santé. Fort heureusement personne ne se risque à cet exercice périlleux.

Mais cette même logique explique également les baisses successives des impôts d'État, qui ne financent qu'un ensemble indistinct de dépenses difficilement identifiables. Personne ne se mobilise contre les baisses d'IR et d'IS, bien que ces impôts contribuent à financer les écoles, les universités, etc. Autrement dit, le fait de sanctuariser certaines dépenses a des conséquences négatives pour d'autres dépenses, parfois tout aussi indispensables.

Le débat est complexe, mais on peut être certain d'une chose : l'architecture globale de notre système n'est pas près de changer. Et, à partir du moment où l'on conserve des prélèvements affectés aux branches maladie et famille, la bonne solution est que ces

prélèvements sanctuarisés reposent non pas uniquement sur le travail, mais sur la base fiscale la plus large possible. Cela n'a aucun sens de continuer de faire peser sur les seuls salaires le financement de dépenses relevant de la solidarité nationale, surtout à un moment où le travail est déjà surtaxé et où l'on cherche à favoriser les créations d'emplois. C'est pourquoi, au-delà des discussions techniques sur les modalités de la réforme (cotisation patronale généralisée pesant sur les salaires et les bénéfices, sans doute le meilleur compromis technique et politique, cotisation sur l'ensemble de la valeur ajoutée, TVA sociale), l'élargissement de l'assiette des cotisations patronales est fondamentalement une bonne réforme. Elle se situe dans le prolongement direct de la CSG, créée en 1991 afin d'étendre l'assiette des cotisations salariales maladie et famille des seuls salaires à l'ensemble des revenus. Et, si comme certains économistes le pensent, toute tentative de taxer les bénéfices est vouée à l'échec dans le contexte international actuel, il sera toujours possible d'abaisser l'impôt sur les sociétés plus rapidement que prévu. Au moins aura-t-on réussi à sensibiliser les partenaires sociaux et les citoyens au problème clé de l'harmonisation fiscale européenne et au fait que l'actuel système de prélèvements affectés ne fait qu'exacerber les tendances lourdes à l'œuvre en Europe (taxation accrue du travail, notamment peu qualifié, et détaxation progressive du capital et du travail hautement qualifié).

En finir avec l'impôt sur les successions ?

28 août 2006

Monument vénérable réformé une ou deux fois par siècle, l'impôt sur les successions pourrait bien devenir l'un des éléments du débat présidentiel de 2007. Depuis une vingtaine d'années, face à la crainte d'un vieillissement généralisé des patrimoines, les discussions ont surtout porté sur la taxation des donations, c'est-à-dire les transmissions du vivant des personnes et non au moment du décès. La droite comme la gauche ont ainsi mis en place divers allègements fiscaux ciblés, visant à inciter les parents à transmettre leurs biens avant que leurs enfants ne deviennent eux-mêmes des retraités.

Le débat est actuellement sur le point de prendre une tournure fort différente et nettement plus radicale. Après l'avoir abaissé massivement lors de son passage à Bercy en 2004, Nicolas Sarkozy plaide dorénavant pour une suppression totale de l'impôt sur les successions. Dernier épisode en date : la nouvelle proposition de forte baisse formulée il y a deux semaines par le ministère du Budget, soutenue par l'UMP mais, semble-t-il, repoussée par Matignon.

L'orientation radicale prônée par le président de l'UMP fait en effet grincer des dents jusque dans la majorité, tant elle tourne le dos aux évolutions antérieures. Alain Lambert, ancien ministre

UMP du Budget, a par exemple noté que, sans le levier fourni par les droits de succession, l'État ne disposerait même plus d'outil pour inciter à la transmission anticipée du patrimoine, ajoutant que «l'idée que le patrimoine français soit détenu demain par une majorité de nonagénaires [le] panique un peu». Plus classiquement, plusieurs responsables de la majorité, dont le Premier ministre, se sont inquiétés du boulevard ainsi ouvert à la gauche : difficile de prétendre défendre l'égalité des chances tout en réclamant l'abolition des droits de succession qui, depuis la Révolution française – et plus encore depuis la III^e République qui les a rendus progressifs en 1901 – jouent un rôle essentiel pour limiter la reproduction sociale. Aux États-Unis comme en Italie, les tentatives de Bush et Berlusconi d'abolir l'impôt successoral ont suscité de fortes résistances, y compris chez des milliardaires comme Warren Buffett ou Bill Gates qui, se voyant comme des *self-made men*, ne veulent pas que leurs enfants se transforment en rentiers.

De fait, contrairement à une idée fautive mais forcément populaire, le problème de l'impôt successoral, ce n'est pas son niveau. Les recettes actuelles, à peine plus de 7 milliards d'euros en 2006, soit environ 0,4 point de PIB, se situent en réalité à des niveaux relativement faibles historiquement, en dépit de l'insolente santé affichée par les patrimoines. Elles sont certes en augmentation, conséquence mécanique de la hausse continue des cours immobiliers et boursiers ainsi que du lent processus de reconstitution des patrimoines des ménages à la suite des chocs subis lors des deux guerres mondiales. Les recettes de l'impôt sur les successions sont ainsi passées d'à peine 0,2 point de PIB en 1950 à 0,3-0,4 point de PIB dans les années 1990-2000. Elles restent néanmoins sensiblement inférieures à ce qu'elles étaient en 1900, autre période faste pour les actifs immobiliers et financiers. Elles représentaient alors près de 1 point de PIB pour l'État, avant même la mise en place de la progressivité. Et ce, en dépit du fait que le patrimoine total des ménages français ait retrouvé dans les années 1990-2000 son niveau d'avant 1914 et se situe en 2006 aux alentours de quatre ou cinq années de PIB, de même qu'un siècle auparavant. Autrement dit, les ménages de 2006 possèdent en moyenne des patrimoines

En finir avec l'impôt sur les successions ?

équivalents à quatre ou cinq années de revenu annuel (soit par exemple 160 000-200 000 euros de patrimoine pour un revenu annuel de 40 000 euros; cela dépend bien sûr de l'âge, des héritages reçus, etc.), de la même façon que les ménages de la Belle Époque. Le fait que les recettes n'aient néanmoins jamais retrouvé leur niveau antérieur s'explique par une série de facteurs : multiples exemptions et niches fiscales accumulées au cours des décennies; vieillissement continu de la population, donc allongement de la durée moyenne entre transmissions, etc.

Pour résumer, les patrimoines se portent aujourd'hui à merveille et il n'existe aucune justification économique solide pour réduire massivement un impôt sur les successions rapportant déjà si peu : entre deux et trois fois moins qu'il y a un siècle, alors que le poids global des prélèvements a triplé au cours de la même période, passant de 15 à 45 points de PIB (les charges pesant sur le travail représentent à elles seules plus de 20 points de PIB, et les alléger serait autrement plus urgent, si les marges de manœuvre budgétaire le permettaient). L'impôt successoral mérite de vrais débats, en particulier pour faire face à l'allongement de la durée de la vie et à l'extrême rigidité des règles successorales françaises (l'impôt est léger en ligne directe, mais excessivement lourd pour les non-parents, ce qui ne facilite guère la circulation des fortunes). Réduire massivement son poids ne ferait que donner corps à l'idée selon laquelle le *xxi*^e siècle verrait la mise en place d'un hypercapitalisme ne s'accommodant même pas des impôts sur le capital du *xix*^e siècle.

Du bon usage de la concurrence scolaire

25 septembre 2006

Le débat sur les vertus de la concurrence scolaire est en train de s'imposer en France. Pour Nicolas Sarkozy, la cause est entendue : il suffit de supprimer la carte scolaire et de la remplacer « par rien ». Le simple jeu de la concurrence entre écoles et collèges permettra alors d'augmenter la qualité de tous les établissements, chacun pouvant librement développer son projet pédagogique et trouver sa niche sur le marché éducatif.

Ce débat est parfaitement légitime. Il n'existe aucune activité pour laquelle les forces de la concurrence n'ont pas quelques vertus. L'idée selon laquelle certains secteurs (éducation, santé, culture, etc.) pourraient s'en dispenser est une aberration. Que deviendrait la création littéraire ou artistique si l'on interdisait la concurrence entre maisons d'édition et galeries d'art et si l'on fonctionnarisait l'ensemble du secteur ? Dans le domaine scolaire, la concurrence existe bel et bien, et la pression ainsi exercée par les parents sur les enseignants et directeurs d'écoles a sans nul doute des effets bénéfiques.

Encore faut-il analyser convenablement les forces et les limites du jeu de la concurrence. Pour simplifier, on peut dire que le premier critère est le degré de complexité et surtout de différenciation du bien ou service considéré. Lorsqu'il s'agit de produire un

bien ou un service qui peut et doit prendre une multitude de formes, de façon à s'adapter à l'infinie diversité des goûts et besoins des clients et usagers, alors la compétition entre des producteurs libres et responsables est la seule façon d'obtenir le résultat souhaité. C'est évident pour la création artistique et littéraire : quelle autorité centralisée serait capable de décider quels romans méritent d'être publiés ? Inversement, lorsque le bien ou service produit est relativement homogène et uniforme, alors les vertus de la concurrence sont limitées. Prenons le cas de l'enseignement primaire : à partir du moment où la collectivité nationale a convenu du programme de connaissances que tous les enfants doivent acquérir, les marges de différenciation sont réduites. Elles sont un peu plus fortes au niveau du collège (choix de langues, etc.), tout en restant limitées. Sans compter que les innovations plébiscitées par les parents ne sont pas toujours souhaitables : dans les *school boards* américains, les parents ont parfois promu d'étranges réformes des programmes.

Tout cela explique pourquoi les expériences de mise en concurrence généralisée des écoles primaires et collèges à partir du système de *vouchers* (chèques éducation que les parents donnent à l'école de leur choix) promu par l'administration Bush ont donné des résultats décevants en termes d'amélioration de la qualité du service éducatif et de résultats scolaires.

En revanche, les coûts de la mise en concurrence peuvent être clairs et immédiats, en particulier pour les écoles défavorisées qui s'enfonceront encore davantage dans la ghettoïsation sociale. Il n'est pas sérieux d'imaginer que les modestes gains d'efficacité que l'on peut espérer tirer de la compétition généralisée entre écoles primaires sont de nature à compenser de tels handicaps. Par contre, plusieurs études, certes contestables (l'économie de l'éducation n'est pas une science exacte) mais néanmoins sérieuses, suggèrent qu'une politique de ciblage des moyens en faveur des écoles défavorisées pourrait avoir des effets tangibles. Par exemple, une réduction de la taille des classes à 17 élèves en CP et CE1 en ZEP (au lieu de 22 actuellement, contre 23 hors ZEP) permettrait de réduire de près de 45 % l'inégalité aux tests de mathématiques à l'entrée en CE2 entre ZEP et hors ZEP.

Surtout, ce légitime débat sur la concurrence dans le domaine de l'éducation manquerait totalement sa cible s'il continuait à se focaliser sur le primaire et le secondaire, qui ne se portent pas si mal en France. Sous Jospin déjà, Claude Allègre avait gaspillé inutilement son capital politique en partant en guerre contre le « mammouth » alors que la priorité devrait être la réforme de l'enseignement supérieur. Pour une raison simple : contrairement au primaire (et dans une large mesure au secondaire), le supérieur se compose d'une infinie diversité de filières en perpétuel renouvellement, suivant les besoins des étudiants, les transformations du marché du travail, les avancées de la recherche, par nature imprévisibles. L'enseignement supérieur s'apparente davantage au secteur de la création artistique. Il s'accommode mal des structures soviétoïdes et des relations infantilissantes et bureaucratiques actuellement en vigueur entre État et établissements d'enseignement supérieur. Ce n'est qu'en organisant une concurrence régulée entre établissements responsables et autonomes que l'on pourra se doter d'un enseignement supérieur envié dans le monde, comme l'est notre système de santé, secteur où l'on a su s'appuyer intelligemment sur les forces de la concurrence (si la médecine libérale avait subi en 1945 le même sort qu'outre-Manche, nous n'en serions pas là). Le chemin sera long, il est plus que temps que ce sujet central entre dans le débat présidentiel.

La course à l'échalote du Smic

23 octobre 2006

Pour une large part, le débat entre présidentiables socialistes se résume à une question simple : de combien faut-il augmenter le Smic ? Pour Laurent Fabius, pas de doute : c'est sur ce terrain qu'il entend incarner la ligne « à gauche toute » sur laquelle il espère emporter la mise. Initialement, la proposition consistait à porter le Smic d'environ 1 250 euros bruts par mois actuellement à 1 500 euros avant la fin de la législature, soit 20 % de hausse sur cinq ans. Mais comme cette proposition a été retenue dans le projet socialiste, partagé par tous les candidats, il a bien fallu frapper plus fort : Laurent Fabius s'engage maintenant à augmenter le Smic de 100 euros, soit 8 % d'augmentation, « dans les jours suivant l'élection », et dénie la qualité de socialiste à toute personne refusant de s'aligner.

Passons sur le caractère hallucinant d'un tel revirement politique, venant d'un ex-ministre des Finances qui, il y a quelques années seulement, misait tout sur la réduction des impôts pour les revenus les plus élevés, l'exemption fiscale pour les supercadres étrangers, etc. Au-delà de la question de la crédibilité de son auteur, cette proposition pose des problèmes de fond et démontre à quel point il était nocif de repousser le choix du candidat au dernier moment (tant que le leader n'est pas choisi, la tentation démagogique interdit tout débat de fond).

Tout d'abord, supposons que le Smic soit augmenté de 8 % en 2007. Que fait-on l'année suivante ? Avec une croissance à peine supérieure à 2 % par an, il va être bien difficile de faire progresser indéfiniment les bas salaires de 8 % par an : par définition, on ne peut pas distribuer davantage que ce que l'on produit. D'autant plus que le Smic horaire a progressé plutôt plus vite que les salaires plus élevés au cours de ces dernières années (conséquence du passage aux 35 heures). Autrement dit, il n'existe pas de décrochage structurel des bas salaires, contrairement à la situation qui prévalait, par exemple, il y a quarante ans : le salaire minimum avait progressé structurellement moins vite que la production dans les années cinquante-soixante, d'où le fort rattrapage de la période 1968-1983, avec une hausse de 130 % du pouvoir d'achat du Smic, contre 40 % pour la production.

Le niveau des bas salaires est, certes, insuffisant dans l'absolu, mais il est en phase avec celui des autres salaires, qui est lui-même en phase avec le niveau de la production (contrairement à une idée en vogue, les profits ne progressent pas plus vite que les salaires : les comptes nationaux indiquent que la rémunération des salariés s'est toujours située autour de 65 %-66 % de la valeur ajoutée au cours des dix dernières années, contre 34 %-35 % pour l'excédent brut d'exploitation restant aux entreprises). Dans un pareil contexte, la responsabilité d'un homme politique est non pas de faire des chèques en blanc, mais de trouver les chemins permettant d'assurer durablement la croissance de la production et du pouvoir d'achat des plus modestes, ce qui exige rigueur et modestie.

De plus, il existe aujourd'hui un outil beaucoup plus fin que le Smic pour revaloriser le pouvoir d'achat des travailleurs à bas salaires : la prime pour l'emploi (PPE). Introduite en 2000 sous le gouvernement Jospin, fortement augmentée par la droite depuis 2002 (preuve que le bon sens l'emporte parfois sur la manie de la rupture et de l'abrogation), la PPE semble aujourd'hui susciter peu d'enthousiasme chez les socialistes, davantage préoccupés par la course à l'échalote sur le montant de l'augmentation du Smic. Cet outil doit assurément être amélioré techniquement (son versement mensuel n'est pas encore au point) ; il faut également éviter que sa

La course à l'échalote du Smic

montée en charge s'accompagne d'un décrochage du Smic, ce qui conduirait à une déresponsabilisation des employeurs. Mais, convenablement appliquée, la PPE a l'immense mérite de permettre une répartition équilibrée des gains de pouvoir d'achat : son montant peut être modulé en fonction de la situation familiale, du temps de travail, du niveau exact de salaire, etc. Il s'agit d'un outil beaucoup plus fin que la hausse du Smic qui, puisqu'elle ne permet pas ces subtilités, conduit d'une part à un tassement uniforme des rémunérations à ce niveau, d'autre part à un blocage des progressions salariales.

Surtout, la logique de redistribution de la PPE est profondément novatrice. Son principe essentiel consiste à faire porter l'effort de solidarité en faveur de bas salaires non seulement sur les employeurs de bas salaires (qui sont principalement de petits employeurs, souvent moins riches que nombre de cadres supérieurs), mais aussi sur l'ensemble de la collectivité nationale, en fonction du revenu de chacun. Pas étonnant que la focalisation sur le Smic suscite plus d'enthousiasme dans une gauche mal émanicipée du marxisme, et qui aime croire que la seule véritable inégalité de la société capitaliste est celle qui oppose les salariés aux «patrons», supposés être d'éternels nantis par comparaison aux salariés (considérés comme un bloc plus ou moins homogène), et qui devraient donc seuls payer la note. Raison de plus pour que ce conflit soit tranché au plus vite.

Vive Milton Friedman

20 novembre 2006

Décédé la semaine dernière à l'âge de 94 ans (*Libération* de vendredi), Milton Friedman n'était pas un personnage très sympathique. Comme souvent chez les personnes de cette conviction, son ultralibéralisme économique (foi éperdue dans le marché, dénigrement systématique de l'État) allait de pair avec un certain antilibéralisme politique (État autoritaire, voire fascisant, pour réprimer les perdants du marché), comme en témoignent ses visites de courtoisies au régime Pinochet dans les années soixante-dix. Et la soi-disant société «libérale» du Mont-Pèlerin, qu'il a présidée à la suite de Hayek, ne s'est jamais privée d'entretenir des relations avec de peu reluisants généraux sud-américains, jusque dans les années 1990-2000.

Si le décès du prix Nobel d'économie 1976 revêt néanmoins une certaine importance, c'est parce que Milton Friedman n'était pas simplement un idéologue de plus. Que l'on partage ou non ses analyses économiques (sans parler de ses prises de positions politiques), difficile de nier que Friedman était un authentique chercheur. Son influence considérable repose avant tout sur la minutie et la rigueur dont il a (parfois) su faire preuve dans ses travaux universitaires.

Vive Milton Friedman

Pour s'en convaincre, il n'est pas inutile de se replonger dans son *Histoire monétaire des États-Unis, 1867-1960*, ouvrage monumental et désormais classique, publié en 1963, à l'origine de la révolution monétariste. Friedman revisite un siècle de capitalisme américain et décortique pour chaque période de récession et d'expansion économique les mécanismes conduisant à ces retournements de conjoncture. Il accorde pour cela une attention méticuleuse aux mouvements courts de la politique monétaire suivie par la *Federal Reserve* (la Banque centrale américaine), étudiés notamment à travers les archives et les minutes de ses différents comités. Sans surprise, le point focal de la recherche concerne les années noires de la crise de 1929, terrible déflagration qui s'est étendue à l'Europe et a favorisé la montée du nazisme, et qui constitue le point de départ de toute la réflexion macroéconomique contemporaine. Pour Friedman, pas de doute : c'est la politique grossièrement restrictive de la *Fed* qui a transformé le krach boursier en une crise du crédit et qui a plongé l'économie dans la déflation et dans une récession d'une ampleur inouïe, avec une chute de la production de plus de 20 % et un chômage atteignant 25 %. La crise serait avant tout monétaire, et n'aurait pas grand-chose à voir avec la crise de sous-consommation rapidement décrite dans la vulgate keynésienne (les salaires progressaient au même rythme que la production dans les années vingt).

De cette analyse savante et technique, Friedman tire des conclusions politiques transparentes : pour assurer une croissance paisible et sans à-coups dans le cadre des économies capitalistes, il faut et il suffit de suivre une politique monétaire appropriée permettant d'assurer une progression régulière du niveau des prix. Pour Friedman, le *New Deal* et son florilège d'emplois publics et de transferts sociaux mis en place par Roosevelt et les démocrates à la suite de la crise des années trente et de la Seconde Guerre mondiale ne sont qu'une gigantesque fumisterie, coûteuse et inutile. Autrement dit, pour sauver le capitalisme, nul besoin de *Welfare State* (État-providence) et d'un gouvernement tentaculaire : il suffit d'une bonne *Fed*. Dans l'Amérique des années soixante-soixante-dix, où la gauche rêvait de parachever le *New Deal*, mais où l'opinion

commençait à s'inquiéter du déclin relatif des États-Unis à l'égard d'une Europe en pleine croissance, ce message politique simple et fort fit l'effet d'une bombe. Les travaux de Friedman et de l'école de Chicago contribuèrent sans nul doute à développer un climat de méfiance face à l'extension indéfinie du rôle de l'État et à forger le contexte intellectuel menant à la révolution conservatrice Reagan-Thatcher de 1979-1980, avec les conséquences en cascade que l'on sait dans les autres pays.

Certes, les conclusions politiques que Friedman tirait de ses recherches n'étaient pas exemptes d'idéologie : une bonne *Fed*, c'est sans doute bien, mais une bonne *Fed* et un bon *Welfare State*, c'est probablement mieux. Il reste que le message n'aurait pas eu la même influence s'il ne s'était pas appuyé sur un authentique travail de recherche conduisant à une profonde remise en cause du consensus alors dominant sur la plus grave crise économique du xx^e siècle. Aujourd'hui, les débats sur la crise de 1929 et le rôle joué par la politique monétaire sont loin d'être clos, mais il est impossible d'ignorer les travaux de Friedman.

Ce personnage antipathique mais travailleur démontre également qu'il est sain pour le débat économique de disposer d'universitaires de conviction ultralibérale, mais sérieux dans leur démarche de chercheurs. Une leçon à méditer en France, où les rares économistes ultralibéraux proclamés sont de piètres chercheurs, sans aucune reconnaissance internationale, ce qui ne contribue guère qu'à alimenter la paresse intellectuelle et le conformisme parfois présents à l'autre bord.

Le pouvoir d'achat baisse-t-il ?

18 décembre 2006

Les controverses sur la «vie chère» et la baisse présumée du pouvoir d'achat des Français ont des racines profondes et se poursuivront sans doute bien au-delà de la conférence sur les revenus organisée la semaine dernière à Matignon.

Disons-le d'emblée : les statistiques de l'Insee, selon lesquelles les revenus ont progressé plus vite que les prix ces dernières années (avec un gain moyen de pouvoir d'achat de 1,9 % par an), sont difficilement contestables. S'il est légitime d'apporter un regard critique sur les « statistiques officielles », les dénigrer systématiquement au motif qu'elles vont à l'encontre du « ressenti » des Français est injustifié et populiste. Les calculs de revenus et de prix de l'Insee se fondent sur des centaines de milliers de relevés individuels, leur qualité est internationalement reconnue ; proposer de les jeter à la poubelle sur la base de quelques dizaines de relevés de prix au supermarché du coin n'est pas très sérieux. Si le thermomètre n'indique pas la fièvre, c'est peut-être que le patient souffre d'une autre maladie.

En l'occurrence, la vérité est que la hausse du pouvoir d'achat est positive mais quasiment insignifiante et que le patient ne parvient pas à s'habituer à cet état de fait. Rappelons tout d'abord que cette hausse de 1,9 % par an (qui correspond à la croissance

du produit intérieur brut) concerne la masse des revenus reçus par les ménages, non chaque revenu individuellement. La croissance démographique étant de l'ordre 0,5 % par an, la hausse du pouvoir d'achat par habitant n'est en réalité que de 1,4 % par an. Si l'on ajoute à cela que la recomposition des familles et le vieillissement conduisent année après année à une hausse du nombre de ménages plus forte que celle du nombre d'habitants (1,3 % contre 0,5 %), il apparaît que la croissance du pouvoir d'achat moyen par ménage n'a été que de 0,6 % par an.

Sans compter que l'indice des prix de l'Insee intègre (légitimement) la progression de la qualité de produits et services (à laquelle les ménages s'habituent probablement sans s'en rendre compte), qui s'élève à environ 0,3 % par an. Sans compter que l'indice des prix applicable aux ménages les plus modestes progresse de 0,1-0,2 % plus vite que l'indice moyen, conséquence de la hausse des tabacs. Sans compter que le peu de croissance restant après ces amputations est largement absorbé par celle des dépenses collectives telles que les remboursements d'assurance-maladie, croissance qui correspond là encore à une amélioration réelle des conditions de vie, mais à laquelle les ménages se sont largement habitués...

Pour résumer, disons, d'une part, que la hausse réelle du pouvoir d'achat est très proche de 0 %, d'autre part, que l'écart entre la hausse des prix et celle des revenus est en tout état de cause totalement imperceptible à l'œil nu. Cette situation de stagnation objective du pouvoir d'achat, qui dure depuis plus de vingt ans, contraste singulièrement avec les hausses de 4 ou 5 % par an qui prévalaient pendant les Trente Glorieuses, que chacun pouvait constater autour de lui. Dans une telle situation, il n'est guère étonnant que l'impression de régression prédomine : les nombreux ménages dont le pouvoir d'achat a augmenté de 1 ou 2 % ne se font guère entendre, ceux dont le pouvoir d'achat a franchement baissé donnent le ton. Comme le rappelle fort justement le Cerc, la (faible) hausse du salaire net moyen n'empêche pas qu'environ 40 % des salariés voient chaque année leur salaire individuel baisser, principalement en raison de la variation de leur durée de travail. Les moyens affectés à l'appareil statistique ne permettent malheureusement

Le pouvoir d'achat baisse-t-il ?

pas de disposer d'un véritable panel sur les revenus des ménages, qui seul permettrait de mettre à jour et d'analyser ces trajectoires individuelles.

Enfin et surtout, ces hausses imperceptibles du pouvoir d'achat moyen ne pèsent pas lourd par rapport aux exemples bien réels de prix individuels progressant à des rythmes de 10 ou 20 % par an. Même si ces prix pèsent peu dans l'indice moyen, leur hausse est de loin la plus visible et emporte tout sur son passage. Pour tous les ménages qui ont récemment dû changer de logement, la hausse des loyers n'est pas passée inaperçue, et a entraîné une perte nette de pouvoir d'achat sensiblement supérieure à la hausse moyenne calculée par l'Insee.

Plus généralement, dans un monde où l'on entend chaque jour que les cours boursiers et immobiliers progressent de 10 %, alors que les salaires progressent d'à peine 1 ou 2 %, il est peu surprenant que l'ambiance soit morose. Même si ce décalage s'explique largement par un phénomène de rattrapage à long terme des prix des actifs, ses conséquences devraient être mieux étudiées. Par exemple, la baisse de la pauvreté relative récemment annoncée par l'Insee (conséquence du fait que les bas revenus auraient progressé très légèrement plus vite que la moyenne) ne résisterait probablement pas à une meilleure prise en compte des revenus de patrimoine et des plus-values. Mais, là encore, la solution consiste non pas à jeter le bébé avec l'eau du bain, mais à donner à l'appareil statistique et aux chercheurs les moyens (notamment en termes d'accès aux fichiers fiscaux sur les patrimoines et les revenus) d'éclairer les Français sur les évolutions actuelles.

Mille milliards de dollars

2007-2009

Opposable... mais efficace ?

15 janvier 2007

Le simple fait de proclamer l'existence d'un droit opposable au logement peut-il constituer un moyen efficace d'améliorer les conditions de logement des plus défavorisés ? De nombreux observateurs sont *a priori* des plus sceptiques. S'il suffisait de proclamer l'existence d'un droit pour qu'il se réalise, cela se saurait. Le droit à l'emploi, énoncé par la Constitution de 1946, n'a guère contribué à la baisse du chômage. Pour aider réellement les plus défavorisés, on ne peut se contenter d'affirmer des principes : il faut mobiliser des moyens permettant de financer des politiques adaptées, comme par exemple des constructions publiques ou des allocations logement. En proclamant à peu de frais l'existence abstraite de droits égaux pour tous, on se dispense parfois de payer les taxes et transferts fiscaux qui permettent, au moins, d'atténuer l'inégalité bien réelle des conditions de vie.

Dans le cas de l'accès au logement, le problème est pourtant plus compliqué qu'il n'y paraît, tant les politiques économiques classiques ont montré leurs limites. Jusque dans les années soixante-dix, la puissance publique prenait directement en charge de grands programmes de construction de logements sociaux, avec certains succès mais également avec des échecs cuisants, comme en

témoignent les grands ensembles et autres barres HLM aujourd'hui détruits.

Depuis les années soixante-dix-quatre-vingt, la priorité est passée des aides à la pierre aux aides à la personne, sous la forme d'allocations logement progressivement augmentées, étendues à l'ensemble des ménages modestes et visant à solvabiliser leur demande sur le marché privé comme dans le logement social. Les allocations logement sont ainsi devenues le plus important transfert social du système français : elles totalisent en 2006 près de 15 milliards d'euros, soit près de deux fois plus que le RMI et la prime pour l'emploi réunis. Leur bilan est malheureusement mitigé. Comme l'ont montré les travaux de Gabrielle Fack, les différentes réformes du système permettent d'estimer qu'environ 80 % des allocations logement se sont répercutées en hausse des loyers perçus par les propriétaires, sans amélioration sensible de la qualité. Ce résultat décevant semble s'expliquer par la très faible élasticité de l'offre de logement : la construction privée n'a que très peu réagi aux nouvelles incitations.

Face à ces échecs, de nouvelles voies sont explorées. Que peut apporter le droit opposable au logement ? Dans l'esprit des associations et commissions qui ont planché sur cette question, l'idée est de donner la possibilité aux mal-logés de porter plainte auprès de l'échelon administratif le plus pertinent, en l'occurrence les communautés d'agglomérations, qui en échange se verraient confier des pouvoirs plus importants en matière de politiques de logement, notamment pour ce qui concerne les aides à la construction (aides à la pierre pour le logement social et l'amélioration de l'habitat privé), ainsi que les attributions de logement, les réquisitions.

Dans cette perspective, la mise en place du droit opposable au logement pourrait permettre de clarifier les responsabilités des différents acteurs publics et de concentrer les moyens au bon niveau. Cela pourrait permettre de relancer l'effort de construction (la clé de tout, comme le montre l'expérience des allocations logement). Car si l'intervention publique est parfaitement légitime pour la production d'un bien aussi particulier et complexe que le

Opposable... mais efficace?

logement, ne serait-ce que pour des raisons urbanistiques, encore faut-il l'organiser efficacement.

On peut par ailleurs espérer que la mise en place d'un droit opposable au logement conduise à une forte mobilisation locale autour des procédures de recours. L'idée qu'une telle judiciarisation des politiques économiques et sociales puisse porter ses fruits est relativement étrangère à la tradition française, mais elle a déjà fait ses preuves dans des exemples étrangers.

C'est suite à un arrêt de la Cour suprême indienne de 2001 relatif au droit à un repas nutritivement équilibré dans les écoles, et après de multiples procédures de recours menées par des associations auprès des États et collectivités de l'Inde, que ce droit est aujourd'hui devenu une réalité. Cet exemple rappelle toutefois qu'une telle mobilisation ne peut produire un résultat bénéfique que si la nature du droit opposable est très simplement définie. Dans le cas du droit opposable au logement, il faudra définir les conditions (de surfaces, de loyers, de localisation du logement proposé) qui permettront à un ménage de se dire mal logé. Impossible en particulier de ne prendre qu'un seul des critères, comme par exemple le loyer dans le cas du bouclier fiscal (« pas de loyer supérieur à 25 % du revenu ») proposé par le PS. Faire en sorte que les conditions d'application des recours soient clairement délimitées et comprises par tous sera le défi majeur à relever pour démontrer la viabilité du droit opposable au logement.

Impossible promesse fiscale

12 février 2007

Parmi les éléments les moins crédibles du programme de Nicolas Sarkozy, la palme revient sans conteste à la promesse de réduire de 4 points de PIB (produit intérieur brut) le taux de prélèvements obligatoires. Pour tous ceux qui n'ont pas la chance rare de patauger quotidiennement dans ce type de statistiques, l'objectif peut sembler abstrait et difficile à évaluer. Après tout, avec un taux global de prélèvements obligatoires en France d'environ 44 % du PIB (sous forme d'impôts, cotisations et diverses taxes), pourquoi ne serait-il pas possible d'envisager une réduction de 4 points? Pour aider à se faire une idée et comprendre à quel point un tel objectif n'a aucune chance de se réaliser au cours de la prochaine législature, il est utile de rappeler quelques ordres de grandeur.

Quatre points de PIB, cela représente, par exemple, davantage que toutes les recettes cumulées de l'impôt sur le revenu, de l'impôt sur les successions et de l'impôt de solidarité sur la fortune. Si Sarkozy envisage de supprimer ces trois impôts d'un geste auguste, qu'il l'annonce! À titre de comparaison, Chirac est parvenu en 2002-2007 à réduire de moins de 20 % l'impôt sur le revenu. Surtout, cette baisse a été plus que compensée par les multiples hausses de taxes et de cotisations, si bien que le taux global de prélèvements obligatoires, stabilisé autour de 42-44 points en France depuis 1985,

Impossible promesse fiscale

a en réalité progressé de près de 1,5 point entre 2002 et 2007, en particulier quand l'actuel candidat UMP était en charge de Bercy... Car, pour réduire de 4 points de PIB les prélèvements tout en réduisant les déficits, il faudrait être capable de réduire de 4 points les dépenses publiques et indiquer précisément lesquelles.

Or, 4 points de PIB, cela représente, par exemple, quatre fois le budget de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, ou bien une réduction de plus de 50 % des dépenses de santé. Comment Sarkozy compte-t-il s'y prendre pour faire de telles économies ? À ce jour, les seules économies vaguement mentionnées concernent les habituels percepteurs et supposées gabegies de Bercy, gisement considérable... – inférieur à 0,1 point de PIB – qui, vu la mollesse avec laquelle notre audacieux candidat évoque le prélèvement à la source, a peu de chances d'être exploité. La vérité est que, compte tenu de la hausse structurelle des dépenses de santé et de retraites (qui ne pourront être stabilisées que par une régulation patiente, novatrice et courageuse) et, compte tenu des nouveaux besoins (formation, recherche...), il n'est ni possible ni souhaitable de promettre des réductions de dépense aussi massives. Quant à l'idée absurde selon laquelle la croissance permettrait mécaniquement de réduire la part de l'État dans le PIB, elle révèle une étonnante incompréhension des mécanismes économiques élémentaires : sauf à supposer un fort décrochage des salaires du public (perspective peu souhaitable pour un État qui se veut efficace), l'État devra toujours consommer peu ou prou la même part du PIB pour offrir les mêmes services de santé, formation, retraites, etc. Si la croissance avait pour effet magique de réduire massivement le taux de prélèvements, cela se serait vu, en France comme à l'étranger.

De fait, la meilleure façon d'apprécier l'absence totale de crédibilité de la promesse sarkozienne est de jeter un coup d'œil aux expériences internationales. La vérité toute simple est que jamais aucun pays développé n'a abaissé de 4 points son taux de prélèvements obligatoires. Au moment où la révolution thatcherienne a produit ses effets les plus forts, de 1985 à 1995, les prélèvements n'ont baissé au total que d'à peine 2 points de PIB au Royaume-Uni (avant que Blair ne les réaugmente de 2 points, retrouvant ainsi

aujourd'hui le taux d'environ 37-38 points de 1985). Nicolas Sarkozy envisage-t-il de faire des coupes deux fois plus lourdes que Margaret Thatcher dans une période de temps deux fois plus courte ? Si l'on examine les autres pays, dont on vante habituellement l'expérience modernisatrice, on constate au mieux une stabilisation des prélèvements obligatoires, en aucun cas des baisses de 4 points de PIB : la Suède a stabilisé ses prélèvements autour de 50-52 points de PIB depuis 1990, le Danemark autour de 49-50 points, etc. En France, pas davantage que dans tous les autres pays, aucun gouvernement dans un avenir prévisible ne baissera de 4 points de PIB en quelques années.

En se lançant dans de telles promesses, sans même prendre la peine d'expliquer le début du commencement de la méthode envisagée (et pour cause), Nicolas Sarkozy révèle une fois encore sa vraie nature. Loin du parler vrai et de la transition douce du gaullisme vers le libéralisme social et moderne, le candidat UMP incarne une sorte de gaullo-bushisme autoritaire et populiste. Comme Bush, qui stigmatisait ceux qui osaient dénoncer les conséquences ultra-inegalitaires de ses baisses d'impôts (« *fuzzy Washington math* »), il affiche son mépris pour les statistiques et les analyses qui le contredisent. Comme son modèle, sa foi messianique dans son intuition intime de ce que veut le « peuple » (en vérité quelques groupes de pression croisés ici et là) le rend capable de tous les excès.

La présidentielle sur les bancs de l'école

12 mars 2007

François Bayrou incarne-t-il la synthèse idéale entre droite et gauche souhaitée par les Français, ou bien bénéficie-t-il, grâce au vide qui l'entoure, du nihilisme des électeurs face aux grands partis? Pour se faire une idée, il n'est pas inutile de jeter un coup d'œil aux programmes des différents candidats en matière scolaire, en principe domaine d'excellence du candidat centriste. D'autant que le clivage entre les deux principaux candidats est particulièrement fort sur ces questions.

Pour Nicolas Sarkozy, la cause est entendue : la mise en concurrence généralisée des écoles doit permettre de tirer par le haut l'ensemble du système éducatif. Il suffit en particulier de mettre fin à la carte scolaire, de supprimer les ZEP (zones d'éducation prioritaire) et de les remplacer «par rien». Le simple jeu de la concurrence entre écoles et collèges permettra alors d'augmenter la qualité de tous les établissements, chacun pouvant librement développer son projet pédagogique et trouver sa niche sur le marché scolaire.

À l'opposé, Ségolène Royal se contente d'évoquer une «révision de la carte scolaire pour supprimer les ghettos et assurer la mixité sociale». Surtout, elle propose, pour la première fois en France, la mise en place d'un véritable ciblage des moyens en faveur des écoles faisant face aux plus lourds handicaps. Son pacte

présidentiel annonce ainsi qu'en ZEP les effectifs des classes de CP et de CE1 seront réduits à 17 élèves par classe, contre environ 22 élèves actuellement (et 23 élèves hors ZEP), soit une réduction significative de 5 élèves par classe, et une multiplication par 6 du ciblage des moyens. Cette mesure, qui concernerait l'ensemble des écoles classées en ZEP (environ 15 % des écoles, soit plus de 250 000 élèves par an en CP et CE1), et non pas une infime fraction d'entre elles (comme dans les expériences menées jusqu'ici), constitue la première tentative pour doter les écoles défavorisées de réels moyens supplémentaires.

Si on les confronte aux recherches les plus récentes en économie de l'éducation, ces deux visions opposées apparaissent inégalement convaincantes. En particulier, tout laisse à penser que les vertus de la concurrence, au niveau de l'enseignement primaire, sont limitées. *A contrario*, les recherches les plus récentes suggèrent qu'une politique de ciblage des moyens en faveur des écoles défavorisées pourrait avoir des effets tangibles. La réduction de la taille des CP et des CE1 à 17 élèves en ZEP permettrait ainsi de réduire de près de 45 % l'inégalité entre ZEP et hors ZEP aux tests de mathématiques à l'entrée en CE2. Pour une mesure qui coûtera moins de 700 millions d'euros, le rendement apparaît excellent.

Il reste que ces deux visions antagonistes ont le mérite de la cohérence et de la clarté. Elles permettent de poser de vraies questions, jamais véritablement formulées dans le débat français. Insister sur les mérites de la concurrence en matière éducative est légitime et utile, même si c'est plutôt du côté de l'enseignement supérieur que les bénéfices sont à attendre. Introduire explicitement la question du ciblage des moyens entre écoles constitue une innovation majeure et permet de franchir une nouvelle étape dans le vieux débat égalité-équité mené en France depuis quinze ans, même si ce débat est loin d'être clos.

Face à ces deux visions cohérentes et antagonistes, que propose François Bayrou dans son programme ? Les objectifs affichés sont ambitieux : il s'agit de « diviser par deux l'échec scolaire et de multiplier par deux la réussite ». Mais, quand on en arrive aux propositions concrètes et aux moyens de parvenir à ce résultat, le moins que

La présidentielle sur les bancs de l'école

l'on puisse dire est que l'on reste sur sa faim. Bayrou insiste surtout sur des questions de méthode (aucune réforme éducative ne peut être menée sans les enseignants et leurs organisations représentatives, etc.) et ne se prononce clairement ni sur la question de la concurrence scolaire ni sur celle des ZEP. Sur ce terrain, comme sur la plupart des grandes questions économiques et sociales du moment, le candidat centriste apparaît dans une posture «ni-ni», et non comme porteur d'une synthèse nouvelle.

Le machisme économique

9 avril 2007

Ségolène Royal est une femme, donc nulle en économie? Aussi grossier puisse-t-il paraître, ce syllogisme d'un autre âge pèse visiblement lourd dans les subconscients. À en juger par certaines réactions, nombre de commentateurs doctes et avisés ont manifestement du mal à aller au-delà de leurs préjugés machistes.

Les candidats masculins peuvent se permettre d'aligner les inepties économiques (Sarkozy) ou encore de revendiquer le vide de leur programme (Bayrou). Mais il suffit que la candidate Royal laisse un détail dans l'ombre pour que sa compétence économique soit immédiatement remise en cause. Prenons l'annonce faite par Sarkozy d'abaisser les impôts de 4 points de PIB (produit intérieur brut) au cours de son mandat. Promesse invraisemblable s'il en est, puisque même Margaret Thatcher, en dépit de ses coups de boutoir forcenés sur les dépenses publiques, n'est parvenu à les réduire que de 2 points en dix ans! Qu'aurait-on entendu si Royal avait fait le même étalage de légèreté et d'ignorance des ordres de grandeur les plus élémentaires? On pourrait multiplier les exemples. Le candidat UMP prétend vouloir revaloriser le travail tout en proposant de supprimer l'impôt sur la fortune acquise par héritage, et nombre de journalistes semblent hésiter à pointer cette évidente contradiction économique. De même, Sarkozy comme Bayrou semblent

envisager une hausse de la TVA, en oubliant au passage que c'est ainsi que Chirac-Juppé avaient cassé la croissance en 1995 et que le moral des ménages français est plombé par la stagnation du pouvoir d'achat. Commise par la candidate, une telle erreur de diagnostic macroéconomique serait stigmatisée beaucoup plus durement.

Inversement, difficile de ne pas imputer au machisme économique ambiant la virulence des critiques adressées ces derniers jours au contrat première chance, proposé par Ségolène Royal. Et le fait que la conseillère sociale en charge du dossier ait également le mauvais goût d'être une femme (et inspiratrice d'excellentes propositions sur le service public de la petite enfance) n'a sans doute pas aidé. Que l'on reproche à ce nouveau contrat d'être encore incertain dans ses paramètres, passe encore. Il reste que la comparaison avec le CPE n'a aucun sens : alors que ce dernier concernait tous les jeunes et les mettait sous la coupe réglée des entreprises, le contrat première chance se concentre sur la petite minorité de jeunes sortis sans qualification du système éducatif, auxquels il propose un parcours de formation en alternance. Surtout, tout laisse à penser que cette mesure ciblée aura un bien meilleur rendement économique que les nouveaux dispositifs d'exonérations de charges prônés par Sarkozy et Bayrou. L'exonération des heures supplémentaires défendue par le candidat UMP servira les *insiders* ayant déjà un emploi, mais sera par définition de peu d'utilité pour ceux qui en sont encore à chercher leur première heure de travail. Quant à l'exonération complète des charges pour deux emplois par entreprise, défendue par le candidat UDF, on croit rêver : applicable à toutes les entreprises quelle que soit leur taille et à tous les salariés quels que soient leur qualification et leur salaire, difficile d'imaginer un dispositif qui maximise à ce point les effets d'aubaine. Une entreprise passant de 520 à 522 salariés bénéficiera ainsi de la mesure à plein sans même s'en rendre compte. Par comparaison avec ces propositions, le contrat première chance de Royal est nettement moins coûteux et a l'immense mérite d'être beaucoup mieux ciblé et de se concentrer sur la population des jeunes sans qualification, auxquels les dispositifs actuels offrent peu d'opportunités pour reprendre le chemin de l'emploi et de la formation.

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

Plus généralement, la vérité est que Royal est la candidate la plus crédible pour s'attaquer au premier défi économique de la France, à savoir le déficit abyssal d'investissement dans la formation, la recherche et l'innovation. D'abord, parce qu'elle est la seule à tenir les deux bouts de la chaîne en proposant à la fois de lutter contre l'échec scolaire à la racine (avec, enfin, un véritable ciblage des moyens en faveur des écoles défavorisées) et d'offrir au supérieur et à la recherche l'autonomie et la souplesse nécessaires pour figurer en bonne place dans la compétition internationale. Ensuite, parce qu'elle est à la seule à pouvoir mener de concert ces réformes de structure tout en assumant l'indispensable hausse des moyens en faveur des universités (contrairement à son rival de droite, empêtré dans d'irréalistes promesses de baisses d'impôts). Avec son parcours et son programme, un candidat masculin aurait peu de chances d'être attaqué sur sa crédibilité technique. Sa victoire permettrait de sortir enfin du machisme économique hexagonal.

Plus jamais ça

10 mai 2007

Quelles leçons la gauche peut-elle tirer de la défaite de dimanche ? Pour certains, la cause était entendue depuis longtemps : la France s'est droitisée et s'est mise à rêver de Sarkozy, rien ne pouvait y résister. Argument peu persuasif : toutes les études montrent qu'une majorité de Français a toujours eu peur de Sarkozy et de ses dérives. Le vote Bayrou exprime clairement les craintes suscitées par le nouveau président, y compris à droite.

Pour d'autres, la défaite s'expliquerait par une erreur de casting : pas assez expérimentée, pas assez crédible, en particulier sur les sujets économiques, Ségolène Royal ne faisait pas le poids. L'argument ne tient pas : la candidate socialiste a démontré qu'elle avait les capacités et surtout la volonté de renouveler le logiciel économique de la gauche, en développant un discours positif sur la priorité donnée à l'investissement dans la formation et la recherche, en insistant avec force sur la responsabilisation des acteurs, la décentralisation et le refus du tout-État, les nécessaires contreparties entre droits et devoirs. Il est probable que seule Ségolène Royal, grâce à son extériorité par rapport au PS et à la légitimité conférée par le vote des militants, était en capacité de lancer l'appel au dialogue à Bayrou entre les deux tours, impératif politique et démocratique évident qui conditionne les victoires futures

(comment prétendre prendre en compte les aspirations populaires en feignant d'ignorer que Buffet a rassemblé 1,9 % des voix et Bayrou 19 % ?).

En vérité, la gauche a, avant tout, souffert d'un problème de timing. Il aurait fallu bien plus que quelques mois pour construire un programme présidentiel suffisamment charpenté. Pour développer des positions sociales-démocrates fortes et convaincantes sur les grandes questions économiques et sociales (enseignement supérieur et recherche, retraites, santé, fiscalité, marché du travail...) qui, toutes, exigeront de douloureux ajustements intellectuels chez nombre de militants et sympathisants de gauche, plusieurs années de débats et de patient travail de conviction sont nécessaires. Désignée en novembre, Ségolène Royal était tout simplement dans l'impossibilité, quels que soient son pragmatisme et son énergie, de réaliser ce travail d'ici au mois de mars, surtout après que ses sympathiques compétiteurs internes lui avaient savonné la planche en lui instruisant un procès en incompétence économique.

L'erreur fondamentale commise par le PS entre 2002 et 2007 est d'avoir cru, ou d'avoir feint de croire (car en réalité personne n'était dupe), qu'il était possible de repousser le choix du candidat après la rédaction du programme. Le résultat objectif est que pendant quatre ans, de 2002 à 2006, les socialistes n'ont parlé de rien. Pour une raison simple : il était inconcevable pour qui que ce soit de prendre une position forte sur un sujet difficile, de peur de se faire canarder dès le lendemain matin par les petits camarades présidentiables. Résultat des courses : le programme adopté par le PS en 2006 est une fontaine d'eau tiède, dans laquelle toutes les questions qui fâchent ont été soigneusement évitées. Les nouvelles couleurs données à ce programme par Ségolène ne pouvaient suffire à le rendre crédible aux yeux des Français.

Exemple évident illustrant ce point : la terrible séquence du débat télévisé portant sur les retraites, dans laquelle Sarkozy a conduit la candidate socialiste à proposer une taxe sur les revenus boursiers. Non pas qu'une telle taxe soit, en tant que telle, inévitable : le fonds de réserve pour les retraites est déjà en partie

Plus jamais ça

alimenté par une (modeste) contribution sociale sur les revenus de placement, contribution que rien n'interdit de relever dans le cadre du nécessaire rééquilibrage travail-capital de notre système fiscal. Mais cette réponse tout de même un peu courte rappelait à des millions de Français que pendant des années les socialistes se sont contentés de célébrer l'abrogation future de la loi Fillon. Alors même que l'immense majorité de l'opinion sait depuis des années que la pérennité de notre système de retraites exige des réformes précises et courageuses.

La priorité aujourd'hui est de tout faire pour éviter cette erreur en 2007-2012. Il faut qu'avant la fin de l'année 2007 ait lieu, sous une forme ou sous une autre, un vote des militants (éventuellement élargi aux sympathisants), auquel se soumettront tous ceux qui aspirent à mener le projet socialiste, et qui permettra de désigner un leader incontesté jusqu'en 2012. On entend déjà les arguments fallacieux expliquant qu'une telle personnalisation serait contraire à l'identité collective du parti, etc. En vérité, c'est exactement le contraire : c'est justement parce que les questions de personnes sont totalement secondaires par rapport aux questions de programmes et aux débats d'idées (contrairement à une idée répandue, de très nombreuses personnes ont les qualités pour être président de la République, même Sarkozy) qu'il faut s'empresse de trancher les premières pour pouvoir vite passer aux secondes. Pour sortir au plus vite du combat des chefs et éviter que la catastrophe ne se reproduise, il est urgent aujourd'hui que les militants et sympathisants se mobilisent fortement.

Propriétaires : l'absurde subvention

4 juin 2007

Parlons net : la réduction d'impôt sur les intérêts d'emprunt prévue par le gouvernement Fillon incarne le clientélisme politique et l'inefficacité économique. Subventionner le logement n'a certes rien d'absurde *a priori*. Si un bien particulier est sous-produit par le marché, soit parce que les ménages sous-estiment sa valeur (par exemple, si les parents prennent mal en compte l'impact du logement sur le développement des enfants), soit parce que le processus de production correspondant fait l'objet d'une inefficacité particulière, il est légitime de le subventionner, notamment en déduisant la dépense correspondante du revenu imposable. Encore faut-il en être certain, sinon on risque de truffer l'impôt de niches fiscales de toutes natures, avec pour conséquence un relèvement confiscatoire des taux faciaux appliqués au moignon de base fiscale restante. Or, tout laisse à penser que la mesure sur les intérêts d'emprunt relève de cette seconde logique.

Cela n'a, économiquement, guère de sens de déduire les intérêts d'emprunt payés par les propriétaires sans autoriser également la déduction des loyers payés par les locataires (sauf à taxer les loyers fictifs, c'est-à-dire les valeurs locatives des logements occupés par leur propriétaire, ce qui était le cas jusqu'aux années soixante). Si l'on souhaite subventionner le logement, qu'importe

Propriétaires : l'absurde subvention

que le paiement du service de logement prenne la forme d'intérêts ou de loyers. La mesure Sarkozy est donc non pas une subvention au logement, mais une subvention aux propriétaires en tant que tels, dont on voit mal la justification économique. Pourquoi la puissance publique devrait-elle dépenser ses maigres deniers pour favoriser ceux qui achètent leur voiture par rapport à ceux qui pratiquent la location? D'autant plus que, en France, être propriétaire de son logement est souvent associé à l'immobilité et non au dynamisme économique, compte tenu de la taxe extrêmement élevée pesant sur les ventes de logement (plus de 5 %, malgré la baisse de 1999). C'est d'ailleurs cette taxe absurde, équivalente à un impôt sur ceux qui traversent la rue, qu'il faudrait supprimer en priorité pour dynamiser la mobilité de la main-d'œuvre et le marché du logement en France.

Surtout, l'expérience passée montre que le rendement économique des aides fiscales au logement est extrêmement faible. Qu'il s'agisse des subventions à l'immobilier locatif, des allocations logement... ou de la déduction des intérêts d'emprunt (pratiquée en France jusqu'en 1997), toutes les évaluations disponibles indiquent que ces aides se transmettent presque intégralement en inflation immobilière, sans réel impact sur la construction et les conditions de logement. Gabrielle Fack a ainsi mis en évidence que 80 % des hausses d'allocations logement ont été absorbées par des hausses de loyer. Le même mécanisme s'appliquera probablement aux intérêts d'emprunt. Pour une raison simple : ces aides donnent l'illusion aux ménages d'être plus solvables et augmentent leur demande de logement ; mais, compte tenu de la faible élasticité de l'offre de logement et de la trop faible hausse du stock d'habitations disponibles, cette demande supplémentaire nourrit les hausses de prix. Pour prendre un cas extrême, toute subvention fiscale à l'achat ou la location de terre (bien en quantité fixe) se transmet à 100 % aux propriétaires initiaux. Et, dans un pays où chacun est prêt à payer cher pour vivre près de ses semblables, le logement est à peine moins inélastique que la terre. L'enjeu aujourd'hui est d'inventer de nouveaux moyens d'actions ciblés permettant de relancer la construction de logements, en particulier pour les plus mal logés.

Et certainement pas de déverser de nouvelles aides fiscales à l'ensemble des emprunts en cours et des logements déjà acquis, extension inévitable à partir du moment où elle avait été promise aux électeurs, mais qui porte le coût de la mesure à près de 5 milliards d'euros par an, pour un rendement quasi nul.

D'autant plus que Nicolas Sarkozy distribue des chèques de 5 milliards au même rythme qu'il visitait jadis les commissariats de police. C'est approximativement ce que coûtera l'exonération des heures supplémentaires, mesure qui n'a d'équivalent dans aucun pays, tant elle est insensée économiquement (toutes les heures de travail ont la même valeur, surtout les premières pour ceux qui n'en ont pas) et fiscalement (elle entraînera des manipulations sans fin). C'est aussi ce que coûtera la quasi-suppression des droits de succession, politique archi-inégalitaire que seuls Bush et Berlusconi avaient jusqu'ici osé entreprendre. Et la valeur unitaire du chèque est loin d'être négligeable : 5 milliards d'euros, c'est la moitié du budget total de l'enseignement supérieur.

Cette politique conduit à creuser la dette, à griller toutes les cartouches budgétaires en cas de retournement de la conjoncture et à handicaper gravement les réformes à venir. Pas facile après de telles largesses d'expliquer aux malades qu'il faut mettre en place les franchises médicales (sans parler de la hausse de la TVA qui s'annonce), aux étudiants que la réforme de l'université se fera avec 1 ou 2 milliards de moyens supplémentaires, aux cheminots qu'ils doivent renoncer à leur régime spécial, etc.

La TVA sociale, une fausse réponse

27 août 2007

Après des mois de tergiversations, le gouvernement Sarkozy-Fillon semble décidé à remettre sur la table le dossier de la TVA sociale. Au printemps, le sujet avait été introduit de la pire des façons, juste après avoir dépensé 15 milliards d'euros de cadeaux fiscaux clientélistes et inefficaces (intérêts d'emprunts, bouclier fiscal, heures supplémentaires), soit l'équivalent de deux points de TVA. Difficile, dans ces conditions, pour les électeurs des législatures, de ne pas suspecter la droite de vouloir financer ses promesses électorales par une hausse pure et simple de TVA. D'autant plus que c'est ce qu'avait fait le gouvernement Chirac-Juppé en 1995, avec pour résultat la démolition de la croissance en quelques mois! Essayons néanmoins d'oublier un instant ce gâchis de 15 milliards, et de considérer le débat sur la TVA sociale pour ce qu'il devrait être : non pas une façon détournée d'augmenter les recettes de l'État, mais une réforme complexe de la structure de financement de la protection sociale, à recettes constantes. De quoi s'agit-il? Actuellement, la protection sociale repose presque exclusivement sur des cotisations assises sur les seuls salaires. Pour un salaire brut de 100 euros, le salarié touche un salaire net de 80 euros (20 % de cotisations salariales), et l'employeur paie 145 euros (45 % de cotisations patronales). À long terme (« quand nous serons tous morts »),

disait Keynes), toutes ces cotisations sont *in fine* payées par les salariés, comme l'atteste le fait que la part des salaires (cotisations patronales incluses) dans la valeur ajoutée des entreprises (environ 70 %) est sensiblement la même dans tous les pays et à toutes les époques. Sur cette masse énorme de cotisations, une grosse moitié correspond à des prestations dites contributives (retraite, chômage), dont personne ne remet en cause qu'elles reposent sur les salaires : on cotise proportionnellement à son salaire, et, à la sortie, les droits sont proportionnels aux contributions. Le problème se pose pour la seconde moitié, qui finance les prestations d'assurance-maladie (dotations aux hôpitaux, remboursements de consultations et de médicaments) et les prestations familiales (allocations familiales, allocations parent isolé). Ces prestations relèvent d'une logique d'universalité et de solidarité nationale. Cela n'a aucun sens de faire reposer leur financement sur les seuls salaires et d'accentuer ainsi la pression fiscale sur le travail. D'autant plus dans un contexte de sous-emploi. D'où le débat sur l'élargissement de l'assiette des cotisations maladie/famille. Débat qui a déjà été tranché au niveau des cotisations salariales avec la création, par Michel Rocard en 1991, de la CSG. Mais le débat n'a pas abouti pour la part patronale, et le financement des branches maladie/famille repose toujours sur des cotisations patronales de plus de 18 points assises sur les seuls salaires. D'où la proposition récurrente d'abaisser progressivement ces cotisations et de les remplacer par une taxe dotée d'une assiette plus large, par exemple la TVA. Ainsi envisagée, la TVA sociale apparaît comme une réponse possible à une vraie question. Mais sans doute pas comme la meilleure réponse. Une solution supérieure, soutenue notamment par la CFDT, consisterait à créer une contribution patronale généralisée (CPG) qui reposerait sur l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, c'est-à-dire sur la somme des salaires et des bénéfices. Le plus simple serait de reprendre les bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés, ce qui aboutirait à une assiette d'environ 7 milliards d'euros par point de CPG, autant qu'un point de TVA. De fait, les deux solutions devraient être équivalentes : la TVA taxe la valeur ajoutée en la définissant comme la différence entre les produits vendus par l'entreprise et ceux achetés

La TVA sociale, une fausse réponse

aux autres entreprises, la CPG taxe la valeur ajoutée en la définissant comme la somme des revenus distribués par l'entreprise au travail et au capital. Chassons d'emblée l'idée selon laquelle la TVA échouerait à 100 % sur les prix payés par les consommateurs, alors que la CPG grèverait à 100 % lesdits revenus : en vérité, toutes les taxes pèsent en partie sur les prix et sur les revenus, en fonction de la réalité économique de l'assiette et du degré de concurrence sur les marchés des biens, du travail et du capital dans le secteur concerné. Si TVA sociale et CPG diffèrent dans leurs effets économiques, c'est donc pour des raisons plus subtiles. Le mode de prélèvement de la TVA française autorise la déduction intégrale des dépenses d'investissement, ce qui de facto revient à exonérer une bonne part des revenus du capital. Inversement, la TVA pèse lourdement sur les retraités, contrairement à la CPG. Enfin, les bas salaires sont exonérés de cotisations patronales maladie/famille, et subiront de plein fouet la hausse de TVA, alors que la CPG permet de maintenir cette exonération, mise en place depuis quinze ans pour alléger la pression fiscale sur le travail peu qualifié. Pour résumer : la CPG permet un véritable rééquilibrage fiscal entre travail et capital ; alors que la TVA sociale revient à faire payer la note par les retraités et les smicards, ce qui est socialement et économiquement injustifié et ressemble fort à une politique de gribouille : les retraites étant indexées sur les prix, les caisses publiques finiront par repayer d'une main ce qu'elles ont pris aux retraités de l'autre ! Le seul avantage de la TVA sociale, abondamment vanté par le gouvernement, est la taxation des importations et l'exonération des exportations, alors que la CPG repose sur les seuls biens produits en France, quelle que soit leur destination. Mais subordonner une réforme fiscale d'une telle ampleur à ce maigre différentiel n'est pas sérieux : s'imagine-t-on vraiment que nous allons concurrencer les textiles chinois ou indiens en grevant leur prix de 2 points supplémentaires de TVA ? Cette piteuse posture protectionniste montre que sur ce sujet comme sur le paquet fiscal, les réponses apportées par Sarkozy-Fillon ne sont tout simplement pas à la hauteur des défis économiques posés à la France par la mondialisation.

Dividendes : la boucle est bouclée

22 octobre 2007

Sous des allures faussement techniques, le nouveau régime de prélèvement libérateur à 18 % sur les dividendes, adopté la semaine dernière par la majorité UMP, est un symbole lourd de sens. L'impôt progressif sur le revenu pèsera désormais presque exclusivement sur les revenus du travail, et la quasi-totalité des revenus du capital bénéficiera d'un régime préférentiel de taxation proportionnelle à taux réduit. Grinçant paradoxe à un moment où l'on célèbre la revalorisation du travail!

Comment en est-on arrivé là? Lors de la création de l'impôt général sur le revenu en 1914, les patrimoines et leurs revenus étaient si prospères qu'il ne serait venu à l'idée de personne de leur faire bénéficier d'exonérations particulières. Non seulement tous les revenus du capital étaient intégralement soumis au barème progressif (y compris les loyers fictifs, c'est-à-dire la valeur locative des logements occupés par leur propriétaire), mais ils étaient de surcroît passibles de l'impôt sur les bénéfices créé en 1917 (ancêtre de l'actuel impôt sur les sociétés), ainsi que de l'impôt sur les revenus de valeurs mobilières (intérêts d'obligations et dividendes d'actions) institué dès 1872, devenu l'élément central du nouveau pacte républicain. Les revenus salariaux bénéficiaient alors de conditions

Dividendes : la boucle est bouclée

fiscales nettement plus favorables. L'équilibre fut lézardé immédiatement après la Seconde Guerre mondiale.

Suite aux chocs subis par les patrimoines pendant les guerres et les années trente, les gouvernements successifs se sont sentis tenus de leur donner de l'air : exonération d'une part croissante d'intérêts d'emprunts publics dès les années cinquante, exonération des loyers fictifs en 1963. Et surtout création en 1965 de l'avoir fiscal (visant à exonérer les dividendes de l'impôt sur les sociétés) et du prélèvement libérateur, permettant à tous les intérêts d'échapper au barème progressif en acquittant un prélèvement forfaitaire de 15 %, particulièrement avantageux pour les contribuables aisés soumis au taux marginal supérieur de 50 %-60 %.

Cette brèche entrouverte ne fut jamais refermée : les régimes de livrets d'épargne exonérés et produits financiers défiscalisés se sont multipliés dans les années 1980-1990, dans un contexte de mobilité croissante du capital et de concurrence fiscale entre États. À tel point que sur les quelque 100 milliards d'euros de revenus du patrimoine perçus par les ménages en 2005, seuls 20 milliards étaient soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu !

L'étape terminale de cette évolution longue vient d'être franchie : les dividendes, qui constituaient la principale catégorie encore soumise au barème progressif et qui avaient bénéficié en 2006 de la création d'un abattement de 50 %, auront dès 2008 la possibilité d'échapper purement et simplement au barème progressif, en acquittant un prélèvement libérateur de 18 %, désormais commun à tous les revenus mobiliers (intérêts, dividendes et plus-values).

Vit-on les derniers jours de la fiscalité du xx^e siècle ? Doit-on s'attendre à ce que la fiscalité du xxi^e siècle repose exclusivement sur le travail ? Maintenant que les revenus du capital échappent presque intégralement au régime de droit commun, il devient aisé de faire tendre vers 0 % les taux d'imposition de ces régimes dérogatoires. Les forces de la concurrence fiscale poussent clairement en ce sens : le programme électoral de la droite polonaise vise à réduire à 10 % le taux de l'impôt sur les sociétés et à 15 % le taux de l'impôt sur les revenus mobiliers. Et la France, en dépit de tous les discours, alimente une fois de plus la course au *dumping* fiscal

(aucun pays développé n'avait jusqu'ici détaxé les revenus mobiliers à ce point).

Une chose est sûre toutefois : une société détaxant durablement les patrimoines (alors même que ces derniers ont retrouvé leurs couleurs d'avant 1914!) court le risque de sclérose économique (une classe de rentiers vieillissants réapparaîtra inévitablement) et d'explosion sociale. Concernant l'impôt sur les sociétés, les prémices d'une reprise en main au niveau européen se font déjà sentir. Pour ce qui concerne les revenus mobiliers, un retour à la progressivité du xx^e siècle est cependant incertain (flux internationaux de plus en plus insaisissables ; part croissante des produits à recapitalisation immédiate, où les revenus s'ajoutent immédiatement au patrimoine), il est donc possible que le xxi^e siècle doive inventer son propre modèle, fondé par exemple sur l'imposition des stocks de patrimoines eux-mêmes et non des flux de revenus. L'avenir commence aujourd'hui.

Retraites : bienvenue en 2008 !

19 novembre 2007

Formons un vœu : que le débat national sur les retraites de 2008 prenne de la hauteur et aille au-delà de la stigmatisation de quelques catégories particulières. D'abord parce que la nécessaire normalisation des régimes spéciaux ne couvrira qu'une part infime des problèmes de financement. Ensuite parce que l'on ne garantira pas l'avenir des retraites sans remise à plat générale d'un système devenu illisible. Quelles sont les justifications profondes de la retraite par répartition ? D'une part, les marchés financiers et immobiliers sont incapables de transférer une épargne garantie sur plusieurs dizaines d'années. D'autre part, certains actifs risqueraient de ne pas épargner suffisamment pour leurs vieux jours.

Autrement dit, la retraite par répartition est un système d'épargne forcée garantie par l'État, qui ne doit pas chercher à être autre chose. Son objectif n'est pas de redistribuer des riches vers les pauvres ou de compenser la faiblesse des salaires de certains salariés ou la dureté de leurs conditions de travail. Pour cela, d'autres outils sont plus adaptés (impôt sur le revenu, RMI, minimum vieillesse, politiques salariales et de prévention des risques professionnels, etc.). C'est justement parce que l'on a demandé à notre système de retraites de faire trop de choses à la fois que l'on a accumulé un nombre invraisemblable de règles complexes et de

redistributions opaques et incompréhensibles pour le citoyen. De ce principe général découlent les lignes directrices de toute réforme ambitieuse. Toutes les années de cotisations doivent compter pour le calcul de la retraite. Chacun doit pouvoir partir à la retraite quand il le souhaite, avec une pension proportionnelle aux cotisations versées pendant l'ensemble de la vie active, le coefficient de conversion dépendant des évolutions démographiques (espérance de vie, ratio actifs/retraités), à l'image du remarquable système par points appliqué en Suède. Le passage à un tel système demandera certes plusieurs étapes, mais n'est pas hors de portée.

Dans le public, chaque année d'activité donne droit à un taux de remplacement de 1,875 %, soit un taux de remplacement de 75 % pour quarante années de cotisations, 37,5 % pour vingt années de cotisations, etc. Ce principe simple de proportionnalité aux années cotisées est peu ou prou le même dans le privé, sauf que la retraite à plein taux à 75 % du salaire pour quarante annuités n'est atteinte qu'en cumulant la retraite du régime de base (50 %) avec la pension complémentaire apportée par l'Arrco (non-cadres) et l'Agirc (cadres). C'est la première source d'opacité à supprimer : personne ne comprend rien aux formules compliquées résultant de l'empilement des régimes, sans parler des salariés qui ont le mauvais goût d'être à la fois cadres et non-cadres dans une même vie ! L'État doit prendre ses responsabilités et fusionner les régimes Arrco et Agirc avec le régime général, de façon à aboutir pour le privé à une règle unique simple, du type de celle du public. Avec au passage un abaissement massif du plafond (la retraite par répartition n'est pas là pour gérer l'épargne des super-cadres, dont l'espérance de vie élevée coûte en outre fort cher). Pour que chaque année de cotisation compte, il faut supprimer la durée minimale de cotisations de quinze ans en vigueur dans le public (quitter le fonctionnariat n'est pas une tare) et appliquer le taux de remplacement à l'ensemble des salaires de la vie active, et non pas aux salaires des six derniers mois (public) ou des vingt meilleures années (privé). Dans le même esprit de transparence, les cotisations patronales acquittées par l'État pour financer les retraites publiques (60 % des salaires bruts) doivent figurer sur les bulletins de salaire, comme dans le privé.

Retraites : bienvenue en 2008 !

Enfin, les annuités au-delà des quarante années doivent compter dans le calcul du taux de remplacement pour permettre aux salariés ayant commencé à travailler très tôt de toucher enfin leurs cotisations. Quant au système de décote-surcote, il est là pour remplir une tout autre fonction : prendre en compte le fait que partir à la retraite un an plus tard conduit non seulement à verser une année supplémentaire de cotisations, mais surtout à toucher sa pension une année de moins (par exemple dix-neuf ans au lieu de vingt ans, soit 5 % de pension totale en moins). La décote-surcote doit donc dépendre de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie prévisible, et non plus de la durée de cotisations. Le système par points permettra aux travailleurs d'assimiler l'idée que leurs cotisations retraite constituent un revenu différé, pas un impôt.

Le supplice des 35 heures

Lundi 17 décembre 2007

Nicolas Sarkozy a une stratégie : obliger la gauche à boire le calice des 35 heures jusqu'à la lie. Il n'a pas tort. Son élection a été largement acquise à grands coups de « travailler plus pour gagner plus », slogan incarné immédiatement après les élections dans l'exonération des heures supplémentaires. Les nouvelles mesures annoncées pour relancer le pouvoir d'achat (rachat des RTT, etc.) montrent que le supplice est loin d'être terminé.

Cette stratégie est compréhensible. Même si une réforme d'une telle ampleur comporte forcément des aspects positifs, en particulier des réorganisations du travail mutuellement profitables dans certaines entreprises, il reste que la mise en place des 35 heures en 1997-1998 constitue une erreur majeure de politique économique et sociale. Non pas que toute intervention publique sur la durée du travail soit nécessairement vouée à l'échec et qu'il faille laisser salariés et entreprises entièrement libres pour négocier individuellement le partage des gains de productivité entre augmentation du pouvoir d'achat et augmentation du temps libre. L'expérience prouve que cette théorie libérale pure est insuffisante, notamment parce qu'elle néglige le rôle majeur des normes sociales dans la fixation de la durée du temps libre. Sans les multiples lois sur les congés payés (des deux semaines de 1936 aux cinq semaines de

Le supplice des 35 heures

1982), il est probable que les salariés français auraient « choisi » – comme leurs homologues anglo-saxons – de laisser leur pouvoir d'achat augmenter sans prendre de vacances. Un tel « choix » n'aurait sans doute pas été optimal en termes de bien-être, comme le montre par exemple le fait que les non-salariés se sont également mis à augmenter d'eux-mêmes leurs congés en 1982. Le même raisonnement s'applique à la durée hebdomadaire du travail.

On voit bien cependant à quel point la conception de politiques publiques sur la durée du travail relève de l'horlogerie de précision. Les responsables politiques et syndicaux doivent sentir quelles sont les aspirations non réalisées des salariés en matière de temps libre, compte tenu notamment de leurs aspirations contradictoires en termes de pouvoir d'achat – tout cela en laissant suffisamment de flexibilité pour que l'infinie diversité des aspirations individuelles puisse y trouver son compte. De ce point de vue, les 35 heures relèvent d'une erreur manifeste de timing. La réduction du temps de travail ne peut se faire qu'à l'issue d'une période de hausse soutenue du pouvoir d'achat – certainement pas au beau milieu de la grande stagnation salariale que les Français subissent depuis le début des années quatre-vingt.

Cette stagnation a certes des raisons structurelles qui n'ont rien à voir avec les 35 heures : diminution de la croissance après les Trente Glorieuses ; absorption du peu de croissance par la progression inévitable des dépenses de retraite et de santé ; innovations favorisant les baisses de prix high-tech et non des prix de première nécessité ; hausse des loyers induits par les transformations démographiques et le rattrapage historique des cours des actifs ; et bien d'autres encore. Il reste que les 35 heures n'ont pas aidé : pas étonnant dans un contexte pareil que les électeurs aient apprécié le bon sens du « travailler plus pour gagner plus ».

En vérité, les socialistes de 1997 auraient été bien inspirés de relire l'expérience de ceux de 1936. Si les deux semaines de congés payés ont été un succès, on ne répétera jamais assez que les 40 heures décrétées par le Front populaire ont dû attendre les années soixante-soixante-dix pour rentrer progressivement dans les faits. Pour une raison simple : ce n'est qu'après plusieurs

décennies de croissance de la productivité et du pouvoir d'achat que les salariés et leurs représentants ont accepté de réduire les volumes d'heures supplémentaires.

De même que les 35 heures de 1997, les 40 heures de 1936 étaient une mesure conçue totalement à contretemps (on ne combat pas la stagnation économique avec des mesures malthusiennes). Et tant que les socialistes de 2007 refuseront tout *mea culpa* sur les 35 heures (Ségolène Royal l'a tenté en début de campagne, avant d'être rappelée à l'ordre), ils seront inaudibles sur ce sujet - comme par exemple sur les retraites. C'est d'autant plus regrettable que le boulevard ainsi offert à Sarkozy permet à ce dernier de faire absolument n'importe quoi. Dépenser près de 10 milliards d'euros par an (l'équivalent du budget de toutes les universités réunies!) pour exonérer les heures supplémentaires est une aberration économique dans laquelle aucun pays ne s'est jamais lancé.

Espérons que le débat français cesse au plus vite de se concentrer sur le temps de travail pour se consacrer à l'investissement massif dans la formation et l'innovation, seule réponse possible aux défis posés par la mondialisation.

Civilisation ou moral des ménages

14 janvier 2008

À défaut de résultats sur sa politique du pouvoir d'achat, notre imaginaire président nous propose donc une politique de civilisation. La ficelle est d'autant plus grosse qu'il est possible de mener aujourd'hui en France une politique efficace du pouvoir d'achat, pour peu que l'on se donne les bons outils. Quand on les interroge, les Français fournissent d'ailleurs la réponse de façon parfaitement claire.

Fort logiquement, ils placent la baisse de la TVA en tête des politiques permettant de relancer le pouvoir d'achat. Or non seulement le gouvernement n'a jamais envisagé une telle baisse, mais il a clairement laissé entendre, pendant les législatives, qu'une hausse de la TVA pourrait être nécessaire pour financer son paquet fiscal de 15 milliards d'euros (l'équivalent d'une augmentation de deux points de TVA à taux plein) et sa ribambelle de niches fiscales au contenu idéologique fort mais à l'efficacité économique plus que douteuse. Tous les indicateurs confirment que l'effondrement du moral des ménages observé ces six derniers mois, exceptionnellement rapide après une élection présidentielle, date de ce péché originel.

Et pourtant, Sarkozy, qui semble vouloir s'entêter sur son projet d'augmentation de la TVA dite sociale (« mal présenté »), explique

benoîtement l'hiver venu qu'il ne peut pas vider les caisses qu'il s'est soigneusement appliqué à assécher à la veille de l'été. Erreur économique de cigale d'autant plus grave qu'il existe aujourd'hui un outil permettant *in fine* de mettre en place des baisses ciblées et efficaces de TVA : la prime pour l'emploi (PPE). Créée en 2000 pour alléger la pression fiscale sur les bas salaires (les socialistes souhaitaient initialement réduire la CSG, ce qui fut censuré sans raison par le Conseil constitutionnel), l'objectif de la PPE est de revaloriser le travail de ceux qui se lèvent tôt, travaillent dur et gagnent peu. Elle a été relevée plusieurs fois depuis 2002, preuve que la droite sait parfois faire son *mea culpa* – sur la PPE comme sur le Pacs, par exemple – et reprendre à son compte les réformes du camp adverse.

Son montant reste toutefois modeste : la PPE moyenne versée aux quelque 10 millions de foyers bénéficiaires est d'à peine 500 euros (la prime maximale avoisine les 900 euros), pour un budget total de 5 milliards d'euros. C'est très peu par rapport au total des prélèvements pesant sur les travailleurs à bas salaire. Par exemple, un salarié à plein-temps rémunéré au Smic et consommant tout son revenu (soit environ 12 000 euros net par an) verse actuellement l'équivalent de deux mois de salaires au titre de la TVA, plus d'un mois de salaire au titre de la CSG, sans compter les taxes indirectes annexes (essence, tabac, alcool, etc.), les cotisations sociales, soit un taux de prélèvement global supérieur à 50 %. Une mesure simple et lisible pourrait consister à doubler la PPE, ce qui reviendrait *grosso modo* à réduire de moitié la TVA acquittée par les salariés proches du Smic. D'un coût de l'ordre de 5 milliards d'euros, cette mesure aurait eu un impact sur le pouvoir d'achat beaucoup plus fort que le paquet fiscal, tout en préservant des marges de manœuvre pour réduire la dette et investir dans l'avenir. Il faudrait au passage moderniser profondément l'administration fiscale de façon à assurer le versement mensuel de la PPE sur les bulletins de salaires – actuellement elle est versée avec un an de retard, et personne n'y comprend rien. Cette politique efficace du pouvoir d'achat permet en outre de promouvoir l'idée d'une civilisation fondée sur le travail et la transparence démocratique et fiscale. Aux antipodes des projets Sarkozy-Hirsch de revenu de solidarité

Civilisation ou moral des ménages

active (RSA), qui reviennent en gros à faire passer les salariés à bas salaire pour des assistés, alors qu'en réalité ils acquitteront toujours des prélèvements nettement supérieurs à tous les transferts reçus – y compris après plusieurs doublements de la PPE. Au lieu de se laisser aller dans des débats surréalistes sur la nécessité impérieuse de ne pas avoir de leader, les socialistes seraient bien inspirés de se réappropriier et de développer les bons outils qu'ils ont eux-mêmes créés.

Attali, plus blabla qu'Attila

11 février 2008

Disons le d'emblée : le rapport de la commission Attali est globalement décevant. Non pas que les mesures les plus décriées (libéralisation des taxis, du commerce, etc.) soient injustifiées. La commission a raison de stigmatiser les barrières à l'entrée existant dans nombre de secteurs. Et l'on aurait tort de sous-estimer les dégâts causés par ce malthusianisme à la française, aussi bien en termes de qualité de vie pour les usagers qu'en termes de créations d'emplois (d'après les meilleures études disponibles, supprimer les lois Royer-Raffarin restreignant l'entrée de nouveaux commerces pourrait permettre la création de 10 % d'emplois supplémentaires).

En dehors de ces mesures ciblées, on peine à comprendre la cohérence d'ensemble du rapport. La commission Attali nous rappelle que l'avenir passe par l'économie de la connaissance, de la formation et de l'innovation – ce qui n'est pas faux, mais a déjà été dit mille fois. Or le rapport n'apporte aucune contribution originale sur la marche à suivre pour relever ce défi de l'investissement en capital humain. Sur la question du financement et du bouclage macroéconomique et budgétaire de cette stratégie d'investissement dans l'avenir, rien n'est dit. Concrètement, comment la France va-t-elle s'y prendre pour passer des 8000 euros actuellement investis par étudiant aux 20 000 euros investis en Europe

du Nord? Mystère. En particulier, le rapport passe par pertes et profits les 15 milliards d'euros par an dépensés en pure perte par Sarkozy sur des mesures qui font tout sauf préparer l'avenir : intérêts d'emprunts, heures supplémentaires, bouclier fiscal, baisse de l'impôt sur les successions. En 250 pages, ce rapport sur la «libération de la croissance» réussit le tour de force de ne pas dire un mot des mesures du paquet fiscal, pourtant adoptées pour provoquer un «choc de croissance». On comprend entre les lignes que la commission n'a guère été convaincue par ledit choc, mais que le commanditaire du rapport n'aurait guère apprécié que cela soit dit explicitement. Tragique illustration des limites de ce type de commission. D'autant plus que cela n'empêche pas le rapport de proposer d'augmenter la TVA et la CSG (avec un effet croissance plus que douteux) pour financer 15 milliards à 20 milliards d'euros de baisses de cotisations sociales sans même mentionner que sans le paquet fiscal il aurait été possible d'abaisser ces mêmes cotisations sans hausse de prélèvement!

Surtout, le rapport ne dit presque rien des réformes de structures indispensables pour dynamiser le système français d'enseignement supérieur et de recherche. Il est certes fait allusion à la création de «dix grands pôles», sans autre précision sur le mode opératoire, si ce n'est l'invention d'un nouvel acronyme (les «PUP», pôles universitaires pluridisciplinaires) s'ajoutant à la longue liste des sigles, structures virtuelles et autres coquilles vides jalonnant déjà notre système universitaire. Surtout cela accrédite l'idée archifausse selon laquelle nos universités souffriraient d'une taille insuffisante, alors que c'est tout le contraire : pour mémoire, Paris-VI compte 30 000 étudiants et Paris-I plus de 40 000, contre à peine 10 000 étudiants au MIT et 20 000 à Harvard. L'enjeu aujourd'hui n'est pas d'aller encore plus loin dans le gigantisme, mais d'aider nos universités et nos écoles à se transformer en établissements efficaces, en producteurs de savoirs autonomes et indépendants du pouvoir politique comme du pouvoir économique. Or, il ne peut exister de véritable autonomie quand 99 % des financements proviennent d'un seul financeur (l'État en l'occurrence). L'avenir passe par la diversification des financements : régions, fondations (la fiscalité des dons

devra être revue, la réserve héréditaire contraint aujourd'hui les millionnaires à transformer leurs enfants en rentiers et leur interdit de léguer leur fortune à des fondations, héritage d'une vision ultrajacobine selon laquelle l'État aurait le monopole de l'intérêt général), entreprises, personnes privées physiques et morales ; mais aussi relèvement substantiel des droits d'inscriptions, financé par des systèmes innovants de bourses et de prêts (que deviendrait la création artistique si l'on imposait la gratuité du cinéma et des livres ?), perspective étrangement exclue par la commission Attali. La gouvernance des universités devra progressivement refléter cette diversité des financements, ce que ne fait pas la loi Pécresse : les conseils d'administration passent certes de soixante à trente membres, mais sans rien modifier de leur structure autogestionnaire (en particulier, les membres extérieurs ne participent même pas au choix du président : difficile d'attirer des financeurs dans ces conditions). Même si le rapport Attali s'est refusé à l'ouvrir de façon frontale, le dossier de la gouvernance et de l'autonomie des universités n'est pas près d'être refermé.

Duel Clinton-Obama sur la santé, cette plaie américaine

10 mars 2008

Au moment où le duel Obama-Clinton paraît relancé, il est utile de se pencher sur un point saillant du débat : la question de la création d'une assurance santé universelle aux États-Unis. D'autant plus que les termes de la polémique peuvent sembler incompréhensibles vus de France et d'Europe.

Dans son désormais fameux discours «*Shame on you Barack Obama*» («Honte à vous, Barack Obama»), qui a tourné en boucle sur le câble et Internet, Hillary Clinton répondait avec véhémence à son rival, qui lui avait reproché de vouloir obliger les Américains qui n'en ont pas les moyens à acheter une assurance santé. Accusation indigne d'un démocrate, répondit Hillary : le parti ne devrait-il pas s'unir pour réaliser enfin le rêve de Harry Truman, celui d'une assurance santé universelle pour tous ? De fait, si Clinton propose une assurance obligatoire, celle-ci demeure optionnelle dans le plan Obama, si bien qu'une partie des 50 millions d'Américains actuellement sans couverture santé le demeurera. Hypocrisie, rétorque Obama : la question n'est pas de rendre l'assurance santé obligatoire mais de la rendre bon marché, ce que le plan Obama propose de faire, en injectant autant d'argent dans le système de santé que le plan Clinton.

Pourquoi de telles difficultés pour mettre fin à cette plaie américaine? Plaie d'autant plus béante que, contrairement à une idée reçue, les personnes sans couverture ne bénéficient pas d'une aide d'urgence dans les hôpitaux américains. Une étude récente et abondamment diffusée a montré que les patients admis en urgence quelques jours avant leur 65^e anniversaire (donc non couverts par *Medicare*, le programme public créé en 1965 pour les personnes âgées, en même temps que *Medicaid*, destiné aux personnes sans ressources) recevaient moins de soins – et avaient une probabilité de décès 20 % plus élevée – que ceux admis quelques jours après, à pathologie égale.

Pourquoi les candidats ne tombent-ils pas d'accord sur une assurance obligatoire pour tous, financée par des cotisations ou par l'impôt? Si le problème n'est pas si simple, c'est parce que les États-Unis sont allés très loin dans la couverture santé par de vastes réseaux d'assurance privée, si bien qu'il est difficile de revenir en arrière. Certes, sur une population de 300 millions, 50 millions d'Américains n'ont aucune couverture, plus de 40 millions de personnes âgées dépendent de *Medicare*, et près de 50 millions de pauvres dépendent de *Medicaid*, mais il existe tout de même 160 millions d'Américains qui bénéficient, grâce à leur assurance santé privée, d'une couverture de très haut niveau (généralement financée par leur employeur), et qui en sont globalement satisfaits (ils n'ont jamais connu autre chose).

Si le gouvernement fédéral décidait subitement d'étendre le bénéfice de *Medicare* ou d'un programme public équivalent à l'ensemble de la population, ce qui nécessiterait une forte augmentation des cotisations sociales correspondantes (actuellement seulement 2,9 % du salaire brut pour financer *Medicare*, contre 12,4 % pour le système public de retraites et 6,2 % pour l'assurance chômage), alors il est probable que nombre de ces employeurs refuseraient de payer deux fois et cesseraient d'offrir une couverture privée aux salariés. À terme, la situation serait sans doute meilleure pour tous, tant il est vrai que la concurrence entre compagnies d'assurance santé privées fonctionne mal et conduit à une inflation inégalée des coûts.

Duel Clinton-Obama sur la santé, cette plaie américaine

Mais dans l'immédiat, ce retrait des employeurs et des compagnies privées, et des dizaines de milliers de réseaux d'hôpitaux et de médecins qui vont avec, provoquerait un chaos durable qui effraie non seulement les assureurs (on se souvient des spots publicitaires de 1994-1995 brandissant le spectre d'une bureaucratie fédérale imposant une santé au rabais à tous les Américains; McCain, en 2008, ne dit pas autre chose) mais surtout les 160 millions d'assurés privés, qui ne veulent pas perdre le système qui assure leur santé depuis des années. C'est pourquoi Clinton comme Obama doivent trouver des façons détournées et progressives d'assurer les 50 millions sans couverture (souvent des employés dans de petites entreprises ou vivant d'emplois intermittents), en imposant, d'une part, aux employeurs de souscrire des assurances subventionnées pour leurs salariés, d'autre part, aux personnes vivant d'emplois intermittents d'acheter eux-mêmes une assurance subventionnée (c'est la partie la plus délicate).

Une bonne nouvelle néanmoins : les deux candidats promettent d'annuler les baisses d'impôt de l'ère Bush pour injecter de nouvelles ressources dans la santé et faire franchir une nouvelle étape – laborieuse mais réelle – au système américain.

Rigueur ou réforme ?

7 avril 2008

Que faut-il penser des annonces faites vendredi dernier concernant la «révision générale des politiques publiques» (RGPP) ? À dire vrai, même en accordant un regard bienveillant à l'exercice, et en épiluchant minutieusement les 176 pages de documents diffusées par le gouvernement, il est bien difficile de se faire une idée – ce qui est en soi problématique, s'agissant d'une démarche supposée fondée sur la transparence vis-à-vis des citoyens. L'objectif général de la RGPP est louable. Personne ne peut s'opposer a priori à l'idée d'un passage en revue des politiques publiques, avec pour ambition de supprimer les doublons et les inefficacités et de rendre l'intervention publique plus efficiente et moins dispendieuse. Sur la masse considérable des dépenses publiques, il serait étonnant qu'il n'en existe pas. Dans un contexte où les dépenses de retraite et de santé s'accroissent structurellement et où l'État doit impérativement dégager des marges de manœuvre pour investir dans l'économie de la connaissance, tout gouvernement a le devoir de s'assurer que chaque euro de dépense publique est un euro utile. Surtout un gouvernement qui s'est soigneusement employé à vider les caisses dès le premier été suivant son arrivée au pouvoir.

Le problème est qu'il est très difficile de faire le lien entre les objectifs généraux affichés et la ribambelle de mesures annoncées

Rigueur ou réforme ?

par la suite. Il est d'emblée proclamé que les économies réalisées « représenteront 7 milliards d'euros à l'horizon 2011 ». Mais, à aucun moment, ce chiffre de 7 milliards d'euros n'est explicité ou décomposé, ne serait-ce qu'approximativement. Il est, certes, fait référence à l'idée rituelle de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique. Mais, pour économiser 7 milliards d'euros, il faudrait supprimer quelque 250 000 postes de fonctionnaires à 30 000 euros par tête, ce qui n'est sans doute pas souhaitable – et en tout état de cause pas réalisable avec les départs en retraite sur la période considérée, compte tenu des chiffres généralement évoqués (25 000 départs non remplacés par an). Peut-être l'annonce fait-elle référence à un total cumulé sur trois ou quatre années, c'est-à-dire à 2 ou 3 milliards d'économies en année pleine à terme, et non à 7 milliards par an ? Mystère. À aucun moment cette question n'est évoquée dans les 176 pages de documents.

Le mystère s'épaissit lorsque l'on consulte le détail des mesures annoncées. Non seulement il n'est plus jamais fait allusion à de quelconques prévisions chiffrées d'économies budgétaires pour tel ou tel ministère ou mission de l'État, mais, de surcroît, beaucoup des mesures emblématiques annoncées ne ressemblent guère à des mesures d'économies. Par exemple, on peut débattre de l'opportunité d'abaisser le plafond de revenus (de 39 698 euros à 35 728 euros pour une famille avec deux enfants) donnant accès à la file d'attente des logements HLM. On peut considérer que cela permettra à terme de mieux répartir le stock de logements HLM au bénéfice des ménages modestes. On peut aussi juger que, dans le contexte actuel de crise du pouvoir d'achat, il n'est peut-être pas urgent d'expulser une partie des classes moyennes et de les projeter dans la bulle immobilière du marché locatif privé. Mais, dans tous les cas, on comprend mal comment une telle mesure est susceptible de générer des économies budgétaires – sauf à considérer que l'État envisage de réduire les financements permettant d'entretenir et d'accroître le stock de logements HLM, ce que le gouvernement se garde bien d'annoncer. Et ce qui serait tout sauf bienvenu, à un moment où on devrait au contraire tout faire pour débloquer l'offre et la construction de nouveaux logements. Face à ce défi, la

déduction des intérêts d'emprunt créée l'été dernier est toute aussi inefficace que les nombreuses autres aides fiscales actuelles. Ce qui n'a pas empêché Nicolas Sarkozy de défendre vendredi cette mesure dispendieuse, avec un bien étrange argument. En substance : « On m'avait attaqué en notant que les prix immobiliers étaient élevés, ils se sont effondrés depuis, donc mes détracteurs de juillet avaient déjà tort en août. » On aurait au contraire pu penser que des prix moins élevés rendaient moins urgent des subventions à l'achat. Qu'a voulu dire exactement notre président, décidément bien difficile à suivre lorsqu'il évalue nos politiques publiques ? Nouveau mystère.

Tout cela concourt surtout à conforter une impression de plus en plus répandue : en matière de stratégie économique et budgétaire, l'improvisation règne en maître au sommet de l'État.

Retraites : halte au rafistolage

6 mai 2008

En 2003, lorsque la réforme Fillon avait aligné la durée de cotisation du public sur celle du privé (quarante années pour une retraite à taux plein), le gouvernement avait obtenu l'accord d'une partie des partenaires sociaux, en particulier de la CFDT.

Pourtant, cinq années plus tard, personne ne veut entendre parler du passage de 40 à 41 années que le gouvernement entend imposer. Pourquoi la situation a-t-elle changé à ce point entre 2003 et 2008 ?

Tout d'abord, la réforme de 2003 reposait sur un principe d'équité entre public et privé, qui semblait à beaucoup un préalable indispensable pour un débat serein sur l'équilibre à long terme de notre système de retraite. Cette dimension d'équité était, en outre, renforcée par les avancées obtenues par la CFDT sur les carrières longues, avec la possibilité pour les salariés ayant commencé à travailler jeune de partir avant 60 ans, alors qu'auparavant ils se retrouvaient fréquemment à atteindre 44 ou 45 années de cotisations avant de pouvoir prendre leur retraite.

Rien de tel avec la «réforme» de 2008. Le passage de 40 à 41 années relève d'une logique purement financière de colmatage du déficit courant, particulièrement difficile à accepter de la part d'un gouvernement qui n'a guère montré l'exemple en matière

de responsabilité budgétaire face aux générations à venir. Faut-il rappeler que le paquet fiscal voté l'été dernier va priver l'État de plus de 15 milliards d'euros de recettes par an, alors que le déficit annuel de la branche vieillesse est actuellement inférieur à 5 milliards ? Fort logiquement, François Chérèque a fait remarquer au gouvernement qu'il devait d'abord montrer l'exemple, et qu'il existait bien d'autres façons de trouver les 2,5 milliards d'économies que le passage à 41 ans est censé apporter d'ici à 2012, par exemple en relevant les cotisations patronales de 0,5 point. Le leader de la CFDT aurait pu ajouter que l'exonération des heures supplémentaires coûte, pour son seul effet d'aubaine, plus de 6,5 milliards d'euros par an, dont plus de 2,5 milliards au titre des cotisations retraites perdues.

La période 2003-2008 a en outre démontré les limites des mesures d'allongement de la durée de cotisation, tant que des efforts importants n'auront pas été réalisés pour améliorer le taux d'emploi des seniors. Au moment de la liquidation de la retraite, moins de 40 % des salariés sont actuellement en situation d'emploi. Pour les autres, le passage à 41 ans aura surtout pour effet d'allonger la durée passée au chômage et de réduire le montant des pensions. Pour autant, se reposer sur le sérieux budgétaire, l'emploi des seniors et l'augmentation graduelle des cotisations pour garantir l'avenir des retraites ne serait guère plus satisfaisant que de tout miser sur l'allongement progressif de la durée de cotisation. Dans les deux cas, cela reviendrait à entrer dans une course sans fin et à repousser aux calendes grecques toute véritable sécurisation du droit à la retraite.

Quelles que soient les incertitudes liées aux simulations réalisées par le Conseil d'orientation des retraites, personne ne croit une seconde que le passage à 41 ans ou qu'une augmentation de cotisation de 0,5 point suffiront pour garantir les retraites des décennies à venir. La vérité est que les générations qui prendront leur retraite en 2030 ou 2050 n'ont actuellement aucune idée précise de ce que sera le montant de leur pension, à la fois du fait de ces incertitudes financières et de l'effroyable complexité des règles en vigueur, conséquence de l'empilement des régimes et des modes de calculs.

Retraites : halte au rafistolage

Seule une refonte générale de nos régimes de retraite permettrait aujourd'hui de clarifier ces droits et de dépasser les exercices habituels de rafistolage et de colmatage des déficits courants. À l'image de la remarquable réforme mise en place en Suède entre 1994 et 2008, la meilleure solution consisterait à appliquer à tous les travailleurs (public et privé, cadres et non-cadres, salariés et non-salariés) un système unifié de retraite par répartition fondé sur des comptes individuels de cotisations. Des études récentes ont montré que, contrairement à une idée reçue, une telle transition serait viable en France, et avantagerait les salariés modestes¹. Cette réforme permettrait de dépasser les logiques purement financières et de dessiner une sortie par le haut de la crise actuelle des régimes de retraites.

1. Antoine Bozio et Thomas Piketty, « Retraites : pour un système de comptes individuels de cotisations », à consulter sur www.jourdan.ens.fr/piketty

Royal-Delanoë : du contenu, vite !

3 juin 2008

Disons-le d'emblée : le débat entre Ségolène Royal et Bertrand Delanoë n'a pour l'instant pas atteint le niveau que l'on est en droit d'attendre. La querelle sur le libéralisme se situe sur un plan trop général pour être vraiment utile. Oui, la liberté économique est évidemment inséparable de la liberté politique et, oui, elle est une valeur en soi. Mais les choses sérieuses ne commencent que si l'on accepte de débattre des politiques publiques concrètes permettant de faire en sorte que chacun soit libre et maître de son propre destin, que chacun ait réellement accès aux droits et opportunités les plus étendus possibles. Se proclamer libéral, ou antilibéral, ne suffit pas pour définir un projet politique. La compétition qui s'annonce est certes légitime – la période 2002-2007 a suffisamment montré à quel point repousser sans cesse les choix de personnes était le plus sûr chemin pour la glaciation intellectuelle et programmatique. Mais il est maintenant urgent que les candidats sortent des généralités et donnent du contenu à leurs projets.

Trois chantiers en particulier méritent d'être mentionnés. La priorité absolue, c'est l'investissement massif dans le capital humain et l'économie de la connaissance. L'objectif est d'avoir les emplois les plus qualifiés du monde, afin que la France tire le meilleur parti possible de la mondialisation. Ce n'est pas avec quelques

heures supplémentaires en plus que nous trouverons notre place face à l'Inde et la Chine. Le drame est que l'on donne l'illusion d'un consensus sur cette question, alors qu'en réalité on ne fait rien! Les pays scandinaves investissent trois fois plus que nous dans leurs étudiants. Ce retard ne pourra être comblé que si l'on a une priorité budgétaire, et une seule. Pour être crédible sur cette question, la gauche doit démontrer l'imposture du gouvernement actuel et décortiquer ses budgets en trompe-l'œil, puis s'engager sur un plan de financement précis sur dix ans. Alors seulement la question cruciale de l'autonomie des universités pourra être posée sur de bonnes bases. La liberté dans la pauvreté, cela ne marche pas : « *free to choose* » (libre de choisir), clamait Milton Friedman; « *free to lose* » (libre de perdre), répondait la gauche américaine.

Le second chantier prioritaire, c'est une refonte générale de nos régimes de retraites. À force d'empilement, le système est devenu si complexe qu'il apparaît incompréhensible et anxiogène. Il faut sortir du rafistolage permanent et remettre à plat l'ensemble du système. Il existe des solutions. Les sociaux-démocrates suédois ont mis en application un principe clair : à cotisation égale, retraite égale. Les droits à la retraite sont comptabilisés sur un compte individuel de cotisations, consultable à chaque instant sur Internet. La retraite devient enfin le patrimoine de ceux qui n'ont pas de patrimoine. Si les individus changent de statut, ils ne perdent rien. Actuellement en France, beaucoup d'années de cotisations sont perdues, par exemple pour les salariés qui ont passé moins de quinze ans dans la fonction publique. Ce système est l'ennemi du mouvement et de l'initiative.

Le troisième chantier prioritaire, c'est une révolution fiscale permettant de réconcilier les citoyens avec l'impôt. Là encore, il faut partir d'un principe simple d'équité et de transparence : à revenu égal, impôt égal. Or, ce principe minimal est miné par la multiplication des niches fiscales et la complexité des barèmes d'imposition. Il faut procéder à une remise à plat de l'ensemble de l'impôt sur le revenu et de la CSG, en les fusionnant et en les remplaçant par un impôt progressif unique prélevé à la source, avec un barème compréhensible exprimé en taux effectif directement applicable

au revenu, afin que chacun puisse comprendre le plus simplement possible qui paie quoi (principe introduit par le Front populaire en 1936, mais supprimé par Vichy en 1942!). Cet impôt devrait être calculé au niveau de l'individu et non du couple, car cela pénalise le travail féminin. Et méfions-nous des faux consensus. Dans l'abs-trait, tout le monde est d'accord pour moderniser l'impôt et supprimer les niches fiscales. Mais en pratique le gouvernement passe son temps à en créer de nouvelles. C'est un jeu à somme nulle, car on est obligé de se rattraper sur ceux qui n'en bénéficient pas. Pour sortir de ce cercle vicieux, les responsables politiques doivent prendre des engagements précis et fermes.

Ces trois chantiers concrets ont un point commun : ils visent à permettre aux citoyens de se réappropriier la chose publique et, par là même, leur propre destin.

Revenu de solidarité active : l'imposture

2 septembre 2008

Depuis la semaine dernière, il est enfin possible de débattre précisément du système de Revenu de solidarité active (RSA) proposé par le gouvernement. Récapitulons.

Actuellement, une personne seule sans revenu touche 450 euros par mois de RMI. Si elle trouve un emploi payé au Smic, son salaire net mensuel sera de 600 euros à temps partiel (20 heures), de 1 000 euros à temps plein (35 heures). Depuis 2000, les salariés modestes bénéficient de la prime pour l'emploi (PPE), égale à 8 % du salaire, soit un complément de revenu de 50 euros par mois pour un salaire de 600 euros et de 80 euros pour un salaire de 1 000 euros. Au-delà, la PPE diminue et s'annule complètement au niveau d'un salaire de 1 600 euros. Elle disparaît encore plus vite pour ceux qui ont un conjoint qui travaille, ce qui n'a guère de sens d'un point de vue économique : la puissance publique ne devrait-elle pas se préoccuper d'encourager le travail de tous, indépendamment de la situation de famille, plutôt que de savoir qui vit avec qui ? Outre la PPE, les salariés à temps partiel sortant du RMI ont également droit au dispositif d'intéressement, qui permet de conserver temporairement une partie du RMI. Étendu en 1998, ce système permet par exemple à une personne seule trouvant un emploi à 600 euros de conserver douze mois un complément de 150 euros au titre du RMI.

Que change exactement le RSA à ces dispositifs complexes ? Pas grand-chose, et pas forcément dans la bonne direction. Le RSA consiste à laisser la PPE en l'état, mais à augmenter le montant de l'intéressement (pour un salaire de 600 euros, le complément passe de 150 à environ 200 euros) et, surtout, à le rendre permanent et à l'étendre à tous les salariés à temps partiel : plus de limite de douze mois, plus besoin de passer par la case RMI pour en bénéficier. Supprimer cet effet pervers est sans doute une bonne chose – et quoi qu'il en soit, une bonne nouvelle pour le pouvoir d'achat des nouveaux bénéficiaires, ce qui n'est pas rien. Mais s'imagine-t-on vraiment que le passage de 150 euros d'intéressement à 200 euros de RSA et la fin de la limite de douze mois vont soudainement doper les taux de sortie du RMI vers l'emploi à temps partiel ?

D'après François Bourguignon, président du comité d'évaluation du RSA, les expérimentations n'ont pour l'instant produit aucun effet statistiquement significatif, bien qu'elles aient été menées avec les collectivités volontaires et donc motivées. Sans compter que, pour tous ceux qui ont déjà un emploi à temps partiel, la création du RSA, couplée avec le gel annoncé de la PPE pour les salariés à temps plein, aura pour conséquence une forte réduction de l'écart de revenu entre emplois à 20 heures et à 35 heures, donc des incitations moindres à passer du temps partiel au temps plein. Il est fort possible que cet effet négatif, que les « expérimentations » n'ont pas eu la possibilité d'évaluer, l'emporte sur le modeste effet positif. L'impact global sur l'offre de travail de cette nouvelle forme de subvention au temps partiel que constitue le RSA – et que ne manqueront pas d'utiliser les employeurs, en proposant davantage d'emplois à temps partiel – serait alors négatif. Aux antipodes de l'objectif affiché.

En tout état de cause, le fait central est que cette réforme brouillonne ne s'attaque nullement au problème structurel qui mine ces dispositifs depuis des années, à savoir leur complexité et leur manque de lisibilité. Au contraire : la réforme entend faire coexister deux dispositifs distincts. L'un pour les salariés à temps partiel, géré par les caisses d'allocations familiales suivant une

logique de minima social (le RSA) ; l'autre pour les salariés à temps plein, géré par l'administration fiscale suivant une logique de crédit d'impôt (la PPE). Les deux dispositifs seront administrés suivant des règles et périodicités différentes (le trimestre dans un cas, l'année dans l'autre), ce qui est techniquement absurde et promet bien du plaisir aux salariés pauvres basculant d'un système à l'autre.

Qu'aurait-on pu faire? Une réforme plus ambitieuse, fondée sur une révolution fiscale, permettant à la France de se doter enfin d'un impôt progressif sur le revenu moderne et unifié. Fusion de la CSG et de l'IR, prélèvement mensuel à la source, individualisation complète de l'impôt : les ingrédients sont bien connus, mais le courage et la volonté politiques manquent. Un tel instrument permettrait pourtant d'intégrer naturellement l'ensemble des dispositifs de RSA et de PPE sous forme de crédit d'impôt. Ce qui serait bien plus efficace techniquement et, surtout, plus satisfaisant du point de vue de la transparence démocratique. Car les salariés modestes sont avant tout des contribuables comme les autres, pas des assistés. Qu'ils travaillent à temps complet ou à temps partiel, les smicards versent aujourd'hui l'équivalent de deux mois de salaire au titre de la TVA, plus d'un mois de salaire au titre de la CSG, sans compter les taxes indirectes annexes (essence, tabac, alcool, etc.) et les cotisations sociales, soit un taux de prélèvement global supérieur à 50 %. Et contrairement à ce que l'on essaie de faire croire, les augmentations de PPE ou de RSA ne sont pas près de les transformer en allocataires nets!

La gauche doit se saisir d'urgence de cette question fiscale – d'autant plus que Nicolas Sarkozy s'illustre chaque jour par les errements de sa politique dans ce domaine. Après avoir créé plus de 15 milliards d'euros de nouvelles niches fiscales dans un système qui en compte déjà beaucoup trop, après avoir constaté que les caisses étaient trop vides pour financer le RSA, voici donc que notre président a eu l'idée géniale d'inventer une nouvelle taxe de 1 milliard d'euros sur les revenus de placement. Recette classique souvent utilisée dans le passé pour colmater les trous des finances sociales françaises, ce prélèvement a en outre la particularité

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

intéressante d'être régressif : avec le bouclier fiscal, les gros patrimoines seront *de facto* exonérés de cette taxe de 1 %. Pas étonnant que Nicolas Sarkozy et Martin Hirsch s'entendent bien : ils ont le même goût pour les slogans clinquants sur la forme, pour l'improvisation et le bricolage sur le fond.

Faut-il sauver les banquiers ?

30 septembre 2008

La crise financière va-t-elle conduire à un retour en force de l'État sur la scène économique et sociale ? Il est trop tôt pour le dire. Au moins est-il utile de dissiper quelques malentendus et de préciser les termes du débat. Les sauvetages de banques et les réformes du système de régulation financière orchestrés par le gouvernement américain ne constituent en soi pas un tournant historique. La rapidité et le pragmatisme avec lesquels le Trésor américain et la *Federal Reserve* adaptent chaque jour leur doctrine et se lancent dans des nationalisations temporaires de pans entiers du système financier sont certes impressionnants. Et même s'il faudra du temps pour connaître le coût final net pour le contribuable, il est possible que l'ampleur des interventions en cours dépasse les niveaux atteints dans le passé. On parle maintenant de montants compris entre 700 et 1 400 milliards de dollars, soit entre 5 et 10 points de PIB américain, alors que la débâcle des *Savings and Loans* des années quatre-vingt avait coûté environ 2,5 points de PIB.

Il reste que ce type d'interventions dans le secteur financier se situe dans une certaine mesure dans la continuité des doctrines et des politiques déjà pratiquées dans le passé. Les élites américaines en sont convaincues depuis les années trente : si la crise de 1929 a pris une telle ampleur et mené le capitalisme au bord du gouffre,

c'est parce que la *Federal Reserve* et les autorités publiques ont laissé les banques s'effondrer en refusant d'injecter les liquidités nécessaires pour rétablir la confiance et la croissance régulière de l'économie réelle. Pour certains libéraux américains, la foi dans l'interventionnisme de la *Federal Reserve* va même de pair avec le scepticisme vis-à-vis de l'interventionnisme étatique en dehors de la sphère financière : pour sauver le capitalisme, nous avons besoin d'une bonne *Fed*, souple et réactive – et surtout pas du *welfare state* ramollissant que les rooseveltiens ont voulu imposer à l'Amérique. En oubliant ce contexte historique, on risque de s'étonner de la rapidité d'intervention des autorités financières américaines.

Les choses vont-elles s'arrêter là ? Cela dépend de la présidentielle américaine : un président Obama pourrait saisir cette occasion pour renforcer le rôle de l'État dans d'autres domaines que la seule sphère financière, par exemple sur l'assurance-maladie et la réduction des inégalités. Compte tenu du gouffre budgétaire légué par l'administration Bush (dépenses militaires, sauvetages financiers), les marges de manœuvre sur la santé risquent toutefois d'être limitées – le consentement des Américains à payer plus d'impôts n'est pas infini. Le débat en cours au Congrès sur la limitation des rémunérations dans la finance illustre d'ailleurs les ambiguïtés du contexte idéologique actuel. On sent certes monter l'exaspération de l'opinion américaine face à l'explosion des super-salaires des dirigeants et des *traders* observée au cours des trente dernières années. Mais la solution envisagée, qui consiste à instituer une rémunération maximale de 400 000 dollars (le salaire de président des États-Unis) dans les institutions financières renflouées par le contribuable, est une réponse partielle, et surtout aisément contournable – il suffit de transférer le paiement de salaires plus élevés dans d'autres sociétés.

Après la crise de 1929, en réaction à l'enrichissement des élites économiques et financières qui avaient cependant conduit le pays à la crise, la réponse de Roosevelt fut autrement plus brutale. Le taux de l'impôt fédéral sur le revenu applicable aux revenus les plus élevés fut porté de 25 % à 63 % en 1932, puis 79 % en 1936, 91 % en 1941, niveau réduit à 77 % en 1964, et finalement à 30 %-35 %

Faut-il sauver les banquiers ?

au cours des années 1980-1990 par les administrations Reagan-Bush (Obama propose de le remonter à 45 %). Pendant près de cinquante ans, des années 1930 jusqu'en 1980, non seulement le taux supérieur ne descendit jamais au-dessous de 70 %, mais il fut en moyenne de plus de 80 %. Dans le contexte idéologique actuel, où le droit de toucher des bonus et parachutes dorés de plusieurs dizaines millions d'euros sans avoir à payer plus de 50 % d'impôt a été promu au rang des droits de l'homme, beaucoup jugeront cette politique primaire et spoliatrice. Elle a pourtant été appliquée pendant un demi-siècle dans la plus grande démocratie du monde – visiblement sans empêcher l'économie américaine de fonctionner. Surtout, elle avait le mérite de réduire drastiquement les incitations des dirigeants des entreprises à se servir dans la caisse au-delà d'un certain seuil. Avec la globalisation financière, de tels mécanismes ne pourraient sans doute être mis en œuvre sans une refonte complète des règles de transparence comptable et une action implacable contre les paradis fiscaux. Malheureusement, il faudra sans doute bien d'autres crises pour en arriver là.

Mille milliards de dollars

28 octobre 2008

Quarante milliards pour recapitaliser les banques françaises, 320 milliards pour garantir leurs emprunts, 1700 milliards au niveau européen : qui dit mieux ? En se lançant dans une course-poursuite à qui annoncera le plan de sauvetage le plus énorme, les gouvernements des pays riches ont pris de gros risques.

Tout d'abord, rien ne garantit que cette stratégie de communication permette d'éteindre la crise et d'éviter une douloureuse récession. Les marchés financiers aiment bien les gros chiffres. Mais ils aiment aussi savoir précisément à quoi servira l'argent, qui disposera réellement de quelles sommes, pendant combien d'années, sous quelles conditions, etc. Or, de ce point de vue, l'opacité règne en maître. En vérité, les gouvernements se comportent comme les pires sociétés qu'ils sont censés réguler. Toutes les techniques de la manipulation comptable y passent, avec une mention spéciale pour notre président national. On mélange des flux annuels et des stocks, de l'argent frais avec de simples garanties bancaires, on compte plusieurs fois les mêmes opérations. Et on additionne le tout : plus c'est gros, mieux ça passe. Et on se retrouve dans une situation ubuesque où les autorités américaines et françaises donnent hâtivement et sans réelles contreparties de l'argent public à des banques qui n'en veulent pas. Les 10 milliards prêtés la

Mille milliards de dollars

semaine dernière aux grands établissements français sont supposés permettre de relancer le crédit, mais l'engagement est purement verbal. Il existe pourtant tout un arsenal législatif et réglementaire, permettant de contraindre les banques à prêter une partie de leurs fonds aux PME, qui aurait mérité d'être revisité et amélioré dans la crise actuelle.

Ensuite et surtout, cette stratégie fondée sur l'affichage trompeur de chiffres en centaines de milliards risque de désorienter durablement les citoyens. Après avoir expliqué pendant des mois que les caisses étaient vides, que la moindre économie portant sur quelques centaines de millions d'euros était bonne à prendre, voici que la puissance publique semble prête à s'endetter sans limite pour sauver les banquiers!

La première source de confusion méritant une explication vient du fait que l'on mélange constamment des flux annuels de revenus et de production avec des stocks de patrimoine, alors que les seconds sont beaucoup plus importants que les premiers. Par exemple, en France, le revenu national annuel, c'est-à-dire le PIB diminué de l'usure des équipements, est de l'ordre de 1 700 milliards (30 000 euros par habitant). Par contre, le stock de patrimoine national atteint 12 500 milliards (200 000 euros par habitant). Pour passer aux niveaux américains ou européens, ces chiffres doivent être *grosso modo* multipliés par six : 10 000 milliards de revenu, 70 000 milliards de patrimoine.

Le second point important est que ces revenus et patrimoines sont à 80 % la propriété des ménages : par définition, les entreprises ne possèdent presque rien, puisqu'elles distribuent l'essentiel de ce qu'elles produisent aux ménages salariés et actionnaires. C'est ce qui permet de comprendre pourquoi le choc initial provoqué par la crise des *subprimes*, évalué à environ 1 000 milliards de dollars (soit l'équivalent de 10 millions de ménages américains ayant chacun emprunté 100 000 dollars), bien que d'une ampleur modeste par comparaison au patrimoine total des ménages, puisse menacer d'effondrement l'ensemble du système financier. La plus grande banque française, BNP Paribas, affiche ainsi 1 690 milliards d'actifs pour 1 650 milliards de passifs, soit 40 milliards de fonds propres.

Les comptes de Lehman Brothers avant la faillite n'étaient guère différents, de même que ceux des autres banques de la planète. Le fait central est que les banques sont des organismes fragiles qui peuvent être dévastés par un choc de 1 000 milliards de dévalorisations d'actifs.

Face à une telle réalité, intervenir pour éviter la crise systémique est légitime, mais cela ne peut se faire qu'à plusieurs conditions. D'abord, obtenir la garantie que les actionnaires et dirigeants des banques renflouées par le contribuable paient le prix de leurs erreurs, ce qui n'a pas toujours été le cas dans les interventions récentes. Ensuite et surtout, mettre en place une régulation financière implacable permettant de s'assurer que l'on ne pourra plus diffuser impunément des actifs toxiques sur les marchés – avec la même vigueur que les agences de sécurité alimentaire contrôlent l'introduction de nouveaux produits. Cela ne pourra jamais se faire tant qu'on laissera plus de 10 000 milliards d'actifs gérés dans les paradis fiscaux de la façon la plus opaque. Enfin, il faut mettre un terme aux rémunérations indécentes observées dans la finance, qui ont contribué à stimuler des prises de risque excessives. Cela passera nécessairement par un alourdissement de la progressivité fiscale pour les plus hauts revenus, aux antipodes de la politique française de bouclier fiscal, qui vise au contraire à exonérer à l'avance les plus favorisés de tout effort pour payer la note. Avec une telle stratégie, il est probable qu'il faille se préparer à des crises plus violentes encore, sociales et politiques.

Comment vote-t-on au Parti socialiste ?

25 novembre 2008

La crise qui secoue actuellement le PS aura au moins eu un mérite : celui de révéler l'absurdité de ses règles électorales. Quel sens cela a-t-il de commencer par des législatives à la proportionnelle intégrale (le vote du 6 novembre sur les motions, permettant de répartir les 200 sièges du conseil national, le parlement du parti), suivies par un scrutin présidentiel majoritaire à deux tours organisé les 20 et 21 novembre pour choisir le chef du parti ? Tout cela avec un congrès entre les deux scrutins, destiné apparemment à vérifier s'il ne serait pas possible, par le plus grand des hasards, de parvenir à mettre tout le monde d'accord sur un candidat unique et éviter ainsi le vote de la semaine suivante. Une véritable machine à fabriquer des psychodrames !

Aucun pays, aucune organisation ne songerait à se gouverner de cette façon. À partir du moment où on donne le droit de vote aux militants, ils s'en saisissent, et c'est tant mieux. Reste la question du jour : par quel miracle statistique les 134 784 électeurs socialistes sont-ils parvenus à se partager en deux moitiés presque parfaitement égales – 67 413 voix pour Aubry (50,02 %) et 67 371 pour Royal (49,98 %) ? Si l'on fait l'hypothèse que chaque score électoral est équiprobable, un résultat aussi serré – moins de 50 voix d'écart – n'a qu'une chance sur 3 000 de survenir.

On ne peut certes pas exclure que ce soit cette chance sur 3 000 qui se soit produite vendredi soir, mais il existe malheureusement d'autres explications. La plus souvent citée repose sur les manipulations de résultats départementaux en cours de nuit : on attend les scores des départements adverses, puis on ajuste les siens de façon à rétablir l'avantage, en choisissant évidemment l'ajustement le plus faible possible, de façon à minimiser les chances que la manipulation soit détectée. Au vu des reportages télévisés diffusés ce week-end, il est difficile d'exclure cette hypothèse. Osons ici une théorie un peu plus charitable : celle de l'électeur médian.

En démocratie, si les deux candidats en présence sont purement « opportunistes » (ils cherchent avant tout à gagner l'élection, sans autre conviction particulière), alors chacun ajuste son discours de façon à se caler sur l'électeur médian, ce qui conduit à une convergence des scores électoraux vers des résultats extrêmement serrés, autour de 50-50. Autrement dit, Martine et Ségolène ont choisi de se tenir serrées en développant des discours assez semblables, avec une rhétorique assez marquée à gauche pour plaire à tous les militants et des propositions suffisamment floues pour éviter de prendre le risque de cliver. De fait, les supposés affrontements sur le « parti de militants » et l'alliance au centre étaient largement factices : personne ne pense sérieusement que le parti compte trop de militants et que les débats de section y perdraient en richesse en s'ouvrant à des personnes dotées de moins de « maturité politique » ; chacun accepte, dans la pratique, de compléter sa majorité en s'ouvrant au Modem. Si les deux candidates avaient vraiment été porteuses de visions radicalement différentes de l'avenir de la gauche, comme l'affirment un peu vite certains commentateurs, alors par quel prodige ces deux visions se seraient-elles incarnées en deux moitiés parfaitement égales ? La théorie de l'électeur médian n'explique certes pas comment les candidates sont parvenues à viser aussi juste. Mais au moins explique-t-elle pourquoi le résultat était programmé pour être très serré, augmentant d'autant la tentation de petites manipulations à la marge.

Si cette explication est en partie la bonne, alors la solution est de prendre le temps de réorganiser une véritable confrontation

Comment vote-t-on au Parti socialiste ?

démocratique, en contraignant les deux candidates à expliciter leurs options pour l'avenir, en particulier dans le cadre d'un débat public, ce qui aurait dû être fait depuis le début. Personne ne peut savoir à l'avance qui bénéficierait d'un tel débat. Pour les partisans de Martine Aubry, ce sera l'occasion de démontrer la cohérence de cette étrange coalition, la supposée compétence économique et sociale de leur championne et les insuffisances attribuées à sa rivale. Pour ceux de Ségolène Royal, ce sera une opportunité de mieux valoriser ses propositions sur l'écologie, les retraites, la crise financière ou la fiscalité. Il en ressortira un vote mieux informé, probablement plus clivé dans un sens ou dans l'autre, peut-être même une chance pour les 60 millions de Français de comprendre sur quels sujets de fond se différencient les deux candidates à la reconstruction de la gauche – ce qui ne serait pas plus mal. Au point où en est le Parti socialiste, mieux vaut miser sur la démocratie jusqu'au bout.

Faut-il baisser la TVA ?

23 décembre 2008

Que penser des violentes critiques exprimées en France et en Allemagne sur le plan de relance britannique ? D'abord, qu'en dépit des autocongratulations hexagonales sur les six mois de présidence française, l'Europe ne s'est en réalité jamais aussi mal portée. Il ne s'agit pas de prétendre ici que la baisse du taux général de TVA de 17,5 % à 15 % décidée par Gordon Brown soit la solution miracle pour éviter la récession. Chaque pays a ses spécificités, et il est bien évident que le Royaume-Uni, dont le secteur financier a été frappé de plein fouet par la crise mondiale, s'apprête en tout état de cause à vivre des heures particulièrement difficiles. Mais il est affligeant que le plan Brown ait été immédiatement repoussé par les gouvernements français et allemand, sans aucun débat. D'autant plus que les arguments utilisés contre la baisse de la TVA sont aussi contradictoires qu'infondés économiquement.

On reproche tout d'abord aux baisses de TVA de ne pas se répercuter intégralement en baisses de prix. Mais il n'existe aucune raison pour qu'une telle répercussion intégrale se produise. Économiquement, il est parfaitement normal que les baisses de TVA se partagent entre entreprises et consommateurs suivant l'élasticité de l'offre et de la demande de biens dans les différents secteurs. Dans les secteurs en surcapacité de production, la concurrence

Faut-il baisser la TVA ?

conduit à de fortes baisses de prix et à une relance de la demande. En revanche, dans les secteurs où de nouveaux investissements sont nécessaires pour augmenter la production, les baisses de TVA permettent aux entreprises de reconstituer leurs marges, ce qui est une excellente chose. Ainsi, une baisse de la TVA produit à la fois une relance de la demande et de l'investissement, conformément à la théorie de l'incidence fiscale. Avant de stigmatiser le «keynésianisme grossier» des Britanniques, le ministre social-démocrate allemand des Finances aurait été mieux inspiré de relire ses manuels d'économie.

Le second reproche adressé aux baisses de TVA est qu'elles favoriseraient avant tout les importations. Il est certes préférable que ces baisses soient coordonnées, d'où la proposition intéressante du *think tank* Bruegel de réduire simultanément d'au moins un point la TVA dans tous les pays européens. Mais subordonner l'ensemble du débat fiscal et budgétaire à cette question des importations est insensé! La totalité des importations de biens de consommation (des textiles aux chaussures en passant par les jouets et l'électronique) représentait à peine 70 milliards d'euros, en 2007, soit tout juste 7 % des quelque 1000 milliards d'euros consommés par les ménages français. Quant au total des importations, il se monte à 25 % du PIB (dont 70 % issus du commerce intra-européen) : comme le rappelait Philippe Martin la semaine dernière, la part des importations est en réalité plus importante pour les biens d'investissement et les consommations intermédiaires que pour les biens de consommation. Au final, le fait majeur est que 75 % du PIB correspond à des biens et services produits en France et consommés (ou investis) en France. Prétendre réduire l'analyse d'un outil fiscal général comme la TVA à la question de son incidence sur les échanges commerciaux est incroyablement réducteur. Si l'on pense vraiment que le bien-être des Français passe par une taxation accrue des biens importés de l'étranger, alors assumons clairement une hausse des taxes sur les importations et arrêtons de polluer l'ensemble du débat fiscal et politique avec cette question. Comme l'a si bien montré Paul Krugman aux États-Unis, cette obsession pour les importations et la «compétitivité» finit par ramollir toute

forme de pensée économique, aussi bien à droite (où les ayatollahs de la TVA sociale semblent prêts à remettre sur la table leur projet de hausse de la TVA!) qu'à gauche : certains socialistes français ne sont pas loin de penser la même chose, comme le montre leur timide proposition de baisse « ciblée » de TVA (en langage clair : pas de baisse du taux général, le seul qui compte d'un point de vue macroéconomique).

C'est d'autant plus regrettable qu'un avantage additionnel du plan de relance par la baisse de TVA est son efficacité immédiate (contrairement par exemple aux investissements publics, qui mettent des années avant de se réaliser, comme le savent par exemple toutes les personnes concernées par le plan Campus!) et sa transparence : quand on baisse la TVA, on injecte de l'argent sonnante et trébuchant dans l'économie, par opposition à toutes les manipulations comptables et autres opérations de communication qui ont cours actuellement. Osons un pronostic et formons un vœu : le débat sur la relance par la baisse de la TVA pourrait bien rebondir en 2009.

Obama-Roosevelt, une analogie trompeuse

20 janvier 2009

Obama sera-t-il un nouveau Roosevelt? L'analogie est tentante, mais trompeuse pour plusieurs raisons. La plus évidente est une profonde différence de timing. Lorsque Roosevelt est investi président, en mars 1933, la situation économique paraît totalement désespérée : la production a chuté de plus de 20 % depuis 1929, le taux de chômage atteint 25 %, sans parler de l'alarmante situation internationale. Après la calamiteuse présidence Hoover, qui s'était enferrée pendant trois ans dans sa stratégie « liquidationniste », visant à laisser les « mauvaises » banques faire faillite les unes après les autres, et dans son dogmatisme anti-État (excédents budgétaires jusqu'en 1931, aucune relance des dépenses publiques), les Américains veulent un changement fort et attendent Roosevelt comme le messie. C'est cette situation désespérée qui lui permet de mettre en place une politique radicalement nouvelle.

Pour punir les élites financières qui se sont enrichies tout en conduisant le pays au bord du gouffre, et aussi pour contribuer au financement d'une gigantesque expansion de l'État fédéral, il décide ainsi en quelques années de porter à 80-90 % les taux d'imposition applicables aux revenus et aux successions les plus élevés, niveau où ils se maintiendront pendant près d'un demi-siècle.

Arrivé au pouvoir quelques mois seulement après le déclenchement de la crise, Obama fait face à une situation totalement différente et à un timing politique nettement moins favorable. La récession est encore très loin d'avoir atteint le niveau apocalyptique des années trente – ce qui limite les marges de manœuvre d'Obama pour imposer des mesures révolutionnaires. Et en cas d'aggravation de la récession, il risque d'en être tenu pour responsable, ce qui ne pouvait arriver à Roosevelt. De fait, moins sûr que Roosevelt de sa légitimité, Obama a prudemment repoussé à plus tard ses projets d'alourdissement fiscal sur les hauts revenus, tout en choisissant de laisser s'éteindre progressivement les allègements de l'ère Bush : le taux applicable aux revenus les plus élevés remontera timidement de 35 % à 39,6 % fin 2010, celui applicable aux plus-values repassera de 15 % à 20 %.

Ses partisans lui reprochent déjà les insuffisances de son programme d'investissements publics et de son plan de relance, trop axé sur les allègements fiscaux en faveur des classes moyennes, populaires chez les républicains, pas assez ambitieux en termes de dépenses publiques. La « *bipartisan depression* » nous guette, écrivait Paul Krugman il y a quelques jours dans le *New York Times*. À la décharge d'Obama, rappelons toutefois une autre différence essentielle avec la situation à laquelle Roosevelt faisait face. D'une certaine façon, il était beaucoup plus facile d'étendre le champ d'intervention de l'État après la crise de 1929, tout simplement parce que le gouvernement fédéral n'existait pratiquement pas à cette époque. Jusqu'au début des années trente, le total des dépenses fédérales américaines ne dépasse pas 4 % du PIB, niveau que Roosevelt porte à plus de 10 % dès 1934-1935, avant d'atteindre 45 % pendant la guerre et de se stabiliser à 18-20 % dans l'après-guerre, niveau auquel il se situe toujours aujourd'hui.

Cet accroissement historique du poids de l'État fédéral correspond aux investissements publics et aux grandes infrastructures lancés dans les années trente et, surtout, à la création d'un système public de retraite par répartition et d'assurance chômage. La tâche auquel fait face Obama aujourd'hui est plus complexe. Comme en Europe, le grand bond en avant de l'État moderne a déjà eu lieu,

Obama-Roosevelt, une analogie trompeuse

l'heure est donc davantage à une rationalisation de l'État providence qu'à une tâche de construction et d'expansion indéfinie. Obama devra convaincre ses concitoyens que la résolution de la crise et la préparation de l'avenir exigent une nouvelle vague d'investissements publics, notamment énergétiques et écologiques, et de dépenses sociales, en particulier dans le domaine de l'assurance santé, parent pauvre du maigre *welfare state* américain. Espérons pour lui et pour le monde qu'il y parvienne sans que nous ayons à passer par une dépression de l'ampleur de celle des années trente.

Autonomie des universités : l'imposture

17 février 2009

Pourquoi l'autonomie des universités, idée séduisante en théorie, provoque-t-elle une telle colère? Par quel prodige Nicolas Sarkozy et Valérie Pécresse ont-ils réussi à réunir tout le monde contre eux, des mandarins de gauche aux mandarins de droite, des étudiants aux jeunes enseignants chercheurs, sur ce qu'ils considéraient pourtant comme le « chantier prioritaire du quinquennat », la « priorité des priorités »? Tout simplement parce que l'idéologie, l'incompétence et l'improvisation règnent en maître au sommet de l'État.

Cela n'avait strictement aucun sens de se lancer dans de telles réformes avec des moyens humains et financiers en baisse, ou au mieux en stagnation. On peut retourner les documents budgétaires dans tous les sens : la vérité est qu'il n'y a pas eu d'augmentation des moyens récurrents alloués aux universités, écoles et centres de recherches, contrairement à ce que prétend le pouvoir. La seule hausse significative provient de l'explosion du crédit impôt recherche (réduction d'impôt sur les bénéfices des sociétés, en fonction de leurs dépenses internes de recherche-développement), mesure dont on peut discuter les mérites (à première vue les effets d'aubaine semblent largement l'emporter), mais qui ne concerne aucunement les budgets des établissements d'enseignement supérieur

et de recherche. Que Nicolas Sarkozy continue de prétendre le contraire ne fait que renforcer l'impression de mépris pour les universitaires qui, *a priori*, savent compter, et constatent quotidiennement les non-renouvellements de postes et les baisses de crédits aux laboratoires. Ce n'est pas en prenant les gens pour des imbéciles que l'on développe une culture de l'autonomie et de la responsabilité.

Au-delà de la faute politique, la stagnation des moyens témoigne d'une profonde erreur d'analyse. Les universités françaises sont gravement sous-dotées comparées à leurs concurrentes étrangères. En outre, il ne peut exister d'autonomie réussie sans une maîtrise des moyens correspondants, avec des progressions régulières et prévisibles. La liberté dans la pauvreté et la pénurie, cela ne marche pas. La question immobilière l'illustre à merveille. Dans l'absolu, donner aux universités la pleine maîtrise de leur patrimoine immobilier est une bonne idée : le ministère étant bien incapable de prendre les bonnes décisions à leur place, cette hypercentralisation ne conduit qu'à des lenteurs invraisemblables ou des projets pharaoniques ou mal conçus. Mais comme le gouvernement n'a pas donné un centime pour assurer la maintenance des bâtiments, aucune université n'a voulu devenir propriétaire. En l'occurrence, il aurait fallu leur donner, en même temps que la propriété de leurs bâtiments, des dotations permettant de couvrir les dépenses de maintenance et d'investissement pour les dix, quinze ans à venir. Cela aurait représenté des sommes considérables (des dizaines de milliards d'euros) à déboursier immédiatement. Mais l'autonomie est à ce prix : aucune université ne peut être autonome si elle ne dispose pas d'une dotation en capital dont elle contrôle pleinement l'utilisation. Et comme, de toute évidence, il faudra des décennies avant que le mécénat privé joue pleinement son rôle, c'est à l'État d'amorcer la pompe en allouant des dotations initiales significatives à chaque université.

Avec le plan Campus, le gouvernement a fait tout le contraire : aucun euro n'a été versé aux quelques établissements chichement choisis, et le pouvoir ne déboursera rien avant la construction

effective, ce qui lui permet de conserver un contrôle étroit des décisions immobilières et scientifiques et, accessoirement, de repousser la charge financière sur les gouvernements suivants, faisant ainsi oublier que « les caisses sont vides », notamment pour les universitaires. Sans compter que la loi LRU – votée à la va-vite à l'été 2007, qui en gros s'est contentée de réduire la taille des conseils d'administration de 60 à 30 membres – n'a en aucune façon posé les bases d'une gouvernance équilibrée des universités.

On le voit bien aujourd'hui : les enseignants chercheurs n'ont aucune confiance dans le pouvoir local des présidents d'université, en particulier pour les décisions de promotion ou de modulation de services. À tel point que beaucoup préfèrent s'en remettre à des agences et commissions nationales hypercentralisées, dont chacun connaît pourtant les limites. Cette confiance dans la gouvernance locale, clé de voûte de l'autonomie, ne pourra se construire que progressivement, d'une part en donnant aux universités des moyens pour développer des projets et non de la pénurie à répartir (pas facile de construire de la confiance dans ces conditions), d'autre part, en réfléchissant soigneusement à la structure des contre-pouvoirs au sein des établissements.

Partout dans le monde, les présidents d'université sont avant tout des gestionnaires : ils ne sont pas obligatoirement des universitaires et, en tout état de cause, ils sont choisis et rendent des comptes à des conseils non exclusivement universitaires. En contrepartie, ils n'interviennent qu'exceptionnellement dans les choix scientifiques, qui se font toujours sur propositions des spécialistes des différentes disciplines. À aucun moment ces équilibres délicats n'ont été pensés par le gouvernement.

Espérons au moins que cette cynique politique de gribouille ne finira pas par tuer l'idée même de liberté, de décentralisation et d'autonomie. Ce n'est pas parce que nous avons affaire à une droite TF1 que nous devons nous replier sur une gauche agence Tass. C'est la gauche qui a inventé les radios libres, c'est elle qui devra un jour inventer les universités réellement libres, autonomes et prospères.

Profits, salaires et inégalités

17 mars 2009

En ces temps de crise brutale, il est dommage de perdre du temps en vaines querelles. Par moments, le débat sur le partage profits-salaires de la valeur ajoutée des entreprises prend des allures surprenantes. Certains à gauche semblent suspecter quiconque constatant la stabilité de ce partage de vouloir dire que les inégalités de revenus ne progressent pas en France. Alors même qu'il s'agit de deux questions totalement distinctes, ce qu'il est essentiel de comprendre si l'on veut mettre en place des politiques de redistribution appropriées. Et, puisque le véritable enjeu de ces discussions porte sur la question des inégalités, disons-le clairement : les inégalités ont explosé en France au cours des dix dernières années.

L'étude de Camille Landais le démontre sans contestation possible. Entre 1998 et 2005, on constate ainsi des progressions de pouvoir d'achat de plusieurs dizaines de pourcentages au sein des Français les plus aisés (20 % en moyenne pour le 1 % le plus riche, et plus de 40 % pour le 0,01 % le plus riche, alors que les 90 % des Français les moins aisés ont connu une progression d'à peine 4 %. Tout indique que ces évolutions se sont poursuivies, voire amplifiées, entre 2005 et 2008. Il s'agit d'un phénomène nouveau, inconnu au cours des décennies précédentes, et massif : le *trend* est d'une ampleur comparable à celui observé aux États-Unis depuis les années 1980, avec

pour conséquence un transfert de l'ordre de 15 points de revenu national en direction du 1 % le plus riche et la stagnation du pouvoir d'achat du reste de la population. Comment ce premier fait est-il compatible avec un second fait, lui aussi incontestable, à savoir la stabilité macroéconomique du partage profits-salaires ?

Toute personne se connectant au site de l'Insee (rubrique comptabilité nationale) pourra le constater par elle-même. Si l'on additionne l'ensemble des salaires (y compris les cotisations patronales) versés par les sociétés françaises en 2007, on obtient une masse salariale totale de 623 milliards, contre 299 milliards pour les profits bruts (ce qui reste aux entreprises après avoir payé salariés et fournisseurs), soit un partage des 922 milliards de « valeur ajoutée » (égale par définition à la somme de la masse salariale et des profits bruts) en 67,6 % de salaires et 32,4 % de profits. En 1997, les chiffres étaient de 404 milliards de masse salariale et 195 milliards de profits bruts, soit une part des salaires de 67,4 % et une part des profits de 32,6 %. On constate cette même stabilité autour de 67 %-68 % pour les salaires et 32 %-33 % depuis 1987. Sauf à supposer que l'Insee s'est trompé dans ses additions, ce fait paraît clairement établi.

Tout aussi bien connue est la baisse de la part des salaires entre 1982 et 1987 (qui faisait suite à la hausse observée dans les années 1970). Mais aller chercher dans ce phénomène des années 1980 l'explication de l'explosion des inégalités observée à partir de la fin des années 1990 n'est pas très sérieux, et n'aide guère à résoudre les problèmes du jour.

Alors, comment expliquer que depuis la fin des années 1990 les inégalités aient si fortement augmenté, en dépit de la stabilité du partage profits-salaires ? D'abord parce que la structure de la masse salariale s'est fortement déformée en faveur des très hauts salaires. Alors que pour l'immense majorité les progressions salariales étaient largement absorbées par l'inflation, les très hauts salaires – notamment au-delà de 200 000 euros annuels – ont obtenu des hausses de pouvoir d'achat considérables.

On assiste au même phénomène qu'aux États-Unis : les cadres dirigeants ont pris le contrôle et se votent à eux-mêmes des revenus exorbitants, sans rapport avec leur productivité (par définition non

observable), encouragés en ce sens par des allègements fiscaux à répétition. Dans le secteur financier, ces rémunérations indécentes ont en outre stimulé des comportements insensés en termes de prise de risque, contribuant ainsi clairement à la crise actuelle.

Face à une telle dérive, la seule réponse crédible est une taxation accrue des très hauts revenus – solution qui, commençant à émerger aux États-Unis et au Royaume-Uni, finira bien par atteindre la France, si Nicolas Sarkozy parvient à comprendre que le bouclier fiscal est l'erreur de son quinquennat.

Le second facteur explicatif est que la fameuse stabilité du partage profits-salaires ne prend en compte ni l'alourdissement des prélèvements pesant sur le travail (notamment les cotisations sociales) ni l'abaissement des prélèvements pesant sur le capital (notamment l'impôt sur les bénéfices). Si l'on se place du point de vue des revenus effectivement perçus par les ménages, alors on constate que la part des revenus du capital (dividendes, intérêts, loyers) n'a cessé d'augmenter, alors que celle des salaires nets baissait inexorablement, renforçant d'autant la progression des inégalités. Sans compter que les entreprises, dopées par la bulle boursière et des plus-values illusoire (et peu taxées), ont doublé leurs versements de dividendes depuis vingt ans, à tel point que leur capacité d'autofinancement est devenue négative (les profits non distribués, soit une petite moitié des profits bruts, ne permettent même pas de remplacer le capital usagé). La réponse est, là encore, fiscale et passe par un rééquilibrage capital-travail, par exemple en soumettant les bénéfices aux cotisations sociales maladie et famille. Ce vaste chantier exigera une forte coordination internationale. Espérons que la crise permettra au moins de favoriser ce changement de cap.

Le désastre irlandais

14 avril 2009

Passé presque inaperçu en France, le nouveau plan de rigueur présenté le 7 avril par le gouvernement irlandais nous en dit pourtant plus long sur la crise et ses conséquences que le G20. De quoi s'agit-il? Comme d'autres petits pays qui avaient beaucoup misé sur les secteurs immobiliers et financiers, l'Irlande se retrouve aujourd'hui dans une situation catastrophique. L'éclatement de la bulle sur le prix des logements et des actions a conduit à un effondrement de l'activité économique dans la construction et dans la finance, puis dans l'ensemble de l'économie irlandaise. Le produit intérieur brut (PIB) a baissé de 3 % en 2008 et les dernières prévisions gouvernementales parient sur une chute de 8 % en 2009, 3 % en 2010, avant un début de redressement en 2011. Les recettes fiscales se sont effondrées, les dépenses visant à sauver les banques de la faillite et à venir en aide aux chômeurs (le taux de chômage atteindra 15 % d'ici la fin de l'année) ont progressé, en conséquence le pays se retrouve avec un déficit abyssal de 13 points de PIB prévu pour 2009 – soit l'équivalent de la totalité des salaires et des retraites de la fonction publique.

Le gouvernement irlandais enchaîne les plans de rigueur. En février, les salaires de fonctionnaires avaient déjà été amputés de 7,5 % pour financer les retraites. Cette mesure extrêmement brutale

Le désastre irlandais

est justifiée en évoquant à la fois la situation budgétaire désespérée et la déflation à venir (le gouvernement prévoit une baisse des prix de 4 % en 2009, mais les salariés n'en ont pas encore vu la couleur). Et mardi dernier le ministre des Finances, Brian Lenihan, a annoncé de nouvelles mesures draconiennes visant à réduire le déficit 2009 de 13 à 11 points de PIB, avec notamment une hausse générale des impôts sur les revenus. La ponction sera en moyenne d'environ 4 % de l'ensemble des revenus, allant de 2 % au niveau du salaire minimum (300 euros de ponction pour un revenu annuel de 15 000 euros) à 9 % pour les revenus les plus élevés, avec effet au 1^{er} mai. De toute évidence, ce nouveau plan de rigueur ne sera pas le dernier.

Ce qui frappe le plus, dans ce climat de crise extrême, c'est que le gouvernement s'acharne à maintenir son taux ultra-réduit de 12,5 % d'impôt sur les bénéfices des sociétés. Brian Lenihan l'a dit et répété le 7 avril : il est hors de question de revenir sur la stratégie qui a fait la fortune du pays depuis les années 1990, en attirant les sièges sociaux de multinationales et les investissements étrangers. Mieux vaut ponctionner lourdement la population irlandaise que de prendre le risque de tout perdre en faisant fuir les capitaux internationaux. Difficile de prévoir comment les Irlandais réagiront lors des élections européennes : rejet du gouvernement, rejet du monde extérieur ou, même, rejet des deux à la fois. Mais une chose est sûre : l'Irlande ne se sortira pas seule du terrible engrenage dans lequel le système international l'a enfermée.

La stratégie de développement fondée sur le *dumping* fiscal, adoptée par tant de petits pays, est un désastre. L'Irlande a été suivie par beaucoup d'autres dans cette voie, et ne peut revenir seule en arrière. Presque tous les pays de l'Est ont maintenant des taux d'imposition des bénéfices des sociétés d'à peine 10 %. En 2008, le géant informatique Dell avait annoncé la fermeture de ses unités de production et leur relocalisation en Pologne, provoquant la panique en Irlande. L'accumulation de capitaux étrangers se paie en outre au prix fort : actuellement, un pays comme l'Irlande verse chaque année environ 20 % de sa production intérieure sous forme de bénéfices et dividendes aux détenteurs étrangers de ses bureaux

et usines. Techniquement, le PNB (produit national brut) dont disposent véritablement les Irlandais se retrouve ainsi de 20 % inférieur au PIB. Cerise sur le gâteau : l'euro ne permet même pas d'éviter à l'Irlande de devoir payer des taux d'intérêt exorbitants sur sa dette publique. Les taux d'intérêt à dix ans en Irlande ou en Grèce sont actuellement près de deux fois plus élevés qu'en Allemagne (5,7 % contre 3,1 %), phénomène tout à fait anormal s'agissant de pays partageant la même monnaie, qui montre que les marchés spéculent sur une banqueroute de ces pays, voire une explosion de l'union monétaire. En injectant des aides financières d'urgence, comme cela a déjà été fait en Hongrie, le FMI est certes outillé pour éteindre provisoirement ce type d'incendie. Mais seule l'Union européenne peut espérer avoir la légitimité politique pour traiter les causes qui ont mené à ces désastres. En gros, le *deal* devrait être le suivant : l'Union garantit la stabilité financière de la zone, et vient en aide aux petits pays si nécessaire ; mais, en contrepartie, ces derniers renoncent à leur stratégie de *dumping* fiscal, avec par exemple des taux d'imposition des bénéfices minimaux de l'ordre de 30 %-40 %. Après avoir accepté de renoncer à leur souveraineté monétaire, les petits et les grands pays devront ainsi accepter de renoncer à leur souveraineté fiscale. Toutes les autres solutions sont bancales. Bâtir une union monétaire sans gouvernement économique était déjà risqué par temps calme. Mais, face à une crise majeure, le risque d'effondrement général doit être pris au sérieux.

Banques centrales à l'œuvre

12 mai 2009

Pas un jour ne passe sans que l'on évoque les politiques «non conventionnelles» déployées par les banques centrales pour nous sortir de la crise. Essayons d'y voir un peu plus clair. Que font les banques centrales par temps calme ? Elles se contentent de s'assurer que la masse monétaire croît au même rythme que l'activité économique, de façon à garantir une inflation faible – de l'ordre de 1 % ou 2 % par an. Elles prêtent également de l'argent aux banques sur des durées très courtes – souvent à peine plus de quelques jours. Ces prêts permettent de garantir la solvabilité de l'ensemble du système financier. Les énormes flux de dépôts et de retraits effectués quotidiennement par les ménages et les entreprises ne s'équilibrent en effet jamais parfaitement au jour près pour chaque banque particulière. Ce rôle est traditionnellement plus important en Europe, compte tenu de l'importance prise par les banques dans le financement de l'économie qui, aux États-Unis, repose davantage sur les marchés financiers. Qu'ont fait les banques centrales depuis un an ? En gros, elles ont doublé leur taille – un peu plus aux États-Unis, un peu moins en Europe. Jusqu'au début du mois de septembre, les actifs totaux de la *Federal Reserve* représentaient environ 900 milliards de dollars, soit l'équivalent de 6 % du produit intérieur brut (PIB) annuel des États-Unis. À la fin du mois de décembre, ils

étaient subitement passés à près de 2 300 milliards de dollars, soit 16 points de PIB. On constate une évolution comparable en Europe. Entre septembre et décembre 2008, les actifs de la BCE (Banque centrale européenne) sont passés de 1 400 à 2 100 milliards d'euros, c'est-à-dire de 15 à 23 points de PIB de la zone euro. En l'espace de trois mois, près de 10 points de PIB de nouvelles liquidités ont ainsi été injectés par les banques centrales de part et d'autre de l'Atlantique.

À qui les banques centrales ont-elles prêté cet argent ? Essentiellement au secteur financier. Mais la nouveauté principale réside dans la durée des prêts consentis aux banques privées. Au lieu de prêter à l'horizon de quelques jours, la *Fed* et la BCE se sont mises à prêter à échéance de trois mois, voire six mois – d'où une augmentation des volumes correspondants. Elles ont également commencé à prêter sur ces mêmes durées à des entreprises non financières, surtout aux États-Unis. D'après les derniers bilans publiés par les banques centrales, ces volumes de prêts ont commencé à refluer depuis le début de l'année. Au 1^{er} mai, les actifs de la *Fed* sont ainsi redescendus à 15 points de PIB, et ceux de la BCE à 20 points de PIB. Les banques centrales veulent y voir la preuve que le secteur financier n'a plus besoin de ces liquidités exceptionnelles, et que la reprise est proche.

Mais on pourrait aussi interpréter ce reflux comme le signe que les banques ne savent pas quoi faire de cet argent. De fait, les crédits accordés aux entreprises et aux ménages par le secteur financier n'ont toujours pas véritablement redémarré, et semblent avoir suivi au cours du premier trimestre 2009 le même rythme de décroissance qu'au cours du dernier trimestre 2008. Sans doute les politiques « non conventionnelles » des banques centrales ont-elles au moins permis d'empêcher les cascades de faillites bancaires, qui avaient marqué la crise des années trente, au cours de laquelle les banques centrales étaient restées inertes. On évoque maintenant la possibilité de nouvelles politiques monétaires innovantes, avec des prêts au secteur bancaire allant jusqu'à neuf ou douze mois et des achats directs d'obligations relativement longues. L'ampleur prise par les bilans des banques centrales est encore loin de représenter

Banques centrales à l'œuvre

une réelle menace inflationniste. Pour mémoire, les prêts consentis par la Banque de France à l'issue de la Seconde Guerre mondiale dépassaient largement 100 % du PIB de l'époque, dont 80 % prêtés directement au gouvernement, d'où la très forte inflation des années suivantes.

Mais, sauf à imaginer que les banques centrales se mettent à prêter directement à toutes les échéances et à tous les acteurs, ce pour quoi elles sont mal outillées, ces politiques non conventionnelles finiront tôt ou tard par atteindre leurs limites. Les banques centrales n'ont pas le pouvoir de forcer des acteurs privés tétanisés par la crise à dépenser de l'argent. En pratique, l'expansion monétaire de l'automne a surtout permis de financer les déficits publics : les banques centrales n'ont pas directement prêté aux gouvernements (les traités européens l'interdisent expressément à la BCE, et la *Fed* a réduit ses encours de bons du Trésor), mais les banques privées l'ont fait à leur place. S'il se confirme que l'État est le seul acteur capable de dépenser, alors les gouvernements devront prendre leurs responsabilités et se lancer dans de véritables plans de relance.

Inégalités oubliées

9 juin 2009

Le rapport Cotis sur le partage de la valeur ajoutée et les écarts de rémunérations ne contient pas de nouvelles bouleversantes. Il a au moins le mérite de rappeler de façon très claire les faits essentiels. En particulier, la stabilité apparente depuis vingt ans du partage primaire entre masse salariale et profits ne doit pas masquer le creusement des inégalités et la stagnation du pouvoir d'achat du plus grand nombre. D'une part, les très hauts salaires ont connu, depuis les années 1990, des progressions très nettement supérieures à la moyenne de la masse salariale. Ce phénomène a un impact psychologique désastreux et menace, si la tendance se poursuit, de prendre l'importance macroéconomique qu'il a fini par atteindre aux États-Unis. D'autre part, la faible croissance a été largement absorbée par la hausse continue des cotisations sociales et autres prélèvements pesant sur les salaires, si bien que le salaire net moyen a presque stagné depuis vingt ans, alors que les revenus du patrimoine connaissent des progressions substantielles.

Même si le directeur de l'Insee ne peut les formuler aussi crûment, les implications politiques découlent de ces constats. Plutôt que de lancer des écrans de fumée sur le partage primaire de la valeur ajoutée, il faut utiliser l'outil fiscal : allègements fiscaux pour ceux dont le pouvoir d'achat a stagné, alourdissement pour

ceux qui ont le plus bénéficié de la croissance. C'est-à-dire tout le contraire de la politique de l'actuel gouvernement, qui a multiplié les allègements en direction des très hauts salaires et des patrimoines : baisse du taux supérieur de l'impôt sur le revenu, bouclier fiscal, détaxation des dividendes et des successions, baisse de l'ISF. Et puisque le taux global de prélèvements obligatoires n'est manifestement pas près de baisser, ces largesses finiront par être payées par le reste de la population – discrètement, mais inévitablement.

Si le constat d'ensemble est clair, il existe pourtant un point qui est étrangement passé sous silence dans le rapport Cotis : les entreprises ont choyé leurs actionnaires ces dernières années, d'où une baisse inquiétante de la part des profits consacrée aux investissements. Cette réalité est occultée par le fait que le rapport choisit de se concentrer sur les profits bruts, c'est-à-dire avant prise en compte de la dépréciation du capital. Or, le capital productif se dépréciant continûment, avant de faire des investissements nouveaux il faut commencer par remplacer les équipements usagés : les ordinateurs se changent régulièrement, les bâtiments et autres équipements doivent être entretenus et réparés, etc. D'un point de vue économique, comme d'ailleurs d'un point de vue fiscal, le concept pertinent est celui de profit net, c'est-à-dire après déduction de cette dépréciation. Ces profits nets sont plus difficiles à estimer, mais puisque l'Insee prend soin de produire les meilleures estimations possibles de cette dépréciation, mieux vaut les utiliser que de les passer sous silence. D'autant plus que la vision globale que l'on peut se faire du partage des profits change du tout au tout quand on passe des profits bruts aux profits nets. Le rapport Cotis nous dit que les profits bruts représentent 32 % à 33 % de la valeur ajoutée des entreprises depuis vingt ans, contre 67 % à 68 % pour la masse salariale, ce qui est vrai. Mais la dépréciation du capital des entreprises a toujours représenté environ 15 % à 16 % de la valeur ajoutée, soit *grosso modo* la moitié des profits bruts. Autrement dit, quand on présente de sympathiques camemberts selon lesquels les entreprises consacrent généreusement la moitié de leurs profits bruts à l'investissement, la vérité oblige à dire qu'on se moque un peu du monde. En fait, cela signifie

que les entreprises remplacent les équipements usagés avant de rémunérer leurs actionnaires, ce qui est bien le moins qu'elles puissent faire. Si l'on raisonne en termes de profits nets, alors on constate que les entreprises ont toujours distribué la quasi-totalité de leurs bénéfices à leurs propriétaires, sous forme d'intérêts et de dividendes. L'épargne nette des entreprises, c'est-à-dire ce qui leur reste après avoir rémunéré leurs propriétaires, payé leurs impôts et remplacé les équipements usagés, n'a jamais représenté plus de quelques points de valeur ajoutée. C'est l'épargne nette des ménages, complétée par celle du reste du monde en période de déficit commercial, qui a toujours financé l'essentiel de l'investissement net des entreprises. L'évolution inquiétante des dernières années est que l'épargne nette des entreprises, devenue négative en 2004, représentait environ 1 % à 1,5 % de valeur ajoutée entre 2004 et 2007. Dans les années 1990, alors que la part des profits dans la valeur ajoutée était la même qu'aujourd'hui, les entreprises parvenaient à dégager une épargne nette positive d'environ 1,5 % à 2 %. Ce transfert de l'ordre de 3 à 4 points de valeur ajoutée au détriment de l'investissement et au bénéfice des actionnaires est considérable : les entreprises se sont mises à distribuer à leurs propriétaires plus de profits que ce qu'elles ont en caisse ! Toujours d'après les comptes nationaux de l'Insee, un tel phénomène ne s'est jamais produit historiquement, à la seule exception de la fin des années 1970 et du début des années 1980, période pendant laquelle la part des profits dans la valeur ajoutée était anormalement faible. Et d'après les derniers chiffres publiés, il ne faut pas trop compter sur la crise pour calmer le jeu : l'épargne nette négative des entreprises françaises a atteint 2 % de valeur ajoutée en 2008.

Dans un tel contexte, il est tentant de recommander une hausse d'impôt sur les bénéfices distribués, par exemple pour financer un allègement des cotisations pesant sur le travail.

Les mystères de la taxe carbone

7 juillet 2009

Vous avez compris quelque chose à la taxe carbone? Bravo : vous êtes sans doute un militant écologique chevronné! Car, pour le commun des mortels, les projets actuellement évoqués sont entourés de nombreux mystères que le débat public n'a pour l'instant pas permis d'éclairer. Au niveau des principes, tout semble clair. Il s'agit de taxer toutes les consommations d'énergie en fonction du volume des émissions de CO₂ engendrées par chacune. Avec en prime un «double dividende» : en taxant davantage les énergies polluantes, on pourrait moins taxer le travail et révolutionner ainsi notre système fiscal.

Les choses se compliquent lorsqu'on examine les projets concrets envisagés pour 2010, qui ressemblent à s'y méprendre à une vulgaire augmentation des taxes sur l'essence, comme il y en a déjà eu beaucoup dans le passé. De fait, les nouvelles recettes évoquées pour la taxe carbone en 2010, soit environ 9 milliards d'euros, dont près de 5 milliards provenant d'une taxation accrue des carburants automobiles, permettront tout juste de compenser les pertes de recettes constatées ces dernières années sur la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) qui sont passées de 25 milliards en 2002-2003 à moins de 20 milliards aujourd'hui, suite à la hausse des prix du pétrole et à la baisse de la consommation. Récupérer ces recettes

perdues est sans doute une bonne idée, mais est-ce vraiment révolutionnaire? En vérité, la fiscalité verte existe depuis longtemps en France : d'après Eurostat, les écotaxes y rapportent au total environ 2,5 points de PIB (dont la moitié au titre de la TIPP), contre environ 3 points en Suède et en moyenne en Europe.

Alors, qu'y a-t-il de véritablement nouveau dans les projets actuels?

En principe, une «taxe carbone» réussie se distingue de la fiscalité verte à l'ancienne par le fait qu'elle est entièrement guidée par des objectifs écologiques cohérents, non par des considérations budgétaires ou politiques. Cela a deux conséquences essentielles. Tout d'abord, il est crucial de taxer toutes les énergies à des taux cohérents avec les pollutions engendrées. Jusqu'ici, la France avait taxé l'essence relativement fortement, mais avait notoirement sous-taxé le gaz, le fioul domestique et le charbon.

Ensuite et surtout, une fois ce cadre général fixé et accepté par tous, la particularité de la taxe carbone est que son montant progresse régulièrement au cours des décennies à venir, en fonction d'une évaluation objective du coût de la pollution pour la société, coût mesuré par le désormais fameux «prix de la tonne de CO₂». Ce prix fictif est estimé en prenant en compte à la fois les coûts liés à la réduction des émissions (par exemple, si cela coûte 100 euros de planter les arbres nécessaires pour absorber une tonne de CO₂, ou pour développer une technologie propre, alors le prix de la tonne est fixé à 100 euros) et les coûts liés aux émissions (estimés en fonction des prévisions climatiques à long terme et des conséquences pour la vie humaine). En France, le rapport Quinet sur «la valeur tutélaire du carbone» propose de faire progressivement passer le prix de la tonne de CO₂ de 32 euros en 2010 à 100 euros en 2030 puis 200 euros en 2050. Concrètement, cela veut dire que le montant de la taxe carbone augmentera à due concurrence. Ces chiffres, extrêmement incertains, seront évidemment revus et corrigés. Mais le point essentiel est que la société et les gouvernements futurs s'engagent à les faire croître régulièrement, indépendamment des aléas politiques et budgétaires de court terme.

De nombreux experts font également valoir que cette taxe carbone vertueuse doit s'ajouter, et non se substituer, aux taxes

Les mystères de la taxe carbone

vertes existantes. En particulier, le niveau actuel de la TIPP serait tout juste suffisant pour compenser les autres pollutions liées à l'automobile (qualité de l'air, congestion, pollution sonore), mais pas les émissions de gaz à effet de serre. L'argument technique se défend, mais doit être expliqué, faute de quoi les contribuables risquent de trouver que tout cela ressemble davantage à une double peine qu'à un double dividende.

D'autant plus que le débat sur l'utilisation des recettes de la taxe carbone est extrêmement mal parti. D'emblée, les entreprises industrielles ont été exonérées de la nouvelle taxe, au motif qu'elles relèvent du système européen de quotas d'émission. Il existe, là encore, de bons arguments techniques en faveur de ce système dual de taxes et de quotas. Mais cela mine potentiellement l'acceptation sociale de l'ensemble du dispositif, dans la mesure où ces quotas, pour l'instant obtenus quasi gratuitement, ne sont censés devenir payants et être mis aux enchères qu'à partir de 2013. Dans ces conditions, proposer d'utiliser dès 2010 les recettes de la taxe carbone pour supprimer la taxe professionnelle payée par ces mêmes entreprises apparaît comme une provocation idéologique particulièrement malvenue.

Les leçons fiscales de l'affaire Bettencourt

8 septembre 2009

Pendant longtemps, Liliane Bettencourt a simplement été la première fortune de France. Avec le procès que lui intente sa fille, elle représente plus que cela. De façon certes un peu extrême, cette affaire illustre en effet à la perfection certains des problèmes les plus épineux que vont poser les patrimoines et leur transmission au *xxi*^e siècle. Récapitulons. Liliane, 87 ans, héritière du groupe l'Oréal, a consenti un certain nombre de donations à un ami photographe de 61 ans, pour un montant total estimé à un milliard d'euros, soit moins de 10 % de sa fortune totale (15 milliards d'euros). Sa fille unique, Françoise, 58 ans, lui reproche de s'être laissée abuser, et porte plainte pour «abus de faiblesse». Liliane, elle, considère qu'elle a toute sa tête et supporte mal les expertises médicales que sa fille tente de lui imposer par voie de justice. Ajoutons que toutes deux sont membres du conseil d'administration de l'Oréal, fleuron du CAC 40. Il n'est évidemment pas question de se prononcer ici sur la santé mentale des différents protagonistes. Il est tout de même permis de remarquer que ceci ressemble fort à une guerre à l'intérieur du troisième âge, une histoire de vieux en quelque sorte. De fait, les patrimoines ne cessent de vieillir en France, conséquence évidemment de l'allongement de l'espérance de vie, mais, aussi, du fait que les rendements du capital ont, au cours

des trente dernières années, nettement dépassé les taux de croissance de la production et des revenus dont bénéficient les actifs. Plus grave encore, cette évolution est exacerbée par la pression fiscale croissante pesant sur les revenus du travail, limitant d'autant les capacités d'épargne de ceux qui ne peuvent compter que sur leur travail pour accumuler quelque chose. Dans le même temps, les patrimoines ont bénéficié d'allègements fiscaux à répétition, aussi bien au niveau des transmissions (donations, successions) qu'à celui des flux de revenus de patrimoines (dividendes, intérêts, loyers, plus-values). De ce point de vue, la forte baisse des droits de successions votée en 2007, en totale contradiction avec les slogans sur la revalorisation du travail, constitue une décision particulièrement néfaste. D'autant plus qu'en se privant de ce bâton, le gouvernement a diminué dans la plupart des cas l'importance des carottes fiscales promises aux donations anticipées. Selon toute vraisemblance, les mesures de 2007 auront pour principal effet d'accélérer le processus de vieillissement de la fortune actuellement à l'œuvre. L'affaire Bettencourt pose également la question de la liberté de tester, c'est-à-dire la liberté de léguer son patrimoine à tel ou telle. Dans le cadre du Code civil napoléonien, l'héritage est soigneusement encadré en France. Quelles que soient leurs relations avec les parents, quel que soit le montant de la fortune, les enfants ont droit à la « réserve héréditaire ». Les parents ne peuvent disposer librement que de ce qu'il est convenu d'appeler la « quotité disponible », égale à 50 % du patrimoine en présence d'un enfant, 33 % avec deux enfants, et 25 % avec trois enfants ou plus. Autrement dit, une personne ayant accumulé une fortune de 10 milliards d'euros (ou en ayant elle-même hérité) n'a d'autre choix que d'en réserver au moins 5 milliards à son enfant unique, ou 7,5 milliards à ses trois enfants (en parts égales). En l'occurrence, Liliane Bettencourt a respecté cette règle. Mais, sans même évoquer sa santé mentale, sa fille pourrait légalement l'empêcher de procéder comme Bill Gates, qui a donné l'essentiel de sa fortune à des fondations. En outre, l'impôt successoral français frappe à des taux beaucoup plus élevés les patrimoines transmis dans le cadre de la quotité disponible : l'objectif est de favoriser les transmissions aux enfants, là encore

quel que soit le montant. Faut-il supprimer tout cela et passer à un système de liberté testamentaire totale, à l'anglo-saxonne ? L'option est tentante, d'autant plus que ce système conduit dans la pratique à un partage égalitaire entre enfants dans l'immense majorité des cas, tout en laissant aux plus grosses fortunes la possibilité de faire du mécénat, dont on déplore souvent l'insuffisance en France. En même temps, les arguments du Code civil en faveur de la protection des enfants déshérités et des parents abusés vont objectivement se renforcer avec le développement du quatrième âge, les procès de type Bettencourt risquant alors de se multiplier. À tout le moins, le mécanisme de la réserve héréditaire mériterait d'être plafonné. Au-delà d'un certain niveau de patrimoine, on voit mal pourquoi la loi devrait contraindre les parents à transformer leurs enfants en rentiers.

Finis le PIB, retournons au revenu national

6 octobre 2009

Le rapport Stiglitz sur les nouveaux indicateurs économiques a été critiqué pour son manque d'idées nouvelles et, surtout, pour ses recommandations aussi vagues que nombreuses. Il contient pourtant une proposition concrète, à défaut d'être novatrice, qui mérite d'être soutenue. Il faut dès maintenant cesser d'utiliser le PIB (produit intérieur brut) et privilégier le PNN (produit national net).

Le PNN, que l'on appelle plus communément «revenu national», d'ailleurs largement utilisé en France jusqu'en 1950, l'est encore aujourd'hui dans les pays anglo-saxons. Il est toujours possible de le calculer à partir des tableaux détaillés de la comptabilité nationale établis par l'Insee. Malheureusement, il n'est jamais mis en avant, ni dans les publications officielles, ni dans le débat public. C'est dommage, pour une raison que l'on peut résumer simplement : en tentant de mesurer l'ensemble des revenus réellement disponibles pour les résidents d'un pays, le revenu national cherche à mettre l'homme au centre de l'activité économique, alors que le PIB traduit dans une large mesure l'obsession productiviste des Trente Glorieuses.

Le PIB est le reflet d'une époque où l'on croyait que l'accumulation de marchandises industrielles était une fin en soi et que la

croissance de la production allait tout résoudre. Il est plus que temps aujourd'hui d'effectuer un retour au revenu national.

Quelles sont les différences entre le PIB et le revenu national? La première est que le PIB est toujours «brut», dans le sens où il additionne l'ensemble des productions de biens et services, sans retrancher la dépréciation du capital qui a permis de réaliser ces productions. En particulier, le PIB ne prend pas en compte l'usure des logements et des bâtiments, des équipements et des ordinateurs, etc. L'Insee réalise pourtant des estimations minutieuses de cette dépréciation, qui sont évidemment imparfaites, mais qui ont le mérite d'exister. En 2008, le total est estimé à 270 milliards d'euros, pour un PIB de 1 950 milliards d'euros, d'où un produit intérieur net de 1 680 milliards.

La prise en compte de cette dépréciation permet, par exemple, de constater que les entreprises françaises sont actuellement en situation d'épargne négative : elles distribuent à leurs actionnaires plus que ce qu'elles ont véritablement à distribuer, si bien que ce qui leur reste ne permet même pas de remplacer le matériel usagé.

Plusieurs pays ont également commencé à intégrer dans leurs estimations la dépréciation du capital naturel et les dégâts causés à l'environnement dans le processus de production. Ces efforts doivent être poursuivis.

La seconde différence est que le PIB est «intérieur», dans le sens où l'on cherche à mesurer les richesses produites sur le territoire intérieur du pays considéré, sans se préoccuper de leur destination finale, en particulier sans tenir compte des flux de profits entre pays. Par exemple, un pays dont l'ensemble des entreprises et du capital productif serait possédé par des actionnaires étrangers pourrait fort bien avoir un PIB très élevé, mais un revenu national très faible, une fois déduits les profits partant à l'étranger.

Dans la France de 2008, cette correction ne fait guère de différence : d'après l'Insee et la Banque de France, les résidents français possèdent au travers de leurs placements financiers *grosso modo* autant de richesses dans le reste du monde que le reste du monde en possède en France.

Fini le PIB, retournons au revenu national

Le revenu national est donc quasiment identique au produit intérieur net (1 690 milliards d'euros). Mais il en va tout autrement dans de nombreux pays, et pas seulement dans les pays pauvres, comme le montre le cas irlandais. Rapporté à une population de 62 millions, le PIB dépasse 31 000 euros par habitant en 2008, alors que le revenu national n'est que de 27 000 euros. Ce chiffre reste certes supérieur au revenu moyen réellement touché par les Français, car il inclut la valeur des biens et services financés par les impôts (éducation, santé, etc.), ce qui est légitime. Mais il s'en approche : le revenu national peut ainsi contribuer à combler le fossé entre statistiques et perceptions. À condition toutefois que l'on publie également la répartition du revenu national, sans s'arrêter aux moyennes. Les dernières séries que nous avons réalisées avec Emmanuel Saez montrent ainsi que la part du revenu national allant aux 1 % des Américains les plus riches est passée de moins de 9 % en 1976 à près de 24 % en 2007, soit un transfert de 15 points de revenu national. Entre 1976 et 2007, 58 % de la croissance américaine a ainsi été absorbée par 1 % de la population (ce chiffre atteint 65 % entre 2002 et 2007).

Le concept de revenu national se prête bien à ce type de décomposition sociale de la croissance, et ce n'est pas son moindre mérite.

À bas les impôts imbéciles !

3 novembre 2009

Il est aisé de dénoncer l'imbécillité d'un impôt. Pour une raison simple : tous les impôts sont plus ou moins imbéciles, dans le sens où ils taxent des personnes et des activités que, dans l'absolu, il serait souhaitable de ne pas taxer. Les choses se compliquent quand, après avoir annoncé fièrement la suppression d'un impôt imbécile, les responsables politiques se mettent en quête de nouvelles recettes permettant de financer les dépenses que chacun considère, par ailleurs, comme souhaitables : éducation, santé, routes, retraites. L'exercice peut alors se révéler périlleux, d'autant plus qu'en matière d'impôts, il est toujours possible de trouver plus imbécile que soi. Les récents débats sur la taxe professionnelle (TP) illustrent à merveille cette cruelle réalité.

Récapitulons. La TP repose actuellement sur la valeur du capital (bâtiments, machines, équipements) utilisé par les entreprises. Jusqu'en 1999, elle reposait également sur la masse salariale, avant que cette part salariale de la TP ne soit supprimée par Dominique Strauss-Kahn, dans un souci de rééquilibrage de notre système fiscal, dont maints rapports ont démontré qu'il reposait excessivement sur le travail. De façon générale, rappelons que tous les impôts reposent soit sur les facteurs de production (capital ou travail), soit sur la consommation. Lorsqu'ils reposent sur le capital,

À bas les impôts imbéciles!

ils peuvent peser soit sur le stock de capital (comme la TP), soit sur les flux de revenus issus de ce capital (profits, dividendes, intérêts, loyers), comme, par exemple, l'impôt sur les bénéfices, ce qui a des avantages et des inconvénients.

Rappelons aussi qu'il n'existe pas d'impôts payés par les entreprises : tous les impôts finissent toujours par être payés par les ménages, euro pour euro. En ce bas monde, il n'existe malheureusement personne d'autre que les personnes physiques en chair et en os pour payer des impôts. Le fait que les entreprises soient techniquement tenues d'en acquitter certains, c'est-à-dire d'envoyer le chèque à l'administration fiscale, ne dit rien de leur incidence finale. Inévitablement, les entreprises répercutent tout ce qu'elles paient, soit sur leurs salariés (en réduisant les salaires), soit sur leurs actionnaires (en réduisant les dividendes ou en accumulant moins de capital en leur nom), soit sur les consommateurs (en augmentant leurs prix). La décomposition finale ne se voit pas toujours à l'œil nu mais, d'une façon ou d'une autre, tous les impôts finissent par être répercutés soit sur les facteurs de production, soit sur la consommation. Par exemple, les entreprises acquittent les cotisations sociales, calculées à partir de la masse salariale. On admet généralement que ce prélèvement est principalement payé par les salaires, qui seraient plus élevés en son absence.

Autre exemple : les entreprises font chaque trimestre des chèques au titre de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), calculée sur la valeur totale des ventes de l'entreprise, moins la valeur totale des achats aux autres entreprises. Cette différence, appelée « valeur ajoutée », est égale à ce dont disposent les entreprises pour rémunérer le travail (salaires) et le capital (bénéfices). Pourtant, on s'imagine parfois que la TVA est intégralement répercutée sur les prix. C'est faux : comme tous les impôts, la TVA est payée en partie par les facteurs de production et en partie par les consommateurs, dans des proportions variant avec le degré de concurrence du secteur considéré et le pouvoir de négociation des uns et des autres, comme le montre le cas récent de l'hôtellerie-restauration. Revenons à la TP. Dans la réforme proposée, la TP reposerait désormais sur la valeur ajoutée (salaires et bénéfices), et non plus sur le capital seul.

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE?

Cela aboutira à un allègement pour le capital et à un nouvel alourdissement du prélèvement fiscal pesant sur le travail et la consommation, à rebours de la réforme de 1999. Il eût été plus justifié de conserver l'assiette actuelle, qui avait en outre l'avantage pour les collectivités territoriales d'être plus facilement localisable et moins volatile que les bénéfices. À condition de revoir enfin les valeurs des bâtiments et équipements des entreprises, valeurs qui, comme pour les autres impôts locaux, n'ont pas été révisées depuis les années soixante-dix. Au petit jeu de la démagogie fiscale, ce sont rarement les plus fragiles qui gagnent.

Qui seront les gagnants de la crise ?

1^{er} décembre 2009

Quels seront les effets de la crise financière mondiale de 2007-2009 sur la répartition des richesses? Contrairement à ce que l'on entend souvent, il est peu probable que la crise conduise à une réduction durable des inégalités. La chute des valeurs boursières et des prix immobiliers affecte certes en premier lieu les détenteurs de patrimoines. Mais ceux qui ne possèdent que leur travail sont également durement frappés par la dégradation de l'emploi. Il en va ainsi de toutes les récessions. L'effet immédiat est, généralement, à la fois une réduction des inégalités entre le milieu et le haut de la distribution (baisse des profits et des primes des supercadres) et un accroissement des inégalités entre le milieu et le bas de la distribution (montée du chômage). Si l'on examine maintenant les effets à moyen et à long terme, les choses sont encore plus complexes.

La crise de 1929 a, certes, été suivie d'une phase de réduction historique des inégalités dans tous les pays développés. Aux États-Unis, la part du revenu national captée par les 10 % des revenus les plus élevés atteignait 50 % en 1928. Elle s'est ensuite comprimée à 45 % dans les années 1930, puis 35 % dans les années 1950-1960. Il faut attendre 2007 pour retrouver – et même dépasser légèrement – le record inégalitaire de 1928. Mais il n'y a aucune raison pour que ce scénario se reproduise mécaniquement aujourd'hui.

Les séries historiques que nous avons établies avec Tony Atkinson, qui décrivent maintenant l'évolution annuelle des inégalités dans 23 pays tout au long du xx^e siècle, démontrent sans ambiguïté que les crises financières, en tant que telles, n'ont aucun effet durable sur les inégalités : tout dépend de la réponse politique qui leur est apportée. Par exemple, la crise financière suédoise de 1991-1993 n'a rien changé au *trend* de concentration croissante des revenus et des patrimoines, à l'œuvre en Suède depuis les années 1980. Dans les années qui suivent la crise financière asiatique de 1997-1998, on observe même une augmentation soudaine de la part du patrimoine national et du revenu national captée par les 10 % les plus favorisés, aussi bien à Singapour qu'en Indonésie. Même si les données disponibles sont encore imparfaites, l'explication la plus probable est que les plus aisés sont parvenus à mieux tirer partie du chaos financier, en rachetant les bons actifs au bon moment. Les patrimoines les plus élevés comportent une plus grande part de placements risqués, ce qui les conduit à mieux profiter des *booms* et, en principe, à baisser davantage lors des crises. Sauf que lorsqu'on possède 1 million d'euros d'actifs (*a fortiori* si l'on dispose de 10 ou 100 millions), on dispose aussi de plus de ressources pour rémunérer des intermédiaires et conseils financiers que lorsqu'on possède 50 000 ou 100 000 euros. En moyenne, ce second effet semble avoir dominé lors des crises suédoises et, encore plus, des crises asiatiques. Et il est tout à fait possible que ce même mécanisme soit à l'œuvre actuellement. La vérité est qu'on n'en sait pas grand-chose, tant notre appareil statistique est inadapté pour étudier en temps réel ces phénomènes complexes de redistributions financières. Ce qui est d'autant plus regrettable, que ces redistributions jouent aujourd'hui un rôle central, compte tenu des réponses politiques apportées à la crise. En 1929, les gouvernements avaient laissé les faillites se multiplier, ce qui avait conduit à des pertes nettes de patrimoines.

Aujourd'hui, les gouvernements renflouent les banques et les grandes entreprises, ce qui permet d'éviter la dépression. Mais faute de demander des comptes aux institutions ainsi renflouées, cet accès de générosité publique favorise dans bien des cas des

Qui seront les gagnants de la crise ?

redistributions à l'envers. À la suite de 1929, les gouvernements avaient demandé des comptes à ceux qui s'étaient enrichis tout en conduisant le monde au bord du gouffre : forte hausse des impôts sur les bénéficiaires et de la fiscalité progressive sur les revenus et patrimoines très élevés, reprise en main du capital sous toutes ses formes (stricte régulation financière, blocage des loyers, nationalisations, etc.). Ce sont ces réponses politiques qui ont conduit à la réduction historique des inégalités, ce n'est pas la crise financière en tant que telle. Aujourd'hui, les enjeux se posent différemment d'un point de vue technique (stock-options, paradis fiscaux, etc.), mais demeurent fondamentalement les mêmes. Laisse à lui-même, le capitalisme, parce que profondément instable et inégalitaire, mène naturellement à des catastrophes. Il semblerait malheureusement que de nouvelles crises soient nécessaires pour que les gouvernements en prennent pleinement conscience.

Avec ou sans programme ?

29 décembre 2009

Est-il possible de gagner des élections sans aucun programme ? Assurément. L'histoire électorale est pleine d'épisodes au terme desquels des partis politiques parviennent à la victoire et au pouvoir, non parce que leurs propositions auraient enthousiasmé les foules, mais bien grâce aux erreurs commises par l'adversaire et au sentiment de rejet qu'il suscite. Le problème est que l'on finit forcément par en payer un jour le prix.

Prenons l'exemple de la victoire socialiste de 1997. Avec les 35 heures et les emplois-jeunes, on pourrait certes dire que la gauche avait quelque chose qui ressemblait à un programme. Mais ce n'est pas faire injure aux responsables de l'époque que de rappeler que ces mesures avaient été bricolées en quelques semaines, afin d'unir au plus vite les partis de la gauche plurielle, suite à la dissolution surprise décidée à la hussarde par le président en place. La victoire se fit principalement sur le rejet de l'adversaire.

Et le prix fut payé à partir de 2000. Une fois ces deux mesures emblématiques mises en place, la gauche plurielle ne savait plus trop quoi faire ou proposer au pays, tout simplement parce qu'elle n'était d'accord sur rien. Retraites, fiscalité, enseignement supérieur, marché du travail : sur aucun de ces sujets clés, les partis au pouvoir n'avaient le début du commencement d'un programme un

Avec ou sans programme ?

tant soit peu précis. Ce dont l'opinion a fini par se rendre compte, ce qui a très probablement contribué aux défaites de 2002 et de 2007. Sans compter que les mesures bricolées à la va-vite sont parfois des bombes politiques à retardement. Il n'est pas interdit de voir dans le triomphe du «travailler plus pour gagner plus» une victoire posthume sur les 35 heures, réforme excellente dans le long terme, mais peu adaptée à la phase de grande stagnation salariale dans laquelle la France et les pays riches sont enfermés depuis le début des années quatre-vingt.

Traversons maintenant l'Atlantique. Pour nombre d'observateurs américains, la cause est entendue : si Barack Obama s'est retrouvé à céder à tous les lobbys privés et à dénaturer la réforme du système de santé, c'est parce qu'il n'avait pas pris d'engagements suffisamment précis avant les élections. Il n'avait pas véritablement été élu sur un programme, d'où sa faiblesse actuelle. Vu d'Europe, où l'on est davantage sensible à la dimension mondiale de l'élection d'Obama, on en envie d'être plus clément avec le président américain. Obama aurait certes pu se dispenser de prendre des accents républicains lors des primaires pour critiquer le programme santé d'Hillary Clinton, plus ambitieux que le sien. Cela lui aurait sans doute donné plus de poids aujourd'hui face au Congrès et à l'industrie médicale.

Pour autant, qui pourrait prétendre qu'Obama aurait dû prendre le risque dans la dernière ligne droite d'effrayer l'électorat en proposant un programme complet d'assurance-santé publique, et de compromettre ainsi sa courte victoire historique? Les 160 millions d'Américains disposant d'une couverture maladie privée n'étaient tout simplement pas prêts pour une assurance publique qui, aux États-Unis, ne pourra se mettre en place que progressivement. Sans oublier que les électeurs attendent parfois davantage une vision générale du monde et une capacité à s'adapter à un environnement fluctuant qu'un catalogue génial auquel ils ne comprennent rien...

La politique n'est pas une science exacte, pas plus que l'économie, et la frontière entre compromis et compromissions est toujours difficile à tracer. Alors, *quid* de l'élection présidentielle de 2012? Il est assez tentant pour la gauche française de tout miser sur une

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE?

déliquescence graduelle du pouvoir sarkozyste qui, déjà rejeté par une bonne part du centre et de la droite, semble maintenant repartir dans une course à l'extrême droite. Sauf que le renversement de Sarkozy, aussi souhaitable soit-il, ne revêt tout de même pas le même enjeu international que celui de Bush et ne saurait constituer une fin en soi. Sans compter que, s'il est tout à fait possible que la gauche gagne en 2012 sans véritable programme, avec un candidat désigné à la dernière minute, sur simple rejet de l'adversaire, le scénario inverse reste malheureusement le plus probable.

Alors, en attendant le programme, bonne année 2010!

Liliane Bettencourt paie-t-elle des impôts ?

2010-2012

Le juge constitutionnel et l'impôt

26 janvier 2010

Le Conseil constitutionnel est-il légitime à censurer une réforme fiscale adoptée par le Parlement? Dans le cas de la taxe carbone, on est certes tenté de répondre par l'affirmative. La taxe bricolée par le gouvernement comportait, de fait, une rupture assez flagrante du principe d'égalité devant l'impôt. Les grandes entreprises industrielles les plus polluantes étaient *de facto* exonérées, au motif qu'elles étaient soumises au système européen de quotas d'émissions. Sauf que ces quotas ont été obtenus gratuitement et que personne ne sait quand ils deviendront payants. La ficelle était un peu grosse. Il reste qu'il se faut se méfier des intrusions des juges dans les débats fiscaux, qui devraient relever avant tout de la sphère politique.

Le principe juridique d'égalité devant l'impôt étant extrêmement vague, son interprétation sans limite par les juges constitutionnels peut conduire à des décisions dénuées de toute logique. Fin 2000, le gouvernement Jospin avait ainsi fait adopter par les députés une réforme importante de la CSG (contribution sociale généralisée), qui *de facto* cessait d'être un impôt proportionnel et devenait un prélèvement progressif : un abattement était créé pour les salaires inférieurs à 1,4 Smic, ce qui permettait d'augmenter le salaire net et le pouvoir d'achat des salariés modestes, tout en ouvrant la voie

à une future unification de la CSG et de l'IR (impôt sur le revenu). Le Conseil constitutionnel en décida autrement : au motif que la baisse de CSG accordée aux salariés modestes dépendait exclusivement du niveau de salaire individuel, sans intégrer la situation familiale, la loi fut censurée.

Pourtant, les juges constitutionnels ne se sont jamais émus du fait que de nombreux autres prélèvements obligatoires ne prennent pas en compte la situation familiale (la TVA à taux réduit, les allègements de cotisations patronales pour les bas salaires, etc.) et ne trouvent rien à redire aux multiples niches fiscales qui truffent nos impôts sur le revenu et sur la fortune, sans parler du bouclier fiscal (au nom de quel principe d'équité devrait-on y inclure certains prélèvements et non d'autres?), constituant de ce fait des ruptures autrement plus graves du principe d'égalité devant l'impôt.

Conséquences de la censure de 2000 : la CSG resta un impôt proportionnel; pour compenser, le gouvernement Jospin créa la prime pour l'emploi; l'empilement fut complété récemment par le revenu de solidarité active (RSA); et l'on se retrouve encore aujourd'hui avec cette usine à gaz invraisemblable (d'un côté on prélève un mois de salaire aux smicards via la CSG, de l'autre on leur verse des transferts pour compenser), dont les «sages» de la rue de Valois sont largement responsables.

Un cas plus extrême encore nous est apporté par l'affaire Kirchhof. Juriste fiscal visiblement très énervé contre l'impôt, Paul Kirchhof fut pendant la campagne électorale de 2005 le futur ministre des Finances d'Angela Merkel, avec à la clé une proposition choc : une «*flat tax*» limitant à 25 % le taux d'imposition des plus hauts revenus. Dans la sphère politique, chacun est bien sûr libre de ses opinions (qui en l'occurrence n'ont guère séduit les Allemands : Merkel fut contrainte de gouverner avec le SPD et de se séparer de son poulain). Mais le point important de l'affaire est qu'en 1995, sous sa casquette de juge au Tribunal constitutionnel allemand, le même Kirchhof avait rendu un arrêt jugeant inconstitutionnelle toute imposition (directe) supérieure à 50 %, assimilant ainsi le droit de prendre plusieurs millions d'euros dans la caisse et d'en garder la moitié dans sa poche à un quasi-droit de l'homme.

Le juge constitutionnel et l'impôt

Les États-Unis d'Amérique qui, de 1932 à 1980, appliquèrent à leurs élites financières un taux marginal supérieur de 82 % (en moyenne) cessèrent-ils donc d'être une démocratie pendant un demi-siècle? L'affaire fit scandale en Allemagne et l'arrêt fut cassé dès 1999 par les juges constitutionnels (au départ de Kirchhof), qui confirmèrent en 2006 qu'il n'entrait pas dans leurs attributions de fixer des limites quantitatives aux taux d'imposition, ce dont Sarkozy n'a visiblement toujours pas été informé. La leçon de tout cela est que l'on peut faire dire à peu près n'importe quoi au principe juridique d'égalité devant l'impôt et que les juges doivent en user avec une extrême modération.

Et, surtout, que pour préserver la fragile légitimité des cours constitutionnelles, il faut éviter de procéder à des nominations trop évidemment partisans et politiques – tentation apparemment très forte actuellement au sommet de l'État.

Profits records des banques : une affaire politique

23 février 2010

Ainsi donc BNP Paribas, première banque française et européenne, vient d'annoncer 8 milliards d'euros de bénéfices pour l'année 2009, renouant avec son record de 2007. Certains poussent déjà des cocoricos : après tout, n'est-il pas préférable d'avoir des banques bien portantes plutôt qu'en faillite ? Certes.

Mais il n'est pas inutile de tenter de comprendre d'où viennent ces bénéfices. Les profits des dix plus grandes banques européennes ont avoisiné les 50 milliards d'euros en 2009. Si l'on ajoute les dix plus grandes banques américaines, on atteint les 100 milliards d'euros. D'où viennent de tels profits, alors même que l'ensemble de la zone était en récession en 2009 ? L'explication la plus évidente est que, pendant la crise, les banques centrales ont prêté aux banques de l'argent à des taux très faibles, argent que ces dernières ont pu ensuite utiliser pour prêter à des taux plus élevés à d'autres acteurs : aux ménages, aux entreprises et, surtout, aux États.

Tentons un petit calcul, approximatif et imparfait, mais qui a au moins le mérite d'illustrer l'ampleur des masses en jeu. Entre septembre et décembre 2008, la Banque centrale européenne (BCE) et la Réserve fédérale américaine (*Fed*) ont créé près de 2 000 milliards d'euros d'argent nouveau (près de 10 points de PIB

Profits records des banques : une affaire politique

américain et européen). Cet argent a été prêté aux banques à des taux de l'ordre de 1 %, sur des durées allant de trois à six mois. Les prêts ont été *grosso modo* renouvelés tout au long de l'année 2009 : les bilans de la Fed et de la BCE se situent en février 2010 à des niveaux à peine plus bas que les records atteints début 2009.

Supposons que ces 2000 milliards prêtés aux banques leur ont rapporté en moyenne 5 %, soit parce qu'elles ont prêté à 5 % à d'autres acteurs, soit parce que cela leur a permis de rembourser des dettes qui leur auraient coûté 5 %, ce qui revient au même. La marge réalisée serait alors de 80 milliards (4 % de 2000), soit l'équivalent de 80 % des profits réalisés par les banques en 2009. Même en supposant un écart de taux plus réduit, on expliquerait une bonne part des profits.

Cela n'implique pas que les banques centrales aient mal agi : les nouvelles liquidités ont sans doute permis d'éviter les faillites en cascade et la transformation de la récession en dépression. À condition que les gouvernements parviennent maintenant à imposer des régulations financières strictes permettant d'éviter que de tels désastres se reproduisent, à demander des comptes (et des impôts) aux banques et, accessoirement, à se débarrasser de la dette qu'ils ont contractée auprès d'elles.

Faute de quoi les citoyens risquent fort logiquement de conclure que toute cette séquence relève de l'absurde économique : les profits et bonus bancaires repartent à la hausse, les offres d'emploi et les salaires restent en berne, et il faut maintenant se serrer la ceinture pour rembourser la dette publique, elle-même créée pour éponger les folies financières des banquiers qui, d'ailleurs, se remettent à spéculer, cette fois-ci au détriment des États, avec des taux d'intérêt de près de 6 % imposés aux contribuables irlandais et grecs. Contribuables grecs qui, de leur côté, ont déboursé sans le savoir 300 millions d'euros d'honoraires à Goldman Sachs pour maquiller leurs propres comptes publics.

Démagogie? Non. Simplement un constat : pour réconcilier les citoyens avec les banques, il va falloir autre chose que des grands discours. Obama l'a bien compris, en annonçant en janvier un plan enfin ambitieux de régulation bancaire. Mais il est politiquement

affaibli. En Europe, le fait que la Banque centrale européenne continue de s'appuyer sur les agences de notation pour acheter des titres publics (annonce qui a précipité la crise grecque), alors même que rien dans ses statuts ne l'y oblige, n'a plus aucun sens dans le contexte actuel.

Avec cette crise, la BCE a convaincu les Européens de son utilité : tout le monde comprend bien que laisser les marchés spéculer sur le franc, le mark allemand et la lire italienne n'aurait rien arrangé. Elle peut maintenant prendre son autonomie par rapport aux marchés financiers, appuyée par un véritable gouvernement économique européen.

Outre-Atlantique, la puissance publique n'a pas ces pudeurs : depuis un an, la *Fed* a imprimé 300 milliards de dollars pour acquérir des bons du Trésor, sans demander leur avis aux marchés. L'Europe devra elle aussi accepter qu'une inflation à 4 % ou 5 % est la moins mauvaise façon de se débarrasser de la dette. Faute de quoi les citoyens européens devront une fois de plus régler la note. Pas sûr qu'ils se laissent faire.

Non, les Grecs ne sont pas paresseux

23 mars 2010

Ainsi donc les Grecs seraient des paresseux dépensant plus qu'ils ne produisent. Et qui, de surcroît, élisent des gouvernements corrompus manipulant les comptes publics pour les conforter dans leur illusion. Si votre voisin ou votre frère passe son temps à dépenser plus que ce qu'il gagne, est-ce lui rendre service que de lui prêter encore de l'argent? N'est-il pas temps qu'il cesse de faire bombance et apprenne la dure loi du travail et du mérite?

Ce type de métaphore fondée sur la morale domestique et familiale (paresse contre travail, enfant prodigue contre bon père de famille) est évidemment un grand classique de la rhétorique réactionnaire. De tout temps les riches ont ainsi stigmatisé les pauvres. Rien de nouveau sous le soleil grec. Sauf que face à la complexité du capitalisme du *xxi*^e siècle et de ses crises financières, ces métaphores moralisatrices semblent aujourd'hui se diffuser au-delà des cercles habituels. Quand on ne comprend plus rien au monde tel qu'il va, il est tentant d'en revenir à quelques principes simples. Face à la violence extrême des attaques dans les médias, le Premier ministre grec en est venu à déclarer lors de sa visite à Berlin : « Les Grecs n'ont pas plus la paresse dans leurs gènes que les Allemands n'ont le nazisme dans les leurs. » Ces propos, d'une dureté peu courante entre chefs de gouvernement d'une union politique,

devraient convaincre ceux qui ne l'ont pas encore fait de s'intéresser à la crise grecque.

Le problème de ces métaphores domestiques est qu'au niveau des pays, comme d'ailleurs au niveau des individus, le capitalisme n'est pas qu'une affaire de mérite – loin s'en faut. Pour deux raisons que l'on peut résumer simplement : l'arbitraire de l'héritage initial ; et l'arbitraire de certains prix, notamment des rendements du capital.

Arbitraire de l'héritage initial : la Grèce fait partie de ces pays qui ont toujours été possédés en partie par d'autres pays. Ce que le reste du monde possède en Grèce (entreprises, immobilier, actifs financiers) est depuis des décennies supérieur à ce que les Grecs possèdent dans le reste du monde. Conséquence : le revenu national dont les Grecs disposent pour consommer et épargner a toujours été inférieur à leur production intérieure (une fois déduits les intérêts et dividendes versés au reste du monde). Ce qui les rend assez peu susceptibles de consommer plus que ce qu'ils ne produisent.

Dans le cas grec, l'écart entre production intérieure et revenu national était à la veille de la crise d'environ 5 % (soit deux fois plus que l'ajustement budgétaire aujourd'hui demandé à la Grèce). Il peut dépasser 20 % dans des pays ayant tout misé sur l'investissement étranger (comme l'Irlande), plus encore dans certains pays du Sud. On objectera que ces flux d'intérêts et dividendes n'étant que la conséquence d'investissements passés, il est juste et bon que les débiteurs grecs et leurs enfants versent une partie de leur production à leurs crédateurs étrangers. Certes. De même qu'il est juste et bon que les enfants de locataires paient indéfiniment des loyers aux enfants de propriétaires.

Le débat sur le mérite prend tout de même une autre tournure. Arbitraire des rendements du capital : la crise est avant tout la conséquence du fait que les contribuables grecs se sont subitement retrouvés à payer des taux d'intérêt de plus de 6 % sur leur dette publique. La production intérieure de la Grèce est de l'ordre de 200 milliards d'euros. Les dix plus grandes banques mondiales gèrent chacune des actifs supérieurs à 2000 milliards d'euros. Une poignée d'opérateurs de marché peut décider en quelques

Non, les Grecs ne sont pas paresseux

secondes d'imposer un taux d'intérêt de 6 % plutôt que de 3 % sur un titre particulier – précipitant ainsi un pays dans la crise.

Un tel système nous fait foncer droit dans le mur, alors ce n'est pas le recours à la morale domestique qui va nous sauver. À terme, la solution passe par une forte reprise en main de la finance par la puissance publique. En Europe, il faut inventer le chemin menant au fédéralisme budgétaire. Or, ce chemin ne passe pas par le FMI, mais bien plutôt par l'émission d'obligations européennes. Et, un jour ou l'autre, par une révolution des doctrines monétaires. Pour sauver les banques, les autorités monétaires leur ont prêté sans compter, à des taux de 0 % ou 1 %. Elles ont bien fait. Mais après cela, il n'est pas évident d'expliquer aux contribuables européens (grecs comme allemands) qu'ils doivent se serrer la ceinture durant des années pour repayer des intérêts élevés sur leur dette publique.

Retraites : remettons tout à plat

20 avril 2010

Les prévisions du Conseil d'orientation des retraites (COR) sont-elles volontairement catastrophistes? En vérité, ce qui pose un problème, ce sont surtout les interprétations trompeuses qu'en font la droite, le Medef et tous ceux qui veulent faire peur. Pour l'essentiel, le COR s'est contenté de rappeler ce que nous savions déjà. Pour régler le problème des retraites à l'horizon 2030, il suffit d'augmenter le taux de cotisation de 5 points. Ou bien de travailler cinq ans de plus. Ou toute combinaison des deux mesures. Si l'on se projette en 2050, ces chiffres doivent être multipliés par deux. Ces projections sont évidemment très incertaines. Mais le COR a fait de son mieux, et les ordres de grandeur fournissent un guide utile pour la réflexion. Actuellement, nous versons chaque mois environ 25 % de nos salaires bruts en cotisations retraite. Si nous faisons le choix de porter ce taux à 30 % d'ici 2030 et 35 % d'ici 2050, alors tous les déficits disparaissent. Certes, ce choix n'a rien d'évident, car il amputera une part non négligeable des faibles gains de pouvoir d'achat à venir. Dans le cas où ces gains se limiteraient à 1 % par an dans les vingt ans qui viennent, la hausse des cotisations en absorbera un quart. C'est un choix collectif que rien ne nous interdit de faire. Alors pourquoi se dispute-t-on?

La première complication est justement que plusieurs choix sont

Retraites : remettons tout à plat

possibles. On peut faire porter une partie seulement de l'ajustement sur les hausses de cotisations et l'autre partie sur l'amélioration du taux d'emploi des seniors d'ici à 2030. Pour tous ceux qui ont la chance d'avoir un travail qu'ils aiment (et on peut espérer qu'ils seront de plus en plus nombreux), la retraite n'est pas forcément synonyme d'émancipation. Le problème est qu'en acceptant de discuter de l'allongement de la durée du travail, on peut se retrouver à pénaliser des personnes qui ne peuvent pas travailler plus longtemps. De ce point de vue, l'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite serait la pire des solutions. Et vu que le pouvoir en place refuse toute discussion sur l'augmentation des cotisations, on se retrouve dans un dialogue de sourds.

La seconde complication tient au fait qu'il serait extrêmement malvenu, avec la récession actuelle, de ponctionner les salariés. Et ce serait injuste : une bonne part des déficits de la période 2010-2020 provient de l'arrivée à la retraite des générations du *baby-boom*. Ce choc aurait dû être provisionné. Un fonds de réserve des retraites avait bien été créé sous le gouvernement Jospin, mais il n'a pas été alimenté depuis 2002. L'irresponsabilité budgétaire a atteint depuis 2007 de nouveaux sommets : on a distribué sans compter des milliards en niches fiscales nouvelles et autres dépenses inutiles (voire nuisibles : heures supplémentaires, intérêts d'emprunt), sans mettre un centime dans le fonds de réserve. Il faut commencer par annuler ces mesures. Il est parfaitement légitime, pour amortir le choc du *baby-boom*, d'avoir recours à des financements exceptionnels (profits et revenus financiers) comme vient de le proposer Martine Aubry. Mais on ne va pas rétablir l'équilibre des retraites en 2030 ou 2050 uniquement en taxant les profits pétroliers ou bancaires. Ce ne serait d'ailleurs pas sain : afin de maintenir un lien fort entre travail et retraite, il est préférable que les cotisations demeurent la source principale de financement. On en vient à la troisième complication, la plus substantielle. Il est très difficile, dans le cadre du système actuel, d'avoir un débat serein sur le taux de cotisation et la part du revenu national qu'on souhaite consacrer aux retraites. Pour une raison simple : du fait de l'empilement des régimes (salariés, non salariés, public, privé, cadres, non-cadres)

et de l'extrême complexité des règles en vigueur, personne ne comprend rien au lien entre cotisations et montants des pensions.

Une remise à plat s'impose. Avec Antoine Bozio, nous avons proposé un régime unique fondé sur des comptes personnels de droits à la retraite et sur une amélioration du système suédois (qui comporte de nombreux défauts). Mais on peut tout aussi bien unifier les régimes en maintenant une présentation sous forme de taux de remplacement à appliquer aux anciens salaires. Si l'on prend en compte toutes les années de travail, ce qui est le plus juste pour les carrières longues et les métiers pénibles, alors les deux options sont équivalentes. En proposant d'universaliser enfin le droit à la retraite (comme on l'a fait pour le droit à l'assurance-maladie et aux allocations familiales, comme il faudra le faire pour l'assurance chômage, qui exclut beaucoup de précaires du public), la gauche pourrait reprendre l'initiative sur les retraites, et montrer qu'elle se soucie à la fois des mesures financières de court terme et de l'équilibre de long terme.

Thomas Piketty est l'auteur, avec Antoine Bozio, de *Pour un nouveau système des retraites* (Éd. rue d'Ulm).

L'Europe contre les marchés

18 mai 2010

Ainsi donc les pays européens enchaînent les plans de rigueur. On voit se multiplier les mesures drastiques, comme la baisse du salaire des fonctionnaires, que l'on avait oubliée depuis les fameux décrets-lois Laval de 1935. Et dont on avait appris à l'école qu'elle se termine toujours par un désastre. Le plus probable est que, cela ne faisant qu'exacerber la récession, l'on se retrouvera avec des déficits encore plus élevés qu'au début du film.

Comment en est-on arrivé à une situation aussi absurde, et surtout que faire? La priorité absolue doit être la constitution d'une puissance publique européenne capable de lutter à armes égales avec les marchés financiers. Si cela doit passer par l'examen des projets de lois de finances nationaux par les institutions européennes, à commencer par le Parlement européen, eh bien! allons-y.

Cela n'a aucun sens de continuer de laisser les marchés, qui ne savent même pas mettre un prix sur les produits financiers qu'ils ont eux-mêmes créés, spéculer sur les titres de la dette publique de vingt-sept États membres. En créant l'euro, on pensait avoir réduit leurs marges de manœuvre. De fait, la situation serait encore pire aujourd'hui si les marchés pouvaient jouer sur les taux de change du franc, du mark et de la lire.

Mais il faut maintenant passer à l'étape suivante, à savoir l'émission d'une véritable dette publique européenne. L'Union européenne (UE) pourrait ainsi reprendre à son compte le surplus d'endettement créé par la crise de 2008-2010, soit entre 20 et 30 points de produit intérieur brut (PIB) suivant les pays. Cela permettrait à chaque État membre d'assainir durablement ses finances publiques, pour repartir du bon pied.

On s'oriente progressivement vers cette solution, tant elle est évidente. Les dirigeants européens semblent enfin prêts à sortir du juridisme et à faire preuve de souplesse dans l'interprétation des traités, qui en vérité autorisent à peu près tout face à des circonstances exceptionnelles. Mais cela va beaucoup trop lentement. On s'est extasié un peu vite sur le plan de 750 milliards d'euros annoncé le 10 mai. Cela ne représente en réalité qu'à peine plus de 5 % du PIB européen. Sans compter qu'il s'agit, pour l'essentiel, d'engagements extrêmement flous. La seule enveloppe à peu près claire concerne les 50 milliards d'euros (moins de 0,5 point de PIB européen) que la Commission aura le droit d'emprunter directement au nom de l'UE. Il reste de vagues promesses portant sur d'éventuels prêts bilatéraux entre États, possiblement abondés par le Fonds monétaire international (FMI), dont on pourrait très bien se passer. Ce n'est pas avec de telles usines à gaz que l'on va calmer la spéculation.

Il faudra aussi clarifier la question du financement. Supposons que l'UE reprenne à son compte 20 points de PIB de dette publique nationale. Sur quelles ressources remboursera-t-elle cette dette? Chaque pays contribuant au budget européen en proportion de son PIB, on pourrait croire que le serpent se mord la queue et que l'on n'a rien résolu. Au lieu de devoir augmenter les impôts nationaux, il faudrait créer un impôt européen (par exemple, un taux de 10 % sur les bénéficiaires des sociétés européennes serait amplement suffisant), ce qui serait déjà un progrès. Surtout, le point clé est qu'une dette publique européenne permet d'emprunter à des taux plus faibles. D'autant plus que la Banque centrale européenne (BCE), qui a déjà commencé à acquérir de la dette publique nationale, n'aura d'autre choix que de soutenir l'opération en achetant la dette européenne

L'Europe contre les marchés

à faible taux. C'est exactement ce que fait la Réserve fédérale américaine (*Fed*) depuis début 2009 : en achetant à 0 % des centaines de milliards de bons du trésor, elle allège le fardeau des contribuables américains, permettant de sortir de la récession plus vite qu'en Europe. Dans les circonstances actuelles, il n'existe pas d'autre solution que de monétiser une partie de la dette publique.

Et, contrairement à une idée tenace, la planche à billets ne se traduira pas par une inflation massive : quand on est au bord de la dépression, il faut surtout éviter d'entrer dans une spirale déflationniste. Entre septembre et décembre 2008, la BCE et la *Fed* ont créé près de 2 000 milliards d'euros de monnaie nouvelle (10 points de PIB européen et américain), pour les prêter à 0 % aux banques privées. Cela a permis d'éviter les faillites en cascade, sans inflation supplémentaire. Il faut aujourd'hui faire de même pour sauver les États. Parions que l'on finira par arriver à cette solution, mais que cela prendra encore quelque temps.

Repenser les banques centrales

15 juin 2010

Les banques centrales peuvent-elles nous sauver? Non, pas complètement. Mais elles détiennent une partie de la solution à la crise actuelle. Reprenons par le commencement. Depuis toujours, il existe deux façons pour l'État de se procurer de l'argent : faire payer des impôts, ou fabriquer de la monnaie. De façon générale, il est infiniment préférable de faire payer des impôts. La planche à billets se paie par de l'inflation, dont on maîtrise mal les conséquences distributives (ceux dont le revenu est moins revalorisé que les autres paient le prix fort), et qui désorganise les échanges et la production. Une fois lancé, le processus inflationniste est en outre difficile à arrêter et n'apporte plus aucun bénéfice.

Dans les années 1970, l'inflation atteignait 10 %-15 % par an, et cela n'a pas empêché la stagnation économique et la montée du chômage. Cet épisode durable de « stagflation » a convaincu les gouvernants et les opinions que les banques centrales devaient être « indépendantes » du pouvoir politique, dans le sens où elles devaient se contenter de faire progresser lentement et régulièrement la masse monétaire afin de cibler une inflation faible (1 % ou 2 %). Personne n'a été jusqu'à proposer que les banques centrales soient privatisées (jusqu'en 1936, la Banque de France était la propriété d'actionnaires privés). En Europe comme aux États-Unis,

Repenser les banques centrales

les banques centrales demeurent intégralement possédées par les États, qui fixent leurs statuts, nomment leurs dirigeants et empochent leurs éventuels bénéfices. Simplement, les États ont donné aux banques centrales un mandat se réduisant à une cible d'inflation faible. L'ère des prêts massifs aux États comme au secteur privé était censée être définitivement révolue. Les banques centrales ne devaient plus jamais tenter d'intervenir dans le fonctionnement de l'économie réelle.

La crise financière mondiale de 2008-2010 a fait voler en éclat cette conception passive des banques centrales issue de la stagflation des années 1970. Entre septembre et décembre 2008, à la suite de la faillite de Lehman Brothers, les deux plus grandes banques centrales du monde ont doublé de taille. Les actifs totaux prêtés par la *Fed* et la BCE sont passés *grosso modo* de 10 à 20 points de PIB américain et européen. En quelques mois, afin d'éviter les faillites en cascade, ce sont ainsi près de 2 000 milliards d'euros de liquidités nouvelles qui ont été prêtées à 0 % aux banques privées, à des échéances de plus en plus longues. Pourquoi cette opération massive de planche à billets ne s'est-elle traduite par aucune inflation supplémentaire? Sans doute parce que l'économie mondiale était au bord d'une dépression déflationniste. Les banques centrales ont permis d'éviter le blocage complet du crédit et l'effondrement des prix et de l'activité économique. Elles ont rappelé au monde leur rôle irremplaçable. Pour finir, personne n'a payé le prix de leur intervention : ni les consommateurs, ni les contribuables.

Personne n'a payé le prix, sauf que dans le même temps les États ont accumulé des déficits qu'il va maintenant falloir rembourser. Ces déficits ne sont pas la conséquence de prêts faits aux banques (qui sont restés limités, comparés à ceux octroyés par les banques centrales), mais de la chute des recettes fiscales entraînée par la récession. Pour alléger le fardeau, la *Fed*, et maintenant la BCE, ont commencé à racheter des titres de la dette publique, donc à prêter directement aux États.

Mais cette évolution mal assumée se fait beaucoup trop lentement. Visiblement, après plusieurs décennies de dénigrement de la

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

puissance publique, on trouve plus naturel d'imprimer des billets pour sauver les banques que pour sauver les États. Le risque inflationniste est pourtant tout aussi faible dans les deux cas et peut être maîtrisé. La BCE pourrait reprendre à son compte à bas taux une bonne part des quelque 20 points de PIB de dette publique créée par la récession, tout en annonçant qu'elle relèvera ses taux si l'inflation dépasse 5 %. Cela ne dispensera pas les États européens de maîtriser leurs finances publiques et, surtout, de s'unir pour enfin émettre une dette européenne commune et bénéficier ensemble de taux faibles. Mais, s'ils misent tout sur des politiques de rigueur drastique, alors cela risque fort de nous mener à un désastre. Les crises financières sont consubstantielles au capitalisme. Et, face à des crises majeures, les banques centrales constituent un instrument irremplaçable. Leur pouvoir infini de création monétaire doit certes être sérieusement encadré. Mais ne pas utiliser pleinement cet instrument dans le contexte actuel constituerait une stratégie suicidaire et irrationnelle.

Liliane Bettencourt paie-t-elle des impôts ?

13 juillet 2010

Au-delà de l'évidente question du conflit d'intérêt avec le pouvoir en place, l'affaire Bettencourt illustre à la perfection plusieurs défis fondamentaux auxquels se trouvent confrontées les sociétés contemporaines : le vieillissement de la fortune ; l'importance croissante de l'héritage, évolution longue qui remet profondément en cause l'idéal méritocratique ; et, par-dessus tout, l'iniquité de notre système fiscal. « Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », dit l'article 1 de la Déclaration des droits de l'homme. De toute évidence, le fait que Liliane, octogénaire, et sa fille Françoise, quinquagénaire, contrôlent le capital de L'Oréal et siègent à son conseil d'administration n'est que de peu d'utilité pour l'économie et la société françaises. Ce ne sont pas des entrepreneuses : ce sont des héritières, des rentières, surtout occupées à se battre comme des chiffonniers. Un système fiscal rationnel, c'est-à-dire juste et efficace, fondé sur l'utilité commune, devrait en toute logique les taxer lourdement, de façon à ce que leurs titres soient progressivement vendus à des actionnaires moins riches et plus dynamiques.

Or c'est exactement le contraire qui se produit. Certes, Liliane a annoncé fièrement qu'elle avait payé au total « 397 millions

d'euros» d'impôts sur ses revenus et sa fortune en dix ans. Sans s'en rendre compte, elle nous révèle que son taux d'imposition est bien inférieur à celui des salariés de L'Oréal, et de tous ceux qui n'ont que leur travail pour vivre. D'après les magazines, sa fortune est estimée à 15 milliards d'euros. En dix ans, elle a donc payé l'équivalent de 2,5 % de son patrimoine en impôts, soit 0,25 % par an. Supposons que sa fortune, gérée par la femme du ministre, lui a rapporté en moyenne un rendement de 4 % par an – ce qui n'est pas fameux. Cela signifie que son taux d'imposition moyen au cours des dix dernières années était d'à peine plus de 6 % de ses revenus annuels (6 % de 4 % égalent 0,24 %). Comment cela est-il possible et comment se fait-il que, dans ces conditions, Liliane Bettencourt ait bénéficié du bouclier fiscal ? Tout simplement parce que le concept de revenu fiscal utilisé par le bouclier n'a rien à voir avec le revenu économique réel. Par idéologie, sans doute aussi par incompétence, le bouclier fiscal institué par le pouvoir en place fonctionne *de facto* comme une machine à subventionner les rentiers. Supposons que Liliane déclare 15 milliards d'euros au titre de l'impôt sur la fortune. En principe, elle devrait payer chaque année près de 1,8 % de sa fortune au titre de l'ISF, soit 270 millions d'euros d'impôts. Avec un rendement de 4 %, sa fortune devrait lui rapporter un revenu économique réel de 600 millions d'euros par an. Mais Liliane n'a pas besoin de tant d'argent. Pour payer son majordome, sa bonne, etc., il lui suffit sans doute de se verser 10 millions d'euros de dividendes annuels sur les bénéfices de la société Clymène qui gère sa fortune (le reste s'accumulant tranquillement dans ladite société). Dans ce cas, le fisc considère que son revenu fiscal est de 10 millions (et non de 600). Avec un impôt sur le revenu de 40 %, soit 4 millions, Liliane paie donc au total 274 millions d'impôts, soit nettement plus que la moitié de son revenu fiscal de 10 millions. C'est inique, nous expliquent en cœur les ténors de l'UMP : Liliane travaille plus de six mois par an pour le fisc ! C'est vrai, elle travaille dur, Liliane. Elle aura donc droit au bouclier fiscal, c'est-à-dire à un chèque de 269 millions qui, en gros, lui rembourse son ISF.

C'est ainsi que, en toute légalité, les Liliane de ce monde peuvent se retrouver à payer 5 millions d'impôts pour 600 millions de

Liliane Bettencourt paie-t-elle des impôts ?

revenus, soit un taux d'imposition inférieur à 1 %. Par construction, plus le rentier est gros, moins il a besoin de se servir un revenu fiscal important, et plus la ristourne est élevée. Une belle invention, en vérité. En l'occurrence, Mme Bettencourt a reçu un chèque de seulement 30 millions au titre du bouclier fiscal, sans doute parce que son patrimoine imposable déclaré à l'ISF ne dépasse pas un ou deux milliards – le reste de sa fortune bénéficiant de la niche fiscale pour biens « professionnels » ou étant déclaré par sa fille (elle-même sans doute grosse bénéficiaire du bouclier fiscal). Dormez tranquille, tout est prévu.

Retraites : vivement 2012 !

14 septembre 2010

Comment qualifier la « réforme » des retraites défendue par le gouvernement ? Il s'agit d'un médiocre exercice de rafistolage qui ne règle en rien l'équilibre financier à long terme. Comparé aux rustines précédentes (Balladur 1993, Fillon 2003), le cru Sarko 2010 brille en outre par son cynisme et son injustice.

Le gouvernement exploite à fond la complexité des systèmes de retraites pour accréditer des comparaisons internationales mensongères, aidé en cela par des médias aussi complaisants qu'incompétents, et pour fragiliser les plus fragiles. En France, le calcul des pensions dépend de multiples paramètres : la durée de cotisations requise pour une retraite à taux plein (41 ans) ; l'âge minimum permettant d'ouvrir des droits (60 ans) ; et l'âge permettant de partir à taux plein sans décote pour années manquantes (65 ans). En décidant de ne pas toucher à la durée et de tout miser sur des mesures d'âge, le pouvoir choisit par définition de faire peser tout l'ajustement sur ceux qui ont commencé à travailler tôt (passage de 60 ans à 62 ans) et sur les carrières précaires et incomplètes (passage de 65 ans à 67 ans).

Prenons un salarié ayant commencé à travailler dès 18 ans. Actuellement, il doit attendre 60 ans pour une retraite à taux plein, soit 42 ans de cotisations. Avec la réforme, il devra attendre 62 ans,

Retraites : vivement 2012!

soit 44 ans de cotisations. Par contre, ceux qui, ayant eu la chance de faire des études, ont commencé à travailler à 21 ans et au-delà ne seront aucunement touchés par la réforme – puisqu'ils devaient de toute façon attendre 62 ans pour atteindre 41 ans de cotisations et bénéficier d'une retraite à plein taux. Et les mesures sur les carrières longues ressassées par la propagande UMP ne changeront rien à cette réalité incontournable. Ces mesures ne concernent que ceux qui ont commencé à travailler avant 17 ans et exigent dans tous les cas des durées de cotisations plus longues que 41 ans. Ce qui est d'autant plus injuste que ceux qui ont commencé tôt ont en moyenne des métiers plus pénibles et des espérances de vie plus courtes. Technique classique : on plonge sous l'eau la tête du condamné, puis on le laisse respirer quelques instants pour qu'il dise « merci ». Pas étonnant que le seul syndicat à approuver la réforme soit la Confédération générale des cadres (CGC).

Une bonne nouvelle néanmoins : les contours d'une véritable réforme alternative commencent enfin à se dessiner. Face à ces rafistolages à répétition, les deux principaux syndicats (CFDT et CGT) soutiennent désormais l'idée d'une remise à plat générale de nos régimes de retraite. C'est la seule stratégie permettant de garantir l'équilibre à long terme, de redonner confiance aux jeunes générations et de sortir par le haut de la crise actuelle. Car, au-delà de la complexité des règles sur les durées et les âges, le système français se caractérise par l'empilement de dizaines de régimes, ce qui rend impossible tout débat serein sur la part du revenu national que l'on souhaite consacrer aux retraites.

Les points de vue demandent certes à être précisés et rapprochés. La CFDT parle ouvertement de « réforme systémique » visant à unifier les régimes, alors que la CGT évoque une « maison commune des retraites ». Des garanties solides devront être données aux fonctionnaires, notamment en termes de compensations salariales. Une refondation sociale de cette ampleur ne pourra évidemment pas se faire sans une forte légitimité démocratique, donc par une validation par les urnes en 2012. Les organisations syndicales et politiques doivent travailler de concert dans cette perspective. Le PS a déjà commencé à s'engager dans cette voie, en défendant

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

explicitement l'universalisation du droit à la retraite et la création d'une « commission pour l'unification des régimes ».

Beaucoup de travail reste à faire. Rien ne pourra être accompli si les responsables politiques ne prennent pas leurs responsabilités et ne s'engagent pas le plus tôt possible sur des objectifs précis : on n'improvise pas ce type de réforme après les élections. Mais, dorénavant, il n'est plus interdit d'espérer.

Éléments pour un débat serein sur l'ISF

12 octobre 2010

L'impôt sur la fortune (ISF) suscite régulièrement des poussées de fièvre aussi idéologiques qu'irrationnelles. Dernière en date : 100 députés UMP proposent, en pleine crise des finances publiques, de le supprimer, se privant ainsi de plus de 3 milliards d'euros de recettes fiscales. Faire un chèque de 3 milliards aux 2 % des Français plus riches, alors même que tout le monde se demande comment l'État va rembourser ses dettes, il fallait y penser.

Domage que le débat se limite à de telles caricatures. L'imposition directe du patrimoine, en tant qu'élément important d'un système fiscal juste et efficace, joue un rôle significatif dans tous les pays développés, souvent sous la forme d'un impôt foncier nettement plus lourd qu'en France. L'ISF à la française tente de traiter de la même façon toutes les formes de patrimoine, ce qui est plus efficace, et de leur appliquer un barème progressif, ce qui est plus juste. Un tel impôt ne doit évidemment pas être supprimé. En revanche, il pourrait être réformé et amélioré, à condition qu'un débat serein s'engage enfin. Tentons d'y contribuer.

Selon l'Insee et la Banque de France, les ménages français possèdent actuellement environ 9 200 milliards d'euros de patrimoine immobilier et financier (net de dettes). La fortune des Français a légèrement baissé depuis 2008, où elle atteignait 9 500 milliards,

mais représente toujours près de 6 années de revenu national, contre moins de 4 dans les années 1980 et moins de 3 dans les années 1950. Jamais depuis la Belle Époque (1900-1910), les patrimoines ne se sont aussi bien portés. En comparaison, les salaires, les revenus et la production croissent à un rythme très faible depuis trente ans, et il est probable que cela se poursuive. Dans ce contexte, il n'est pas absurde de mettre davantage à contribution les patrimoines, afin de réduire la charge fiscale pesant sur le travail. Et non le contraire, comme le proposent les députés UMP !

Sur ces quelque 9 000 milliards de patrimoine détenus par les ménages, environ 10 % sont actuellement déclarés chaque année au titre de l'impôt sur la fortune (ISF). En principe, tous les ménages possédant un patrimoine imposable supérieur à 790 000 euros, soit un peu plus de 500 000 ménages (2 % de la population), sont censés déclarer tous leurs actifs immobiliers et financiers (nets de leurs dettes). En pratique, de multiples règles dérogatoires font que les patrimoines déclarés à l'ISF sont nettement inférieurs aux patrimoines économiques réels : abattement de 30 % sur la résidence principale, multiples niches fiscales et, surtout, exonération des biens dits « professionnels », particulièrement importante pour les fortunes les plus élevées – que leur détenteur exerce une activité professionnelle ou non. L'exemple est désormais célèbre : Liliane Bettencourt possède d'après ses propres déclarations un patrimoine réel de 15 milliards d'euros, mais n'en déclare apparemment que 1 ou 2 milliards au titre de l'ISF, en toute légalité semble-t-il. En croisant différentes sources, on peut estimer que le patrimoine réel des personnes imposables à l'ISF est de l'ordre de 2 500 milliards d'euros, soit environ 30 % du patrimoine total des Français.

Quoi qu'il en soit, le fait est que les recettes totales de l'ISF dépassent à peine plus de 0,3 % des 900 milliards de patrimoine imposable. Prétendre qu'un tel prélèvement tue l'esprit d'entreprise et menace l'équilibre économique du pays n'est tout simplement pas sérieux. De même qu'il n'est pas sérieux d'évoquer des délocalisations massives : les statistiques rassemblées par Gabriel Zucman montrent que les patrimoines déclarés à l'ISF ont progressé tout au long des années 1990-2000 à un rythme extrêmement élevé,

Éléments pour un débat serein sur l'ISF

et peu compatible avec l'hypothèse d'une hémorragie de la base fiscale. Enfin, il n'est pas exact que l'ISF soit devenu un impôt sur les pauvres cadres parisiens qui ont le malheur de posséder leur appartement : les patrimoines imposables inférieurs à 1,3 millions d'euros acquittent actuellement à peine 10 % des recettes totales de l'ISF, contre environ 50 % pour les patrimoines supérieurs à 7,5 millions.

Il reste que l'ISF souffre d'un défaut majeur. Ses multiples règles dérogatoires permettent aux patrimoines les plus élevés de payer beaucoup moins que ce qu'ils devraient et, souvent, de déclarer des patrimoines sans rapport avec les patrimoines réels : c'est le syndrome Bettencourt, qui est en fait beaucoup plus général. Une bonne réforme serait de supprimer ces niches et d'étendre ainsi son assiette. Cela contribuerait à réduire le déficit et – si et quand l'état des finances publiques le permet – de réduire les taux pesant sur les patrimoines les moins élevés.

Faut-il avoir peur de la *Fed*?

9 novembre 2010

Le nouveau plan d'action annoncé la semaine dernière par la *Federal Reserve* américaine suscite beaucoup de fantasmes et de confusion intellectuelle. D'abord, bien sûr, dans les milieux hyper-républicains, éternels ennemis du gouvernement fédéral. Les partisans des *Tea Parties* ont été jusqu'à réclamer la suppression de la *Fed* et le retour à l'étalon-or ! Plus étonnant : on retrouve une inquiétude à peine plus mesurée chez certains observateurs européens habituellement mieux informés. Selon les plus extrêmes, ce retour de la « planche à billets » menacerait l'équilibre mondial. Dans le journal *Le Monde* de ce week-end, Pierre-Antoine Delhommais allait jusqu'à s'interroger sur la santé mentale du président de la *Fed*, Ben Bernanke. Bigre. Essayons d'y voir plus clair. Disons le clairement : le monde aujourd'hui n'est nullement menacé par le retour de l'inflation, qui est actuellement inférieure à 1 % aux États-Unis comme en Europe. Le programme d'achat de bons du Trésor annoncé par la *Fed* porte au total sur 600 milliards de dollars (431 milliards d'euros), soit moins de 5 % du PIB américain. L'idée selon laquelle une telle création monétaire pourrait nous faire basculer dans l'hyperinflation n'a aucun sens. Cela générera au maximum une inflation de quelques pour cent, ce qui en réalité serait une excellente chose. Le risque, aujourd'hui, est bien plutôt celui d'une longue

Faut-il avoir peur de la Fed ?

stagnation déflationniste, aggravée par les politiques de rigueur budgétaire. Dans un tel contexte, il est parfaitement légitime que la *Fed* et la Banque centrale européenne (BCE) prêtent de l'argent aux États, dont les finances publiques ont été dévastées par la crise financière et la récession. L'action des banques centrales permet de réduire les taux d'intérêt sur les titres de la dette publique, donc d'alléger quelque peu la contrainte budgétaire des États, ce qui est toujours bon à prendre par les temps qui courent. Cela permet aussi de couper court à la spéculation des marchés, comme on a pu le voir lors de la crise grecque. Les déficits publics doivent évidemment être réduits. Mais le faire trop vite, sans l'aide des banques centrales, serait une pure folie. Cela ne ferait qu'aggraver la récession, se retournant finalement contre l'objectif initial.

Étrangement, tout le monde défendait les banques centrales, il y a deux ans, lorsqu'il s'agissait de renflouer le secteur financier privé, pourtant responsable de la crise mondiale. Manifestement, plusieurs décennies de dénigrement systématique de la puissance publique ont laissé des traces. Et ont fini par faire oublier que les banques centrales n'étaient pas là pour regarder passer les trains. En période de crise grave, elles jouent un rôle crucial de prêteur en dernier ressort. Ce rôle pourrait fort bien prendre une ampleur bien plus considérable encore dans les années à venir.

Fort heureusement, cette réalité commence à être acceptée en Europe. Le conseil des banquiers centraux européens, que l'on peut difficilement suspecter de tendresse excessive pour l'inflation, a massivement approuvé la décision du président de la BCE, Jean-Claude Trichet, de poursuivre sa politique d'achat de titres de dette publique. La voix dissidente, exprimée par Axel Weber, président de la Bundesbank, a été vertement critiquée, y compris en Allemagne. Ce n'est donc pas le moment de critiquer la *Fed* : nous aurons bien besoin de la BCE pour faire la même chose dans les mois et les années qui viennent.

Si les banques centrales détiennent une partie de la solution à la crise actuelle, il ne faut pas pour autant exagérer leur pouvoir. Ni elles ni personne ne changeront évidemment rien au fait que nous sommes dans une période historique de rattrapage des pays

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

riches par les pays pauvres. C'est-à-dire une période où l'Europe et les États-Unis croissent à 1 % ou 2 % par an, alors que la Chine, l'Inde ou le Brésil connaissent des croissances annuelles de 5 % ou 10 %. Cela continuera sans doute jusqu'à ce que les seconds aient rattrapé les premiers, après quoi il est probable que tout le monde croîtra relativement lentement. Mieux vaut s'habituer à cette réalité incontournable, plutôt que d'en rendre responsable la terre entière.

Le scandale du sauvetage des banques irlandaises

7 décembre 2010

L'Irlande a d'abord été un miracle. Qui a ensuite tourné au désastre. Et qui est en passe de devenir un scandale. Il est invraisemblable que l'Union européenne prête aujourd'hui quelque 90 milliards d'euros pour sauver les banques et les finances publiques irlandaises sans exiger au préalable un relèvement du taux de l'impôt sur les sociétés – actuellement de 12,5 %, mais qui devrait être au moins de 25-30 %. D'abord parce que les banques et autres sociétés implantées en Irlande finiront bien par renouer avec les profits, grâce au plan de sauvetage européen. Le moins que l'on puisse exiger est que ces profits seront alors mis à contribution de façon significative. Ensuite et surtout parce que les stratégies de développement fondées sur le *dumping* fiscal sont vouées à l'échec et nocives pour les pays voisins, comme pour ceux qui le pratiquent. Il est plus que temps que l'UE prenne les choses en main et y mette fin, en échange de la stabilité financière qu'elle apporte à l'ensemble de la zone – à condition bien sûr qu'elle l'apporte vraiment.

Dans tous les pays européens, les prélèvements obligatoires représentent au moins 30 à 40 % du PIB, et permettent de financer un niveau élevé d'infrastructures, services publics (écoles, hôpitaux) et protections sociales (chômage, retraites). Si l'on taxe les profits des sociétés à seulement 12,5 %, alors cela ne peut pas marcher

– sauf à surtaxer massivement le travail, ce qui n'est ni juste ni efficace, et contribue d'ailleurs à créer un chômage élevé en Europe.

Disons-le clairement. Laisser des pays qui se sont enrichis grâce au commerce intraeuropéen siphonner ensuite la base fiscale de leurs voisins, cela n'a strictement rien à voir avec les principes de l'économie de marché ou du libéralisme. Cela s'appelle du vol. Et aller prêter de l'argent aux personnes qui nous ont volés, sans rien exiger en retour pour que cela ne se reproduise pas, cela s'appelle de la bêtise.

Le pire est que le *dumping* est également nocif pour les petits pays qui le pratiquent. Certes, chaque pays individuellement est pris dans un engrenage : comme dans la course aux armements, les Irlandais ont intérêt à maintenir un taux faible d'impôt sur les sociétés tant que les Polonais, les Estoniens etc. maintiennent le leur. C'est bien pour cela que seule l'Union européenne peut mettre fin à ce ridicule jeu à somme nulle. On peut imaginer un IS totalement européen, ou bien un système dual avec un taux minimal de 25 % dans chaque pays, complété par une surtaxe européenne de 10 %. Cela permettrait à l'UE de reprendre à son compte le surcroît d'endettement public créé par la crise et d'ouvrir aux finances publiques nationales la possibilité de repartir du bon pied.

Une telle reprise en main est d'autant plus urgente que le *dumping* a très directement contribué à la bulle irlandaise et à la crise actuelle. En particulier, le *dumping* a conduit à des jeux d'écriture comptables massifs et artificiels qui ont rendu totalement illisibles les bilans bancaires et les comptes nationaux de l'Irlande. Ces derniers sont aujourd'hui gravement pollués par d'énormes flux de *transfer pricing* (visant à localiser en Irlande des profits réalisés par des filiales basées dans d'autres pays européens) dont personne ne connaît la teneur exacte. Cette opacité comptable a pris des proportions encore plus élevées que les manipulations grecques sur les dépenses d'armement et le déficit public. Dans les deux cas, c'est à l'Europe d'y mettre bon ordre.

À condition de ne pas se tromper d'outil. L'initiative Merkel-Sarkozy consistant à laisser entendre que certaines dettes publiques souveraines ne seraient pas intégralement remboursées (*haircut*)

Le scandale du sauvetage des banques irlandaises

n'était clairement pas une bonne idée. D'abord parce que si l'on veut faire payer les banques et les détenteurs d'actifs financiers pour leurs erreurs, ce qui est hautement souhaitable, alors il vaut beaucoup mieux avoir une «*haircut* fiscale» (on rembourse les dettes, mais on taxe les profits financiers *via* un IS européen) qu'une «*haircut* sauvage» basée sur la mise en faillite d'État de banques, processus incertain dont personne ne maîtrise très bien qui en paiera finalement les conséquences. Ensuite, et surtout, parce que cette stratégie des grands pays revient à recréer tout un ensemble de taux d'intérêt différenciés sur les 27 dettes souveraines européennes, ce qui ne fera que relancer la spéculation. Cela remet en cause la logique même de la monnaie unique et l'intérêt des petits pays à y participer. Il est urgent que les dirigeants français et allemands se reprennent et portent une vision européenne enfin ambitieuse pour sortir de la crise actuelle.

Le faux débat des 35 heures

11 janvier 2011

Venue des franges les plus extrêmes de l'UMP, une étrange rumeur s'est répandue en France ces dernières semaines. «Les 35 heures coûtent à l'État plus de 20 milliards d'euros par an d'allègements de charges», peut-on lire, y compris sous la plume de journalistes supposés compétents et indépendants.

Le problème de cette affirmation, c'est qu'elle est fausse. Les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires furent introduits par le gouvernement Balladur en 1993, puis renforcé sous Juppé en 1996, bien avant les 35 heures. L'objectif était de réduire le coût du travail peu qualifié. Certes, de 1998 à 2002, ces allègements furent – partiellement et provisoirement – conditionnés à la réduction du temps de travail : les entreprises signant des accords «35 heures» plus vite que les autres bénéficiaient d'allègements plus importants. Mais ce mécanisme incitatif a disparu en 2002, quand la durée légale du travail est passée à 35 heures pour tous. Le gouvernement Raffarin mit alors en place «l'allègement Fillon» (du nom du ministre du Travail de l'époque). Ce nouveau système de réduction de cotisations sociales sur les bas salaires, qui s'applique depuis près de dix ans (2002-2011), amplifie les dispositifs Balladur-Juppé en vigueur en 1993-1998 et est indépendant du temps de travail. Attribuer aujourd'hui ces allègements aux 35 heures, alors

Le faux débat des 35 heures

qu'ils ont été mis en place, amplifiés et pérennisés par des gouvernements de droite, relève de la désinformation pure et simple.

C'est d'autant plus regrettable que ces allègements de charges posent un vrai problème et mériteraient un débat de fond, avec à la clé une réforme du mode de calcul des cotisations patronales. Alléger le coût du travail n'est pas illégitime : le financement de la protection sociale ne doit pas peser excessivement sur les salaires, en particulier sur les bas salaires. Le problème de l'allègement Fillon est qu'il crée des phénomènes de trappe à bas salaire.

Reprenons par le commencement. Le taux global de cotisation patronale est actuellement de 45 %, voire de 50 % si l'on inclut l'ensemble des prélèvements assis sur les salaires. Autrement dit, pour un salaire brut de 2 000 euros par mois, un employeur paie près de 1 000 euros de cotisations patronales, soit un coût total du travail de 3 000 euros. Ces cotisations financent pour moitié les retraites et les allocations chômage et pour moitié des dépenses sociales (assurance-maladie, allocations familiales, versements transports, logement, formation, etc.) bénéficiant à tous et n'ayant aucune raison de reposer uniquement sur les salaires.

Avec l'allègement Fillon, les cotisations patronales sont réduites de moitié au niveau du salaire minimum, mais remontent très rapidement au taux de 45 % au niveau de 1,6 fois le salaire minimum. Concrètement, les employeurs qui s'aventurent à augmenter les salaires de personnes payées entre 1 Smic (1 350 euros brut par mois, soit 1 050 euros net) et 1,6 Smic (2 100 euros brut par mois, soit 1 650 euros net) font face à de très fortes augmentations de coût total du travail – plus de deux fois plus fortes que l'augmentation de salaire net. Or, près de la moitié de la population active se trouve dans cette plage de rémunérations !

Il n'existe malheureusement pas de solution facile permettant de sortir de cette situation. La suppression pure et simple de ces allègements, régulièrement brandie par les populistes de tous bords, n'est pas une option : aucun gouvernement ne prendra la responsabilité d'alourdir massivement les prélèvements au niveau du Smic. Le transfert des cotisations patronales sur la TVA (la fameuse TVA dite « sociale »), est une solution qui, bien qu'ayant de nombreux

adeptes à droite, mais aussi à gauche, n'est guère plus maligne, car elle pèserait sur les plus pauvres, qui consomment la quasi-totalité de leur revenu. Au lieu de payer la note sur leurs bulletins de salaire, les salariés modestes (et les petites retraites et allocations) la paieraient en faisant leurs courses. D'où la forte opposition populaire à la fausse bonne idée de la TVA « sociale ».

Une meilleure solution serait d'étendre progressivement l'assiette des cotisations patronales des salaires à l'ensemble des revenus : revenus non salariaux, revenus du patrimoine, pensions. Cette « cotisation patronale généralisée » (CPG) serait l'équivalent de la CSG créée il y a vingt ans par le gouvernement Rocard. Cela permettrait d'alléger fortement le taux pesant sur les salaires, en lissant les effets pervers de trappe à bas salaire.

Pour qu'une telle réforme puisse voir le jour en 2012, il faudrait que le débat public sorte des chausse-trappes idéologiques et controverses dépassées sur les 35 heures. Et il faudrait, bien sûr, recycler dans cette réforme les quelque 5 milliards d'euros d'allègements de charges sur les heures supplémentaires créés en 2007. Cette mesure est sans doute la plus bête de toutes les niches fiscales inventées dans la foulée de la dernière présidentielle. Bizarrement, c'est pourtant la seule à laquelle le pouvoir en place semble s'accrocher. Encore un petit effort !

Les quatre clefs de la révolution fiscale

8 février 2011

En moins de deux semaines, près de 200 000 personnes se sont connectées sur revolution-fiscale.fr et plus de 350 000 simulations de réformes fiscales ont été réalisées. Plus de 350 000 fois, des visiteurs ont modifié taux et seuils des impôts et ont voulu connaître l'impact de leur réforme sur le déficit budgétaire, les inégalités entre groupes sociaux, etc. Cela démontre l'appétit des citoyens pour un débat fiscal précis et chiffré.

Le problème, c'est que les responsables politiques s'en tiennent souvent à des principes généraux en matière d'impôts et ne s'engagent sur à peu près rien – d'où l'absence de réforme de fond après les élections et l'accumulation de rustines et de niches, caractéristiques de notre système fiscal. Ainsi, les responsables socialistes font semblant de s'être mis d'accord sur l'idée de fusionner l'impôt sur le revenu (IR) et la contribution sociale généralisée (CSG). En vérité, personne ne dit pourquoi et comment cette fusion devrait se faire : la CSG individuelle et prélevée à la source doit-elle absorber l'IR familial et déclaratif ou bien est-ce le contraire ? Avec Camille Landais et Emmanuel Saez, nous défendons une solution précise : la CSG absorbe l'IR, mais avec un barème progressif. C'est, selon nous, la meilleure façon d'éviter les blocages : l'actuel impôt sur le revenu est tellement mité par les niches fiscales et la complexité

qu'il ne peut plus être réformé – il doit être supprimé. Chacun est libre de proposer une solution alternative, à condition qu'elle soit précise et chiffrée.

Premier point dur à trancher : la retenue à la source. Les responsables politiques qui prétendraient moderniser notre fiscalité et fusionner l'IR et la CSG sans s'engager pour le prélèvement à la source n'auraient à nos yeux aucune crédibilité. Notre impôt sur le revenu ne rapporte plus que 2,5 % du PIB, soit trois à quatre fois moins que dans tous les autres pays européens (qui pratiquent la retenue à la source depuis des décennies), près de deux fois moins que la CSG et quatre fois moins que la TVA et autres taxes sur la consommation (toutes prélevées à la source). Ne voit-on pas que cet impôt est à l'agonie? Attendra-t-on qu'il passe au-dessous de 1 % du PIB pour se résoudre à l'évidence? Sans compter que la retenue à la source simplifie la vie des contribuables et évite les retards de paiement. Dans le système actuel, les salariés au Smic se font d'abord prélever un mois de salaire au titre de la CSG, puis reçoivent un an plus tard un demi-mois de salaire au titre de la prime pour l'emploi. Est-ce raisonnable?

Deuxième point dur : l'individualisation. Le nouvel impôt fusionné sera calculé au niveau individuel (comme la CSG), ou au niveau du couple (comme l'actuel IR). Il faut choisir – faute de quoi la fusion sera factice. Nous soutenons l'individualisation, qui permet de sortir du conflit politique la question des différentes formes de vie privée et familiale. Les responsables du PS sont partagés. François Hollande semble vouloir maintenir le quotient conjugal (couples mariés ou pacsés imposés sur deux parts). Plus audacieuses, Martine Aubry et Ségolène Royal paraissent préférer l'individualisation, qui favorise en outre l'égalité hommes-femmes. Espérons que les positions se précisent et soient tranchées lors des primaires, de façon à ce que le candidat socialiste ait un projet clair en 2012.

Troisième point dur : la politique familiale. Nous proposons de remplacer le quotient familial par un système de crédit d'impôt égal pour tous les enfants, quel que soit le revenu des parents. À budget inchangé de la politique familiale, 95 % des familles bénéficieront

Les quatre clefs de la révolution fiscale

de cette réforme, qui permet *de facto* de créer des allocations familiales dès le premier enfant. Les 5 % des familles les plus aisées y perdront dans l'immédiat – mais au moins cessera-t-on de vouloir plafonner les allocations familiales dont elles bénéficient. Là encore, certains préféreront le *statu quo*. Dans tous les cas, il faudra trancher.

Quatrième point dur : le barème d'imposition. Pour une majorité de Français, le pouvoir sarkozyste se caractérise par les cadeaux fiscaux aux plus riches. Mais, si la droite parvient à faire croire que l'opposition veut matraquer les classes moyennes, alors les impôts peuvent faire perdre la gauche. Une seule solution : une complète transparence sur le barème. Nous proposons une réforme à recettes constantes réduisant les impôts jusqu'à 7 000 euros de revenu brut mensuel individuel et les augmentant – modérément – au-delà de 8 000 euros. Nous ne prétendons nullement que ce barème soit parfait, mais c'est une base précise pour lancer le débat. Si la gauche n'adopte pas des propositions chiffrées, elle court un grand risque de gâcher sa victoire annoncée.

Thomas Piketty vient de publier *Pour une révolution fiscale*, Éd. du Seuil (avec Camille Landais et Emmanuel Saez).

Réguler (enfin) les sondeurs

8 mars 2011

Il reste un peu plus d'un an avant le premier tour de l'élection présidentielle. Toutes les semaines, puis tous les jours, nous allons être abreuvés de sondages sur les intentions de vote. Chaque fait et geste des candidats sera interprété à cette aune. Le problème, c'est que, malgré leur sinistre bourde de 2002 (personne n'avait prédit l'éviction de Jospin), les sondages ne sont toujours pas régulés comme ils devraient l'être. En gros, chacun peut continuer de publier les chiffres qu'il veut, sans donner les marges d'erreur, et encore moins les « secrets de fabrication ».

La bonne nouvelle, c'est que si les parlementaires se saisissent du sujet, alors il est temps de muscler la loi sur les sondages et la commission qui va avec. La première modification qui s'impose est d'obliger les instituts de sondage et les médias à publier les intervalles de confiance et non plus un seul chiffre par candidat.

Prenons par exemple le cas typique d'un sondage fondé sur un échantillon initial de 1 000 personnes, avec un taux de réponse de 70 % à la question portant sur les intentions de vote (soit 700 réponses exploitables). Imaginons le cas le plus favorable pour les sondeurs – et malheureusement trop optimiste – d'un échantillon parfaitement représentatif de la population française, sans aucun biais dans les taux de réponse. Un calcul de statistique élémentaire

Réguler (enfin) les sondeurs

montre que l'intervalle de confiance associé à un tel sondage est de l'ordre de 4 %.

Autrement dit, si un candidat A obtient un score de 51 % au second tour, alors l'intervalle de confiance est égal à [49 %-53 %]. Cela signifie qu'il existe 90 % de chances pour que le «vrai» score (c'est-à-dire le score obtenu si l'on avait sondé l'ensemble de la population) soit compris dans l'intervalle [49 %-53 %], et 10 % de chances pour qu'il soit en dehors de cet intervalle. Inversement, pour le candidat B obtenant un score de 49 % dans le sondage, l'intervalle de confiance est égal à [47 %-51 %].

Dans la nouvelle loi, les instituts et les médias seraient obligés de publier les deux intervalles [49 %-53 %] et [47 %-51 %] pour les candidats A et B (et non plus les chiffres 51 %, 49 %). Chacun pourra ainsi constater que les intervalles se chevauchent, donc que le sondage ne nous dit à peu près rien de fiable. Cela va très au-delà de l'habituel reproche selon lequel les sondages ne sont qu'une «photographie» de l'opinion à un instant donné. Le fait est que même si les électeurs ne changent pas d'avis, le sondage n'est pas crédible.

Publier un intervalle de confiance pour chaque candidat aurait un double intérêt. Tout d'abord, on se rendrait compte que la plupart des écarts entre candidats ne sont statistiquement pas significatifs. En particulier, dans le cas du sondage publié le week-end dernier, plaçant Marine Le Pen à 23 %, devant Martine Aubry et Nicolas Sarkozy à égalité à 21 %, il est probable que tous les intervalles de confiance se chevauchent – pour ces trois candidats comme d'ailleurs pour tous les candidats socialistes! Autrement dit, tout est possible et il est plus que temps de se concentrer sur les idées et les programmes plutôt que d'attendre des sondages qu'ils tiennent lieu de débat démocratique.

Le second intérêt d'une telle loi est qu'elle contraindrait enfin les instituts de sondage à rendre publiques les méthodes statistiques détaillées qu'ils utilisent pour redresser les résultats bruts. Les techniques de redressement ne sont pas illégitimes en soi : si l'on observe que les personnes annonçant un vote FN aux sondeurs sont systématiquement deux fois moins nombreuses que les

électeurs FN le jour du vote, alors il peut être justifié de multiplier par deux le score FN brut obtenu dans le sondage. Le problème, c'est que ces coefficients de redressement varient énormément dans le temps et suivant les sondeurs et que les instituts s'obstinent à refuser de rendre publics ce qu'ils considèrent être leurs secrets de fabrications!

Un tel charlatanisme ne peut plus durer. On peut, à la rigueur, accepter l'argument selon lequel publier les chiffres bruts dans les médias en même temps que les chiffres redressés pourraient être source de confusion et que l'exposé complet des méthodes de redressement ne peut se faire en quelques lignes. Mais il faut au minimum contraindre les sondeurs à mettre en ligne tous les détails des chiffres bruts et des méthodes statistiques utilisées. C'est d'ailleurs indispensable pour que l'on puisse publiquement vérifier que le calcul des intervalles de confiance prend correctement en compte toutes les marges d'erreur. Et c'est d'autant plus important que les techniques de redressement aboutissent à fortement élargir les intervalles de confiance donnés plus haut.

Pour finir, l'effet d'une telle loi serait d'inciter les sondeurs et les médias à publier moins de sondages, mais à augmenter leur fiabilité. Par exemple, en faisant 5 fois moins de sondages, et en multipliant par 5 la taille des échantillons utilisées (de 1 000 à 5 000 personnes), les marges d'erreur seraient divisées par près de 3. Le débat public y gagnerait en qualité, les sondeurs en crédibilité.

Japon : richesse privée, dettes publiques

5 avril 2011

Vue d'Europe, il est une réalité japonaise qui ne cesse d'étonner et de susciter des incompréhensions. Comment se fait-il que le Japon ait une dette publique supérieure à 200 % de son PIB (deux années de produit intérieur brut) et que personne ne semble s'en inquiéter? À quelle réalité, à quels choix politiques correspond cette dette colossale? Tous ces chiffres exprimés en pourcentages de PIB ou en milliers de milliards – dont on nous abreuve quotidiennement – ont-ils un sens ou bien doit-on tourner la page dès qu'ils réapparaissent?

Pour essayer de leur donner du sens, le mieux est de se reporter aux comptes nationaux, qui, dans la plupart des pays, portent désormais sur les stocks d'actifs (immobiliers et financiers) et de passifs (dettes) détenus par les uns et les autres (ménages, entreprises, gouvernement, reste du monde), non exclusivement sur les flux de productions et de revenus.

Ces comptes ne sont certes pas parfaits. Par exemple, au niveau mondial, les positions financières nettes sont globalement négatives, ce qui est logiquement impossible, sauf à supposer que nous serions en moyenne possédés par la planète Mars. Plus sûrement, cette incohérence indique qu'une part non négligeable des actifs financiers détenus dans des paradis fiscaux et par des non-résidents

n'est pas correctement enregistrée comme telle. Comme l'a récemment montré Gabriel Zucman, cela affecte notamment la position nette extérieure de la zone euro, qui est probablement beaucoup plus positive que ce que suggèrent les statistiques officielles. Les Européens fortunés ont tout intérêt à cacher une partie de leurs actifs et l'Union européenne ne fait pour l'instant pas ce qu'elle devrait – et ce qu'elle pourrait – pour les en dissuader.

Ces imperfections ne doivent toutefois pas nous décourager, au contraire : c'est en examinant les comptes nationaux que l'on contribuera à les améliorer. Comme toujours en économie, il faut accepter le principe que l'on part de très bas ; c'est justement ce qui rend la discipline relativement intéressante et les progrès potentiellement considérables.

Le refus de compter fait toujours le jeu des plus riches – et de la richesse acquise (toujours prompte à se défendre) plutôt que de celle en formation.

Revenons au cas japonais. La première chose à noter, quand on parle des dettes publiques, est que les patrimoines privés sont toujours beaucoup plus élevés que les dettes (privées et publiques). Au Japon comme en Europe ou aux États-Unis, les ménages détiennent des actifs immobiliers et financiers (nets des dettes) de l'ordre de 500 %-600 % du PIB. Typiquement, dans nos sociétés riches, le revenu national est d'environ 30 000 euros par habitant et le patrimoine moyen est de l'ordre de 180 000 euros par habitant, soit six années de revenu.

La seconde chose à noter est que le gouvernement japonais a, certes, des dettes brutes supérieures à 200 % du PIB, mais qu'il possède des actifs non financiers de l'ordre de 100 % du PIB (immobiliers, terrains), ainsi que des actifs financiers également de l'ordre de 100 % du PIB (participations dans des entreprises publiques, caisses d'épargne et institutions financières parapubliques type Caisse des dépôts). Les actifs et les passifs s'équilibrent donc à peu près.

Il n'en reste pas moins que la position patrimoniale nette du secteur public japonais est devenue légèrement négative ces dernières années, ce qui en réalité est très inhabituel : un

Japon : richesse privée, dettes publiques

gouvernement ne peut pas se mettre à vendre tout ce qu'il possède. À titre de comparaison, les administrations publiques françaises et allemandes conservent une position clairement positive, y compris après la crise. En France, la dette publique s'approche des 100 % du PIB, mais les actifs publics (non financiers et financiers) avoisinent les 150 % du PIB.

Cette particularité nippone est d'autant plus frappante que le Japon – secteurs publics et privés confondus – a une position nette extrêmement positive vis-à-vis du reste du monde. Au cours des vingt dernières années, les Japonais ont accumulé l'équivalent de près d'une année de revenu en actifs extérieurs nets. Ce déséquilibre entre richesse privée et dette publique était déjà patent avant le *tsunami*. Il ne peut être résolu qu'en augmentant la pression fiscale pesant sur le secteur privé japonais (à peine 30 % du PIB). Les cataclysmes récents devraient, en toute logique, accélérer cette évolution, sans cesse retardée depuis 1990, contribuant à rapprocher le Japon de l'Europe, et des difficultés qui vont avec.

ISF : halte aux mensonges d'État

3 mai 2011

Plus c'est gros, plus ça passe. Telle est apparemment la logique du pouvoir en place. Premier mensonge : pendant trois ans, de 2007 à 2010, Nicolas Sarkozy a justifié son bouclier fiscal en prétendant sur toutes les télés, devant des millions de Français, qu'il existait un bouclier en Allemagne, qui en réalité n'existait pas.

Qu'à cela ne tienne : en 2010, le chef de l'État annonce la suppression du bouclier, mais invente un second mensonge. « La France est le seul pays à avoir un impôt sur le patrimoine », il faut donc supprimer ou fortement réduire l'ISF. Répété en boucle dans tous les médias, ce mensonge pur et simple a fini par convaincre une partie de l'opinion. Sauf que c'est faux : en réalité, dans tous les pays, il existe des impôts assis sur le patrimoine des ménages, notamment sur le patrimoine immobilier, sous la forme de taxes foncières, beaucoup plus lourdes que l'ISF. En France, les ménages acquittent environ 15 milliards d'euros de taxe foncière et 4 milliards d'ISF. Si nous avions la fiscalité américaine ou britannique, nous devrions payer environ 25 milliards de taxe foncière (*property tax*).

Aurions-nous alors un meilleur système fiscal ? Pas si sûr. Malgré ses imperfections, l'ISF est un impôt à la fois plus juste, plus efficace et mieux adapté au *xxi*^e siècle que les vieilles taxes foncières issues du *xix*^e siècle. D'abord, parce qu'il tente de traiter de la même façon

ISF : halte aux mensonges d'État

toutes les formes de patrimoine, immobilier ou financier, ce qui minimise les distorsions économiques. Avec trop de niches, certes, mais c'est tout de même mieux que d'exonérer 100 % du patrimoine financier, comme le font les taxes foncières.

Ensuite, l'ISF permet la déduction des dettes. Si vous possédez un appartement de 1 million d'euros, mais que vous avez un emprunt de 800 000 euros, alors, votre patrimoine taxable n'étant que de 200 000 euros, vous ne paierez jamais l'ISF. Par contre, vous paierez la même taxe foncière que quelqu'un qui n'a aucun emprunt.

Enfin, l'ISF se fonde sur les valeurs de marché, qui ont le mérite d'être les mêmes pour tous ; alors que les taxes foncières reposent dans la plupart des pays sur des valeurs cadastrales trop rarement révisées, ce qui génère des inégalités injustifiables entre contribuables, suivant la commune ou le quartier d'habitation. C'est d'ailleurs pour cette raison que l'Allemagne ou l'Espagne ont récemment supprimé leur vieil impôt progressif sur le patrimoine, qui reposait sur des valeurs cadastrales totalement dépassées. Du point de vue de l'histoire comme de la technique fiscale, ces impôts n'avaient rien à voir avec l'ISF à la française, créé dans les années 1980-1990, à une époque où l'on avait compris, d'une part, que l'inflation sur le prix des actifs était une réalité durable, d'autre part, qu'un impôt sur le patrimoine devait s'appuyer sur des valeurs de marché révisées chaque année. On gagnerait à rapprocher la taxe foncière de l'ISF, plutôt que de vouloir supprimer ce dernier par pure idéologie.

On en vient au troisième mensonge. Le gouvernement veut diviser par plus de trois les taux d'imposition pour les fortunes les plus élevées : le taux de 1,8 %, applicable au-delà de 17 millions d'euros, passerait à 0,5 %. À qui fera-t-on croire qu'il ne s'agit pas d'un énorme cadeau aux plus riches ? D'après nos estimations, disponibles sur www.revolution-fiscale.fr, les recettes de l'ISF passeraient avec la réforme proposée de 4,1 milliards à 1,8 milliard d'euros. La perte sera en fait encore plus importante (3 milliards), car il faudra lisser les effets de seuil. Les quelque 1 900 foyers au-delà de 17 millions, qui déclarent en moyenne 35 millions de patrimoine taxable, verraient leur ISF baisser en moyenne de 370 000 euros

(environ 1 % de leur patrimoine). D'après les statistiques publiées par Bercy, ils bénéficiaient depuis 2007 d'un bouclier fiscal moyen de 210 000 euros, qui sera supprimé. Au total, la réforme en cours leur ferait donc gagner 160 000 euros supplémentaires par foyer (et 370 000 euros par rapport à la situation prévalant avant 2007).

Nous ne prétendons pas que nos calculs sont parfaits. Mais au moins nous donnons tous les détails en ligne, justement pour que chacun puisse les vérifier et les améliorer, en toute transparence. Ce n'est pas le cas des chiffres officiels, qui sont extrêmement confus et incomplets (aucun détail par tranche d'imposition par exemple). François Baroin a commencé par annoncer que les recettes du nouvel ISF passeraient à 2,8 milliards d'euros (*Le Monde* du 22 avril), avant de donner une estimation de 2,3 milliards quelques jours plus tard (*Les Échos* du 29 avril). Encore un petit effort, et d'ici une semaine notre estimation de 1,8 milliard sera officiellement validée! Dans tous les cas, est-il bien raisonnable d'aller perdre plusieurs milliards de recettes sur l'ISF, alors que les caisses sont vides, que les patrimoines ne sont jamais aussi bien portés et que les revenus stagnent? Espérons au moins que le gouvernement publie des chiffres clairs et assume sa politique. Ou, mieux encore, qu'il laisse enfin les chercheurs exploiter tous les fichiers disponibles, de façon à ce que le débat fiscal français se fonde sur des évaluations et non plus sur des mensonges.

Une réforme fiscale pour revaloriser le travail

31 mai 2011

Que retenir de la polémique sur l'assistanat et le RSA, « cancer de la société », selon Wauquiez ? D'abord, que la course-poursuite à qui sera le plus brutal et le plus droitier sévit de plus en plus jeune à l'UMP. Après Sarkozy, après Copé, voici donc un nouveau postulant, prêt à tout pour se faire une petite notoriété sur le dos des plus fragiles. Ensuite, plus grave, que le pouvoir en place a tout de même un sacré toupet. Car, pour lutter contre l'assistanat, encore faudrait-il consacrer toutes les marges budgétaires disponibles – et elles ne sont pas fameuses – pour revaloriser le pouvoir d'achat des travailleurs modestes et moyens.

Si l'on prend en compte l'ensemble des prélèvements obligatoires, y compris bien sûr la CSG, la TVA et les autres impôts sur la consommation (essence, etc.), les cotisations et taxes diverses sur les salaires, etc., alors on constate que les personnes gagnant entre un et deux Smic paient un taux global d'imposition de 40 % à 50 % dans le système fiscal actuel, alors que les plus riches sont à 30 %-35 %. Si l'on souhaite véritablement revaloriser le travail, dans les actes et pas seulement dans les discours, alors il n'existe qu'une seule solution : il faut tout faire pour réduire les taux d'imposition pesant sur les revenus bas et moyens.

Au lieu de cela, le gouvernement multiplie depuis 2007 les cadeaux fiscaux au bénéfice des plus aisés. Alors que les caisses publiques sont vides, il s'apprête à faire un chèque de plusieurs milliards d'euros aux contribuables de l'ISF et à diviser par près de 4 l'impôt sur la fortune des plus riches (le taux applicable au-delà de 17 millions d'euros de patrimoine passera de 1,8 % à 0,5 % !). Ces décisions ne feront qu'accroître l'injustice et la régressivité d'un système qui l'est déjà beaucoup trop, comme vient d'ailleurs de le confirmer le Conseil des prélèvements obligatoires, organisme peu révolutionnaire s'il en est. Et l'addition retombera inévitablement sur les plus modestes, car il faudra bien rembourser les dettes.

Que la droite puisse prétendre défendre le monde du travail en menant une telle politique de classe dépasse l'entendement. La gauche peut et doit démontrer au pays qu'elle est la plus crédible pour revaloriser le travail et le pouvoir d'achat des salariés modestes et moyens. C'est d'autant plus urgent que, notre système fiscal étant aussi complexe et inefficace dans son fonctionnement qu'injuste dans sa répartition, une remise à plat d'ensemble s'impose. Après avoir payé 8 % de leur salaire chaque mois au titre de la CSG (soit un mois de salaire à la fin de l'année), les salariés modestes reçoivent avec un an de retard un chèque au titre de la prime pour l'emploi, qui représente généralement entre un demi-mois et trois quarts de mois de salaire ! Ce système absurde concerne chaque année quelque 8 millions de travailleurs modestes.

En fusionnant CSG, impôt sur le revenu et prime pour l'emploi en un impôt unique, individualisé, payé par tous et prélevé à la source, on pourrait prélever seulement 2 % au niveau du Smic (et non plus 8 %), si bien que le salaire net augmentera très fortement, de près de 100 euros par mois. Comme c'est beaucoup plus satisfaisant que de recevoir un chèque, cela permettrait de revaloriser réellement et concrètement le travail, contrairement aux fausses promesses de la droite bling-bling. Un tel objectif mérite bien des compromis, alors ceux qui s'opposent à cette « révolution fiscale » sans proposer de solution alternative permettant de remettre à plat la prime pour l'emploi feraient bien d'y réfléchir à deux fois.

Une réforme fiscale pour revaloriser le travail

La gauche peut et doit redevenir le camp des classes populaires et de la justice sociale et fiscale. Mais pour cela il faudra faire enfin des propositions précises et chiffrées. La gauche a été dix ans au pouvoir au cours des vingt-cinq dernières années (1988-1993 et 1997-2002). Chaque fois, elle avait dénoncé dans l'opposition les baisses d'impôt sur le revenu de la droite. Jamais elle n'est revenue dessus une fois au pouvoir. Jamais elle n'a entrepris de réformer en profondeur l'impôt sur le revenu. Certains ont même cédé à la mode consistant à dénigrer l'ISF et à en imaginer le démantèlement.

Il va falloir aujourd'hui autre chose que des vagues promesses de réforme fiscale pour regagner la confiance des classes populaires, qui ont eu trop souvent l'impression, ces dernières années, que leurs intérêts économiques et sociaux étaient mieux défendus par l'extrême droite que par les socialistes. Espérons que les primaires permettent d'apporter des réponses claires et convaincantes.

Grèce : pour une taxe bancaire européenne

28 juin 2011

L'Allemagne a raison de vouloir faire payer une partie du coût du désastre actuel aux banques et autres institutions financières qui ont prêté à la Grèce, parfois à des taux très élevés. Simplement, il faut le faire de façon ordonnée, juste et maîtrisée, au moyen d'une taxe européenne spécifique sur les banques, non pas d'un défaut partiel de l'État grec.

Quelle est la différence? Cela change tout. Le problème du défaut est son côté aveugle, imprévisible dans ses conséquences. On commence par réduire la valeur de tous les titres grecs d'un pourcentage donné, mettons 50 % : ceux qui ont prêté 100 ne se verront rembourser que 50 (décote ou « *haircut* » de 50 %, suivant l'expression consacrée). Mais, comme les banques se sont repassé la patate chaude des milliers de fois, avec souvent de multiples contrats d'assurance liant les unes et les autres (notamment les fameux CDS, *Credit Default Swap*, instruments permettant *in fine* de jouer à la loterie sur la probabilité d'un défaut grec), et que des acteurs possèdent parfois de la dette grecque sans le savoir (par exemple, de nombreux épargnants se sont fait refiler des *packages* de dettes européennes dans leurs contrats d'assurance-vie ces dernières années et peu ont lu les annexes du contrat), personne ne sait qui au final va payer la note. Il n'y a aucune raison de croire

que la répartition de l'effort sera juste : en matière financière, les plus gros joueurs sont souvent mieux informés et se sont débarassés du produit toxique à temps. Et, surtout, il y a toutes les raisons de penser que les effets en cascade sur les bilans bancaires produiront des mouvements de panique dans le système financier européen, voire des faillites en chaîne. D'autant plus si les marchés se mettent à anticiper qu'une même stratégie de défaut et de « haircut sauvage » s'appliquera à la dette des autres pays en difficulté.

Les grandes institutions financières, qui semblent si puissantes, sont en réalité extrêmement fragiles : elles ne possèdent presque rien par elles-mêmes. Leur bilan met en jeu des actifs et des passifs colossaux (1 000 milliards d'euros pour une banque moyenne, soit 500 % du PIB grec), pour des fonds propres souvent très faibles (mettons 10 milliards d'euros). Un défaut grec pourrait causer des déflagrations terribles.

La France et la BCE ont donc raison de ne pas vouloir du défaut. Mais la solution française basée sur une contribution purement volontaire des banques ne tient pas la route. En gros, l'idée est de passer des coups de fils aux amis banquiers pour leur demander gentiment de détenir plus longtemps que prévu de la dette grecque et de renouveler leur prêt. La monnaie d'échange n'est pas spécifiée. On ne réglera pas les problèmes européens ainsi. La France devrait au contraire s'appuyer sur la forte et légitime volonté allemande de « faire payer les banques » pour négocier la création d'une vraie taxe ou contribution bancaire européenne permettant de faire participer le secteur financier à la restructuration en cours.

L'immense avantage d'une *haircut* « fiscale » par comparaison à une *haircut* « sauvage » est que l'on peut bien calibrer l'assiette et le taux de contribution, de façon à faire payer uniquement les banques qui en ont les moyens, et éviter toute panique. Et une telle taxe pourrait être l'embryon, modeste mais réel, d'une future fiscalité européenne : c'est en période de crise et pour répondre à un besoin précis que l'on crée des impôts. Même si cela n'est pas dit aussi explicitement, c'est bien dans cette direction que va la proposition de la BCE de création d'un véritable ministère des Finances européen (peut-on avoir un ministère des Finances sans impôt?).

PEUT-ON SAUVER L'EUROPE ?

Concrètement, à quoi pourrait ressembler cette taxe ? Si l'on calculait la contribution en pourcentage des actifs grecs détenus par les différentes institutions financières, alors la taxe serait par construction exactement équivalente au défaut et produirait les mêmes effets néfastes. Certaines banques détenant beaucoup d'actifs grecs mais peu de liquidités pourraient tomber dans le rouge. À l'inverse, pour s'assurer que seules les banques en ayant les moyens y contribuent, on pourrait décider que la taxe est assise uniquement sur les bénéfices. La contribution bancaire serait alors un supplément européen d'impôt sur les bénéfices et l'amorce potentielle d'un véritable impôt européen sur les sociétés. On peut imaginer une solution intermédiaire s'appuyant en partie sur ces deux assiettes. Ou bien une assiette s'appuyant sur les fonds propres de chaque banque, ce qui aurait beaucoup d'avantages pour la régulation financière et prudentielle. Mais, dans tous les cas, c'est bien ce débat européen qui doit avoir lieu maintenant.

Aubry-Hollande : encore un effort!

6 septembre 2011

Pour que la primaire socialiste soit utile, encore faudrait-il que l'on sache ce que les candidats proposent et ce qui les distingue. Pour l'instant on est encore loin du compte, même si certains clivages commencent à apparaître entre les deux principaux candidats.

Par exemple, Martine Aubry insiste sur le fait qu'elle est la plus en pointe contre le cumul des mandats. Il s'agit d'une question clé, à la fois pour le renouvellement de la démocratie française et de ses élus et pour le rétablissement de l'équilibre entre pouvoirs législatif et exécutif. Or, pour que les parlementaires fassent enfin leur travail à plein-temps et cessent de se comporter comme une chambre d'enregistrement, il est indispensable de leur imposer un mandat unique. En particulier, interdire le cumul avec un mandat de maire ou de président de conseil général ou régional. Contrairement à Martine Aubry, François Hollande ne semble toujours pas prêt à imposer une telle règle aux notables socialistes. Espérons qu'il s'y risque enfin.

Autre clivage : le fameux « contrat de génération » proposé par Hollande. Tout employeur maintenant un senior dans l'entreprise et embauchant un jeune obtiendrait une exonération complète de cotisations sociales sur les deux emplois pendant trois ans. On est là encore assez tenté de donner raison à Aubry qui a vertement

critiqué le dispositif, qui s'apparente à une nouvelle niche fiscale, dans un système qui en compte déjà beaucoup trop. Des mesures d'exonérations sociales similaires, liées à l'âge du salarié, ont déjà été appliquées à de multiples reprises avec, chaque fois, d'énormes effets d'aubaine et une très faible efficacité. Sans compter que le coût du dispositif est considérable : entre 8 et 11 milliards d'euros (les chiffres diffusés par l'équipe Hollande varient, sans doute la proposition peut-elle encore évoluer). Pour mémoire, la catastrophique exonération sur les heures supplémentaires, mise en place par Sarkozy en 2007, que tout le monde à gauche s'engage à supprimer, coûte « seulement » 4,5 milliards d'euros. Dans le contexte budgétaire actuel, remplacer les niches de droite par des niches de gauche encore plus coûteuses ne semble pas une bonne idée.

Cela dit, Martine Aubry insiste beaucoup sur une autre mesure, elle aussi très coûteuse, mais guère plus efficace : réduire jusqu'à 20 % le taux de l'impôt sur les bénéfices que les sociétés réinvestissent (actuellement 33 %). C'est la fausse bonne idée par excellence.

D'abord, parce qu'il est quasiment impossible en pratique de distinguer investissements productifs et financiers (qui servent bien souvent à alimenter les ménages en plus-values, moins taxées que les dividendes). De telles mesures ont été expérimentées dans le passé, y compris en France, sans jamais donner de résultats convaincants.

Ensuite, parce que la priorité absolue aujourd'hui est de rétablir à un niveau correct les recettes de l'impôt sur les sociétés (qui pendant la crise se sont littéralement effondrées, passant de 50 à 20 milliards d'euros) et certainement pas de miter de nouveau cet impôt.

Enfin, parce que le grand chantier des années à venir est la mise en place d'un véritable impôt européen sur les sociétés, avec une assiette unifiée et des règles d'imposition communes pour toutes les sociétés implantées dans l'Union européenne. Dans un tel contexte, il serait pour le moins étrange que la France décide unilatéralement un taux hyperréduit sur les bénéfices réinvestis. Pas facile ensuite de critiquer le *dumping* fiscal irlandais!

Aubry-Hollande : encore un effort !

C'est d'autant plus regrettable que Martine Aubry semble vouloir repousser après 2012 la grande réforme fiscale sur laquelle les socialistes sont supposés être tous d'accord (fusion CSG-IR pour mettre en place un grand impôt progressif sur le revenu), mais qui en vérité reste très floue à ce stade. François Hollande évoque davantage le sujet, pourtant il n'a pas encore dit comment il comptait s'y prendre pour réaliser cette réforme. Les deux candidats avaient promis de donner des précisions pour la rentrée. Le premier tour de la primaire socialiste aura lieu le 9 octobre. Peut-être le moment est-il venu de se jeter à l'eau ?

Quand Bercy manipule la presse

27 septembre 2011

Ainsi donc les riches ne paient pas moins d'impôts que les autres ? C'est en tout cas ce qu'annonce fièrement en une le quotidien *Les Échos* dans son édition du 19 septembre. La bonne nouvelle est attribuée à une très opportune «étude de Bercy». Malheureusement introuvable en ligne. Intrigué, je tente de contacter la journaliste pour obtenir l'étude en question. Impossible, répond-elle, c'est une note confidentielle, j'ai promis de ne pas la transmettre ! En insistant, je finis par comprendre qu'elle se résume à quelques chiffres fumeux, dont il apparaît très vite qu'ils ne démontrent en rien ce qu'annonce l'article.

Que prétend en effet la note de Bercy ? Que dans les tout derniers fichiers fiscaux disponibles, le taux effectif d'imposition aurait cessé de chuter au sommet de la pyramide des revenus. Au sein des 100 000 contribuables les plus riches, le taux d'imposition, « défini comme le rapport entre impôt sur le revenu et revenu imposable au barème », serait stable autour de 30 %, voire progresserait très légèrement (31,4 % pour les 10 000 plus riches, 32,5 % pour les 100 plus riches). Le problème est que ces soi-disant taux effectifs ont été calculés en pourcentage du revenu imposable, pas du revenu économique réel. Or, le péché capital de notre système fiscal est précisément que le ratio entre revenu imposable et revenu réel

Quand Bercy manipule la presse

chute brutalement au sommet de la distribution des revenus, car la plupart des revenus de patrimoine sont défiscalisés. Concrètement, l'impôt sur le revenu des plus riches est peut-être de 30 % de leur revenu imposable, mais cela représente moins de 15 % de leur revenu réel. Pour une raison simple : la totalité des revenus financiers (dividendes et intérêts) soumis au barème progressif de l'impôt sur le revenu et inclus dans le revenu imposable représente moins de 20 milliards d'euros, contre plus de 40 milliards si l'on inclut les revenus soumis au prélèvement libératoire et les plus-values. Et plus de 80 milliards si l'on considère l'ensemble des revenus financiers soumis à la CSG (assiette elle-même deux fois inférieure aux comptes nationaux, mais qui a tout de même le mérite d'être quatre fois plus large que le revenu financier imposable au barème). Tous les détails sont disponibles en ligne sur revolution-fiscale.fr¹.

Si l'on ne cherche même pas à corriger ce biais, et qu'on se limite à l'étude du revenu imposable, on a alors évidemment peu de chance de mettre au jour la régressivité de notre système fiscal. Qui par ailleurs n'a pu que s'aggraver avec la récente baisse de l'impôt sur la fortune (ISF). Tout cela n'est pas très sérieux d'un point de vue méthodologique. Et il n'est pas normal qu'un enfumage aussi grossier n'ait pas été relevé par les journalistes des *Échos*.

Plusieurs leçons s'imposent. D'abord, il n'est pas évident de promouvoir un débat fiscal moderne et transparent si certains journalistes choisissent de s'appuyer sur des petites notes confidentielles de ce type, sans rien vérifier, sans passer le moindre coup de fil. Avec Camille Landais et Emmanuel Saez, nous avons fait un gros effort pour mettre en ligne des données et des programmes extrêmement détaillés permettant de faire toute la lumière sur le système fiscal français. Avec Facundo Alvaredo, Anthony Atkinson et des dizaines d'autres chercheurs, nous avons également exploité de façon systématique les fichiers fiscaux de vingt-trois pays depuis un siècle. Les chiffres de cette *World Top Incomes Database*, aussi

1. <http://www.revolution-fiscale.fr/annexes-simulateur/Donnees/pdf/CN16.pdf>

en ligne, rassemblant les séries internationales les plus complètes disponibles à ce jour sur l'évolution historique des inégalités, font référence partout dans le monde.

Nous ne prétendons pas que ces données soient parfaites, et chacun est libre de ne pas partager les préconisations de réforme fiscale que nous en tirons. Mais elles ont toutes le mérite d'être publiquement accessibles, vérifiables dans leurs moindres détails, justement pour que chacun puisse le cas échéant les améliorer. À condition que tout le monde s'astreigne au même effort de transparence et de rigueur. Et si l'administration a de nouveaux fichiers fiscaux, alors correctement anonymisés, ce qui ne pose aucun problème technique, ils doivent être rendus publics, afin que les chercheurs puissent les exploiter, au grand jour.

Cette affaire pose également la question plus large du financement et de l'indépendance de la presse. En 2007, les journalistes des *Échos* avaient tenté, sans succès, de s'opposer au rachat de leur journal par le groupe LVMH de Bernard Arnault. Ils s'inquiétaient, à juste titre, des conséquences pour leur indépendance et avaient lancé une vaste pétition, signée par de très nombreux chercheurs. En vain : le premier quotidien économique français est depuis 2007 la propriété de la première fortune de France, par ailleurs ami intime du président de la République. J'ignore si cela explique le biais de plus en plus évident de ce journal en faveur des thèses défendues par le pouvoir en place. Certains jours, on a l'impression de lire *Le Figaro*, propriété de Serge Dassault, sénateur UMP, presque devenu le journal officiel du gouvernement. Ou bien, plus surnoisement, les journalistes des *Échos* se contentent-ils d'épouser les intérêts financiers de leurs lecteurs, eux-mêmes de plus en plus déconnectés du commun des mortels ? Quoi qu'il en soit, cette évolution, déplorée par de nombreux journalistes au sein même de cette presse, est préoccupante pour la démocratie.

Pauvre comme Jobs

25 octobre 2011

Tout le monde aime Steve Jobs. Plus encore que Bill Gates, il est devenu le symbole de l'entrepreneur sympathique et de la fortune méritée. Car, si le fondateur de Microsoft a prospéré grâce à son quasi monopole de fait sur les systèmes d'exploitations (il fallait tout de même inventer Windows), le créateur d'Apple a multiplié les innovations (iMac, iPod, iPhone, iPad...), révolutionnant à la fois les usages et le *design* de l'informatique. Certes, personne ne sait très bien la part du travail apportée par ces génies individuels et celle des milliers d'ingénieurs dont on a oublié le nom (sans parler des chercheurs en électronique et informatique fondamentale, sans qu'aucune de ces innovations n'aurait été possible, mais qui n'ont pas breveté leurs articles scientifiques). Il reste que chaque pays, chaque gouvernement, de droite comme de gauche, ne peut que souhaiter l'émergence de tels entrepreneurs.

Dans l'ordre symbolique, Jobs et Gates incarnent en outre la figure du riche méritant, très apaisante par les temps qui courent. On en viendrait presque à conclure que leurs fortunes (8 milliards de dollars pour Jobs, 50 milliards pour Gates, d'après les classements du magazine *Forbes*) sont exactement ce qu'elles devraient être dans un monde idéal et que décidément tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Malheureusement, la fortune n'est

pas qu'affaire de mérite, et avant de s'abandonner à ce sentiment de béatitude, il n'est pas inutile de regarder les choses de plus près.

Premier soupçon : Jobs l'innovateur est six fois plus pauvre que Gates le rentier de Windows, preuve peut-être que la politique de la concurrence a encore des progrès à faire.

Plus ennuyeux encore : malgré toutes ces géniales inventions, vendues à des dizaines de millions d'exemplaires dans le monde, malgré l'explosion du cours d'Apple ces dernières années, Jobs ne possède finalement que 8 milliards de dollars, soit trois fois moins que notre Liliane nationale (25 milliards au compteur) qui, n'ayant jamais travaillé, s'est contentée d'hériter sa fortune. Dans les classements *Forbes* (qui font pourtant tout pour minimiser l'héritage, par leurs méthodes comme par les discours qui les entourent), on trouve des dizaines d'héritiers plus riches que Jobs.

Encore plus perturbant : au-delà d'un certain niveau, les fortunes héritées progressent à des rythmes tout aussi rapides (et tout aussi explosifs) que celles des entrepreneurs. Entre 1990 et 2010, la fortune de Bill Gates est passée de 4 milliards à 50 milliards de dollars et celle de Liliane Bettancourt de 2 à 25 milliards. Cela correspond dans les deux cas à une progression annuelle moyenne de plus de 13 % (soit un rendement réel de l'ordre de 10 %-11 % si l'on retire l'inflation). Cet exemple extrême révèle un phénomène plus général. Pour le commun des mortels, le rendement réel moyen du patrimoine ne dépasse pas 3 %-4 %, voire encore moins pour les tout petits patrimoines (le livret A est actuellement à 2,25 %, soit moins de 0,5 % au-dessus de l'inflation). Mais les patrimoines les plus importants, qui peuvent se permettre de prendre plus de risques et de se payer des gestionnaires de fortunes, obtiennent des rendements réels moyens nettement plus élevés, de l'ordre de 7 %-8 %, jusqu'à plus de 10 % pour les plus hautes fortunes – indépendamment de toute activité professionnelle ou de tout talent ou mérite particulier au niveau du possesseur de la fortune. En gros : l'argent va à l'argent, point final.

On retrouve d'ailleurs cette même réalité au niveau des fonds souverains ou des fonds de dotations des universités. Entre 1980 et 2010, les universités nord-américaines ayant moins de 100 millions

Pauvre comme Jobs

de dollars de dotation ont obtenu un rendement réel moyen de «seulement» 5,6 % par an (net de l'inflation et de tous les frais de gestion, ce n'est déjà pas si mal), contre 6,5 % pour les dotations comprises entre 100 et 500 millions, 7,2 % pour celles entre 500 millions et un milliard, 8,3 % au-delà d'un milliard, et près de 10 % pour les trois stars Harvard, Princeton et Yale (qui sont passées de quelques milliards de dotation dans les années 1980 à plusieurs dizaines chacune en 2010, comme Bill et Liliane).

Le mécanisme est simple, mais son ampleur est perturbante : si l'on prolonge ces tendances, on aboutit à des divergences majeures dans la répartition des patrimoines, donc du pouvoir économique. Pour réguler cette dynamique potentiellement explosive, le bon outil serait un impôt progressif sur la fortune au niveau mondial, avec des taux modérés sur les petites fortunes, afin de favoriser les entrepreneurs en devenir, et des taux beaucoup plus élevés sur les fortunes importantes qui se reproduisent toutes seules. De toute évidence, on en est loin.

Repenser (vite) le projet européen

22 novembre 2011

Disons-le d'emblée, le calamiteux directoire Sarkozy-Merkel est sur le point de faire exploser la construction européenne. Voici deux ans que ces deux-là nous annoncent tous les mois des sommets de la dernière chance et des solutions durables et qu'ils sont immédiatement démentis par les faits quelques semaines plus tard. Le 27 octobre, on a été jusqu'à demander à la Chine et au Brésil de nous prêter de l'argent pour nous aider à sortir de la crise de la zone euro... Ce pathétique appel à l'aide restera sans doute comme le sommet de l'incompétence économique et de l'impuissance politique du quinquennat Sarkozy, pour la simple raison que, étant la zone économique la plus riche du monde, cela n'a aucun sens de demander de l'aide à des pays plus pauvres que nous...

En effet, le PIB de l'UE dépasse les 12 000 milliards d'euros (9 000 milliards pour la zone euro), contre 4 000 milliards pour la Chine et 1 500 milliards pour le Brésil. Surtout, les ménages de l'UE possèdent un patrimoine total de plus de 50 000 milliards d'euros (dont plus de 25 000 milliards d'actifs financiers); soit vingt fois plus que les réserves chinoises (2 500 milliards d'euros), cinq fois plus que la totalité des dettes souveraines européennes (10 000 milliards). Nous avons parfaitement les moyens de résoudre tous seuls nos problèmes de finances publiques – pour peu que

Repenser (vite) le projet européen

l'Europe cesse de se comporter comme un nain politique et une passoire fiscale.

Il y a plus grave encore. Aujourd'hui, l'Europe est moins endettée que les États-Unis, le Royaume-Uni et le Japon, c'est pourtant nous qui connaissons une crise de la dette souveraine. La France se retrouve ainsi à payer un taux d'intérêt de près de 4 %, peut-être 5 %, 6 % ou même d'avantage dans les mois qui viennent, alors que ces trois pays empruntent à tout juste 2 %. Pourquoi? Parce que nous les sommes seuls à avoir une banque centrale qui n'est pas adossée à une autorité politique et à un gouvernement économique, si bien qu'elle ne peut jouer pleinement son rôle de prêteur de dernier recours et calmer les marchés. Avec une dette inférieure à celle des Britanniques, nous allons nous retrouver à payer une masse d'intérêts de la dette bien supérieure... L'Europe devrait être là pour nous protéger, pas pour nous rendre plus vulnérables et aggraver nos problèmes budgétaires!

Alors, que faire? Il faut d'urgence établir un nouveau traité permettant aux pays qui le souhaitent (à commencer par la France et l'Allemagne) de mettre en commun leurs dettes publiques et, en contrepartie, de soumettre leurs décisions budgétaires à une autorité politique fédérale forte et légitime. Quelle doit être cette autorité politique fédérale? C'est le cœur de la question, ce dont il faut débattre urgemment.

Ce qui est certain, c'est qu'il faut sortir de la logique intergouvernementale et des petits conciliabules entre chefs d'État. Contrairement à ce que l'on avait essayé de nous faire croire lors du débat sur le défunt TCE, le Conseil des chefs d'État ne sera jamais la Chambre haute de l'Europe. Déléguer le pouvoir budgétaire aux juges de la Cour de justice européenne n'aurait pas plus de sens. Donner le pouvoir à l'actuel Parlement européen est une solution tentante (c'est la seule institution européenne réellement démocratique), sauf, d'une part, que ses quelque 750 députés n'ont pour l'instant exercé aucune responsabilité financière réelle, d'autre part que ces mêmes députés sont issus des 27 états membres de l'UE, pas seulement de la zone euro.

Une solution, de plus en plus souvent évoquée, consisterait à

créer une nouvelle Chambre regroupant des députés issus des commissions des finances et des affaires sociales des Parlements nationaux. Ce « Sénat européen » aurait la haute main sur l'Agence européenne de la dette et fixerait chaque année les montants d'emprunts autorisés. Il aurait pour avantage à la fois d'être plus resserré que le Parlement européen et de rassembler les personnes qui auront ensuite à assumer politiquement les conséquences de leurs décisions dans chaque pays concerné.

C'est peut-être la bonne solution. Dans ce cas, il faut vite mettre sur la table un projet précis, avec composition détaillée, nombre et désignation des membres, procédures de vote, etc. En tout état de cause, il est essentiel de trouver une solution permettant de commencer à fonctionner très vite avec les quelques pays qui le souhaitent, tout en prévoyant l'entrée progressive de tous ceux qui voudront rejoindre ce noyau dur fédéral pour bénéficier d'une dette européenne mutualisée.

Et il faut cesser de s'imaginer que ce sont les Allemands qui bloquent tout. En réalité, l'Allemagne, qui prend conscience qu'elle aussi est trop petite pour réguler le capitalisme mondialisé, est plus avancée que la France dans sa réflexion sur l'indispensable saut fédéral. Les « sages » allemands (collège d'économistes conseillant la chancellerie, peu réputés pour leurs penchants révolutionnaires) ont proposé le 9 novembre que toute la dette supérieure à 60 % du PIB soit mutualisée au niveau européen, y compris, bien sûr, la dette allemande. Et c'est la CDU qui a adopté, le 14 novembre, le principe d'une élection au suffrage universel du président de la Commission européenne (pied de nez évident au président français). Dans la négociation en cours, tout laisse à penser que c'est Sarkozy qui reste recroquevillé sur une logique intergouvernementale pure, refusant de céder toute once de son pouvoir. Reste à espérer que face à la gravité de la situation, il se décide enfin à prendre les bonnes décisions.

Le protectionnisme : une arme utile... faute de mieux

20 décembre 2011

Pourquoi les économistes, dans leur immense majorité, croient-ils au libre-échange ? Parce qu'ils ont appris à l'école qu'il était plus efficace de s'attacher, dans un premier temps, à produire le plus de richesses possibles, en s'appuyant sur des marchés libres et concurrentiels, afin d'utiliser au maximum les avantages comparatifs des uns et des autres. Quitte, dans un second temps, à répartir de façon équitable les gains de l'échange, au moyen d'impôts et de transferts transparents, à l'intérieur de chaque pays. Voici ce que l'on apprend à l'école en économie : la redistribution efficace est la redistribution fiscale ; il faut laisser les marchés et les prix faire leur travail, en les distordant le moins possible (la fameuse « concurrence libre et non faussée ») ; quitte à redistribuer ensuite, « dans un second temps ».

Tout n'est pas faux dans cette belle histoire, loin de là. Mais elle pose tout de même un problème majeur. Au cours des 30 dernières années, les échanges de biens et services ont été fortement libéralisés, au nom principalement de cette logique. Or, le second temps, celui de la redistribution fiscale accrue, n'est jamais venu. Au contraire, la concurrence fiscale a laminé les impôts progressifs patiemment construits au cours des décennies précédentes. Les plus riches ont bénéficié de fortes réductions d'impôts, alors

même qu'ils étaient déjà les premiers bénéficiaires de la libéralisation des échanges et de la mondialisation. Les plus modestes ont dû se contenter de hausses de cotisations sociales et d'impôts sur la consommation, tout cela dans un contexte de stagnation des salaires et de l'emploi. Loin de partager plus équitablement les gains de la libéralisation, la redistribution fiscale a, au contraire, eu tendance à en accentuer les effets inégalitaires.

Certains diront : c'est dommage, mais que peut-on y faire? Si les préférences politiques de l'électorat ont conduit à choisir moins de redistribution fiscale, on peut bien sûr le regretter. Mais on ne va tout de même pas rétablir les barrières douanières, car cela ne ferait qu'abaisser la croissance déjà bien faible.

Certes. Sauf qu'à bien y regarder, la libéralisation inconditionnelle des échanges et le *dumping* fiscal ont partie liée. On a désarmé la puissance publique sans rien obtenir en échange. Avec l'interdiction des taxes sur les importations et des subventions aux exportations, on a même encouragé les États à développer d'autres outils pour promouvoir leur production nationale, notamment en détaxant les investissements étrangers et le travail très qualifié (tout cela de façon parfaitement autorisée, bien sûr). Sans compter que la libéralisation des services financiers et des flux de capitaux a directement facilité l'évasion fiscale, aussi bien au niveau des entreprises que des particuliers. Faute d'une coordination adéquate entre pays, cela a fortement limité la capacité des États à mener une politique fiscale autonome.

Un exemple parmi d'autres : la directive Épargne mise en place en 2005 était enfin censée faciliter des échanges automatiques d'informations entre administrations fiscales européennes, de façon à ce que chaque pays puisse connaître en temps réel les placements détenus par ses résidents à l'étranger et les intérêts correspondants. Sauf qu'elle ne s'applique toujours pas au Luxembourg ou à la Suisse. Cette dernière vient d'ailleurs de négocier séparément une prolongation de son régime dérogatoire lui permettant – en toute légalité – de ne pas révéler l'identité des titulaires de comptes dans ses banques. Et sauf que la directive ne concerne de toute façon que l'épargne bancaire et les obligations, et exclut donc l'essentiel des

Le protectionnisme : une arme utile... faute de mieux

placements financiers importants détenus à l'étranger (et notamment les comptes titres en actions).

Pour que cela change vraiment, il faudra autre chose que de paisibles sommets du G20 et des déclarations de bonnes intentions. Pour faire céder les paradis fiscaux et, plus généralement, pour mettre en place les régulations financières, sociales et environnementales qui s'imposent pour reprendre le contrôle d'un capitalisme mondialisé devenu fou, l'arme commerciale sera sans doute indispensable. Si l'Europe parle d'une seule voix et cesse de se comporter comme un nain politique, alors on pourra même éviter de mettre les menaces d'embargos et de protections à exécution. Ce qui serait préférable, car si le protectionnisme – comme la police – est une arme dissuasive essentielle que les États doivent garder à portée de main, il n'est pas en soit une source de prospérité (contrairement à ce que certains « démondialisateurs » enthousiastes semblent s'imaginer). Mais, si l'on choisit d'approfondir la construction européenne sans réelle avancée dans cette direction, alors on court le risque de susciter des replis nationalistes extrêmement violents.

